This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 473347

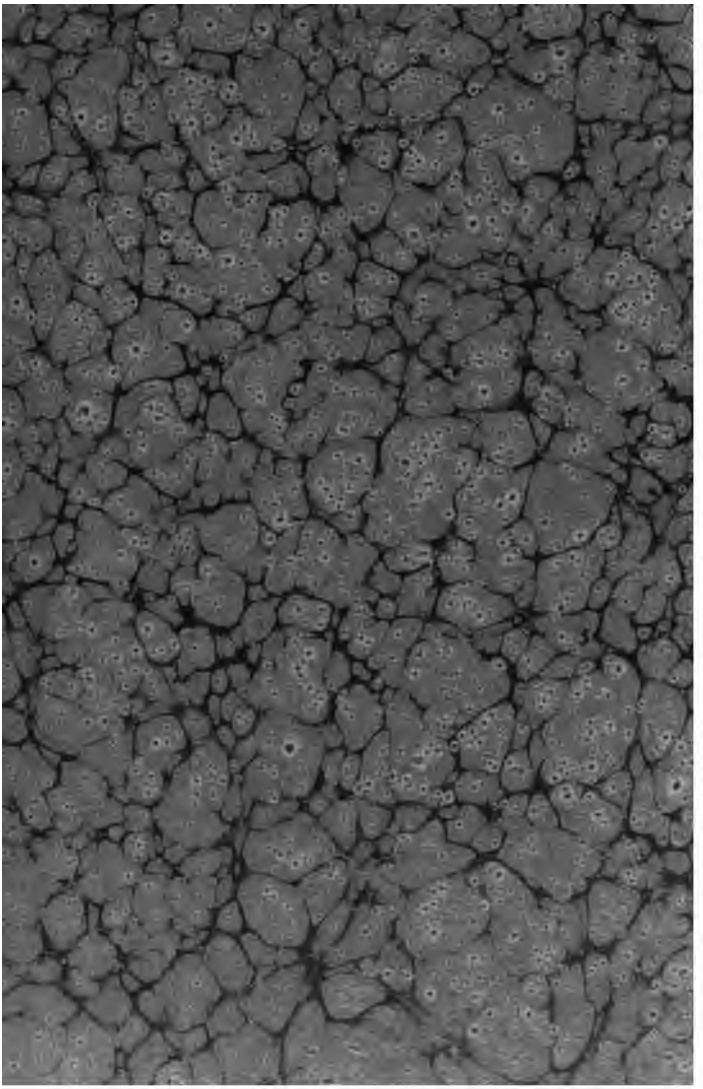

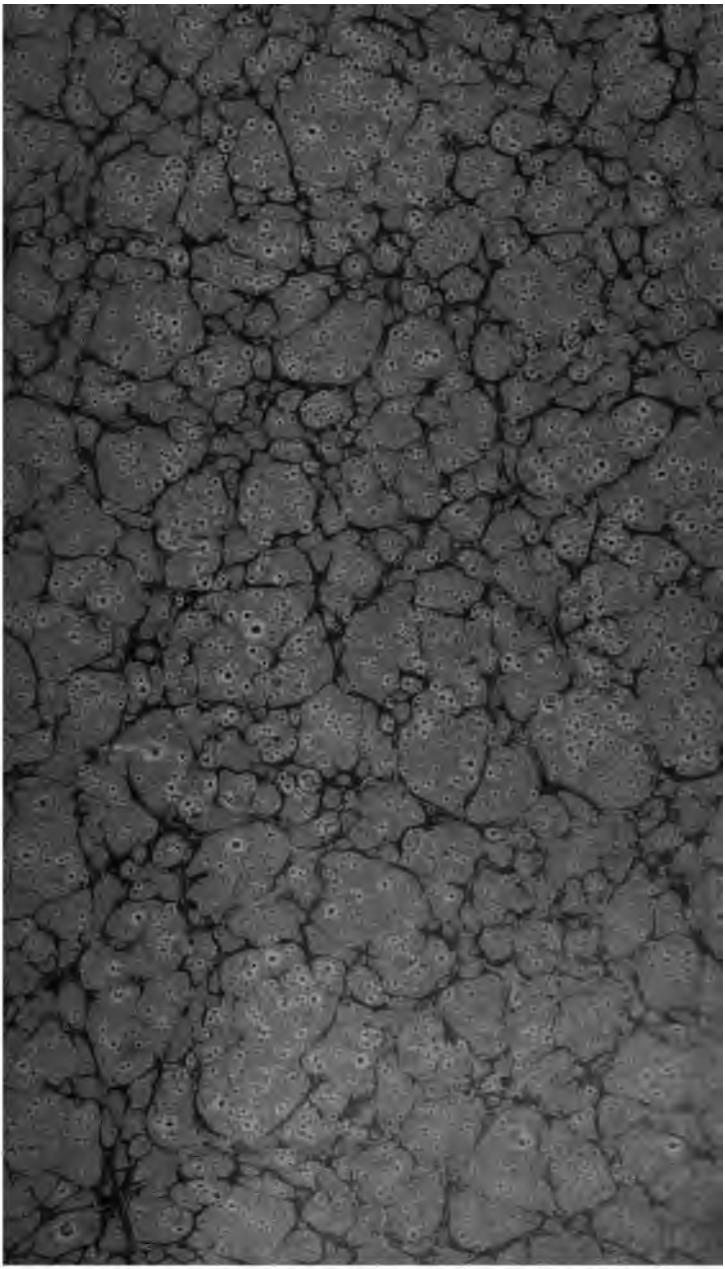

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

HAVRE. — Imprimerie Alph. LEMALE

Chéron de Villiers, Pierre Théodore

POLITIQUE CONTEMPORAINE

HISTOIRE

DE LA DIPLOMATIE ET DES FAITS

DES HOMMES ET DES CHOSES

1854 — 1857

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, 13, Galerie vitrée

1857

D
389
.C52

0944778_190

POLITIQUE CONTEMPORAINE.

INTRODUCTION

1854 — 1857.

POLITIQUE GÉNÉRALE. — L'ITALIE.

SITUATION ACTUELLE.

I.

La publication de ce livre a été retardée par des causes dont la confidence importe peu au public. Les appréciations qu'il contient, pour avoir quelques jours de date, n'ont pas moins conservé toute leur portée; au contraire, les événements les justifient tous les jours. Notre travail vient à son heure; basé sur des documents qui ont toute l'importance qu'on attache à juste titre aux actes de la politique actuelle, il peut offrir plus d'un renseignement utile puisé à bonne source.

S'il est vrai que l'histoire ne peut s'écrire pour les contemporains, il faut sans doute entendre par là cette chronique intime dont chacun a le droit d'exiger le secret. Mais qu'importeraient de semblables détails à la connaissance de la politique générale ? Les vues qui président à sa marche sont vastes et présentent un intérêt universel ; on doit tenir à ne pas les ignorer ; par suite il est utile de montrer quel esprit guide la suite des événements. Notre but, en écrivant cet aperçu historique, a été de renfermer dans un cadre synthétique, les informations que la curiosité publique recherche sur ce sujet.

Placé dans un milieu favorable à l'appréciation de certains faits, il nous a paru qu'un intérêt réel pouvait s'attacher à coordonner nombre de renseignements spéciaux avec l'histoire de ces derniers temps, et de montrer le lien qui unit au fond les différents faits dont les feuilles publiques nous apportent chaque jour la connaissance. Nous avons écrit sans parti pris, mais après avoir fixé avec soin notre point de départ et le but que nous nous sommes proposé : la connaissance de la vérité en matière de politique contemporaine. De là ont découlé nos appréciations. Nous nous sommes rangé du côté du plus fort, lorsque sa cause nous a paru juste ; mais avant tout, nos sympathies sont acquises au droit du faible, droit légitime, vaincu parfois, jamais prescrit.

Ce point de vue est le point de vue véritable de la politique française. Nous n'avons pas besoin d'en citer des

preuves. Chacun en a de présentes à la mémoire; on en trouvera dans tout le cours de ce volume, depuis les causes de la guerre d'Orient jusqu'aux réclamations poursuivies en ce moment auprès du cabinet de Washington pour la réparation du désastre de Grey-Town. Avec le désintéressement chevaleresque qui caractérise ses actes, la France a noblement accepté la grande mission de protéger toujours le droit contre la violence.

A l'heure qu'il est, cette mission est reconnue par tous les peuples. A quelle cause, si ce n'est à la prépondérance qui résulte d'une influence exceptionnelle, attribuer ce concours de souverains et de hauts personnages en France, pendant ces dernières années ? Chacune de ces visites a eu son but. Quel qu'il ait été, semblable démarche contribue toujours à rehausser l'éclat et la gloire d'une nation à laquelle sont manifestées d'aussi illustres sympathies.

Paris a eu à diverses époques : La reine d'Angleterre, — le prince Albert, — le prince de Galles, — la princesse royale, — le roi de Sardaigne, — le roi de Portugal, — le duc d'Oporto, — le roi des Belges, à Boulogne, — le roi de Wurtemberg, — le roi Maximilien II de Bavière, — la reine Christine d'Espagne, — la Grande-duchesse de Bade, — la princesse Marie de Bade, duchesse d'Hamilton, — le prince Régent de Bade, — le grand-duc Constantin, — le prince Danilo, souverain régnant du Monténégro, et la princesse sa femme, — l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, — le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, — le prince

Adalbert de Bavière,— le prince Oscar de Suède, — le duc et la duchesse de Brabant,— le duc de Gênes,— le duc de Cambridge,— le duc de Saxe-Cobourg, — le prince Nicolas de Nassau, — le prince héréditaire de Toscane, — le prince héréditaire de Reuss, — le prince d'Hohenzollern-Sigmaringen,— Mgr Pattrizzi, légat *a latere*.

Ces visites souveraines affermissent la paix générale. Cependant, on parle d'agitations sourdes sur quelques points de l'Europe. L'Italie a paru un instant sur le point de devenir un foyer ardent de luttes révolutionnaires. L'Autriche comprimait des menées dont la portée, exagérée par sa politique ombrageuse, a produit tout le mal dont elle voudrait aujourd'hui rejeter la responsabilité. Cette question et ses conséquences sont graves. Seuls, les faits qui se sont passés dans la Péninsule, depuis dix-huit mois, ont paru menacer de troubler la tranquillité européenne; aussi comprend-on qu'ils aient préoccupé à juste titre les esprits soucieux de l'avenir.

A la suite des explications échangées entre le roi de Naples et les gouvernements de l'Occident, après les conférences de Paris, en 1856, une rupture a eu lieu entre le cabinet napolitain, d'une part, et les cabinets des Tuileries et de Saint-James, de l'autre. Dans les premiers mois de 1857, une rupture diplomatique a eu lieu également entre le Piémont et l'Autriche. L'une et l'autre querelle a semblé menaçante pendant quelque temps; mais aujourd'hui toutes les deux paraissent devoir aboutir à un prochain arrange-

ment. Car, en définitive, S. M. le roi Ferdinand a le droit de régner suivant la constitution de ses droits souverains, et l'Autriche, une puissance étrangère, ne saurait contester à la Sardaigne, puissance italienne, le droit d'élever haut la voix en faveur de l'Italie.

II.

Et puisque nous agitons cette question des intérêts Italiens, représentés par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, nous jetterons un coup-d'œil sur l'attitude prise par son premier ministre, M. le comte de Cavour, dans le Congrès de Paris. Cet illustre plénipotentiaire, dans l'intérêt de son pays, a cru devoir solliciter l'attention de cette assemblée pour les réformes à introduire dans plusieurs gouvernements de la Péninsule. Son but était surtout de diminuer l'influence autrichienne. Cette attitude éveilla certaines susceptibilités : cela se comprend. Mais on peut être certain que, sans secousses comme celles que la révolution a essayées en juillet dernier sur le royaume de Naples, ce qui s'est dit au sein du Congrès sur les affaires d'Italie ne sera pas perdu, et que les actes des plénipotentiaires exerceront sur les destinées de cette Péninsule une influence salutaire, bien que ces Messieurs aient eu quelque peine à se mettre d'accord sur la question italienne. Cela devait être parce qu'elle n'intéresse pas également les sept puissances réunies dans le Congrès, trois d'entre elles étant

catholiques, deux appartenant aux cultes réformés, une autre à une religion schismatique, une autre, enfin, étant mahométane. Les difficultés qui ont surgi de ce conflit de croyances sont faciles à comprendre, si l'on songe que la constitution politique des Etats de l'Eglise a fait surtout l'objet de cette discussion.

Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue sur ce grave sujet, c'est que le pouvoir du Saint-Père doit rester ce qu'il a toujours été, sacré aux yeux de la chrétienté et indépendant vis-à-vis des puissances temporelles. Le double titre de chef de l'Eglise et de prince souverain doublement inviolable doit être respecté dans le gouvernement de ses Etats comme dans sa juridiction religieuse.

Si l'administration actuelle des Etats romains offre des inconvénients, le Congrès a reconnu que, pour le bien-être des sujets aussi bien que dans l'intérêt de l'autorité souveraine du Pape, il serait utile de recommander l'organisation d'un système administratif conforme à l'esprit du siècle et ayant pour but le bonheur du peuple. On n'ignore pas que tel a toujours été le désir constant de Sa Sainteté. Si ce but n'a pas encore été atteint, la faute en est à l'esprit révolutionnaire qui rend encore l'occupation des Etats romains nécessaire. Mais la France n'est disposée à la continuer qu'autant que cela serait indispensable, car, d'après les déclarations faites au sein du congrès, le gouvernement français souhaite rappeler ses troupes de Rome aussitôt qu'il pourra le faire sans inconvénient pour la tranquillité

intérieure du pays et pour la prospérité du Gouvernement pontifical. — On doit désirer, dans l'intérêt de l'équilibre européen, que le Gouvernement romain se consolide assez pour que les troupes de la France et de l'Autriche puissent évacuer entièrement les Etats pontificaux.

Quant aux Etats de Toscane et de Parme, le premier n'a plus, sous le sage gouvernement qui le régit, qu'à se préoccuper du soin de ses intérêts matériels. La popularité de la dynastie actuelle s'accroît encore grâce à la justice et à la fermeté éclairées de son souverain. Protecteur des arts, des lettres, des entreprises utiles au pays, le grand-duc Léopold II souhaite avant tout augmenter la prospérité intérieure. Doué au plus haut degré des qualités du cœur et de l'esprit qui distingnent sa famille, il eût créé, digne émule des Médicis, la grandeur de Florence au XVIe siècle. Aujourd'hui, il conserve à la Toscane le rang auquel elle a droit comme puissance politique, celui que lui assignent de glorieux souvenirs.

Le gouvernement de Parme poursuit depuis trois années, sous la régence de S. A. R. la duchesse Louise de Bourbon, une œuvre de consolidation politique que ni les menées révolutionnaires, ni les ombrages de l'occupation autrichienne n'ont pu entraver. Des mesures de clémence ont été prises envers les condamnés politiques de 1848 et de 1854. Les membres du gouvernement provisoire, qui avaient administré le pays durant la révolution, avaient été condamnés à restituer au trésor une somme de près d'un demi-million.

Il y a deux ans, Madame la Régente ordonna que le paiement de cette restitution, en cours de recouvrement, fût suspendu. Elle a décidé, il y a quelques mois, que les sommes déjà versées seraient rendues aux condamnés. Ce fait est inouï peut-être dans les annales de la politique ; il montre jusqu'à quel degré la Duchesse Régente porte l'exercice du pardon et combien elle désire effacer jusqu'aux dernières traces des divisions qui ont désolé ses Etats.

Bien plus, par des mesures auxquelles on ne saurait trop applaudir, la concorde a été restaurée entre l'Eglise et l'Etat ; la justice, l'administration, l'armée réorganisées et florissantes ; les finances remises en ordre ; les infortunes publiques et privées largement secourues ; les lettres, les sciences et les arts protégés et ranimés ; la paix conservée, l'indépendance et l'honneur de l'Etat hautement soutenus. Quoi de plus favorable pour le bien des peuples ? quoi de plus précieux pour l'ordre social ?

Secondée par des ministres habiles et intègres, entourée du respect et de l'estime de l'Europe, Madame la duchesse régente de Parme a conquis à jamais l'attachement de son peuple à son Gouvernement, à celui de son auguste fils, S. A. R. le duc Robert Ier. Elle n'a d'autre but que de procurer à ses Etats toutes les conditions de la prospérité afin qu'ils n'aient à envier, aux nations plus nombreuses, rien de ce qui fait l'existence indépendante, heureuse et pacifique. Elle s'abandonne aux siens avec une loyale et entière sécurité ; elle compte sur eux ; elle sait qu'ils seront assez

reconnaissants et assez sages pour résister aux entraînements révolutionnaires, et qu'ils ne laisseront point entraver, par de nouveaux désordres, ses loyales et généreuses intentions. (*)

C'est là un noble exemple. En vain la démagogie a voulu jeter le trouble à Parme. L'Autriche croyait nécessaire de tout museler. S. A. R. la Duchesse régente a sagement pensé que mieux valaient la prudence et la modération. Qui parle aujourd'hui des troubles récents qui se sont manifestés, à moins que ce ne soit pour rendre justice à son Gouvernement ? Il est vrai qu'ils avaient servi de prétexte à l'Autriche pour renforcer ses garnisons, pour aggraver le joug de son occupation. Mais les Gouvernements, qui représentent dans la Péninsulte l'élément constitutionnel et conservateur opposé à toutes les tentatives révolutionnaires, ont pris une attitude ferme et digne, soit contre les conspirations mazziniennes, soit en face des envahissements de l'Autriche.

Sous le rapport politique, la situation du duché de Modène, où règne S. A. I. et R. le duc François V, n'a présenté aucun des symptômes de troubles qui ont remué le reste de l'Italie depuis un an environ. A peine l'échauffourée de Sarzane-Carrare a-t-elle appelé l'attention sur ce petit Etat. Comme toujours, l'Autriche a vu dans cette affaire une raison pour augmenter encore le nombre des troupes

(*) Henry de Riancey.

d'occupation. Cependant, qu'était-ce que cette échauffourée ? Beaucoup de bruit pour rien : une étourderie de jeunes têtes folles lancées dans l'arène au nom de Mazzini, qu'on s'est plu à installer tantôt à Turin, à Gênes, et tantôt à Lerici. Quelques étourdis, insoucians du lendemain et de la vie, ont essayé dans la nuit du 25 au 26 juillet 1856 une attaque à main armée sur le territoire du duc de Modène, en partant des frontières sardes de Sarzane, au lieu dit Parmagnola, de Carrare. Ils étaient au nombre de 70 à 80 ; et leur marche nocturne, leur invasion à deux heures du matin, l'absence de toute défense, leur permirent de réussir à s'emparer, sans coup férir, des bureaux de recette de la douane à Parmagnola, et de saisir la caisse : environ deux milles livres autrichiennes !... Ils surprirent également un autre poste de finances à Fontia ; mais bientôt ce mouvement sans consistance échoua devant le calme, la froideur, ou l'inaction des populations étonnées, et, la force armée du duc de Modène intervenant, cette invasion, dont on a beaucoup trop parlé, finit par la retraite de ces pauvres jeunes gens à courte vue, qui se réfugièrent sur le sol sarde d'où ils étaient partis. La gendarmerie en a saisi cinq à six, pour la forme sans doute. Les troupes royales étaient accourues aussitôt, portées par des vapeurs partis de Gênes, le samedi et le dimanche, 26 et 27 juillet. L'émotion fut plus vive que le coup, et les dépêches télégraphiques, lancées à cette occasion, à tort et à travers, ont coûté plus cher que l'expédition elle-même.

Sur d'autres points de l'Italie, la révolution s'est montrée sous un aspect plus sérieux. A Naples, une tentative d'assassinat a été commise par un soldat sur son roi, suite déplorable des principes anarchiques prônés en 1848; récemment encore, la Sicile et les côtes d'Italie ont été témoins d'une mise en action de la morale politique de certains hommes qui voient l'humanité marchant vers l'avenir dans un chemin entravé de ruines et inondé de sang.

A l'heure qu'il est, l'Italie semble le point de mire de la révolution. De là, tant de secousses douloureuses. Un jour peut-être quelque glorieux enfantement résultera de ces souffrances; mais ce ne sera certes pas au renversement même momentané de l'ordre social qu'elle devra sa grandeur future. Attendons et comptons sur ses destinées. Ainsi que l'a dit le roi Charles-Albert, de chevaleresque mémoire : *l'Italia forà da se.*

III.

Pendant que s'agite l'Italie, que l'Europe suit les phases normales d'une période de paix reconquise et de prospérité matérielle non interrompue, un grand drame s'agite à l'autre extrémité du monde. L'Inde se soulève contre la domination anglaise. Déjà les principales provinces de cette immense colonie qui, seule, constituerait un empire formidable, se sont insurgées au signal donné dans un grand nombre

de régiments de cipayes. La question de l'avenir de la puissance britannique dans cette partie du monde se joue en ce moment à coups de canons sous les murs de Delhi où a été proclamé un roi indigène.

Tel est en quelques mots l'état de la question. L'Angleterre menacée par deux sortes de périls dans ses possessions indiennes, n'a échappé à l'invasion russe et persane que pour voir se dresser plus terrible le fantôme de l'insurrection. Elle en triomphera sans doute, mais au prix de grands sacrifices, au prix d'une partie de son prestige politique dans ces contrées.

Nous n'entrerons pas à ce sujet dans les considérations qu'on trouvera nettement formulées dans le cours de cet ouvrage. La politique de l'Angleterre est un sujet sur lequel il nous eût été difficile de ne pas nous appesantir. Nous renvoyons donc le lecteur au chapitre où il est traité *in extenso*. Mais, sur ce point, comme sur tous les autres, nous le prions de ne pas perdre de vue que nous avons voulu, tout en conservant à nos appréciations un caractère de généralité, nous renfermer autant que possible dans l'exposé des faits actuels, de ceux qui se sont passés dans ces derniers temps et dont les suites alimentent aujourd'hui la diplomatie européenne.

Nombre de pays voient chaque jour leur situation politique se modifier. Les hommes montent au pouvoir et en descendent alternativement, tristes jouets des circonstances. La France seule semble suivre une voie tracée par une

volonté ferme et nette qui marche au but, secondée par les éléments de grandeur dont notre pays est si richement doué. Partout on retrouve le nom de la France. Prise comme arbitre par toutes les nations, invoquée par les faibles comme protectrice, elle se montre aujourd'hui digne du magnifique prestige dont l'entourent quatorze siècles de gloire. Son nom est révéré là où d'autres peuples ont dominé plus longtemps qu'elle. De lointaines contrées de l'Amérique invoquent son appui; du fond de l'Inde, des souverains presque inconnus envoient à son gouvernement des ambassades et des présents; car partout on sait que le drapeau de la France a toujours loyalement et hautement fait respecter les droits de ceux qu'il protège.

HISTOIRE DE 1856

CAUSES DE LA GUERRE D'ORIENT.

Le fait qui domine la situation politique du monde, par les conséquences qu'il a entraînées, depuis le 28 Mai 1850, c'est la question d'Orient. A cette date, le général Aupick, ambassadeur de France à Constantinople, crut de son devoir d'intervenir, auprès de la Porte Ottomane, au nom du Gouvernement français, en faveur des droits incontestables des Latins ou catholiques romains d'Orient à la possession des sanctuaires de la Palestine. Il réclamait, pour eux, la restitution des lieux saints dont les schismatiques Grecs étaient parvenus à les exclure.

La France aura l'éternel honneur d'avoir, en cette circonstance, pris hautement en main la cause de la religion de nos pères, et d'avoir protesté, la première, contre l'odieuse violation dont les Grecs s'étaient rendus coupables, en brisant et détruisant les tombes de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, et des autres chefs des Croisades. Au point de vue de la religion, ces actes douloureux demandaient une réparation. La France, l'aînée des

nations dans les grandes guerres du moyen-âge, était engagée d'honneur à ne pas en tolérer la continuation.

La réponse de la Porte aux réclamations du général Aupick se fit attendre; quand elle vint, elle se trouva évasive. Il y avait eu évidemment une pression exercée sur les conseils du Sultan; elle ne tarda pas à se révéler. Sur les instances de M. de Lavalette, qui succéda l'année suivante au général Aupick, une commission mixte de Français et de Grecs fut chargée d'examiner la question et de préciser les droits de chacun. Mais, à peine un commencement de satisfaction venait-il d'être donné à la France et à la religion catholique, qu'une lettre autographe de l'Empereur de Russie au Sultan venait réclamer auprès de ce souverain plus qu'un simple droit de protection sur les schismatiques Grecs, au titre dont le Czar est investi, c'est-à-dire comme chef de l'Eglise grecque.

Mais, les exigences de l'empereur Nicolas Ier étaient loin de concerner simplement l'ordre spirituel; il demandait impérativement un véritable protectorat politique, dont la conséquence eût été de lui donner une autorité religieuse et administrative sur les trois quarts des sujets du Sultan. Rien n'est plus simple, si l'on considère que la Turquie d'Europe, sur 12 millions d'habitants, contient 9 millions de chrétiens schismatiques grecs. Le nombre des catholiques est de 350 mille seulement.

Le prince Mentchikoff était chargé de l'audacieuse mission par laquelle la Russie entrait de cette manière dans l'accomplissement des vues du czar Pierre Ier.

La discussion relative aux lieux saints n'était nullement une question politique. Elle avait toute la gravité

que la religion peut donner à la contestation des droits de la communion orthodoxe par une secte hérétique. C'est ainsi que la France l'avait envisagée. La Russie transportait la question sur un autre terrain ; elle ne visait à rien moins qu'à faire de la Turquie une vassale de sa puissance.

En remontant plus haut dans l'histoire, nous trouverons les traces des empiétements successifs par lesquels les Czars avaient toujours tenté de se rapprocher de Constantinople, afin de devenir les maîtres des deux rives de la Mer Noire.

La Russie, lorsque Pierre Ier la constitua en grande puissance, n'était nullement une puissance maritime. La sollicitude de ce souverain eut pour objet de lui créer une marine ; mais, la Baltique ne pouvait lui suffire (il le comprenait parfaitement) ; aussi, dans son testament, indiquait-il l'Orient comme le point vers lequel son empire devait être étendu par ses successeurs. A l'Orient, en effet, se trouve, sur les frontières actuelles de la Russie, une magnifique position stratégique d'où il est facile de dominer la Mer Noire et la mer Méditerranée. C'est Constantinople qui, par sa situation sur le Bosphore, pourrait tenir la clef de deux mondes, l'Europe et l'Asie. La Russie le sait trop bien pour que son rêve constant, le but de ses efforts les plus persévérants, ne soit pas la conquête de la capitale de l'empire Ottoman.

Que cette conquête eût lieu par la force ou par la diplomatie, peu importait aux Czars. Elle leur semblait fatalement inévitable, tant ils poursuivaient avec un acharnement fanatique l'invasion de l'Occident et de l'Orient par les peuples du Nord, indiquée par Pierre-le-

Grand comme la suite d'un mouvement périodique arrêté dans les desseins de la Providence, qui a ainsi régénéré déjà le monde romain par l'invasion des barbares.

Sous le czar Nicolas, ces tendances envahissantes se manifestèrent avec plus de ténacité encore que sous ses prédécesseurs. En 1827, sous un prétexte futile, une querelle de mots sur l'interprétation d'un traité fut envenimée à ce point que l'année d'après les troupes Russes passèrent le Pruth et livrèrent aux Turcs la bataille de Schumla. Repoussées avec des pertes considérables, elles durent attendre des renforts énormes avec lesquels le Czar comptait anéantir la puissance du Sultan. Mais, en présence de l'attitude prise par l'Angleterre et par l'Autriche, il dut ajourner l'exécution de ses projets.

Nicolas Ier, cherchant les moyens d'arriver à ses fins, n'imagina rien de mieux que de proposer au roi Charles X une sorte d'alliance tacite, en vertu de laquelle il serait stipulé que la Russie ne s'opposerait pas à la prise de possession par la France des provinces qui lui avaient été enlevées en 1815, à la condition qu'elle n'interviendrait en aucune manière si la Russie s'emparait de Constantinople. La tentative était hardie : proposer tout simplement un acte de déloyauté flagrante au roi de France, c'était vouloir lui faire partager la responsabilité d'une violation du droit des gens qui détruirait l'équilibre européen. Le roi de France n'avait besoin de chercher que dans son cœur de nobles inspirations ; il refusa avec indignation, sans même consulter le conseil des ministres.

A l'éternelle gloire du dernier roi de la maison de Bourbon, ainsi se trouvait établie par Sa Majesté Très

Chrétienne la politique de la France dans la question russe en Orient. Ce précédent fut suivi, mais faiblement, par le Gouvernement de Juillet. Deux fois cependant, lors des prétentions d'intervention de la Russie dans la révolte de Méhémet-Ali contre la Porte, et dans la modification du traité d'Unkiar-Skelessi par lequel les deux empires s'étaient engagés à se prêter une mutuelle assistance pour la sûreté de leurs Etats respectifs, le Czar dut renoncer à s'immiscer trop intimement dans les affaires de la Turquie, grâce aux efforts de la France et de l'Angleterre.

Dès lors, ces deux puissances comprenaient que la stabilité de l'équilibre européen exigeait une modification radicale dans les alliances conclues jadis. Les mêmes principes ne pouvaient plus servir de base à une nouvelle Sainte-Alliance, car le progrès des idées politiques dans l'Europe entière, et jusque dans le Nord, avait fait une situation nouvelle à tous les Etats qui y avaient jadis pris part contre la France. Néanmoins, l'ancienne prépondérance de la Russie se faisait encore sentir. Son habileté diplomatique s'en servait toujours pour marcher vers la réalisation de ses plans politiques. Elle résolut d'évincer la France des affaires de l'Orient. Sous le prétexte spécieux de former une alliance ayant pour but de protéger l'intégrité de l'empire Ottoman, la Russie parvint à laisser le Gouvernement du roi Louis-Philippe en dehors du traité signé dans ce but, à Londres, le 15 Juillet 1840, par la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse.

La France adopta alors une attitude d'observation qu'on appela la paix armée, mot sonore et vide qui n'ex-

pliquait rien et désignait seulement l'isolement où nous restions, tandis que les quatre puissances imposaient au Pacha d'Egypte un traité qui le soumettait à la Porte Ottomane. Ce fut dans cette circonstance que la France rentra dans l'équilibre européen, en intervenant, comme signataire du traité, dans les affaires d'Orient. Depuis cette époque, elle est toujours restée sur la brêche, s'opposant aux envahissements de la politique moscovite.

A la nouvelle de la mission du prince Mentchikoff, en 1853, l'empereur Napoléon n'a pu méconnaître le but politique caché sous le prétexte religieux allégué par le Czar pour motiver son intervention dans la question des lieux saints. Il s'agissait évidemment d'une suite mal dissimulée des projets déjà manifestés en 1829. C'est ce que comprit aussi l'Angleterre. Puissance protestante de religion, elle ne pouvait intervenir dans l'affaire des lieux saints; mais, dès que la situation prenait une tournure politique, elle devait, comme elle le fit, témoigner hautement que son intention était d'opposer une énergique résistance à tout projet de nature à mettre en péril l'indépendance de l'empire Ottoman.

Le but des deux puissances était bien défini : empêcher tout empiétement de la Russie en Orient. Le sultan Abdul-Medjid-Khan était résolu, de son côté, à refuser toute concession autre que celle qu'il avait déjà faite aux Grecs et aux catholiques. La mission du prince Mentchikoff échoua donc complétement, et le 21 Mai, il quitta Constantinople. Cette démarche témoignait assez du but politique de son Gouvernement dans cette affaire.

La France et l'Angleterre n'ignorent pas que leur

étroite union est le principal appui de l'indépendance des nations et de la civilisation occidentales. Aussi continuèrent-elles à réunir leurs efforts pour amener une solution pacifique de ce différend. La Prusse et l'Autriche intervinrent; la conférence de Vienne n'amena aucun résultat, si ce n'est d'isoler la Russie dans sa politique d'envahissement.

Le 10 Avril 1854, une convention d'alliance fut signée à Londres, entre la France et l'Angleterre pour soutenir le Sultan contre la Russie.

Le 12 Mars, un traité d'alliance fut conclu à Constantinople entre la France, la Grande-Bretagne et la Turquie, pour aider cette dernière puissance à repousser l'agression dirigée par la Russie contre les territoires Ottomans, agression commencée par l'invasion des principautés le 3 Juillet 1853.

Le 23 Octobre 1853 avait eu lieu l'ouverture des hostilités dans des escarmouches d'avant-postes entre l'armée de Bulgarie, commandée par Omer-Pacha, et les troupes du prince Gortchakoff, qui avaient envahi les principautés danubiennes.

La convention du 10 Avril 1854 et le traité du 12 Mars fixaient la situation respective des deux partis qui allaient se trouver en présence. L'un représentait l'esprit d'envahissement, l'autre l'esprit de progrès et de civilisation. Tous les deux se proposaient une conquête : le premier la souhaitait toute matérielle ; le second la désirait toute morale ; il voulait gagner l'Orient à la vie commune des nationalités civilisées.

En rapprochant ces dates de celle où nous nous trouvons, en comparant la situation troublée de l'Europe à

cette époque avec la tranquillité dont elle jouit actuellement, il est possible d'apprécier à leur juste valeur les résultats de la guerre d'Orient.

Le but que se proposaient les puissances occidentales, en concluant une alliance entre elles et avec la Turquie, pour agir conjointement et solidairement contre la Russie, n'était autre que de rétablir l'équilibre européen tous les jours entamé par les envahissements de cette dernière puissance.

Ce but est-il atteint? on peut répondre affirmativement. Le traité de Paris a fixé les conditions d'existence des Gouvernements européens, les uns vis-à-vis des autres; il a déterminé la nature de leurs relations à venir, en donnant une juste satisfaction aux réclamations et aux droits de chacun.

Mais, au moment où venait d'expirer le terme fixé pour la complète exécution des diverses stipulations de cette charte européenne, des difficultés sont tout à coup survenues, qui ont rendu nécessaire un nouvel accord des puissances sur les points d'intérêt général en litige, sur d'autres points plus spéciaux, mais qui se rattachent aussi, quoique d'une manière moins directe, aux résolutions du premier Congrès.

Nous aurons à apprécier la part prise séparément par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Turquie et la Russie, dans cette dernière phase des négociations. Quels que soient les faits, on ne doit suspecter la bonne foi de personne, puisque la seule voie par laquelle pussent être résolues ces difficultés a été adoptée d'un commun accord.

Si loin que la question Orientale se trouve de son point

de départ, il ne faut pas perdre de vue que, sans un nouveau Congrès, les causes réelles du grand conflit qui a été près d'embraser l'Europe, il y a trois ans, pourraient encore se renouveler et ramener l'avenir politique dans les mêmes conditions que celles où il se trouvait avant la guerre.

Pour toutes les puissances qui ont pris à cette œuvre une part, même indirecte, pour la Russie elle-même, on ne saurait nier qu'il n'en soit résulté une force morale considérable et par suite une possibilité plus complète de transformer leur situation intérieure, sous le rapport des améliorations, et de modifier dans un sens favorable à leurs intérêts respectifs, leurs relations extérieures.

GUERRE D'ORIENT.

Lorsqu'on veut embrasser dans un coup-d'œil synthétique les opérations militaires faites par les armées alliées depuis le mois de Janvier 1854, où les escadres française et anglaise, sous les ordres des amiraux Hamelin et Dundas, entrèrent dans la Mer Noire, jusqu'à la journée du 8 Septembre 1855, où Sébastopol tomba sous les efforts réunis des deux armées, l'esprit reste comme ébloui de la somme gigantesque de travaux de tout genre qui ont été accomplis dans la guerre d'Orient.

Pour nous occuper tout d'abord de la campagne de Crimée, qui restera comme le type et le terme unique de comparaison pour cette lutte gigantesque contre une puissance inattaquable jusqu'alors, il nous faut constater, avant tout, que la France, l'Angleterre et la Turquie, en se posant comme adversaires de l'empire Russe, ont trouvé un ennemi digne de leur valeur. Chacune des armées a laissé sur son passage des traces de dévoue-

ment et des souvenirs de gloire. L'héroïsme des chefs et des soldats s'est trouvé à la hauteur de leur tâche. D'une part, il s'agissait de porter haut et ferme un drapeau d'indépendance et de patriotisme; de l'autre, il fallait défendre pied à pied le sol de la patrie.

Dieu seul sait les actes sublimes que le sentiment du devoir a inspirés à tous ces soldats; les événements de cette audacieuse et mémorable expédition en sont les témoignages. Malgré toutes les intempéries du ciél, nos soldats ont vaillamment creusé le sol de la Crimée; les Russes ont élevé remparts sur remparts pour le défendre. Nos bataillons ont emporté d'assaut des bastions formidables; les troupes du Czar se sont laissé décimer sur leurs ruines. Nos armées sont enfin entrées victorieuses dans Sébastopol après un siége de onze mois consécutifs; l'armée russe a résisté aux bombardements, à la famine; et, tandis qu'une partie défendait héroïquement ce boulevard de la Crimée, l'autre, le 25 Novembre de la même année, s'emparait de Kars d'où la garnison turque, après une magnifique résistance, se retirait avec les honneurs de la guerre, exténuée par la faim, et réduite à quelques tristes débris par toutes les souffrances.

Bien que déjà l'expédition de Crimée soit à une certaine distance, bien que de nombreux événements aient fait succéder d'autres préoccupations à celles que la guerre avait engendrées, comme ces événements sont les suites immédiates de la question d'Orient, il est assez curieux de résumer par des dates les faits mémorables de cette guerre.

Le 4 Septembre 1854, sur l'ordre de l'Empereur, l'armée française s'embarquait pour Constantinople.

.u même mois, la flotte portant l'armée anglaise
a flotte turco-française à l'île des Serpents.
les armées alliées débarquaient à Eupatoria.
grâce à l'infatigable activité du maréchal de
'naud, commandant en chef les troupes fran-
râce à la décision de lord Raglan, commandant
ıes anglaises, l'armée russe, sous les ordres du
Ientchikoff, était attaqué dans ses retranche-
› l'Alma. La victoire la plus complète restait aux

le maréchal de Saint-Arnaud, vaincu par la
résignait son commandement entre les mains
:al Canrobert. Il expirait le 29 en se rendant à
tinople, tandis que l'armée opérait une première
ssance sur Sébastopol.
les alliés, après avoir franchi l'Alma, le Bel-
:ivent, par une marche de flanc, sur les hauteurs
lava. Les Anglais s'emparent de cette ville, et
.e point de départ de leurs opérations.
ıctobre, après dix jours de reconnaissances et
ations, la tranchée est ouverte devant Sébastopol.
ces premiers travaux, les flottes bloquent la
côté de la mer.
, le feu commence des batteries de terre et des
x. Les péripéties du siége se dessinent chaque
antage. Voici venir à dix jours d'intervalle deux
:ombats également glorieux pour nos armées.
, bataille de Balaclava.
ıovembre, bataille d'Inkermann, où les Anglais,
par des forces supérieures, eurent la gloire de

défendre, pour le salut commun, l'entrée du camp des alliés.

Malheureusement, la valeur des soldats anglais, si redoutable aux ennemis, ne pouvait rien contre l'organisation vicieuse de leur armée. Aussi, furent-ils cruellement éprouvés par les intempéries de l'hiver et par les maladies, plus redoutables que le feu des Russes, tandis que les soldats français, mieux rompus à la vie militaire, supportaient avec un courage stoïque les souffrances, les fatigues incessantes du siége et de la mauvaise saison. Ajoutons que, de notre côté, les précautions prises par l'administration éloignaient autant que possible les causes d'affaiblissement tenant à l'organisation du service.

L'hiver de 1854 à 1855 s'écoula dans les travaux préparatoires pour une action décisive. L'armée fortifiait ses positions, et cheminait vers la place à travers toutes sortes de difficultés et de dangers. Le 7 février 1855, on pouvait ouvrir les tranchées contre la tour Malakoff.

Le 9 avril, toutes les batteries des alliés ouvraient de nouveau le feu contre Sébastopol. Des avantages partiels étaient successivement obtenus. Les tranchées se continuaient avec persévérance. Les parallèles se multipliaient sur tous les points.— « Les soldats demandent l'assaut, » écrivait le général Canrobert à la date du 17. Mais il reculait encore devant l'incertitude du succès.

Sur ces entrefaites, les conférences de Vienne pouvaient prononcer sur la paix ou sur la guerre; l'Empereur voulait partir pour la Crimée. Le siège continuait toujours.

Le 1er mai, sur les instances du général Pélissier, l'attaque était donnée aux ouvrages de contre-approche des

usses, du côté du bastion du Mât. Le 3, nous avions ıgné 150 mètres de terrain sur l'ennemi.

L'arrivée du général de la Marmora et du corps d'expé-tion piémontais était venu ajouter un renfort aux troupes liées, en vertu du traité d'alliance conclu le 4 mars pré-dent entre la France, l'Angleterre et la Sardaigne. En moment, les quatres puissances se trouvaient repré-ntées sous les murs de Sébastopol. Lord Raglan, le énéral Canrobert, le général de la Marmora, Omer-acha commandaient les corps expéditionnaires. Mais, ıe entente parfaite n'existait pas entre les généraux ıglais et français. D'ailleurs, la santé du général Can-bert était sérieusement compromise; il offrit sa démis-on à l'Empereur, en proposant le général Pélissier pour n successeur, et en demandant à rester à l'armée pour mmander une division. Il fut répondu affirmativement sa demande, et le commandement du corps d'armée ı général Pélissier lui fut accordé.

Le 19 mai, le commandement en chef était remis aux ains du général Pélissier.

Les Russes ne perdaient pas un seul instant. Serrés de ès d'un côté, ils portaient leurs efforts sur un autre int. Leurs travaux incessants préoccupaient le nouveau énéral en chef, qui souhaitait ardemment tenter quel-ıes opérations décisives.

Le 21 mai, le projet était déjà arrêté de s'emparer des ouveaux travaux de l'ennemi, et de les retourner contre i. Le 22, un mois après la suspension des conférences Vienne, jour pour jour, l'armée alliée occupait le point pelé le Cimetière.

Le 24, une expédition était dirigée dans la mer d'Azoff,

où Jénikalé, Genitchak, Marioupol, Berdiansk, Taganrog, Anapa, subissaient successivement le sort de la guerre.

Le 25, à la suite d'un brillant fait d'armes, les troupes alliées occupent la ligne de la Tchernaïa. Le général en chef gagne de nouvelles positions; les tranchées avancent vers la place; les ouvrages de siége se multiplient. On peut prévoir une tentative décisive.

Le 7 juin, une attaque dirigée simultanément sur trois points voisins l'un de l'autre, fait tomber le Mamelon Vert en notre pouvoir. On approchait ainsi de la tour Malakoff, l'un des points principaux sur lesquels se concentraient les efforts des alliés.

Le 18 juin, une attaque infructueuse fut tentée sur ce formidable rempart — glorieux insuccès parmi tant de jours de victoire!

Dix jours après, le 28 juin, le général en chef de l'armée anglaise, le vénérable Lord Raglan, expirait, victime héroïque de son dévouement à la cause des nations occidentales.

Près de deux mois s'écoulent dans le silence des opérations du siége, dont le système est complétement changé, sans qu'une action importante signale aucune date. Tous les efforts se concentrent sur la tour Malakoff. L'ennemi essaye d'opérer une diversion.

Le 16 août, les Russes lancent six divisions dans la plaine de la Tchernaïa. Les alliés les obligent à la retraite, et restent maîtres du terrain déjà illustré par une première victoire. Heureux prélude du prochain assaut!

Le grand jour est arrêté. — « Nous arrivons à la crise du siége, écrivait le 6 septembre l'aide-de-camp du gé-

néral Pélissier; la place est serrée comme dans un étau; nous sommes à pied d'œuvre ; les canons anglais et nos batteries font un feu épouvantable. Dans deux jours les destins auront prononcé. »

Le 8 septembre, l'assaut était donné à la Tour Malakoff; les Français y plantaient leur drapeau, tandis que les Anglais échouaient devant le Redan. Et le 9, l'armée russe, menacée d'une perte totale, abandonnait les ruines fumantes de la partie méridionale de Sébastopol pour se retirer dans la partie nord.

Telles sont les principales dates de ce siége mémorable. La tranchée ayant été ouverte le 9 octobre 1854, une année presque entière, 330 jours, s'était écoulée au milieu des plus rudes épreuves, en travaux exécutés sous le feu et la mitraille, à travers les sorties incessantes des assiégés. Sébastopol n'est tombée qu'après un véritable bombardement de 322 jours.

Le 12 septembre, l'Empereur élevait le général Pélissier à la dignité de Maréchal de France, en considération — « des éminents services rendus par lui, notamment en Crimée, dans le commandement en chef de l'armée d'Orient. »

Une fois passé le premier moment d'enthousiasme causé par la grande nouvelle de la prise de Sébastopol. l'esprit d'opposition ou de dénigrement reprit son cours, On avança, dans quelques feuilles étrangères, peu favorables à la politique de la France, que les généraux des armées alliées, s'ils avaient poussé vigoureusement en avant les troupes sous leurs ordres, après la bataille de l'Alma, auraient pu entrer dans Sébastopol au lendemain, pour ainsi dire, de leur débarquement en Crimée.

On a fait un reproche aux chefs des armées alliées d'avoir hésité à tenter un coup de main aussi hasardeux, et l'on a fait ainsi peser sur eux toute la responsabilité de la longueur et des difficultés du siége.

En admettant que ces prévisions étrangement rétrospectives se fussent réalisées, le théâtre de la lutte se trouvait déplacé, et, au lieu de se battre sous les murs de la ville, on allait chercher l'ennemi au fond d'un pays inconnu, soit au nord, soit au midi. A chaque rencontre nouvelle tout était remis en question ; qui sait alors si, même toujours victorieuses, les armées alliées n'auraient pas fini, à force de poursuivre leur succès, par s'éloigner assez de leurs bases d'opérations, pour qu'un premier échec ne devînt une source de désastres irréparables ?

Il est toujours facile de prophétiser après coup. Mais cette considération nous paraît assez puissante pour expliquer la conduite des généraux alliés. Prendre Sébastopol, c'était frapper la Russie au cœur ; c'était obtenir en principe son consentement à la paix ; en un mot, c'était le plus sûr moyen de rendre au monde la sécurité et l'équilibre politique, but constant de la guerre poursuivie à l'Orient et au Nord contre la puissance du Czar.

Tandis que l'armée de terre, secondée par les flottes, poussait activement le siége de Sébastopol, les escadres française et anglaise s'emparaient de Bomarsund, dans la Baltique, bombardaient Sweaborg, et bloquaient étroitement tous les ports de la Finlande et du golfe de Bothnie. Dans la mer Blanche, la division franco-anglaise détruisait le monastère fortifié de Sarlovitski, et bombardait la ville de Kola, capitale de la Laponie russe. Dans l'Océan Pacifique, les escadres alliées bloquaient les côtes

de la Sibérie, brûlaient les arsenaux, et faisaient sauter les forts de Pétropaulovsk. Les pavillons alliés demeuraient maîtres de toutes les mers.

La situation était belle pour la quadruple alliance. La Turquie se grandissait dans la lutte ; l'Angleterre se ralliait étroitement à la politique française ; la Sardaigne se classait parmi les fortes nations européennes ; la France dominait le monde de toute sa gloire et de toute sa prépondérance morale et matérielle. La Russie n'avait qu'à s'incliner sous le coup terrible qu'elle venait de recevoir.

Héritier d'une situation dangereuse, le czar Alexandre II avait continué la guerre commencée par son père Nicolas Ier. La lutte avait été assez héroïque. Il pouvait écouter les conseils prudents des cabinets neutres dans l'action, tels que ceux de l'Autriche et de la Prusse. Il accéda à leurs propositions, et, le 1er février 1856, un protocole signé à Vienne consacrait l'adhésion des puissances alliées aux bases de l'arrangement que devait conclure le Congrès de Paris.

LE CONGRÈS ET LE TRAITÉ DE PARIS.

On ne saurait contester à la France sa supériorité dans la guerre d'Orient. C'est elle qui a conduit toutes les opérations d'une campagne et d'un siége vraiment inouïs dans les fastes militaires; c'est par elle, principalement, qu'ont été atteints les résultats que se proposaient les puissances alliées. Aussi, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes d'une paix prochaine, la France, de l'aveu de tous les cabinets européens, fut désignée comme devant être encore la puissance prépondérante dans ces négociations. L'Autriche, qui, jusqu'alors, n'avait pris qu'une part diplomatique aux affaires d'Orient, intervint de nouveau en s'étayant de la situation que lui avaient faite les conférences précédemment ouvertes et rompues à Vienne. Son rôle fut d'abord tout officieux. En pressentant les intentions des puissances victorieuses, elle craignait de rencontrer une opposition fondée sur sa participation toute passive à une affaire qui, cependant, l'intéressait autant que les autres gouvernements.

L'empereur des Français, en écrivant le 28 Janvier 1854 à l'empereur Nicolas, avait déclaré qu'il ne se plaignait que d'actes qui lui paraissaient menacer l'ordre et l'équilibre européens. La guerre n'avait été entreprise qu'en vue de rétablir ces deux conditions essentielles de la paix du monde; et, d'après le texte même de l'acte d'alliance du 10 Avril, les puissances signataires du traité avaient renoncé *d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pourraient se produire.* Il ne s'était donc agi nullement d'humilier la Russie, mais bien de l'amener à faire cause commune avec une politique sage et pondérative de tous les intérêts. Par suite, il était certain que, dès qu'un arrangement deviendrait possible, les alliés de l'Occident devraient s'y prêter volontiers, puisque, par là, leur but était atteint.

Les ouvertures de l'Autriche trouvèrent les cabinets Anglais et Français disposés à écouter ses propositions. La presse britannique manifesta bien quelques velléités belliqueuses; mais elles étaient si intempestives que l'opinion publique donna immédiatement raison aux tentatives de conciliation et qu'elle applaudit hautement à la décision prise par la France, l'Angleterre et l'Autriche de confier à cette dernière puissance la rédaction des propositions à envoyer à la cour de Saint-Pétersbourg. Le 16 Décembre 1854, le comte Esterhazy partait pour cette ville, porteur des propositions suivantes :

1° Rénonciation de la Russie à tout droit de protection ou d'ingérence dans les affaires intérieures des principautés danubiennes, qui conserveront leurs droits et immunités sous la suzeraineté du Sultan;

Rectification de la frontière russe sur les confins de la Turquie européenne au profit des principautés;

2° Liberté du Danube et de ses embouchures;

3° Neutralisation de la Mer Noire;

4° Reconnaissance, de la part de la Turquie, des immunités des sujets rajahs de la Porte, pour leur assurer leurs droits religieux et politiques.

Les puissances belligérantes se réservaient, en outre, le droit de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties.

Telle était la substance de cet *ultimatum*. La Russie était invitée à y répondre catégoriquement, sans ambages; sinon, elle devait compter sur l'hostilité déclarée de l'Autriche. La situation, déjà grave, se compliquait chaque jour davantage. Cette dernière démarche la rendait plus délicate pour la Russie. Froissée dans sa renommée militaire, les propositions des conditions de paix devaient lui paraître dures. Elles n'avaient cependant rien d'inacceptable si on considère que les puissances alliées auraient pu se montrer bien autrement exigeantes à la suite de leurs succès en Crimée et dans la Baltique. Elles présentaient au contraire un caractère de véritable modération, en se plaçant au point de vue des faits accomplis. Le gouvernement russe le comprit; il reconnut l'équité de l'arrangement qui lui était offert, et dans lequel les deux clauses qui pouvaient le plus froisser l'amour-propre national, la neutralisation de la Mer Noire et la limitation du côté des principautés, étaient inévitables pour arriver à la conclusion de la paix. En effet, que voulaient les puissances occidentales? assurer à la Turquie une complète indépendance vis-à-vis de la

Russie. Ce but ne pouvait mieux être atteint que par ces deux conditions. Les autres propositions étaient une nécessité découlant également des causes qui avaient motivé la guerre.

Le 17 Janvier 1856, le ministre de France à Vienne, M. le baron de Bourqueney, annonçait au ministre des affaires étrangères que la veille le comte Esterhazy avait reçu notification de l'acceptation pure et simple des propositions contenues dans l'*ultimatum*, pour servir de préliminaires de paix.

A dater de ce jour, l'Europe compta sur le rétablissement d'une tranquilité qui, heureusement, n'avait été troublée que pour une seule puissance, pour la Russie, et encore sur les points extrêmes de son empire, de telle sorte que, malgré des pertes énormes, elle pouvait, au lendemain de la dernière bataille, se relever à peu près telle qu'elle se trouvait la veille de l'ouverture des hostilités. On attendait partout avec impatience la réunion des plénipotentiaires qui seraient appelés à terminer cette question d'Orient depuis si longtemps pendante. Un intérêt immense allait s'attacher à leurs travaux ; aussi, une certaine inquiétude se manifestait-elle dans le public au sujet des futures négociations.

Le 5 Février, le *Moniteur* publia la liste des plénipotentiaires. Elle comprenait :

Pour la France :

M. le comte Colonna Walewski, ministre des affaires étrangères ;

M. le baron de Bourqueney, ministre plénipotentiaire à Vienne.

Pour la Grande-Bretagne :

M. le comte de Clarendon, secrétaire d'État au département des affaires étrangères;

Lord Cowley, ambassadeur à Paris.

Pour l'Autriche :

M. le comte de Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères ;

M. le baron Hubner, ministre plénipotentiaire à Paris.

Pour la Sardaigne :

M. Massimo d'Azeglio, sénateur du royaume.

Pour la Turquie :

Aali-Pacha, grand-vizir ;

Méhémet-Djemil-Bey, ambassadeur à Paris.

Pour la Russie :

M. le comte Orloff, aide-de-camp général de l'empereur ;

M. le baron de Brunnow, ministre plénipotentiaire près la Confédération Germanique.

La Prusse, qui avait pris, comme l'Autriche, une part purement diplomatique à la question d'Orient, ne figurait pas sur cette liste. Son attitude avait pu ne pas toujours paraître suffisamment définie aux yeux des puissances occidentales ; ainsi expliquait-on son absence. D'un autre côté, au titre de grande puissance dans la Confédération Germanique, n'avait-elle pas un certain droit de représenter les intérêts allemands au futur Congrès? Cette considération était importante ; elle ne constituait pas un droit incontestable, mais personne ne trouvait étrange que la Prusse essayât de le faire valoir. Le seul reproche qu'on lui adressât concernait son attitude irrésolue, sa politique nébuleuse flottant entre les deux parties belli-

gérantes pendant tout le temps qu'avait duré la lutte. Était-il juste que, sans y avoir pris part, elle recueillit un bénéfice moral d'une participation aux négociations? Telle est la question qui fut d'abord posée, et plus tard résolue affirmativement, sur la motion des représentants de la France.

Pendant que cette question toute secondaire s'agitait entre le cabinet de Berlin et les autres puissances, la Sardaigne modifiait la liste de ses représentants au Congrès. A M. Massimo d'Azeglio furent substitués M. le comte de Cavour, ministre des affaires étrangères et M. le marquis Pès de Villamarina, ambassadeur à Paris. La Sardaigne, qui occupait déjà une place victorieuse parmi les puissances, par sa coopération à la guerre, se trouvait ainsi maintenue au rang élevé qu'elle venait de conquérir en Europe.

Le 12 Février, M. de Brunnow arrivait à Paris. Les autres plénipotentiaires ne tardèrent pas à s'y trouver également. Ils furent, successivement, présentés aux Tuileries. Quelques visites, conversations, réunions partielles et préparatoires eurent lieu ; et le 24, le *Moniteur* annonçait pour le lendemain la première séance du Congrès dont les membres devaient se réunir à l'hôtel du ministre des affaires étrangères.

A dater de ce jour, les travaux de cette assemblée furent poussés avec une rapidité et une bonne entente merveilleuses. Organes de l'opinion dans leurs pays, les plénipotentaires avaient apporté les instructions les plus conformes à ce que réclamaient les intérêts de l'Europe, à la conclusion de la paix. Les questions qui intéressaient ce grave sujet étaient déjà presqu'entièrement

vidées lorsque l'admission de la Prusse fut résolue. Cette puissance fut donc invitée, le 10 Mars, à venir donner son adhésion aux clauses de l'arrangement glorieux destiné à terminer l'état d'inquiétude où se trouvaient les esprits sur l'issue des conférences. M. de Manteuffel et M. de Hatzfeld furent désignés par le roi Frédéric-Guillaume comme plénipotentiaires pour prendre part aux travaux du Congrès.

Enfin, le dimanche, 30 Mars, à une heure et demie, la première signature était apposée sur le traité de paix ; presque au même instant, le canon des Invalides annonçait cette grande nouvelle à la capitale, le télégraphe la répondait dans les provinces et dans toute l'Europe. L'effet en fut immense. La charte internationale de la dernière moitié du XIXe siècle venait d'être consacrée par les plénipotentiaires des grandes puissances européennes.

Voici le texte du traité de paix :

TRAITÉ GÉNÉRAL.

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et l'Empereur des Ottomans, animés du désir de mettre un terme aux calamités de la guerre, et voulant prévenir le retour des complications qui l'ont fait naître, ont résolu de s'entendre avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche sur les bases à donner au rétablissement et à la consolidation de la paix, en assurant, par des garanties efficaces et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

Les Plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. — Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent Traité, paix et amitié entre Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Sa Majesté Impériale le Sultan, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

Art. 2. — La paix étant heureusement établie entre Leursdites Majestés, les territoires conquis ou occupés par leurs armées, pendant la guerre, seront réciproquement évacués.

Des arrangements spéciaux régleront le mode de l'évacuation, qui devra être aussi prompte que faire se pourra.

Art. 3. — Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à restituer à Sa Majesté le Sultan la ville et citadelle de Kars, aussi bien que les autres parties du territoire Ottoman dont les troupes Russes se trouvent en possession.

Art. 4. — Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Sardaigne et le Sultan s'engagent à restituer à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies les villes et ports de Sébastopol, Balaklava, Kamiesch, Eupatoria, Kertch, Ieni-Kaleh, Kinburn, ainsi que tous autres territoires occupés par les troupes alliées.

Art. 5. — Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et le Sultan accordent une amnistie pleine et entière à ceux de leurs sujets qui auraient été compromis par une participation quelconque aux événements de la guerre, en faveur de la cause ennemie.

Il est expressément entendu que cette amnistie s'étendra aux sujets de chacune des parties belligérantes qui auraient continué, pendant la guerre, à être employés dans le service de l'un des autres belligérants.

Art. 6. — Les prisonniers de guerre seront immédiatement rendus de part et d'autre.

Art. 7. — Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Roi de Sardaigne déclarent

la Sublime Porte admise à participer aux avantages du droit public et du concert Européens. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

Art. 8. — S'il survenait, entre la Sublime Porte et l'une ou plusieurs des autres Puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations, la Sublime Porte et chacune de ces Puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres Parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par leur action médiatrice.

Art. 9. — Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un Firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes ledit Firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette commmunication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit auxdites Puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire.

Art. 10. — La Convention du treize Juillet mil huit cent quarante et un, qui maintient l'antique règle de l'Empire Ottoman relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles a été révisée d'un commun accord.

L'acte, conclu à cet effet et conformément à ce principe, entre les Hautes Parties contractantes, est et demeure annexé au présent Traité, et aura même force et valeur que s'il en faisait partie intégrante.

Art. 11. — La Mer Noire est neutralisée : ouverts à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux et ses ports sont, formellement et à perpétuité, interdits au pavillon de guerre soit des Puissances riveraines, soit de tout autre Puissance, sauf les exceptions mentionnées aux articles 14 et 19 du présent Traité.

Art. 12. — Libre de toute entrave, le commerce, dans les ports et dans les eaux de la Mer Noire, ne sera assujetti qu'à des règlements de santé, de douane, de police, conçus dans un esprit favorable au développement des transactions commerciales.

Pour donner aux intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations la sécurité désirable, la Russie et la Sublime Porte admettront des Consuls dans leurs ports situés sur le littoral de la Mer Noire, conformément aux principes du droit international.

Art. 13. — La Mer Noire étant neutralisée, aux termes de l'article 11, le maintien ou l'établissement sur son littoral d'arsenaux militaires-maritimes devient sans nécessité, comme sans objet. En conséquence, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté Impériale le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conserver, sur ce littoral, aucun arsenal militaire-maritime.

Art. 14. — Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies et le Sultan, ayant conclu une convention à l'effet de déterminer la force et le nombre des bâtiments légers, nécessaires au service de leurs côtes, qu'elles se réservent d'entretenir dans la Mer Noire, cette Convention est annexée au présent Traité, et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Elle ne pourra être ni annulée ni modifiée, sans l'assentiment des Puissances signataires du présent Traité.

Art. 15. — L'acte du Congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à régler la navigation des fleuves qui séparent ou traversent plusieurs États, les Puissances contractantes stipulent entre elles, qu'à l'avenir ces principes seront également appliqués au Danube et à ses embouchures. Elles déclarent que cette disposition fait, désormais, partie du droit public de l'Europe, et la prennent sous leur garantie.

La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne serait pas expressément prévue par les stipulations contenues dans les articles suivants. En conséquence, il ne sera perçu aucun péage basé uniquement sur le fait de la navigation du fleuve, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires. Les règlements de police et de quarantaine à établir, pour la sûreté des États séparés ou traversés par ce fleuve, seront conçus de manière à favoriser, autant que faire se pourra, la circulation des navires. Sauf ces règlements, il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre navigation.

Art. 16. — Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une Commission dans laquelle la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie seront, chacune, représentées par un délégué, sera chargée de désigner et de faire exécuter les travaux nécessaires, depuis Isatcha, pour dégager les embouchures du Danube, ainsi que les parties de la mer y avoisi-

nantes, des sables et autres obstacles qui les obstruent, afin de mettre cette partie du fleuve et lesdites parties de la mer dans les meilleures conditions possibles de navigabilité.

Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établissements ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation aux bouches du Danube, des droits fixes, d'un taux convenable, arrêtés par la Commission à la majorité des voix, pourront être prélevés, à la condition expresse que, sous ce rapport comme sous tous les autres, les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Art. 17. — Une Commission sera établie et se composera des délégués de l'Autriche, de la Bavière, de la Sublime Porte et du Wurtemberg (un pour chacune des Puissances), auxquels se réuniront les Commissaires des trois Principautés Danubiennes, dont la nomination aura été approuvée par la Porte. Cette Commission, qui sera permamente, 1° élaborera les règlements de navigation et de police fluviale; 2° fera disparaître les entraves, de quelque nature qu'elles puissent être, qui s'opposent encore à l'application au Danube des dispositions du Traité de Vienne; 3° ordonnera et fera exécuter les travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve; et 4° veillera, après la dissolution de la Commission Européenne, au maintien de la navigabilité des embouchures du Danube et des parties de la mer y avoisinantes.

Art. 18. — Il est entendu que la Commission Européenne aura rempli sa tâche; et que la Commission riveraine aura terminé les travaux désignés dans l'article précédent, sous les nos 1 et 2, dans l'espace de deux ans. Les Puissances signataires réunies en conférence, informées de ce fait, prononceront, après en avoir pris acte, la dissolution de la Commission Européenne; et, dès lors, la Commission riveraine permanente jouira des mêmes pouvoirs que ceux dont la Commission Européenne aura été investie jusqu'alors.

Art. 19. — Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés d'un commun accord, d'après les principes ci-dessus énoncés, chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner, en tout temps, deux bâtiments légers aux embouchures du Danube.

Art. 20. — En échange des villes, ports et territoires énumérés dans l'article 4 du présent Traité, et pour mieux assurer la liberté de la navigation du Danube. Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies consent à la rectification de sa frontière, en Bessarabie.

La nouvelle frontière partira de la Mer Noire, à un kilomètre à l'est du lac Bourna-Sola, rejoindra perpendiculairement la route d'Aker-

man, suivra cette route jusqu'au val de Trajan, passera au sud de Bolgrad, remontera le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à la hauteur de Saratsika, et ira aboutir à Katamori sur le Pruth. En amont de ce pont, l'ancienne frontière, entre les deux Empires, ne subira aucune modification.

Des délégués des Puissances contractantes fixeront, dans ses détails, le tracé de la nouvelle frontière.

Art. 21. — Le territoire, cédé par la Russie, sera annexé à la Principauté de Moldavie, sous la suzeraineté de la Sublime Porte.

Les habitants de ce territoire jouiront des droits et priviléges assurés aux Principautés, et, pendant l'espace de trois années, il leur sera permis de transporter ailleurs leur domicile, en disposant librement de leurs propriétés.

Art. 22. — Les Principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des Puissances contractantes, des priviléges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des Puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

Art. 23. — La Sublime Porte s'engage à conserver auxdites Principautés une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront revisés. Pour établir un complet accord sur cette révision, une Commission spéciale, sur la composition de laquelle les Hautes Puissances contractantes s'entendront, se réunira, sans délai, à Bucharest, avec un Commissaire de la Sublime Porte.

Cette Commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

Art. 24. — Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans chacune des deux provinces, un Divan *ad hoc*, composé de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société. Ces Divans seront appelés à exprimer les vœux des populations relativement à l'organisation définitive des Principautés.

Une instruction du Congrès réglera les rapports de la Commission avec ces Divans.

Art. 25. — Prenant en considération l'opinion émise par les deux

Divans, la Commission transmettra, sans retard, au siége actuel des Conférences, le résultat de son propre travail.

L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par une Convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contractantes; et un Hatti-Schériff, conforme aux stipulations de la Convention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces, placées désormais sous la garantie collective de toutes les Puissances signataires.

Art. 26. — Il est convenu qu'il y aura, dans les Principautés, une force armée nationale, organisée dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesures extraordinaires de défense que, d'accord avec la Sublime Porte, elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

Art. 27. — Si le repos des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances contractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces Puissances.

Art. 28. — La Principauté de Servie continuera à relever de la Sublime Porte, conformément aux Hats Impériaux qui fixent et déterminent ses droits et immunités, placés désormais sous la garantie collective des Puissances contractantes.

En conséquence, ladite Principauté conservera son administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

Art. 29. — Le droit de garnison de la Sublime Porte, tel qu'il se trouve stipulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu en Servie sans un accord préalable entre les Hautes Puissances contractantes.

Art. 30. — Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et sa Majesté le Sultan maintiennent, dans son intégrité, l'état de leurs possessions en Asie, tel qu'il existait légalement avant la rupture.

Pour prévenir toute contestation locale, le tracé de la frontière sera vérifié et, s'il y a lieu, rectifié, sans qu'il puisse en résulter un préjudice territorial pour l'une ou l'autre des deux parties.

A cet effet, une Commission mixte, composée de deux Commissaires Russes, de deux Commissaires Ottomans, d'un Commissaire Français et d'un Commissaire Anglais, sera envoyée sur les lieux, immédiatement après le rétablissement des relations diplomatiques entre la Cour de Russie et la Sublime Porte. Son travail devra être

terminé dans l'espace de huit mois, à dater de l'échange des ratifications du présent Traité.

Art. 31. — Les territoires occupés pendant la guerre par les troupes de Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et le Roi de Sardaigne, aux termes des Conventions signées à Constantinople, le douze Mars mil huit cent cinquante-quatre, entre la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte; le quatorze Juin de la même année, entre l'Autriche et la Sublime Porte, et le quinze Mars mil huit cent cinquante-cinq, entre la Sardaigne et la Sublime Porte, seront évacués après l'échange des ratifications du présent Traité, aussitôt que faire se pourra. Les délais et les moyens d'exécution feront l'objet d'un arrangement entre la Sublime Porte et les Puissances dont les troupes occupent le territoire.

Art. 32. — Jusqu'à ce que les Traités ou Conventions, qui existaient avant la guerre entre les Puissances belligérantes, aient été ou renouvelés ou remplacés par des actes nouveaux, le commerce d'importation ou d'exportation aura lieu réciproquement sur le pied des règlements en vigueur avant la guerre; et leurs sujets, en tout autre matière, seront respectivement traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

Art. 33. — La Convention conclue, en ce jour, entre Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, relativement aux îles d'Aland, est et demeure annexée au présent Traité et aura même force et valeur que si elle en faisait partie.

Art. 34. — Le présent Traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Paris, dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de Mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : A. Walewski. — Bourqueney. — Buol-Schauenstein. — Hubner. — Clarendon. — Cowley. — Manteuffel. — Hatzfeldt. — Orloff. — Brunnow. — Cavour. — de Villamarina. — Aali. — Méhémet-Djemil.

La paix assurée par un acte solennel qui rend l'équilibre aux puissances européennes et propose au monde l'adoption de principes politiques en harmonie avec le progrès des idées et la civilisation dans les mœurs, tel est, au fond, cet acte, dont la portée immense ne saurait être mesurée que par cette considération : — qu'il a établi une pondération nouvelle des grandes puissances entre elles, assuré les Etats d'une moindre importance contre les chances mauvaises qui auraient pu venir de l'extérieur, enfin, réglé pour l'avenir la solution des questions à soulever et qui auraient pu troubler la tranquillité générale.

Le traité de Paris a changé le vieux système des alliances et des coalitions qui avait amené tant de bouleversements dans les commencements de ce siècle, pour lui substituer un système de bonne entente qui laisse à chaque puissance son influence, et, par suite, a rendu nécessaire entre elles l'équilibre qu'elles se sont engagées solennellement à maintenir.

La France, qui a le plus efficacement concouru à obtenir ce résultat, au prix de tant de sacrifices, a conquis par là une force morale immense. Elle a détruit les derniers vestiges de la coalition formée contre elle, pour rester prépondérante dans les conseils de l'Europe, comme elle l'a été sur les derniers champs de bataille qui ont vu passer son drapeau. Sans cesser de demeurer désintéressée dans la solution des difficultés qui peuvent survenir, elle verra grandir son influence tant que nulle ambition matérielle n'entrera dans la pensée de son gouvernement. Sa force résulte en partie de la sage limitation qu'elle a su s'imposer depuis 1815. Si les anciens traités sont dé-

chirés de droit, il est d'une politique prudente de demeurer dans la situation inattaquable que la magnanimité et le désintéressement de la France lui ont faite dans la conclusion du traité de Paris.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

FRANCE.

EMPIRE.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), *Empereur des Français*; né le 20 Avril 1808, fils de NAPOLÉON (LOUIS), ancien Roi de Hollande, et de la Reine HORTENSE-EUGÉNIE; marié le 29 Janvier 1853.

EUGÉNIE (MARIE DE GUZMAN, comtesse de TÉBA), *Impératrice*.

NAPOLÉON (LOUIS-EUGÈNE), *Prince Impérial*, né le 16 Mars 1856.

NAPOLÉON (JÉRÔME), *Prince Français*, frère de l'Empereur NAPOLÉON Ier, né le 15 Décembre 1784; Roi de Westphalie de 1807 à 1813.

La Princesse MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE et le Prince NAPOLÉON (JOSEPH-CHARLES-PAUL), ses enfants.

GRANDE-BRETAGNE.

ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE.

Reine : — VICTORIA Ire (ALEXANDRINE), fille du Prince ÉDOUARD duc de KENT; née le 24 Mai 1819; montée sur le trône le 20 Juin 1837; mariée le 10 Février 1840.

FRANÇOIS-ALBERT-AUGUSTE-CHARLES-EMMANUEL, Prince de SAXE-COBOURG et GOTHA, né le 26 Août 1819; marié le 10 Février 1840 à la Reine de la Grande-Bretagne.

Princesse Royale : — VICTOIRE-ADÉLAÏDE-MARIE-LOUISE, née le 21 Novembre 1840.
Président du Conseil des Ministres : — Le vicomte PALMERSTON.
Ambassadeur à Paris : — Lord COWLEY.

I.

Le 18 Juillet 1855, M. Roëbuck, membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, proposa à cette assemblée l'adoption d'une résolution portant que : — « Cette Chambre, déplorant les souffrances des soldats Anglais pendant la campagne du dernier hiver en Crimée, et pensant, avec le comité chargé par elle d'une enquête à ce sujet, que la conduite de l'administration avait été la première et la principale cause de toutes les calamités dont avait été accablée l'armée, considérait qu'il était de son devoir d'infliger un blâme sévère à tous les ministres dont les conseils avaient amené de si désastreux résultats. »

Quelque temps auparavant, au mois de Mars de la même année, le *Times* écrivait que « les détails de l'enquête commencée devant la nation attestaient une vérité en présence de laquelle tout Anglais avait sujet de s'humilier devant le trône du Tout-Puissant. » Poursuivant sa philippique sur ce ton, il en venait à invectiver le chef du cabinet, à l'accuser d'employer — « honteusement les millions de l'Angleterre à autre chose qu'à fortifier sa puissance pour la mettre en état de soutenir une guerre juste..... »

L'enquête parlementaire et l'enquête publique du

Times avaient donc pour objet de démontrer que deux plaies rongeaient l'Angleterre en même temps; au dehors, une guerre mal conduite, au dedans, une administration peu intègre; partout, l'action d'un gouvernement indigne de la confiance de la nation. Ces accusations étaient graves. En Angleterre, elles soulevèrent des tempêtes; en France, elles eussent peut-être fait une révolution. Sur le dernier chef, le ministère Anglais répondit en faisant connaître au pays l'adhésion de la Sardaigne à la politique Occidentale. Le coup de théâtre fut complet. L'enthousiasme guerrier se réveilla et remplaça rapidement les préoccupations étrangères à la grande affaire du moment. Puis, sur ces entrefaites, les succès partiels remportés par les Français, à défaut des Anglais, en Crimée, vinrent influer sur les dispositions des Chambres à l'égard des ministres incriminés dans la motion de M. Roëbuck. Cette proposition, qui ne brillait pas plus par son esprit de justice que par son à-propos, fut étouffée par le vote de la Chambre, en rejetant le ridicule sur ses auteurs au lieu de couvrir d'impopularité ceux contre lesquels ils croyaient le diriger.

Un fait important n'en restait pas moins acquis, et l'infériorité matérielle de l'Angleterre dans la guerre contre la Russie n'en était pas moins constatée aux yeux mêmes du peuple Anglais. Il demeurait avéré que l'année 1855 allait finir, laissant aux Français tout l'honneur de la campagne de Crimée. On sait de quelle manière héroique l'armée Anglaise a racheté néanmoins cette infériorité dans plusieurs combats, notamment à l'attaque générale de Sébastopol.

Dans toutes les circonstances qui se sont produites de-

puis lors, la France n'a cessé de témoigner de son bon vouloir à son alliée. Déjà, le 15 Avril 1855, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice Eugénie, s'était rendu en Angleterre, où la Reine Victoria lui avait conféré l'ordre de la Jarretière. Le 16 Août suivant, Sa Majesté Britannique rendit cette visite et dut être touchée de l'élan spontané avec lequel la population de Paris, cette grande adulatrice de toutes les splendeurs, lui témoigna une sympathie parfaitement motivée d'ailleurs par la confraternité que les périls communs à nos deux armées établissaient entre les deux peuples.

Le 8 Septembre d'après, une dépêche du général Simpson était adressée à lord Panmure; elle constatait, en termes pleins d'une noble franchise militaire, l'insuccès des Anglais contre le Redan; mais, par contre, elle apprenait à l'Angleterre que les forces alliées venaient de s'emparer de Sébastopol. On connaît les suites de ce glorieux fait d'armes. Le 31 Mars 1856, la paix était signée à Paris. Lord Palmerston, le chef du Cabinet, si longtemps accusé de n'être qu'un boute-feu européen, voyait la guerre finir à son honneur et pouvait désormais attendre tranquillement les éventualités qui ne devaient pas manquer de surgir là où toutes les difficultés n'étaient point encore entièrement aplanies.

A cette époque, précisément, deux sujets de dissentiment qui existaient déjà entre l'Angleterre et les Etats-Unis se réveillèrent plus vivement. Il s'agissait d'abord du reproche adressé par le gouvernement de l'Union Américaine à M. Crampton, représentant de la Grande-Bretagne à Washington, d'avoir procédé, au mépris des lois du pays, à des enrôlements pour la légion étrangère

au service de l'Angleterre. De son côté, cette puissance était en droit d'accuser le Président de l'Union, M. Pierce, d'encourager, en dépit des traités, les spoliations du flibustier Walker dans l'Amérique Centrale. Un conflit pouvait facilement sortir de cette situation. M. Pierce, avec cette acrimonie gouvernementale quinteuse qu'on lui a trop connue, se hâta de le faire naître en envoyant brutalement ses passeports à M. Crampton. On s'attendait à ce que le Cabinet de Saint-James répondit à cette mesure par une injonction semblable à M. Dallas, ministre des Etats-Unis à Londres. Mais le langage des journaux anglais ne cessa pas d'être pacifique ; le gouvernement devait continuer, d'après le *Morning Post*, à suivre une ligne de conduite à la fois ferme et conciliante. Cette feuille espérait que l'influence médiatrice d'autres nations suffirait pour arrêter les velléités belliqueuses des Etats-Unis. Le *Times* conseillait à l'Angleterre d'éviter toutes les occasions d'offense, de faire cesser tous les points de contact, de se renfermer dans son droit et d'examiner avec patience si les prétentions du gouvernement Américain ne pouvaient pas être satisfaites sans en venir à la dernière extrémité. Ce journal, prévoyant la nouvelle d'une rupture, dès le 4 Juin, exprimait que, dans sa pensée, cet événement, après tout, en y regardant de près, ne serait pas un malheur irréparable. — « Après toutes les concessions que nous avons déjà faites, disait-il, nous pourrions bien passer sur cet incident comme sur le reste. D'ailleurs, nous avons, dans ce cas, la triste satisfaction de pouvoir user de représailles, et une quinzaine après que M. Crampton aurait cessé de nous représenter à Washington, M. Dallas n'exercerait

pas plus longtemps les fonctions de représentant des Etats-Unis à la Cour de Saint-James. Il y aurait, toutefois, cette différence que M. Dallas a été traité ici avec respect, tandis que M. Crampton, avant de recevoir l'avis d'avoir à quitter le territoire de l'Union, aura enduré, probablement, plus qu'aucun ministre de la Grande-Bretagne dans le cours de ce siècle. En résumé, l'Amérique ne se soumettra pas à l'arbitrage, parce qu'elle est déterminée à mettre la main sur le territoire de Nicaragua, au risque de violer les termes du traité Clayton Bulwer. »

Ce ton s'explique parfaitement, si l'on songe que la presse anglaise n'ignorait pas le moins du monde que, dans l'Union, la plus grande partie de la nation, préoccupée avant tout de ses affaires commerciales, s'occupe fort peu de la direction que le gouvernement donne à la politique extérieure. Mais, dans cette circonstance, on doit considérer qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question internationale; évidemment, M. le général Pierce en faisait une question de politique intérieure. Ce n'est pas à dire qu'en persistant dans ses premières prétentions, c'est-à-dire dans une demande de réparations au sujet de la question des enrôlements, le gouvernement Américain se fût rendu l'organe de l'opinion publique. Loin de là : quand il en fit une question de politique intérieure, M. Pierce ne vit dans sa persistance qu'un but tout personnel à atteindre : — Plus on approchait de l'élection présidentielle, plus il voulait se retrancher dans une fierté intraitable pour ramener vers lui, par un mobile d'amour-propre national, la popularité qui s'en était éloignée depuis longtemps.

Qu'on se reporte à cette époque, à la fin du mois de Juillet dernier, et on verra que c'est là un jeu périlleux, et que le général-président a commis ainsi deux actes qui compliquent étrangement la situation de l'Union. En premier lieu, quelles que soient les suites d'une rupture avec la Grande-Bretagne, les intérêts américains en souffriront sous le rapport commercial. Son but sera donc manqué de ce côté; car, quelle que puisse être la fierté des *Yankees*, on n'ignore pas que, à leurs yeux, la prospérité de leur commerce est la première condition qu'en toutes circonstances doit sauvegarder leur Gouvernement. C'est ce que ne paraît pas avoir compris M. Pierce; car rien ne la compromettrait plus entièrement qu'une rupture complète avec l'Angleterre.

D'un autre côté, M. Pierce a-t-il cru trouver une source de popularité dans la reconnaissance des usurpations du flibustier Walker? Il s'est mépris également, si telle a été sa pensée. Quelques extraits de la presse des Etats-Unis, montreraient surabondamment l'effet déplorable que cet acte a produit sur l'opinion. En effet, malgré leurs tendances envahissantes, on comprend parfaitement que les Américains du Nord ne tiennent pas à passer pour avoir encouragé les brigandages de toutes sortes d'un aventurier de la pire espèce.

Voilà donc la situation personnelle de M. Pierce entièrement compromise grâce à ces méprises étranges sur la portée de ses actes, à l'intérieur des Etats de l'Union. Peut-être a-t-il pu compter encore sur le prestige d'une guerre imminente avec l'Angleterre? L'erreur n'est pas moins grande. L'Angleterre n'a rien à craindre d'une guerre avec une puissance aussi faible que les Etats-

Unis, sous le rapport militaire. Elle a des troupes presque à leurs portes. L'Angleterre est prête à toute éventualité, et avec les forces dont ils disposent, on imaginerait difficilement que les Etats-Unis puissent lui tenir tête.

Mais, l'Angleterre attend que la raison conseille le Gouvernement américain. Elle agit noblement en n'attachant pas une grande importance à ses mauvais procédés, et en apportant toujours une modération extrême là où les Yankees agissent avec une violente passion. Si cependant les Etats-Unis y tiennent absolument, ils pourront se convaincre que l'Angleterre, non plus que toute autre puissance, n'est disposée à laisser tomber l'insulte qu'on voudrait lui faire en persistant dans une voie de provocations qui, jusqu'à présent, ont pu passer pour des imprudences expliquées sinon justifiées par une organisation sociale imparfaite, c'est-à-dire par le caprice des gens qui dirigent la politique extérieure de l'Union sans consulter l'opinion publique.

Telles étaient nos appréciations à cette époque ; telles elles subsisteraient encore au cas où se renouvelleraient des circonstances analogues, car l'événement nous a donné raison. Dans le différend anglo-américain, il s'agissait, pour la Grande-Bretagne, de savoir si elle conserverait dans l'Amérique Centrale ses possessions, qui doivent une grande importance à leur situation entre les deux Océans et près de l'isthme de Panama. Cette question était tellement la principale, que la presse anglaise s'est efforcée de ne présenter l'accusation dirigée contre M. Crampton que comme une querelle suscitée à plaisir pour arriver à une rupture. Il ne saurait donc être sans intérêt d'examiner quelles sont les appréciations que le

Cabinet des Etats-Unis a présentées à l'Angleterre, relativement à cette question. Ses offres pouvaient se résumer en quelques concessions douteuses.

La discussion portait sur deux points. L'Amérique contestait d'abord à l'Angleterre son droit sur les îles de la Baie; et sur ce fait d'attribution territoriale, le Cabinet de M. Pierce ne paraissait pas éloigné d'entrer en arrangement. Mais les Etats-Unis voulaient en outre attacher un effet rétroactif au traité de 1850, par lequel les deux puissances s'engagent à ne pas occuper l'Amérique Centrale : ils voulaient que l'Angleterre abandonnât toutes ses possessions, et sur ce point le Cabinet des Etats-Unis n'acceptait pas l'arbitrage, en sorte que si en principe un arbitre reconnaissait l'existence du droit de l'Angleterre sur les îles de la Baie, ce droit devait être complétement annulé par l'interprétation américaine du traité Clayton Bulwer. « M. Marcy, disait le *Times* à ce sujet, veut bien soumettre la question territoriale à un arbitre, mais non pas la question de l'interprétation du traité. Les Américains ont leur opinion et ne la modifieront par déférence pour aucun arbitre. Le traité défend aux deux parties d'occuper l'Amérique Centrale. Il suppose une égalité parfaite entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Si donc les Anglais occupent une partie de ce territoire, les Américains trouveront bien de leur côté quelque terrain à occuper, et le traité, par une violation réciproque, sera annulé. »

Cette interprétation compliquait étrangement la situation, lorsque, tout-à-coup, est survenu un incident de nature à amener une solution nouvelle et imprévue du conflit anglo-américain. Le Honduras, une des Répu-

bliques de l'Amérique Centrale, avait accrédité un agent à Londres, pour réclamer l'île de Ruatan, dont les Etats-Unis contestaient la possession à l'Angleterre. Ruatan appartenait à l'Espagne ; elle tomba en 1821 dans le domaine du Honduras, et cet Etat soutint que ses droits ne pouvaient en aucune façon souffrir des prises de possession effectuées à différentes fois par des officiers de la marine anglaise.

Or, voici, d'après le *memorandum* rédigé par les représentants de Honduras, et qui fut soumis aux différents Etats intéressés dans la question de l'Amérique Centrale, quelle pouvait en être la solution, d'où suivrait la conclusion d'un arrangement entre l'Angleterre et l'Union : — Le but commun poursuivi par ces deux Gouvernements est, portait ce mémoire, l'établissement d'une ligne de communication à travers l'isthme qui sépare l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. L'arrangement proposé consiste à substituer le passage à travers le territoire de Honduras à toutes les autres voies de communication sur lesquelles a porté jusqu'à présent la discussion. Un contrat a été passé par le Gouvernement de Honduras avec une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer qui doit réunir les deux Océans en traversant le territoire de cette République. Par le projet de convention que ses représentants sont chargés de soumettre aux Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis, le Gouvernement de Honduras s'engage à reconnaître le droit de libre parcours et de transit sur ce chemin de fer à toutes les grandes puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique qui voudront conclure avec lui des traités de commerce et

d'amitié. Ainsi se trouverait naturellement atteint le but que l'Angleterre et les Etats-Unis se sont proposé par la convention de 1850, dont l'exécution est l'objet du conflit pendant entre ces deux Etats.

Un arrangement ne tarda pas à être arrêté sur ces bases. Mais, au mois de Septembre, au moment où l'on pouvait croire toutes les difficultés aplanies entre l'Angleterre et les Etats-Unis, un nouveau différend s'élève, dans lequel ce dernier Etat commence, ainsi qu'il en a l'habitude, par mettre le bon droit du côté opposé. On en peut juger par le simple exposé des faits.

Les Etats-Unis réclament de la République de la Nouvelle-Grenade des indemnités pour des pertes éprouvées par des citoyens américains, lors d'une sédition qui éclata à Panama en Avril dernier. Le gouvernement de Washington a envoyé sur les lieux un commissaire, M. Corwine, qui a proposé tout simplement aux Etats-Unis d'occuper l'isthme de Panama sur tout son parcours, s'il n'est pas fait droit à cette réclamation.

Le *Times*, à cette nouvelle, s'est empressé de déclarer, au nom du pays, que ce serait là une violation flagrante du récent traité, et que non-seulement l'Angleterre, mais toutes les nations maritimes de l'Europe devraient s'opposer à l'occupation de l'isthme par les Etats-Unis, et le *Times* a eu raison. Aucune considération ne saurait justifier une semblable politique de la part du Nord-Amérique.

En laissant de côté la question de droit public que soulèvent de telles prétentions, il est bon de ne pas oublier que l'Union américaine, en construisant un chemin de fer à Panama, a déjà donné une grande influence com-

merciale aux citoyens des Etats-Unis dans l'Amérique Centrale.

Pour contrebalancer cet avantage maritime et national des Américains, par un avantage analogue pour les nations commerciales européennes, la Grande-Bretagne a conclu un traité avec la République de Honduras, en vue de leur donner la jouissance d'autres moyens de communication qui ont été concédés, par le Gouvernement de Honduras, à une puissante Compagnie.

Quoi de plus rationnel? quoi de plus juste, puisque ce droit est accordé solennellement par un traité auquel les Etats-Unis ont adhéré sans restriction? Mais, en ce moment, ils paraissent avoir changé d'idée; ils ne jugent pas de même, et leur prétention d'occuper aujourd'hui l'isthme de Panama en est une violation flagrante. En effet, l'acte diplomatique dont nous parlons a pour bases :

1° La restitution de la souveraineté de Honduras sur les terres de Ruatan, Bocana, etc., et ces possessions seraient déclarées territoire libre, gouverné par ses propres autorités municipales.

2° La reconnaissance des limites territoriales de Honduras, comme elles sont données dans la carte par l'honorable Georges Squier; c'est-à-dire partant de la rivière Wans o Segovia pour aller à la rivière Negro.

Un tribunal de référence, composé d'un citoyen de Honduras, d'un sujet anglais, s'il est nécessaire, d'un tiers impartial appartenant à une autre nation quelconque, fixera les frontières, l'indemnité due aux Indiens du Mosquito pour les dédommager de la perte qu'ils peuvent subir, et mettre fin à toute espèce de réclamations.

La République de Honduras, en un mot, s'engage,

suivant les bases du traité en question, à rester dans les meilleurs termes d'amitié avec toutes les nations qui voudront lui tenir compte de cette amicale réciprocité ; et à éviter les compromis et les ligues offensives et défensives si communes dans l'Amérique du Sud, et si nuisibles à la prospérité générale des peuples, ainsi qu'à la consolidation des Gouvernements de cette vaste et fertile partie du Nouveau-Monde.

Or, de propos délibéré, les Etats-Unis sont revenus sur ces stipulations et ont voulu détruire ce qu'ils avaient récemment concouru à établir. Semblable prétention est inadmissible. Elle ne saurait être justifiée, pas plus aux yeux des Etats de l'Amérique centrale qu'aux yeux des puissances européennes, car il n'est pas règle de droit international qui autorise l'envahissement même éventuel du territoire d'une nation paisible dont l'unique tort est de n'être pas assez forte pour obliger au respect de la tranquillité publique les bandes d'aventuriers de passage, qui ont voulu s'en proclamer les *présidents*. Les Etats-Unis ne pourront vouloir marcher sur les traces de ces flibustiers.

Il y a, dans la prise de possession de l'isthme de Panama par les Etats-Unis, une question de fait et de principe de la plus haute importance. Il importe donc que toutes les puissances intéressées à un degré quelconque à sa solution arrêtent leurs idées sur la manière dont elles considèrent un aussi monstrueux abus de la force. Et (nous devons l'ajouter), le sens des résolutions de ces puissances ne saurait être que très énergiquement défavorable à une violation flagrante du droit des gens.

Telle est la situation actuelle de l'Angleterre vis-à-vis

de l'Amérique du Nord. De ce côté, le bon droit lui appartient. Malheureusement, il n'en est pas de même partout; et la guerre qui vient d'être déclarée à la Perse d'une part, à la Chine de l'autre, en est malheureusement la preuve. Lord Palmerston a mérité là son surnom de *boute-feu*, en allumant, sous le prétexte le plus futile un brandon de discorde qui peut amener la ruine de la puissance de la Grande-Bretagne dans les Indes. Nous reviendrons sur les faits relatifs à cette affaire. Quant à présent, qu'il nous suffise de constater que, partout, en Angleterre comme en France, cette double expédition est considérée comme un malheur public dont la nation anglaise portera le deuil quelque jour.

Indépendamment de la question de justice, qui n'est jamais la question principale chez nos alliés, le peuple anglais se préoccupe avec terreur des conséquences de la lutte gigantesque dans laquelle lord Palmerston vient de lancer si imprudemment son pays; lutte qu'une fois engagée il ne sera au pouvoir de personne de faire cesser. Les Anglais craignent, comme première conséquence, que cette guerre, en nécessitant une nouvelle émigration de l'argent vers l'Orient, ne jette le pays dans toutes les calamités d'une crise financière et commerciale. Les Anglais savent compter.

II.

Un fait qui frappe tout d'abord l'imagination, lorsqu'on étudie la situation matérielle de la Grande-Bretagne, c'est la puissance que concentre en lui cet Etat aux mille bras,

malgré la prodigieuse dissémination de ses forces sur tous les points du globe. Il paraîtrait qu'une certaine faiblesse dût résulter d'un semblable état de choses, car, en bonne stratégie, toute dispersion des forces est une faute, toute centralisation peut, au contraire, amener un résultat définitif.

L'Angleterre se trouverait certainement placée dans le premier cas, si l'immense étendue de ses conquêtes avait été accomplie avec la même rapidité que, nous autres Français, nous voulons apporter à toutes choses. Mais ses accroissements sont, en grande partie, l'œuvre du temps et de la persévérance. Partout où elle a mis le pied, elle s'est fortifiée en agrandissant ses possessions ; elle n'a jamais reculé devant la lutte, ni manqué jamais l'occasion de profiter de son activité.

Ainsi se sont formés et multipliés, tantôt avec lenteur, tantôt aussi avec une prodigieuse rapidité, ces établissements qui font sa splendeur commerciale, ces points stratégiques dont elle est devenue la maîtresse, et qui lui assurent une prépondérance redoutable comme puissance militaire.

La force matérielle de la Grande-Bretagne ressort donc clairement de l'étendue de ses possessions et de la manière habile avec laquelle elle a su les conserver, les agrandir et s'y fortifier. Si l'on cherche sur la carte du globe les points où flotte son pavillon, on verra que dans sa marche elle est arrivée à dominer la plupart des positions commerciales et stratégiques où son influence peut servir à l'extension de son négoce et à la sécurité de sa navigation.

Depuis les côtes des trois royaumes jusque dans la Mé-

diterranée et dans l'Inde, dans les Antilles et sur le continent américain, elle a étendu son pouvoir de manière à protéger ses bâtiments, de quelque partie du monde qu'ils arrivent, quelle que soit la route qu'ils suivent sur les mers. Son histoire, considérée à ce point de vue, offrirait le spectacle le plus curieux que puissent présenter les agrandissemets successifs d'un peuple à l'étroit dans la mère-patrie.

C'est ainsi qu'indépendamment des îles anglo-normandes, d'où elle surveille les côtes de France, l'Angleterre en est arrivée à posséder Héligoland, d'où elle commande le commerce maritime de l'Allemagne du Nord, de la Scandinavie et de la Russie sur la Baltique; elle occupe Malte et Gibraltar, les deux clefs de la Méditerranée, Corfou, sur l'Adriatique. En Egypte, le transport de la malle et des marchandises, à travers l'isthme de Suez, lui appartient. Elle s'est établie à Aden, sur la mer Rouge; elle est toute puissante sur l'Océan Indien et sur le Grand Océan; elle a de grands intérêts et d'importantes possessions dans les Antilles, sur le golfe du Mexique. Elle règne au Canada; elle est établie à la Guyane; l'Inde entière lui appartiendra peut-être un jour. Tel est le rapide aperçu de cette situation unique au monde, d'une puissance qui s'étend aux quatre coins du globe, sans, pour cela, pouvoir être cependant qualifiée rigoureusement de puissance envahissante, comme la Russie, ou de puissance annexioniste, comme les Etats-Unis.

La Russie est une puissance exclusivement politique; elle envahit pour dominer, voilà son but. Les Etats-Unis constituent une puissance entièrement commerçante; ils

s'annexent de nouveaux territoires pour augmenter leurs richesses; c'est le résultat qu'ils ambitionnent.

L'Angleterre participe de l'une et de l'autre. L'esprit qui anime les Etats-Unis a fait place chez elle, à une certaine époque, à celui qui guide la conduite de la Russie. Elle a fait des conquêtes dans l'intérêt de son commerce, tout en conservant son importance politique. Cette dernière s'est augmentée en même temps que ses agrandissements territoriaux. Ses hommes d'Etat, surtout pendant notre siècle, ont habilement profité de l'admirable situation qui lui était ainsi faite, et ils lui ont donné une force morale qui résistera longtemps à toutes les attaques, bien qu'il faille avouer qu'elle n'est pas en rapport avec sa force matérielle.

A ne considérer que le côté commercial de cette position, l'Angleterre a fait de ces postes stratégiques des comptoirs pour son commerce, des marchés pour son industrie — *et vice versâ*. De telle sorte que là où s'exerce son influence mercantile, elle domine en reine, et surveille à la fois le commerce des autres nations et les évolutions de leurs escadres.

De cette manière d'agir résulte l'influence politique que nous venons de caractériser.

Mais ce n'est pas tout : pour compléter le réseau d'influence dont elle étreint le monde, l'Angleterre a compris, que du moment où elle pouvait connaître par ses agents toute exploitation à créer sur le globe, tout débouché à ouvrir, elle pouvait sans crainte ouvrir à deux battants les portes de ses marchés au commerce de tous les peuples. Ainsi, est-elle entrée de plain-pied dans la voie de la liberté commerciale, indiquant aux nations,

soucieuses, comme elle, d'étendre leur négoce et leur influence, le moyen réel d'obtenir ce double but.

La liberté du commerce permet à l'Angleterre de recevoir les produits du monde entier. Tous les pays n'auraient-ils pas un avantage positif à vendre en même temps leurs produits sur leurs propres marchés et à les échanger librement contre les produits du dehors qui leur sont nécessaires ? Là est toute la question. Là est le secret de cet accroissement commercial si considérable et si rapide remarqué en Angleterre pendant ces dernières années. Là est le mot de l'énigme pour les étonnements que, sous ce rapport, elle réserve encore au monde.

Continuons cet examen de la puissance politique de la Grande-Bretagne en la comparant à la puissance politique de la France.

La puissance de l'Angleterre réside à la fois dans sa force morale et dans sa force matérielle. Dans sa force morale, par son influence politique; dans sa force matérielle, par l'étendue de ses possessions et par les racines que sa domination y a prises.

L'étendue même des colonies anglaises qui, sous un autre système que le système libéral par lequel elles sont régies, ruinerait la mère-patrie, contribue à sa prospérité.

La puissance de la France est toute différente : elle réside dans le cœur du pays. C'est de là que partent ces grandes inspirations qui rendent sa politique prépondérante; c'est là que se produisent ces élans d'enthousiasme d'où résulte l'invincible bravoure de nos soldats.

En un mot, le patriotisme constitue la base essentielle de la double puissance morale et matérielle de la France.

Tant que ce sentiment a dominé les actes de notre histoire politique, il a fait la France grande et glorieuse. Quant il a pu s'éclipser un instant seulement la France a déchu du rang qu'elle doit toujours conserver dans le monde.

Quel que soit le nom du Gouvernement qui siége à Paris, qu'il s'appelle royauté, république, empire, il n'importe guère au patriotisme. Le Français voit la France dans son cœur et marche fier des souvenirs glorieux et des grandes actions de ses pères. La patrie passe avant tout — « avant le Roi lui-même » — comme disait un illustre magistrat du siècle dernier.

Au Moyen-Age, le pays s'ébranlait tout entier à l'appel de la croisade. C'était l'époque où se fondait la nationalité française. Le nom de Dieu servait de devise aux armées chevaleresques. Celui de la patrie s'y ajouta lorsque la monarchie se fut assise sur de plus larges bases. Il subsiste seul aujourd'hui, hélas! tant notre siècle est devenu sceptique! Il est le seul témoignage et le dernier vestige de l'esprit qui constitua l'unité française, après les trois quarts de siècle où nos primitives institutions ont disparu.

Mais, quelques transformations qu'il ait subies, le sentiment du patriotisme, l'amour de la patrie, est demeuré vivant au cœur de la France. Rien de ce qui touche à son honneur ne passe insensible à un seul de ses enfants. Aussi, existe-t-il en ce point une harmonie si complète entre eux que, quels que soient les partis auxquels ils accordent leurs sympathies, leur pays est l'unique objet qui les préoccupe.

Ainsi, dans le différend anglo-américain, si pareil in-

cident politique s'était produit à l'égard de la France, on eût vu promptement l'opinion publique, comme sous la monarchie de Juillet, ne considérer dans cette question le côté matériel que comme secondaire, et se préoccuper tout d'abord des conséquences morales qui en pourraient être la suite pour le pays.

Lorsque le souverain envoie nos soldats à la guerre, le patriotisme se transporte ainsi du domaine de la discussion dans l'ordre des faits. C'est là que se manifeste cette admirable énergie vitale qui nous a toujours donné la plus belle armée du monde. La guerre d'Orient en a été la plus récente preuve. Quel n'a pas été l'héroïsme de nos soldats pendant cette longue et douloureuse lutte? Quelle n'a pas été, par contre, la faiblesse de nos autres alliés, tandis que l'armée piémontaise, animée du même esprit que la nôtre, tenait également tête à ses fatigues et à ses adversaires?

Toute nation constitue un être collectif dont les divers membres font la puissance. Cela existe également en France et en Angleterre, mais avec cette distinction essentielle que là où l'esprit de suite a tout fait, comme dans la Grande-Bretagne, la continuation de cette politique est la seule sauvegarde de cet immense Empire — tandis que là où règne le patriotisme, ce sentiment inné dans le cœur de tous préserve un pays, moins vaste en étendue, des malheurs inévitables pour la Grande-Bretagne, si elle avait subi les catastrophes gouvernementales dont notre siècle a été le témoin en France.

De cette différence essentielle dans l'esprit des deux nations résulte une différence totale de politique extérieure. L'Angleterre se trouve à l'étroit dans ses îles;

elle s'étend toujours, par nécessité d'espace, par esprit de suite, et aussi par le besoin de la conservation. Dans l'Inde, par exemple, arrêter ses limites, c'est se condamner à des dangers incessants de la part de rivaux tels que la Russie. Elle doit marcher en avant, comme le juif de la légende, jusqu'au jour où, entre ses deux frontières sur ce continent, elle verra se dresser le spectre formidable de l'invasion moscovite.

La France, au contraire, est essentiellement conservatrice et pacifique. Elle reste dans ses frontières, peu soucieuse de conquérir un monde ; à l'aise sur son territoire, elle conserve ses anciennes colonies, vestiges d'un passé ruiné, gages d'une grande et vieille influence dans le Nouveau-Monde, où son nom sera toujours respecté ; mais elle n'ambitionne rien au-delà de l'Algérie, ce grenier immense ouvert à son activité, près de ses portes, à portée de ses fabriques, où elle trouvera un jour à peu de frais tous les produits que l'Angleterre demande chèrement aux Indes.

Limitée dans une semblable situation, forte de son patriotisme, la France est restée la plus puissante, la plus influente des nations européennes. C'est elle qui dirige les destinées de la politique de notre temps, car, recueillie dans ses jours de calme, elle peut discerner de loin où s'amasse la tempête, et la prévoir. C'est ce qu'elle a fait dans la guerre d'Orient, dans le Traité de Paris; ce qu'elle a fait récemment encore au sein du second congrès.

III.

Dans la guerre, comme dans l'œuvre de la paix, la prépondérance de la France n'a pu être un instant mise en doute. La rectitude de sa politique extérieure, la prospérité dont elle jouit à l'intérieur, lui permettent de marcher le front haut et de soutenir, quand bon lui semble, la cause qu'elle croit devoir embrasser.

Tandis qu'elle défendait les intérêts du christianisme et de la civilisation en Orient, elle donnait au monde un spectacle inouï : la fête de la paix et de l'industrie, la grande exposition universelle de 1855, où tous les peuples, la Russie exceptée, ont apporté le tribut de leurs produits. Quels yeux auraient pu demeurer assez obstinément aveugles pour ne pas céder au prestige merveilleux qui résulte des considérations que suggère ce double spectacle : la guerre en Orient, la paix et tous ses charmes au centre même du pays dont les soldats combattent avec le plus de valeur ?

L'exposition universelle a eu ses suites comme la guerre d'Orient. Suites pacifiques de part et d'autres, et qui concourent au même but, l'apaisement des passions et le triomphe des principes destinés à préserver l'avenir politique du monde contre les bouleversements dont la première moitié du XIXe siècle a été témoin.

Le commerce et l'industrie prenant un essor immense, voilà, dans une certaine proportion, les suites des deux grands faits qui dominent l'histoire de la France en 1855. En 1856, se montrent à côté de celles-là les suites

politiques de la situation prise moralement et matériellement par le pays. Il n'est pas un différend politique pour la conclusion duquel les Etats étrangers ne s'adressent au Gouvernement français. Les Principautés danubiennes réclament son intervention pour obtenir de la Porte-Ottomane une solution favorable à leurs vœux ; la Suisse s'en rapporte à son arbitrage dans la question de Neufchâtel ; les affaires de Naples suivent la ligne tracée par le Cabinet des Tuileries et non celle qu'aurait voulu adopter le Cabinet de Saint-James. Partout enfin se reconnaissent les inspirations de la politique française. Les faits l'ont prouvé et le font ressortir encore chaque jour.

Les événements qui se sont passés en France, pendant l'année qui vient de s'écouler, montrent également combien sont puissantes les forces vitales du pays. Une crise alimentaire et une crise financière se sont manifestées à la fois. L'insuffisance des céréales d'une part, la rareté du numéraire de l'autre; l'équilibre de nos approvisionnements et celui de notre système monétaire rompu en même temps ; il y avait là de quoi faire éprouver au pays une secousse terrible. Heureusement, toutes suites mauvaises d'un pareil état de choses se sont trouvées conjurées d'elles-mêmes. Les facilités données au commerce et le bon sens des populations ont permis d'atteindre sans inquiétude la fin de ces deux crises.

La naissance d'un Prince Impérial a donné au Gouvernement de la famille Bonaparte des espérances nouvelles pour la stabilité de ses institutions. Cet événement a contribué, avec les mesures de compression adoptées utilement dans quelques circonstances, à ruiner par

contre les espérances du parti démagogique. Il ne saurait, en présence d'un trône assuré à l'un des prétendants, au défaut des autres, songer désormais à détruire en France la forme monarchique depuis tant de siècles inféodée à nos mœurs.

Les inondations qui ont ravagé le centre et le midi de la France ont présenté parmi tant de désastres ce consolant enseignement, qu'aujourd'hui plus que jamais, le pays estime qu'il a besoin de repos. De tous côtés, l'Empereur qui payait si généreusement de sa personne là où se trouvaient des misères à secourir, l'Empereur a recueilli de la bouche du peuple même que l'œuvre de pacification accomplie sur tous les points de la France est plus sympathique au cœur de l'ouvrier que toutes les théories subversives prêchées par les révolutions.

Ce qu'il faut aux populations laborieuses, c'est du travail. Le travail est dans la société moderne essentiellement la loi de l'humanité. Sans le travail, souffrance et misère. Avec le travail, aisance et bien-être. Or, la France a vu assez longtemps le labeur de ses tribuns et de ses corporations ouvrières demeurer stérile après les mauvais jours de 1848, pour qu'elle aspire désormais à jouir sans réserve des bienfaits de la paix conquise à l'intérieur et imposée au dehors.

IV.

1855 avait été une année de visites princières : le Roi de Portugal et son frère le duc d'Oporto, la Reine d'Angleterre, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le duc et la

duchesse de Brabant, le Roi de Sardaigne, avaient successivement honoré la capitale de leur présence. 1856 a été moins favorisé comme nombre de royaux visiteurs : le Roi de Wurtemberg, beau-frère du prince Jérome, le prince Oscar de Suède et le prince de Prusse sont seuls venus visiter la France. Mais Paris a vu en manière de dédommagement le comte Orloff, Aali Pacha, le comte Buol, et tous les ministres plénipotentiaires du congrès de Paris.

A 1856 se rattachera aussi le voyage du prince Napoléon dans les mers glacées, où l'on ne voit que des baleines, des Groënlandaises et des phoques; mais ce voyage, à défaut de découvertes nouvelles, aura valu au Muséum la galerie de curiosités que le prince a formée au Palais-Royal, en attendant qu'il puisse y ajouter le musée australien, fruit d'un prochain voyage, dont la relation sera écrite par M. Alexandre Dumas, qui doit être, dit-on, son compagnon de voyage.

Parmi les hommes qui laisseront leur souvenir le plus profondément attaché à l'année 1856, le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, se trouve au premier rang. Son nom, glorieusement lié, et de la manière la plus intime aux quinze dernières années de nos combats en Algérie, a reçu en Crimée la plus glorieuse consécration que puisse envier un général français.

De la nomination du maréchal Pélissier, alors général, au commandement en chef de l'armée d'Orient, a daté une ère nouvelle pour les péripéties du siége de Sébastopol. L'armée, qui connaissait son énergie, sa vigoureuse résolution, avait en lui la confiance la plus absolue. Ce sentiment tempérait les regrets que le général Canrobert

emportait en abandonnant volontairement le commandement en chef.

Toutes les dates de l'héroïque carrière du général Pélissier étaient présentes à l'esprit de ses soldats et des officiers sous ses ordres. Né à Maromme, dans le département de la Seine-Inférieure, en 1794, il entra à l'école de Saint-Cyr en 1814, et fut attaché en 1815 à l'artillerie de la maison du Roi, avec rang de sous-lieutenant. Mis en non-activité au licenciement du 25 août, il rentrait à la fin de la même année à la légion départementale de la Seine-Inférieure. Le 20 janvier 1819, il était admis, après examen, dans le corps d'état-major, dont on venait d'arrêter la formation. En 1823, il fit la campagne d'Espagne avec le grade de lieutenant, et fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Après son retour d'Espagne, il fut successivement aide-de-camp de plusieurs généraux. En 1827, il était capitaine, et faisait, dans les années 1828 et 1829, la campagne de Grèce, comme aide-de-camp du général Durrieu. Il se distingua brillamment au siége du château de Morée, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. En 1830, lorsque l'expédition d'Alger fut résolue, il en fit partie, et sut, comme dans les deux précédentes campagnes, attirer sur lui l'attention de ses chefs, qui le signalèrent au ministre de la guerre comme un officier plein d'avenir. La même année, il fut nommé chef de bataillon et officier de la Légion-d'Honneur : ces deux récompenses, qui se suivirent à deux mois de distance, disent assez les services qu'il avait rendus, et combien on comptait sur ceux qu'il devait rendre.

En 1832, il dirigea, au dépôt de la guerre, pendant plusieurs mois, la section militaire d'Alger. Successive-

ment détaché, dans l'espace de plusieurs années, auprès des généraux inspecteurs, le commandant Pélissier fut nommé lieutenant-colonel le 20 novembre 1839, et il partait aussitôt pour l'Algérie comme chef d'état-major de la 3e division. A dater de ce moment il ne quitta plus l'Afrique. En 1842, il était nommé colonel et sous-chef d'état-major de l'armée d'Algérie. Partout il donna des preuves de haute intelligence et d'audacieuse initiative. En 1846, il était élevé au grade de maréchal-de-camp, et commandait, en 1848, la division d'Oran. Dans toutes les expéditions auxquelles il prit part, le général Pélissier se distingua par l'énergie de ses résolutions et de ses entreprises. Il n'est pas de généraux qui aient servi d'une manière plus active que lui, et montré une plus grande habileté dans la conduite des troupes. Cité maintes fois à l'ordre de l'armée pour son intrépidité, son coup-d'œil, son élan, sa résolution; blessé d'une balle à l'épaule au bois des Oliviers le 15 juin 1840, et d'une balle au bras droit dans la campagne de Mascara en 1842, il a toujours commandé avec la plus grande distinction les colonnes qu'il avait à conduire à l'ennemi. Dur, quelquefois jusqu'à un point extrême, dans le commandement, il cache sous cette rude écorce un cœur chaud et dévoué à ceux qu'il aime. Nul n'a mieux que lui la mémoire du cœur.

Son esprit est vif est caustique. Nous en citerons un exemple caractéristique. Devant Sébastopol, pendant une suspension d'armes nécessaire pour l'inhumation des morts, le général Gortschakoff fit dire au général en chef de l'armée alliée que le tabac était fort rare en ville, et qu'il le priait de lui faire parvenir quelques bons ci-

gares pour charmer ses courts instants de loisir. — La réponse ne se fit pas attendre ; le général Pelissier en envoya une boîte au général russe, avec cette suscription sarcastique :

Le général en chef au général Gortschakoff.

Tabac à fumer.

Étrennes de la France aux Soldats de l'Armée d'Orient.

Pendant les dernières années de son séjour en Algérie, nommé général de division depuis l'année 1850, il ajouta aux qualités du vaillant soldat, celles d'organisateur et administrateur éclairé, pendant son commandement de la division de Mostaganem, de la division d'Oran, et enfin dans le gouvernement général, intérimaire, de l'Algérie.

La prise de Laghouat fut un hardi et brillant fait d'armes, qui vint dignement consacrer les glorieux services militaires du général Pélissier sur le sol d'Afrique. L'Empereur ne pouvait manquer d'appeler à l'armée d'Orient celui qui par de nombreux et de grands commandements avait acquis la difficile expérience de la guerre ; il fut mandé d'Afrique pour aller, devant Sébastopol, se mettre à la tête de l'un des corps d'armée.

Depuis son retour en France, impossible de raconter le détail des ovations dont le maréchal Pélissier a été l'objet. Le peuple a vu en lui la personnification de la gloire du pays. En saluant le vainqueur de Sébastopol de ses acclamations enthousiastes, c'est la grandeur de la France qu'il proclame ; en posant sur le front de son

héros la couronne du triomphateur, c'est la France elle-même qu'il couronne dans la personne du plus vaillant de ses enfants.

Le maréchal Pélissier a eu entre ses mains les destinées d'une grande armée. Il l'a conduite victorieuse jusque sur les ruines du boulevard de la Russie, sur la Mer Noire. Son activité, son courage, sa résolution, son énergie, ont préparé l'œuvre de la paix universelle que la France accomplit aujourd'hui. Comment la France ne serait-elle pas fière de lui? Comment l'Europe lui refuserait-elle une part de la reconnaissance qu'elle doit à la valeur de nos soldats et à la politique de notre pays dans la question d'Orient?

Après avoir rapidement esquissé l'histoire de la France en 1856, peut-être n'est-il pas hors de propos de placer à la suite de ce récit les noms du Chef de l'auguste maison de Bourbon et des princes de la branche d'Orléans.

MAISON ROYALE DE BOURBON.

HENRI, duc de BORDEAUX, portant actuellement le titre de Comte de CHAMBORD, fils du prince d'Artois duc de BERRY; né le 29 septembre 1820; marié le 7 novembre 1846.

MARIE-THÉRÈSE-BÉATRICE-GAÉTANE, duchesse de BORDEAUX, née archiduchesse d'AUTRICHE-ESTE, née le 14 juillet 1817, fille de feu FRANÇOIS IV, duc de MODÈNE.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE, Mademoiselle, sœur du duc de Bordeaux, veuve de CHARLES III, duc de PARME; née le 21 septembre 1819; Grande-Duchesse Régente de PARME pour son fils le duc ROBERT (1).

FAMILLE D'ORLÉANS.

Le duc de NÉMOURS, le prince de JOINVILLE, le duc d'AUMALE, le duc de MONTPENSIER, fils puinés du Roi LOUIS-PHILIPPE.

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT d'ORLÉANS, comte de PARIS, fils de feu FERDINAND, duc d'ORLÉANS, fils aîné du Roi LOUIS-PHILIPPE; né le 24 août 1838; chef de la famille d'ORLÉANS, comme héritier de son père.

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND d'ORLÉANS, duc de CHARTRES, né le 9 novembre 1840, frère du précédent.

(1) Voir le chapitre ITALIE, paragraphe PARME.

LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

RUSSIE.

EMPIRE AUTOCRATIQUE.

Empereur : — ALEXANDRE II NICOLAEVITCH, né le 29-17 avril 1818, succède à son père l'empereur NICOLAS Ier PAWLOWITCH, le 2 mars-18 février 1855; marié le 28-16 avril 1841.

Impératrice : — MARIE-ALEXANDROWNA, fille de LOUIS II, grand-duc de Hesse.

Grand-Duc Héritier : — NICOLAS-ALEXANDROWITCH, CÉSAREWITCH, né le 20-8 septembre 1843.

Président du Conseil de l'Empire, chargé de la présidence du Conseil des Ministres : — Le comte ORLOFF.

Ambassadeur à Paris : — Le Comte de KISSELEF.

TURQUIE.

MONARCHIE ABSOLUE.

Empereur des Ottomans : — Sultan ABDUL-MEDJID-KHAN, né le 23 avril 1823 (11 chabân 1238), succède le 2 juillet 1839 (reby-el-akbir 1255) à son père le Sultan MAHMOUD-KHAN II.

Héritier du Trône : — Sultan MÉHEMMED-MOURAD EFFENDI, né le 21 Septembre 1840 (25 red-jeb 1256), fils aîné du Sultan.
Grand-Visir : — AALI-PACHA.
Ambassadeur à Paris : — MÉHÉMET-DJEMIL-BEY.

La Russie et la Turquie ont, en même temps, sollicité l'attention du monde sous deux aspects bien différents. Le premier de ces deux Empires, conquérant comme les anciennes hordes barbares, poursuivait sa marche d'agrandissement avec une persévérance tenace à laquelle ne se mêlait aucune idée de progrès ; tandis que le second, s'avançant à grands pas dans la voie d'une civilisation nouvelle, s'associait aux grandes idées du progrès européen.

De cette situation est sortie la guerre d'Orient. La Russie voulait empiéter sur la monarchie ottomane, mettre la main sur ses possessions afin d'attirer à elle, plus tard, la capitale de l'Empire du Sultan, ses provinces d'Europe et autres, comme fait le géographe, en la roulant, de la carte qu'il vient de tracer. La Turquie, au contraire, ne demandait qu'à rester tranquille, libre et indépendante pour voir s'accomplir les immenses réformes dont elle a besoin, afin de monter aussi rapidement qu'elle le souhaite, au niveau politique de la France.

L'esprit bien différent des deux souverains, de l'empereur Nicolas Ier et du sultan Abdul-Medjid, avait poussé leur pays dans deux voies aussi diamétralement opposées. D'un côté, la politique de compression au dedans, d'envahissement au dehors ; de l'autre, la politique du progrès : améliorations intérieures, maintien d'une paix pru-

dente avec l'étranger. Sur leur point de contact, le choc de deux forces aussi contraires devait être terrible. Une conflagration épouvantable en résulta.

C'est dans le récit de cette lutte que se résume l'histoire de la Russie et de la Turquie pendant les années qui viennent de s'écouler : Lutte diplomatique et guerrière, commencée par les deux puissances, continuée par la France, la Sardaigne et l'Angleterre contre la Russie, dont tous les bataillons n'ont pu arrêter nos troupes décimées par la maladie, accablées de privations et fauchées par la mitraille.

La Russie s'est noblement et vaillamment défendue. Poussée par le czar Nicolas, l'armée russe, qui voit dans le chef de l'État le chef de la religion, a marché comme pour une guerre sainte. En défendant Sébastopol, elle croyait défendre la Jérusalem de la Russie. Etrange croisade où les agresseurs, continuant l'œuvre des vieux croisés de l'Occident, avaient à combattre des soldats croisés aussi au nom de la religion menacée et d'un Pontife-Empereur, représentant du Christ! Ce sentiment explique l'héroïsme des régiments russes, comme les souvenirs de 1812 et les victoires traditionnelles de leurs drapeaux, l'enthousiasme des soldats français.

La Turquie a pris à la guerre d'Orient une part moins active que ses alliés. Mais elle a défendu Kars et Silistrie. Sa quote-part de gloire est suffisante, bien que la diplomatie autrichienne ait tout fait pour la diminuer. Les souvenirs de Kars et de Silistrie sont dans l'histoire des pages héroïques, dignes pendans des récits de la campagne de Crimée, qui suffiront à la gloire du peuple ottoman dans les annales de la guerre d'Orient.

Nous venons d'incriminer la diplomatie autrichienne. On l'a trop souvent vue à l'œuvre, avec tous ses détours, tous ses attermoiements, toutes ses lenteurs, pour qu'on n'ait plus le droit de s'étonner qu'après Silistrie, Oltenitza, Cetate, Caracaï, Giurgewo, tous lieux témoins de l'héroïsme des Turcs, leur armée, qui marchait si bien avant l'arrivée des alliés, n'ait plus fait parler d'elle à propos d'actions aussi éclatantes. La diplomatie autrichienne la retenait et entravait sa marche, comme elle aurait souhaité le faire pour les armées alliées. Il n'y a rien là qui dénote faiblesse ou indécision de la part de ces troupes que le sultan Abdul-Medjid et son père ont placées au niveau des meilleures troupes européennes.

Sous le Gouvernement du sultan Mahmoud, l'administration turque a commencé à se débarrasser de toutes les entraves intérieures dont elle était surchargée. Le sultan Abdul-Medjid a courageusement porté la hache dans le fouillis des abus de l'ancien régime. Sans redouter les hostilités sourdes ou avouées qu'il a pu rencontrer dans l'exécution de son œuvre, il a résolu de donner à ses peuples une civilisation morale et matérielle égale à celle de l'Occident. Le *Hatti-Humayoum*, ou charte impériale, fixant les droits des chrétiens de toutes communions en Turquie, est devenu le point de départ des réformes qui s'y accomplissent chaque jour. Cet acte, corroboré par la tranquillité que lui a donnée le traité de Paris, assure l'avenir de l'Empire du Sultan.

En Russie, l'avénement du czar Alexandre II a marqué une ère nouvelle dans l'existence de cet état. Le nouveau souverain a poursuivi la guerre commencée comme un témoignage de respect pour la mémoire de son père; il

l'a terminée dès que le lui a permis l'honneur de sa famille et de son pays. Justement éclairé sur les nécessités que créent à ses peuples les progrès et la civilisation qui de ses frontières pénètrent presque à l'insu de l'antique politique russe jusqu'au cœur de l'Empire, il s'est décidé à ouvrir franchement toutes les barrières à ces deux agens, inévitables, quoi que puisse faire contre eux la barbarie, de la prospérité générale.

L'empereur Alexandre n'ignore pas que le progrès est une force invincible. Elle brise les obstacles qui ne cèdent pas devant elle. En politique, en industrie, en commerce, il est en toujours ainsi. Malheur à qui n'obéit pas à la loi du progrès! Dès à présent, outre les mesures de clémence décrétées à son avénement, Alexandre II a ordonné la révision du Code commercial de la Russie dans un sens libéral qui permet d'espèrer pour cet Empire un avenir économique plus en rapport avec ses besoins que toutes les mesures arrêtées, sous ce double rapport, par ses prédécesseurs.

De même que le Sultan, le Czar est considéré par son peuple comme le chef suprême de la religion. L'église grecque, comme le mahométisme, reconnaît au souverain temporel la juridiction spirituelle. De là, l'autorité indiscutable dont ils jouissent l'un et l'autre et l'obéissance passive avec laquelle leurs ordres sont exécutés. Il est beau, de la part du czar Alexandre II et du sultan Abdul-Medjid, de faire tourner ce caractère d'infaillibilité au profit de la civilisation morale et matérielle de leurs Etats.

La Russie est grande et forte. Elle l'a montré dans la lutte. Maintes circonstances concourent à le prouver.

Comment un peuple qui a salué avec une si admirable unanimité d'enthousiasme le sacre de son Souverain, ne serait-il pas capable de grandes choses? Le respect de la religion et du trône lui inspire à un si haut point le sentiment patriotique semblable à celui qui distingue le peuple français, qu'il ne nous est pas permis de douter de son avenir. Succomber comme a été vaincue l'armée de Sébastopol, c'est conquérir une palme que la nation russe peut mêler aux lauriers de ses victoires.

Ce sentiment du patriotisme rapproche la Russie de la France. Il a suffi pendant la guerre, à établir entre les soldats cette sympathie et cette estime qui se continuent depuis la paix entre les deux nations, et, aussi bien que les traités, garantissent la durée de l'alliance que devront un jour conclure la France et la Russie.

L'AUTRICHE ET LA PRUSSE,

LA SUISSE ET NEUFCHATEL.

AUTRICHE.

MONARCHIE ABSOLUE.

Empereur: — FRANÇOIS-JOSEPH Ier, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc.; né le 18 août 1830; monte sur le trône le 2 décembre 1848, en vertu de l'acte d'abdication de son père, l'Empereur FERDINAND Ier; marié le 24 avril 1854.

Impératrice:— ELISABETH-MARIE-EUGÉNIE, né le 24 décembre 1837, fille de MAXIMILIEN-JOSEPH, prince de Bavière.

Princesse Impériale: — SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-DOROTHÉE-MARIE-JOSÈPHE, née le 9 mars 1855.

Président du Conseil des Ministres: — Le comte de BUOL-SCHAUENSTEIN.

Ambassadeur à Paris:— Le baron HUBNER.

PRUSSE.

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

Roi : — FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né le 15 octobre 1795, succède à son père, le feu Roi FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, le 7 juin 1840; marié le 29 novembre 1823.

Reine : — ELISABETH-LOUISE, née le 13 novembre 1801, fille de feu MAXIMILIEN-JOSEPH, Roi de Bavière.

Prince Héréditaire : — FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, prince de PRUSSE, frère du Roi, né le 22 mars 1797.

Président du Conseil des Ministres : — Le baron de MANTEUFFEL.

Ambassadeur à Paris : — Le comte de HAZFELD.

SUISSE.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

M. FURRER, *Chef du Département Politique dans le Ministère Fédéral.*

I.

L'Autriche s'est fait peu de sympathies dans les événements politiques qui ont occupé l'attention publique en Europe, depuis que se sont manifestés les premiers symptômes de la question d'Orient. D'abord attachée à la Russie par des considérations de souvenir qui, dans la seconde moitié de notre siècle, ne sont aucunement justifiées, la Sainte-Alliance n'ayant plus de raison d'être, les puissances occidentales n'ont pu l'en éloigner qu'après une longue série de négociations.

Pendant cette lutte de Notes diplomatiques et d'échanges de paroles, la sympathie des Cabinets de France et d'Angleterre a pu paraître douteuse. On conviendra que ce n'était pas à tort. L'alliance occidentale était dans l'intérêt bien entendu de l'Autriche. Cette puissance devait le comprendre; cependant, elle semblait toujours adhérer de préférence à la cause du Czar.

Lorsque, par suite de l'attitude des signataires du traité d'alliance entre la France et l'Angleterre, l'Autriche fut amenée à faire cause commune avec eux, de fait et de droit elle s'acquit immédiatement l'animosité de la Russie qui voyait avec peine et dépit lui échapper le concours de cette puissance.

Que l'Autriche eût été ou non l'alliée de la Russie, aurait-elle pris dans la question d'Orient un rôle différent de celui qu'elle y a joué? Cela n'est pas probable. Elle se fût contentée, ainsi que nous l'avons dit en mainte circonstance, de tenir partout ses diplomates en haleine, de leur confier propositions sur propositions pour nouer les négociations sur des bases à double face, dans le but de satisfaire tout le monde, mais également inacceptables par tous.

Son rôle a été donc purement diplomatique. Sous ce rapport il était difficile qu'elle se donnât plus de mouvement qu'elle n'a fait. Par contre, sous le rapport militaire, impossible, à part l'occupation des Principautés, de remplir un rôle plus complétement passif. Hors cet incident, que nous aurons à apprécier ailleurs, aucun mouvement de troupes, de nature à influer sur les péripéties de la guerre, n'a été ordonné par le Cabinet de Vienne.

Tout entier aux préoccupations intérieures, le Gouvernement de l'empereur François-Joseph a semblé, dans ces derniers temps, n'avoir pris à cœur que de réaliser les nombreuses réformes intérieures dont ses Etats ont si grand besoin, et de s'attribuer, autant que possible, une prépondérance diplomatique, qui, cependant, ne saurait s'attacher qu'à la politique extérieure dont les principes ont prévalu dans la guerre et dans la conclusion de la paix. C'est dire que l'Autriche, en se trompant de route, s'est, en ce point, reléguée elle-même au dernier rang.

II.

Dans l'année qui vient de s'écouler, la politique extérieure des divers Etats est, en général, le seul point qui ait préoccupé l'opinion. Les grandes questions soulevées à propos ou à la suite de la guerre d'Orient intéressaient à un si haut point la paix européenne, qu'il eût été difficile d'attacher une grande importance à des discussions d'affaires toutes locales, pour ainsi dire.

Aussi, pour la Prusse, comme pour les autres Etats, nous contenterons-nous d'esquisser largement sa situation vis-à-vis du reste du monde. Elle se résume en deux grands faits : la part diplomatique qu'elle a prise à la question d'Orient, et son différend avec la Suisse au sujet de la principauté de Neufchâtel.

Sur le premier point, la Prusse a été différemment jugée. Beaucoup l'ont blamée, sans considérer assez peut-être que des intérêts de famille la rattachent intimement à la Russie, et que, tout au contraire de l'Autriche, les

raisons qui l'auraient engagée à se rapprocher des puissances occidentales, étaient puissamment contrebalancées par celles qui la partagent à accorder ses préférences à la Russie.

Mais, il faut le reconnaître, si, en principe, certains ont cru devoir blâmer la ligne suivie par elle en cette difficile circonstance, d'autres aussi lui ont rendu justice pour les dignes et loyaux efforts qu'elle a faits afin d'arriver au rétablissement de la paix. Sans aucun doute, ses conseils ont fortement influé sur les résolutions définitives du Cabinet de St.-Pétersbourg.

Aussitôt qu'une détermination eût été prise à ce sujet, la Prusse s'empressa de se rapprocher des puissances occidentales. Le roi Frédéric-Guillaume, dont la sagesse devait apprécier l'intérêt qu'il y a pour sa politique à s'unir avec les autres grandes puissances, ne pouvait méconnaître que la dignité de son gouvernement était engagée, après toutes ses tentatives pour arriver à la solution du différend oriental, à faire cause commune avec elles pour l'œuvre de la pacification.

En conséquence, la Prusse fut invitée à envoyer ses plénipotentiaires au Congrès de Paris. La France, qui s'est toujours maintenue au premier rang de la politique contemporaine avait compris qu'il importait, pour l'autorité des décisions de cette assemblée, qu'une puissance prépondérante, dans le nord de l'Allemagne, apportât son concours et sa sanction à ses délibérations.

L'Autriche, en raison de son influence, peut prétendre à représenter une partie des intérêts allemands. Mais les difficultés qu'elle s'est créées dans toutes ses possessions, la forme de ses institutions qui ne lui permettent pas le

plein exercice de ses forces vitales, enlève à son gouvernement une partie de cette énergie indispensable pour qu'il soit l'organe des Etats de la Confédération germanique.

La Prusse, au contraire, placée dans une situation bien moins délicate, douée d'institutions plus libérales, plus forte dans une moindre étendue territoriale, unie par la famille de ses souverains à la famille impériale des Czars, possède du moins en partie l'homogénéité nécessaire pour représenter et pour défendre les intérêts allemands. C'est un avantage immense qu'elle a sur l'Autriche.

III.

Dans les premiers jours de septembre 1856, un soulèvement fut tenté à Neufchâtel par les partisans de la souveraineté prussienne sur cette principauté. Les Comtes de Pourtalès se trouvaient à la tête du mouvement qui fut comprimé aussitôt que manifesté. C'était une source de difficultés qui venait de surgir. L'aplanissement préalable aux arrangements définitifs a duré quatre mois et demi. Les droits incontestables du Roi de Prusse sur la principauté de Neufchâtel d'une part, et de l'autre, la résistance du gouvernement helvétique semblaient devoir amener une guerre, qui, heureusement, a été conjurée.

Ces droits, qui datent de la cession de Guillaume III, d'Orange, à son frère, le premier Roi de Prusse, ont toujours été réservés par cette puissance. Dans ces dernières années, plusieurs actes ont témoigné de l'intention du roi Frédéric-Guillaume de ne pas les laisser périmer.

Une patente royale du 30 juillet 1850 déclara nulle et non avenue la vente des domaines de l'Etat et des domaines ecclésiastiques, qui avait eu lieu dans la Principauté, sans le consentement de la Couronne de Prusse. Un chemin de fer devant être construit dans le canton, la Prusse, dans une Note adressée, au printemps de 1853, à son envoyé en Suisse, fit toutes ses réserves pour les garanties d'intérêts et autres charges qui pourraient en résulter pour le pays, en déclarant qu'après le *rétablissement de l'ordre* dans la Principauté, le Gouvernement prussien aviserait à cet égard. Au commencement de 1855, le bruit s'étant répandu que la Prusse faisait recruter des troupes dans le canton, la *Correspondance Prussienne* démentit le fait, mais en ajoutant que la capitulation du 20 juillet 1814 existait *de jure*, et que la Prusse aurait le droit, si elle le jugeait convenable, de faire opérer des recrutements à Neufchâtel.

Enfin, il est bon de savoir que, pendant les conférences de Paris, les plénipotentiaires prussiens ont voulu introduire cette question devant le congrès, mais qu'elle a été écartée. Plus tard, le roi Frédéric-Guillaume aurait eu, dit-on, l'intention de renouveler cette tentative à laquelle d'ailleurs lui donne un certain droit le protocole de Londres du 24 mai 1852, signé par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, et auquel la France adhéra peu après.

Voici pour les faits qui ont précédé les derniers événements. Quant à ceux qui établissent la légitimité des prétentions de la Prusse, la cession de Guillaume d'Orange fut reconnue et validée en 1707 par les Etats de la principauté de Neufchâtel et du comté de Valengin eux-mêmes; de son côté, le roi Frédéric Ier, déclaré

héritier légitime, jura de respecter la constitution et les immunités du pays, et exerça ses droits de suzerain par un gouverneur royal et par un Conseil-d'Etat composé d'indigènes. Ces rapports ont duré pendant un siècle, et ce n'est qu'en 1807, que Frédéric-Guillaume III céda, par le traité de paix de Tilsit, la principauté de Neufchâtel à Napoléon, qui, de son côté, en dota le maréchal prince Alexandre Berthier.

Par le traité de paix de Paris, la principauté de Neufchâtel revint à son suzerain légitime, et les Etats prêtèrent de nouveau, le 2 juillet 1814, le serment de fidélité au Roi de Prusse. La principauté fut incorporée, en 1815, comme 21e canton, à la Confédération helvétique. En 1848, une révolution abolit les rapports de suzeraineté qui unissaient les Neufchâtelois au royaume prussien. La Confédération helvétique a reconnu ce fait accompli.

Ainsi se sont trouvés en présence le droit et le fait.

Un procès a été commencé par les autorités fédérales contre l'insurrection royaliste. De son côté, le Roi de Prusse a déclaré ne vouloir traiter de la cession de ses droits avec la Confédération suisse qu'à la condition que les prévenus impliqués dans l'échauffourée de Neufchâtel seraient mis en liberté. Le Gouvernement républicain a d'abord refusé tout arrangement de cette nature. La guerre était devenue imminente; les préparatifs se poursuivaient activement des deux côtés. Néanmoins on a toujours conservé des espérances de paix. Des diplomates suisses ont été envoyés auprès de différentes puissances.

M. Barman, ministre de la Confédération en France, est arrivé le 28 décembre dernier, à Berne, siége de son Gouvernement, porteur de nouvelles favorables. Les

puissances signataires du protocole de Londres, par lequel ont été reconnus les droits du Roi de Prusse, ont adressé à ce souverain une Note collective dont les propositions ont été agréées par S. M. Frédéric-Guillaume. Un conseil de Cabinet fut tenu à Berlin, le 27 décembre au soir, pour s'occuper de cette question. La Prusse resta dans les mêmes dispositions, exigeant la mise en liberté des prisonniers avant de se prêter à aucun arrangement. Enfin, sur l'incitation de la France, une proposition de médiation, qui a été acceptée, fut faite au Gouvernement suisse. En même temps, les autorités fédérales furent invitées catégoriquement par les grandes puissances, à ordonner l'élargissement des prisonniers, que l'on regardait comme préliminaire nécessaire de la médiation.

Dans cette circonstance encore, la France a été considérée par les deux parties comme la grande médiatrice dans le différend soulevé entre elles. Ses propositions furent déclarées acceptables. Il devenait urgent que la Prusse et la Suisse disent leur dernier mot dans cette question, les grandes puissances ne pouvant rester en suspens sur un point aussi grave, car, d'une guerre, à l'heure qu'il est, auraient pu résulter pour l'équilibre européen des conséquences qu'il importait de conjurer.

En se mêlant à cette question, l'Autriche aurait dû s'abstenir de se créer de nouvelles inimitiés. Après avoir manifesté jusqu'à ce jour des vues politiques analogues à celles de la Prusse, cette puissance semblait, au lieu de s'opposer à la marche des troupes du roi Frédéric-Guillaume IV sur les territoires de la confédération germanique, pour faire la guerre à la Suisse, s'il en eût été be-

soin, devoir seconder ses intentions dans une circonstance où le droit de ce souverain ne saurait être douteux.

Loin de là, elle a cru devoir, la première, soulever certaines difficultés qui, appuyées par d'autres Etats allemands, auraient augmenté en Suisse les velléités de résistance aux propositions pacifiques. Elle pouvait créer ainsi à son ancienne alliée une situation plus délicate encore, si le Gouvernement français n'avait à temps préparé un dénouement heureux à cette question épineuse.

La résolution du Gouvernement fédéral l'a tranchée dans le meilleur sens, en arrêtant que, préalablement à toute négociation entre la Prusse et la Suisse, les royalistes de Neufchâtel seraient mis en liberté. Il est digne d'un gouvernement véritablement libéral de procéder ainsi; mais il est assez peu concevable, de la part du Gouvernement autrichien, de suivre ici, comme ailleurs, une marche ambigüe qui ne saurait profiter ni à ses intérêts moraux, ni à ses intérêts matériels.

Tandis qu'elle est inquiétée du côté de la Hongrie, tourmentée du côté de l'Italie, en butte à nombre de petites attaques de la part des Etats de la Confédération, mal vue de la Russie, dans une situation équivoque sur d'autres points, n'eût-il pas été sage de la part de l'Autriche, dans la question de Neufchâtel, qu'elle fît en sorte de conserver au moins l'amitié de la Cour de Prusse?

L'ALLEMAGNE ET LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

L'ALLEMAGNE ET LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

PAYS-BAS. — *Roi* : — GUILLAUME III, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., monté sur le trône le 17 mars 1849, à l'âge de 32 ans.

SAXE. — *Roi* : — JEAN, monté sur le trône le 9 août 1854, à l'âge de 53 ans.

BAVIÈRE. — *Roi* : — MAXIMILIEN II JOSEPH, monté sur le trône le 20 mars 1848, à l'âge de 35 ans.

HANOVRE. — *Roi* : — GEORGE V, monté sur le trône le 30 novembre 1851; à l'âge de 32 ans.

WURTEMBERG. — *Roi* : — GUILLAUME Ier, monté sur le trône le 30 octobre 1816, à l'âge de 35 ans.

SAXE-COBOURG-GOTHA. — *Duc* : — ERNEST II, prend les rênes du gouvernement le 29 janvier 1844, à l'âge de 26 ans.

BRUNSWICK. — *Duc* : — AUGUSTE-LOUIS, prend les rênes du gouvernement le 25 avril 1831, à l'âge de 25 ans.

BADE. — *Grand-Duc* : — FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, duc de

Zaehringen, régent depuis le 24 avril 1852 jusqu'au 5 septembre 1856, où il prend les rênes du gouvernement avec le titre de Grand-Duc, à l'âge de 29 ans.

HESSE. — *Grand-Duc*: — LOUIS III, prend les rênes du gouvernement le 16 juin 1848, à l'âge de 42 ans.

L'Assemblée fédérale des représentants de la Confédération germanique est présidée par le COMTE DE RECHBERG ET RHOTENLŒVEN, Conseiller intime et Chambellan impérial et royal, Ministre plénipotentiaire et Ambassadeur présidentiel.

Dans la grande question politique dont la dernière phase s'accomplit en ce moment, l'Allemagne a rempli un rôle tout secondaire, il est vrai, mais dont on ne peut méconnaître l'importance. En dehors de l'Autriche et de la Prusse, les différents Etats qui la composent ont exercé une certaine influence sur les résolutions des puissances.

Le Roi des Pays-Bas, S. M. Guillaume III, est certainement, parmi tous les souverains de ces Etats, celui dont la loyale neutralité a dû être le mieux appréciée par la France et par la Russie. En engageant cette dernière puissance à conclure une paix honorable, il a donné, au moment même où l'*ultimatum* autrichien allait être accepté, une preuve du tact politique qui a toujours distingué ses actes.

Dans la question du percement de l'isthme de Suez, qui devient une affaire d'intérêt universel, le roi Guillaume a montré également la justesse de ses vues économiques en constituant, le premier en Europe, une savante commission à l'effet d'étudier les avantages qui

doivent résulter pour la Hollande, ce pays si essentiellement commercial et maritime, de la jonction des deux mers.

La Confédération germanique, composée d'Etats placés sous le protectorat de l'Autriche, a suivi assez volontiers les errements politiques de cette grande puissance.

La faiblesse de chacune de ces principautés leur interdit, pour ainsi dire, toute initiative dans les grandes affaires européennes. Mais les sympathies de la plupart se sont prononcées pour la Russie, lors du conflit oriental. Unies par des liens de parenté avec la famille du Czar, les familles souveraines allemandes auraient volontiers embrassé sa cause si l'attitude des puissances occidentales le leur avait permis. Cependant, il est juste de dire que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, l'un des princes les plus éclairés de l'Allemagne, et le duc de Brunswick, dont la fermeté et la loyauté de caractère ont su toujours contenir les passions extrêmes, n'ont pas hésité à proclamer hautement leurs vœux pour le triomphe des armées alliées. C'était un acte de noble indépendance dont l'opinion doit tenir compte à ces deux souverains.

Le Gouvernement du grand-duché de Bade, sans prendre une attitude aussi nette, s'est prudemment abstenu de manifester contre les puissances de l'Occident cette hostilité sourde que d'autres Cours allemandes n'ont pas su contenir.

Plus accessible aux suggestions de la Russie, le Roi de Wurtemberg s'est cependant tenu à part de toute discussion irritante, malgré les divisions de sa famille même sur le parti à embrasser dans la question d'Orient. Son rôle politique a donc été nul sur ce point.

En Hanovre, en Saxe, en Bavière, d'importantes affaires intérieures ont distrait l'attention des questions politiques étrangères. La Saxe cependant, en manifestant une certaine opposition à l'Autriche, a su prendre une habile situation d'indépendance, qui lui permet de traiter, presque sur le pied de l'égalité, avec les Cabinets des autres puissances.

L'Allemagne, ainsi morcelée en trente-cinq Etats différents, partagée d'opinions sur des questions, qui, au fond, n'ont pour elle qu'un intérêt secondaire, puisque, parmi ces Etats, il ne se trouve que la Hollande, la Saxe, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg et Bade, dont l'importance soit considérable (la Hollande surtout, qui doit son influence à son activité, à sa richesse, et avant toute autre cause, à l'intelligence élevée du souverain), l'Allemagne, disons-nous, a surtout besoin de réformes matérielles. Le besoin s'en fait sentir à ce point, que toutes les divisions intestines qui s'y manifestent ont toujours été motivées par les réclamations des divers ordres, la noblesse, la bourgeoisie et les classes inférieures.

Les souverains ont compris qu'avant tout, il importait, pour assurer l'avenir, de réunir tous les intérêts matériels par une étroite solidarité. C'est la considération qui a déterminé, dans ces derniers temps, l'établissement d'un code de commerce pour toute l'Allemagne.

A l'heure où nous écrivons (15 janvier 1857), la réunion des délégués chargés de l'exécution de cette œuvre, vient d'ouvrir ses séances à Nuremberg, sous la présidence de M. le docteur de Ringelmann, ministre de la justice de S. M. le Roi de Bavière.

La pensée de réunir toutes les lois de la Confédération

germanique en un seul et même Code général est accueillie avec faveur par toute l'Allemagne. Partout on réclame l'unité de législation comme une nécessité du temps, nécessité rendue plus grande encore par la multiplicité toujours croissante des relations commerciales et industrielles. Mais ceux qui désirent le plus atteindre ce but ne se dissimulent pas les difficultés de leur tâche. Il faut, avant tout, en effet, mettre en accord la loi commerciale avec la loi civile; or, non-seulement il y autant de législations qu'il y a d'Etats en Allemagne; mais la codification, là où elle existe, et de l'aveu même des jurisconsultes allemands, manque de cet esprit de clarté et de concision qui distingue à un si haut degré les lois françaises. Il ne s'agit plus d'ailleurs comme dans l'ordonnance de 1851 sur les lettres de change, d'une matière toute spéciale; le nouveau Code de commerce doit s'adapter à trente-cinq législations, et tenir compte de l'autonomie des Etats aussi bien que de la variété des intérêts économiques.

Mais, en matière de législation, un Code commercial n'est pas seul nécessaire à l'Allemagne. Toutes les lois des divers Etats devront être fondues en un seul Code le jour où ils voudront que la Confédération germanique acquierre une force et une homogénéité politiques suffisantes pour garantir ses intérêts. Elle n'y saurait parvenir qu'en se prêtant de bonne grâce à toutes les réformes rendues nécessaires par le progrès des idées dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel.

LA BELGIQUE.

LA BELGIQUE.

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

Roi: — LÉOPOLD Ier, Roi des Belges, duc de Saxe, etc., né le 16 décembre 1790, élu Roi par le Congrès national de Belgique le 4 juin 1830, veuf de la princesse *Louise* d'ORLÉANS, fille du roi LOUIS-PHILIPPE.

Prince Royal Héréditaire : — LÉOPOLD-*Louis-Philippe-Marie-Victor*, duc de Brabant, né le 9 avril 1835.

Président du Conseil des Ministres : — M. le comte VILAIN XIIII, Ministre des Affaires Etrangères.

Chargé d'Affaires à Paris : — M. FIRMIN ROGIER.

En 1856, deux faits principaux ont préoccupé la Belgique : — les réclamations élevées dans le Congrès de Paris au sujet de l'attitude politique de certains organes de la presse dans ce pays ; — l'enthousiasme patriotique

manifesté par le peuple à l'occasion du 25me anniversaire du règne de S. M. Léopold Ier.

Sur ces faits, l'appréciation doit être différente. Ceux qui sont l'œuvre du Gouvernement, ceux qui sont l'expression de la pensée du pays, ceux qui témoignent du développement des grandes idées et de sa force matérielle sous divers rapports, méritent toute approbation, car, chaque jour, ils démontrent et l'excellent esprit du Gouvernement belge et l'heureuse situation du royaume vis-à-vis de l'étranger et en présence de l'avenir. Là, comme en France, les questions énonomiques ont acquis le privilége de préoccuper les esprits depuis longtemps fatigués des luttes de la tribune et de la rue.

Placée, sous ce rapport, dans une situation à peu près analogue à celle de la France, la Belgique est, à l'heure où nous sommes, presque entièrement livrée à ces préoccupations qui établissent entre les deux nations voisines de nouveaux points de contact. Toutes les deux, désireuses de liberté, poursuivent la conquête d'institutions libérales en matière de commerce et d'industrie. Ces efforts communs auront certainement des résultats heureux pour tous, en contribuant à agrandir chez l'une et chez l'autre les conquêtes de la vérité économique.

Au mois de juillet 1856, la Belgique célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement du roi Léopold au Trône. Elle s'applaudissait elle-même de ce quart de siècle écoulé sans troubles, sans secousse, et faisait justement honneur d'un pareil résultat à la sagesse de son souverain. Tout le pays saluait avec bonheur le retour de la date qui a vu naître son indépendance, ses institu-

tions depuis lors consolidées, ses intérêts si largement développés se fixer, et ses relations politiques avec les autres pays acquérir un caractère de régularité qu'elles ont toujours conservé en augmentant d'importance.

On conçoit qu'après vingt-cinq années, pendant lesquelles s'est accomplie sans entraves cette grande œuvre gouvernementale, la Belgique soit fière de son Roi et d'elle-même. Lorsque la révolution changeait la face de l'Europe, elle seule restait calme et se rattachait plus intimement à la monarchie constitutionnelle, tandis que les autres Etats accueillaient, de gré ou de force, la proclamation de la République. C'était la conséquence de la sagesse du Roi et de celle de son peuple. Aussi, les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler ont vu s'affermir chaque jour l'alliance scellée entre le trône et la nation, par la juste pratique des institutions les plus libres du monde.

De cette liberté même, un danger aurait pu surgir si le Gouvernement belge n'avait très sagement compris que les violentes diatribes de certains organes de la presse, les odieuses manifestations de feuilles dévouées aux principes subversifs, les attaques insensées que certains hommes accumulaient contre les chefs souverains de nations étrangères, contre les augustes personnes de la famille royale de Belgique elle-même, témoignaient de tendances perverses contre lesquelles il est du devoir des honnêtes gens de protester.

Ces tendances se bornent heureusement à un petit nombre d'hommes auxquels on ne saurait accorder l'estime dont se montrent dignes, par contre, les autres écri-

vains belges. La masse de la nation réprouve leur exaltation coupable; à l'étranger, une juste indignation a toujours accueilli leurs diatribes.

Les observations présentées à ce sujet dans le Congrès de Paris étaient malheureusement justifiées par les attaques furieuses qui prenaient pour thème la guerre à la Russie. Depuis, plusieurs faits se sont produits, entre autres la publication des manifestes révolutionnaires et les commentaires dont ils étaient accompagnés, — et, plus particulièrement, un article inséré dans la *Nation*, le 7 mai dernier — qui ont prouvé surabondamment que le régime sous lequel est placée la presse belge serait insuffisant pour prévenir ces coupables excès, si le gouvernement n'avait adopté une utile répression contre une semblable licence.

Voici l'article dont nous parlons le plus spécialement:

» Nous n'apprendrons pas au pays une nouvelle qui surprenne fort en lui disant que l'Autriche prête les deux mains à M. Bonaparte, et le pousse de toutes ses forces dans ses projets liberticides contre la Belgique. Une guerre pareille devait avoir pour auxiliaire et pour principal complice le Gouvernement autrichien. Mais il est un détail que le pays ne doit pas ignorer et que voici :

» C'est Mme la duchesse de Brabant qui est auprès du Gouvernement belge l'instrument le plus actif de la pression autrichienne. Nous ne craignons pas d'être démenti en reconnaissant un des fruits naturels du mariage de M. le duc de Brabant dans le mouvement décembriste auquel se laisse en ce moment entraîner la Cour de Bruxelles.

» Cet infâme Gouvernement d'Autriche a cru, en ap-

puyant la brutale pression napoléonienne sur le nôtre, trouver l'occasion de détourner l'attention publique ardemment attirée sur la question italienne. Il a trouvé dans la jeune femme de notre prince héréditaire présomptif, l'influence réactionnaire nécessaire à son travail, et cette archiduchesse fait l'œuvre liberticide exigée contre sa nouvelle patrie.

» Quels beaux jours nous prépare l'avénement de ce jeune couple aux mains de la diplomatie autrichienne et du jésuitisme belge!

» En attendant, il travaille pour le coup d'Etat français et s'essaie au Gouvernement du pays en demandant que la constitution soit livrée au Czar des Tuileries avant que le 25e anniversaire de la dynastie ait été célébré. »

Ces lignes attaquaient en même temps trois familles souveraines et deux augustes personnes, LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Brabant, dont l'une ne s'est fait connaître à sa patrie que par les actes les plus honorables et les plus sages, dont l'autre, fille adoptive de ce royaume, est chérie par toute la Belgique, car, aux qualités de la femme elle joint les vertus qui promettent au trône une Souveraine digne du noble cœur et du grand caractère de son Royal époux.

La répression était nécessaire. Le Gouvernement l'a reconnu, et la justice, en poursuivant le gérant de la *Nation*, a cru devoir en pareil cas requérir contre lui le *maximum* de la peine portée dans la loi belge, c'est-à-dire la peine d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 francs à 2,000 francs, contre celui qui se sera rendu coupable d'offenses envers un membre de la famille royale. — Le législateur avait-il

pu prévoir ce comble d'audace et de sacrilége infamie?

Brismé, le gérant de la *Nation*, a été condamné à un an de prison et 1,000 francs d'amende. Il s'est constitué prisonnier pour subir sa peine, — mais la *Nation* n'en a pas moins continué ses diatribes, et, dans un nouvel article, a insisté encore sur les injures et les calomnies dont elle s'est rendue coupable.

» La condamnation ne nous émeut pas, dit ce journal. Elle était prononcée avant que la Cour d'assises fût réunie pour nous juger. M. le procureur général de Bavay savait bien ce qu'il faisait en pressant la poursuite avec un acharnement qu'il n'apporterait certainement pas contre un parricide.

» Il savait bien que la réaction est à son comble, et *qu'il fait bon profiter de la lâcheté actuelle de l'opinion*. Le jury brabançon n'est pas prêt tous les jours à déclarer coupables les journaux convaincus du crime d'écrire *ce que tout le monde pense*.

» Aussi avons-nous pris la marche qu'indiquaient les circonstances. On voulait nous décapiter, et nous ne nous sommes pas laissé faire. Ayant à faire à un ennemi politique, nous nous sommes tenus en conséquence. Il espérait nous frapper à la tête, et il n'a blessé qu'un des bras tendus pour parer le coup...

» Les verdicts sont comme les jours, ils se suivent et ne se ressemblent pas. Après celui-ci il en viendra d'autres, *jusqu'au jour où les accusés d'aujourd'hui deviendront les accusateurs de demain, et les condamnés, les juges.* »

L'indignation la plus profonde ne peut qu'accueillir de semblables paroles. Lorsque de pareils faits se renou-

vellent avec autant d'impudeur, avec une insolence qui attaque effrontément tout ce qu'un pays a de sacré, le Gouvernement, la justice et la loi ; lorsqu'une folle passion fait appel à la révolution, est-il hors de propos d'espérer que de salutaires rigueurs attendraient de tels excès, s'ils pouvait se renouveler ? Les principales modifications qu'un projet de loi à soumettre aux Chambres apporterait au régime actuel, auraient, dit-on, pour objet trois points principaux : le timbre, la signature des articles et le droit donné au ministère public de poursuivre d'office les délits, sans plainte préalable d'un Gouvernement étranger.

Une nouvelle législation sera salutaire, et, certes, répondra aux vœux du Gouvernement belge pour la considération dont il veut que le pays soit entouré à l'étranger, et à la sagesse qu'il apporte dans son administration intérieure. En attendant, nous croyons pouvoir déclarer dès à présent que toutes les mesures qui tendront à assurer la tranquillité publique et l'indépendance nationale trouveront en Belgique nombre de sincères défenseurs, dût toute la presse subversive les accabler d'une colère dont les éclats d'ailleurs seront sagement assourdis. C'est la partie saine de la presse belge qui en est garant. Elle tient avant tout à l'honneur d'un pays qui occupe une belle place parmi les nations européennes.

Toujours en paix avec toutes les puissances, et loyalement fidèle à sa neutralité, la Belgique a cependant trouvé naguère dans la question d'Orient un sujet d'inquiétude ; mais elle n'a pu s'en prendre à personne, car aucun gouvernement n'a voulu songer à lui faire rompre sa neutralité. Les provinces belges n'avaient point be-

soin d'une armée de 25,000 hommes, avec les cadres d'une armée de 100,000 et un contingent toujours prêt à atteindre ce nombre. Si, après la conclusion de la paix avec la Hollande en 1839, l'armée belge avait été réduite à un chiffre suffisant de 10,000 hommes, jamais cette puissance n'aurait eu à concevoir des inquiétudes même éphémères.

A l'intérieur, si une lutte de paroles s'est établie entre deux partis désignés sous les noms de catholiques et de libéraux, la haute sagesse du Roi maintient le pouvoir aux mains des hommes d'ordre appartenant aux nuances modérées de tous les partis. Quant aux intérêts matériels, nous voyons les finances gérées de manière à traverser sans secousse une crise difficile, le commerce et l'industrie en voie de prospérité, une activité régulière régnant dans toutes les branches de l'administration. Sous le rapport intellectuel, on doit également constater d'excellents travaux littéraires et de brillants succès obtenus par les artistes belges dans l'Exposition universelle.

En définitive, la Belgique sait conserver et développer la nationalité qu'elle doit au patriotisme de ses enfants, et pour le maintien de laquelle elle peut toujours compter sur l'appui de la France. Elle se montre digne des institutions libérales dont l'a dotée le Congrès national de 1830, et peut célébrer avec un légitime orgueil le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance, quoi qu'en dise une feuille désavouée à la fois par le Gouvernement et par tout ce que l'Europe compte d'esprits honnêtes et dévoués aux grands principes politiques qui garantissent la stabilité de la paix et l'avenir des institutions du XIXe siècle.

SUÈDE ET NORWÈGE.

SUÈDE ET NORWÈGE.

MONARCHIE HÉRÉDITAIRE.

Roi: — JOSEPH-FRANÇOIS-OSCAR Ier, né le 4 juillet 1799; fils du Maréchal BERNADOTTE, qui fut élu Prince Héréditaire de Suède par les Etats, le 21 août 1810, et adopté pour fils par le Roi CHARLES XIII. BERNADOTTE fut proclamé Roi de Suède et de Norwège, le 5 février 1818, sous le nom de CHARLES XIV JEAN. Son fils lui a succédé le 8 mars 1844.

Reine: — JOSÉPHINE-MAXIMILIENNE-EUGÉNIE, fille du Duc de LEUCHTENBERG, mariée le 19 juin 1823.

Prince Royal: — CHARLES-LOUIS-EUGÈNE, Duc de SCANIE, Vice-Roi de Norwège, né le 3 mai 1826.

Ministère: — LL. EE. le Comte GUSTAVE-ADOLPHE SPARRE, et le Baron NICOLAS-ALGERNON-ADOLPHE STIEMELD, tous les deux Ministres d'Etat et Pairs du royaume; le premier, Ministre de la Justice, le second, Ministre des Affaires Etrangères. Le ministère est composé d'ailleurs de huit Conseillers d'Etat, dont cinq avec portefeuille pour les autres départements administratifs, et trois avec voix consultatives.

Ambassadeur à Paris: — M. le Baron de MANDERSTROEM.

Un fait bien avéré aujourd'hui, c'est que le Roi Charles-Jean ne prit part à l'alliance des puissances contre Napoléon Ier, qu'après avoir soutenu moralement contre lui une lutte longue et douloureuse, dans laquelle il avait tenté par tous les moyens d'éclairer l'Empereur sur les dangers de sa politique. Son ferme et noble langage, dont les souvenirs du passé et son titre de Prince Royal de Suède lui faisaient un devoir, ne fut pas écouté. Cédant à de perfides insinuations, Napoléon mit les premiers torts de son côté en faisant occuper, le 27 janvier 1812, la Poméranie par les troupes françaises.

Néanmoins, le Prince Royal ne prit les armes qu'après avoir obtenu de ses alliés la promesse formelle que la France conserverait les limites qu'elle avait au moment où l'Empereur était arrivé au pouvoir; que le Prince Eugène aurait le royaume d'Italie, que Murat conserverait la couronne de Naples, que le royaume de Hollande serait rétabli et rendu à Louis Bonaparte. Son habileté et sa valeur assurèrent le triomphe de sa cause. Mais, il s'éleva hautement contre le passage du Rhin; son attitude pendant la campagne de 1814 fut une protestation énergique contre le manque de foi de ses alliés; enfin, il refusa formellement d'entrer dans la coalition après le retour de Napoléon en 1815. En un mot, le Roi Charles-Jean a toujours concilié, autant que le lui ont permis ses devoirs comme Suédois, l'amour qu'il portait à sa première patrie et les intérêts de son peuple.

Bien qu'il ait dû accepter l'alliance de la Russie, le Roi Charles-Jean n'a jamais laissé échapper l'occasion de témoigner ses regrets sur la perte de la Finlande. Là,

en effet, est un outrage permanent pour la Suède, et dont elle ne peut perdre le souvenir. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant d'avoir vu, au moment de la guerre contre la Russie, de nombreuses sympathies se manifester pour le succès de nos armes, en Suède et en Norwège. Le Roi Oscar lui-même, qu'un certain parti accusait cependant de pactiser avec l'ennemi commun, faisait une démarche secrète, il est vrai, en juillet 1854, auprès du Gouvernement et du Cabinet anglais, pour leur proposer une alliance offensive.

La Suède et son Roi comptaient prêter leur concours aux armes alliées pour contribuer à l'abaissement de la puissance moscovite; mais, par contre, ils désiraient l'appui effectif de la France et de l'Angleterre pour les aider dans une diversion à tenter en Finlande. Le plan était habile et hardi; mais, ainsi que nous le disait à nous-même le Général Comte Gustave de Lœvenhielm, il fallait à la Suède cent mille Français ou Anglais comme auxiliaires afin d'hiverner en Finlande, et les subsides que le fort doit au faible pour une entreprise dont le profit sera commun.

La résolution des puissances occidentales de se contenter de tenir la Russie en échec dans la Baltique, et de ne rien tenter de décisif sur ce point avant la fin de la campagne de Crimée, fit traîner ce projet en longueur. Cependant, la Suède et ses amis répétaient dans toute l'Europe cette importante vérité — qu'il ne suffisait pas de frapper la puissance russe dans la Mer Noire; qu'il fallait l'atteindre là où elle tente depuis un demi-siècle d'établir ses arsenaux maritimes, dans le Nord Scandinave; que le seul moyen rationel d'arrêter les envahis-

sements moscovites était de constituer de ce côté une puissance assez imposante pour résister à tout effort de conquête ou même d'intimidation.

C'était même là le sujet d'articles politiques publiés par nous au mois d'août 1855. Nous y représentions qu'il était à souhaiter, dans l'intérêt de l'Europe entière, que le royaume de Suède et Norwège intervînt dans la guerre contre la Russie. — « Ce que cet Etat ne pourrait faire seul, abandonné à ses propres forces, disions-nous, il l'accomplira, aidé par l'alliance anglo-française, c'est-à-dire qu'il pourra devenir le plus utile contre-poids à la Russie, dans le nord. » — C'était, pour la Suède et la Norwège, le moment de se souvenir des paroles du roi Charles XIV Jean, lorsqu'il écrivait à Napoléon :

« La guerre ne se nourrit que par la guerre, et un » grand état militaire, purement défensif, est une charge » que la Suède ne peut supporter sans un secours étran- » ger..... Notre situation est des plus alarmantes si la » France ne vient à notre secours. Depuis la première » alliance, conclue entre François Ier et Gustave Vasa, » la France, non-seulement a été amie constante de la » Suède, mais encore elle l'a appuyée et secourue dans » toutes les guerres..... Il n'y a ici qu'un vœu, c'est d'é- » tre sincèrement d'accord avec la France et de participer » à sa gloire..... Nous lui offrons des bras et du fer, et » nous lui demandons en retour les moyens que la na- » ture nous a refusés. »

Ces lignes écrites en 1812, semblent datées d'hier. — Si pourtant la situation de la Suède n'est pas alarmante dans l'instant présent, la Russie peut la rendre critique d'un moment à l'autre ; s'alliera-t-elle à cette puissance ?

demandions-nous encore. On sait trop que les alliances russes ne sont que des confiscations. Elle ne peut se tourner que vers la France, car pour qui se prononcera l'Allemagne, et en cas de besoin, quel secours lui donnerait-elle? Si la Suède tient à son indépendance, quelle que soit sa situation intérieure, elle peut avec confiance nous offrir *des bras et du fer*; ce sont les éléments de la guerre; et, d'ailleurs, on sait ce que ce sont les Suédois, Charles XIV disait, en parlant d'eux: « Quoique je ne » sois point Coriolan, quoique je ne commande pas à des » Volsques, j'ai assez bonne opinion des Suédois, pour » assurer qu'ils sont capables de tout afin de conserver » des droits auxquels ils tiennent peut-être autant qu'ils » tiennent à leur existence. »

L'heure était alors venue pour eux, nous le répétons, de raviver le ressentiment des affronts du passé et de se souvenir que la Russie a enlevé à la Suède l'île d'Aland, les deux Bothnie et la Finlande.

Enfin, un traité définitif se trouva préparé. La part qu'avait prise le général Canrobert à sa conclusion est nulle. Sa mission ne concernait aucunement cet acte diplomatique, qui fut signé le 21 novembre 1855. Il se compose des deux articles suivants:

« Art. 1er. — S. M. le Roi de Suède et de Norwège s'engage à ne céder à la Russie, ni à échanger avec elle, ni à lui permettre d'occuper aucune partie des territoires appartenant aux Couronnes de Suède et de Norwège. S. M. le Roi de Suède et de Norwège s'engage, en outre, à ne céder à la Russie aucun droit de pâturage, de pêche, ou de quelque autre nature que ce soit, tant sur lesdits territoires que sur les côtes de Suède et de Norwège, et

à repousser toute prétention que pourrait élever la Russie à établir l'existence d'aucun des droits précités.

« Art. 2. — Dans le cas où la Russie ferait à S. M. le Roi de Suède et de Norwège quelque proposition ou demande ayant pour objet d'obtenir, soit la cession ou l'échange d'une partie quelconque des territoires appartenant aux Couronnes de Suède et de Norwège, soit la faculté d'occuper certains points desdits territoires, soit la cession de droits de pêche, de pâturage ou tout autre sur ces mêmes territoires et sur les côtes de Suède et de Norwège, S. M. le Roi de Suède et de Norwège s'engage à communiquer immédiatement cette proposition à S. M. l'Empereur des Français et à S. M. Britannique, et Leursdites Majestés prennent, de leur côté, l'engagement de fournir à S. M. le Roi de Suède et de Norwège des forces navales et militaires suffisantes pour coopérer avec les forces navales et militaires de Sadite Majesté, dans le but de résister aux prétentions ou aux agressions de la Russie. La nature, l'importance et la destination des forces dont il s'agit seront, le cas échéant, arrêtées d'un commun accord entre les trois puissances. »

Par les clauses de ce traité, la Suède s'est donc engagée à ne céder à la Russie aucune partie de son territoire, soit à titre d'échange, soit à titre de démembrement de province. Elle ne permettra l'occupation par les armées du Czar d'aucune partie du royaume de Suède et de Norwège; elle refusera également l'exercice de tous droits de pâturage, de pêche, ou de quelque autre nature que ce soit, sur ledit territoire; en un mot, elle devra repousser toutes les prétentions que pourrait élever la Russie pour justifier l'exercice des droits précités. Dans le

cas où la Russie en viendrait à faire des propositions d'accommodements dans le but d'obtenir le libre exercice d'aucuns de ces droits, S. M. le Roi de Suède et de Norwège s'engage à les communiquer immédiatement à S. M. l'Empereur des Français et à S. M. la Reine d'Angleterre, qui, de leur côté, prennent l'engagement de fournir au Roi des forces navales et militaires suffisantes, pour coopérer avec les forces militaires nationales de la Suède, à repousser les prétentions ou les agressions de la Russie. Tel est le but que se proposent les puissances signataires du traité du 21 novembre.

Ces résolutions déjà pressenties à Saint-Pétersbourg portaient leurs premiers résultats presque au moment même de la signature du traité, car le voyage du Comte Esterhazy à St-Pétersbourg avait alors pour but évident d'engager le Czar à céder, puisque son Empire pouvait, d'un instant à l'autre, se trouver entamé aux deux extrémités. L'honneur de ce résultat, dans la politique attermoyante de l'Autriche, revenait à la fermeté et à la décision de S. M. le Roi de Suède.

Pour quiconque l'examine avec attention, un acte comme celui du 21 novembre est moins un traité d'alliance purement défensive qu'un traité d'alliance offensive. En effet, la Russie s'est toujours montrée disposée à exercer avec la plus grande rigueur les droits dont il est question. Ce sont des droits acquis, auxquels la guerre seule pouvait l'obliger à renoncer. Or, un traité par lequel la Suède s'engage à résister à la Russie et accepte les secours de l'alliance occidentale pour repousser toute prétention à l'exercice de ces droits, est une véritable dé-

claration de guerre, le cas échéant. On ne peut le considérer autrement.

En outre, par le seul fait des engagements qu'elle prenait contre la Russie, la Suède accordait, sinon une coopération active, du moins une latitude complète aux alliés pour faciliter leurs opérations militaires.

Or, quiconque n'est pas avec une puissance, dans le cas de guerre, est contre elle. Et il est impossible de se prononcer plus formellement que ne le faisait ainsi le Roi de Suède contre le Czar.

Nous comptons donc un allié de plus, un allié dont la force, l'utilité, les sympathies pour la cause de l'Occident ne sont pas douteuses. Nous devons nous en féliciter. La résolution de S. M. Oscar Ier est une preuve convaincante de l'énergie, de la droiture et de la prévoyance qui distinguent son noble caractère. On ne pouvait attendre autre chose de sa part. Soucieux avant tout de l'honneur de son Gouvernement, il a saisi l'occasion de relever contre une puissance usurpatrice le gant qu'elle lui avait insolemment jeté en 1809, lorsqu'elle enleva la Finlande à Charles XIII.

La position de la Suède rendait d'ailleurs sa neutralité impossible. C'est ce qu'avait parfaitement compris S. M. Oscar Ier, car un camp militaire avait été formé dès le printemps de 1855 tout près de la capitale et sous les ordres du prince royal; un autre en Norwège. En 1855 comme en 1854, une escadre d'évolutions, sous les ordres du prince Oscar, second fils du Roi, a parcouru le *Skaergaard*, c'est-à-dire l'archipel situé dans la Baltique en avant de Stockholm et de presque toute la côte orientale

de la Suède : préparatifs belliqueux, ont dit les journaux ; précautions de sûreté, disons-nous, pour sauvegarder l'honneur et la réputation de l'armée nationale en la tenant prête aux événements.

La conclusion du traité du 21 novembre domine l'histoire de la Suède pendant cette dernière année. Délivrée de l'obsession où la tenait la Russie, elle a pu se livrer, avec confiance, depuis la conclusion de la paix, aux développements des progrès intérieurs du pays, et aux espérances de l'avenir.

La signature du traité de Paris, en venant trop tôt pour lui permettre de prendre sa part d'une lutte où elle aurait acquis également sa part de gloire, lui a, par contre, laissé, pour les utiliser dans les œuvres de la paix, toutes les forces qu'elle aurait employées dans la guerre. Mais, sous le rapport des nouveaux principes consacrés par le traité, quelques obligations (toutes relatives, il est vrai) semblaient imposées à la Suède. Placée entre ses alliés et la Russie dont elle serait devenue l'adversaire, trois puissances qui avaient adhéré aux principes du nouveau droit maritime, la Suède, puissance maritime comme ces nations, avait à se prononcer aussi dans le même sens. Elle n'y a pas manqué.

Cette adhésion est un acte de sage politique, tel que le Roi Oscar sait en prendre la résolution au moment opportun. S'il reconnaît que l'influence de l'Occident doit contribuer à la prospérité des Etats du Nord, il sait aussi que toutes les nations placées dans des conditions de voisinage analogues à celles où se trouvent le Danemark et la Suède, sont solidaires de leurs intérêts mutuels. Il en a donné le témoignage à l'occasion d'une fête qu'il a

offerte aux étudiants danois venus pour faire une visite à leurs camarades suédois. Au château de Drottningholm, pendant le banquet, le Roi a bu à la santé du Roi de Danemark, dans les termes suivants :

« L'amitié et la confiance sont les sentiments avec lesquels je propose un toast au Roi de Danemark et au peuple danois. Ils sont inséparables dans l'hommage que nous leur portons aujourd'hui, car ils sont tous animés du même esprit noble, patriotique et fraternel à notre égard. Ils ont ensemble traversé des épreuves difficiles; mais ils ont puisé dans leur union et dans leur bon droit une force irrésistible, et le Dannebrog flotte encore fièrement; les ennemis voulaient le renverser et le fouler aux pieds, mais le drapeau était vieux et bon. Nous nous unissons tous pour boire à la santé du Roi de Danemark et du peuple danois. »

Les applaudissements dont ce toast a été couvert, ont montré que tels sont bien les sentiments de la partie intelligente des deux peuples, sentiments exprimés en termes si nobles par l'un des deux Souverains.

Quelques jours après, le Roi de Danemark a invité les étudiants des Universités de Christiania et de Copenhague, au retour de leur visite à Stockholm, à une fête champêtre qu'il devait donner à son château de l'Ermitage. Il paraît que l'accueil fait à cette fête aux étudiants des deux Universités, a trahi dans une certaine mesure l'antagonisme qui règne entre les Cours de Suède et de Danemark depuis que le roi Oscar, se séparant de son allié, a signé le traité avec l'alliance anglo-française.

Le rédacteur du journal démocratique, le *Faedrelandet*, ayant porté un toast à l'union des deux Rois du Nord,

Roi a répondu qu'il fallait entendre l'union des deux ›uverains en ce sens que, l'un comme l'autre, ils doi- ›nt chercher leur force dans l'amour de leur peuple.

Mais, est-ce bien ainsi que l'on comprend, en Suède ; en Danemark, l'union des trois royaumes, *l'idée 'andinave*, en un mot? Non, bien évidemment. Cette ée puise sa source dans les dangers dont l'acte de suc- ›ssion menace le Danemark au profit de la Russie; d'où ›sulte cette conclusion, que, si des deux couronnes, il ›it un jour n'en rester qu'une seule, la Scandinavie ne ›ut et ne doit obéir qu'au sceptre du Roi des Suèves.

C'est la pensée profondement patriotique qui a inspiré ı important ouvrage de M. Lallerstœdt, député aux tats de Suède, — *la Scandinavie, ses craintes et ses es- 'rances*. La nécessité de fortifier la Suède contre la Rus- ɜ y est puissamment démontrée.

On en convient aujourd'hui, si le Gouvernement qui a écédé l'Empire en France avait eu la justesse de coup- œil qui distingue la politique actuelle, nous compte- ›ns dans nos annales une glorieuse époque militaire ı moins, il est vrai ; mais aussi, une guerre qui a me- ıcé d'embraser l'Europe eût été évitée, et on n'aurait s à regretter les conflits d'opinions qui se sont élevés tre de grandes puissances dont un parfait accord est ntérêt constant. En un mot, le conflit oriental est né tant de la négligence des cabinets de l'Occident que l'ambition de la Russie. Or, il est à craindre de voir ı jour se renouveler dans le Nord la lutte terminée en ient.

Depuis vingt ans, la Russie avait ouvert sa campagne litaire sur le Danube avec ses consuls pour généraux,

les popes pour guides, les hospodars pour alliés, les boyards gagnés pour auxiliaires et les Slaves abusés pour instruments, lorsque l'Europe occidentale s'est émue de ses empiétements et s'est généreusement levée pour sauvegarder la nationalité ottomane.

Depuis un plus longtemps, depuis les premiers développements de l'Empire moscovite, les mêmes faits se sont passés et se passent encore sur les frontières de la Suède et du Danemark, dans le Finmark norwégien surtout, dont le Czar prend le titre de *prince successeur ;* il fait plus, il y ajoute la qualification de *dominateur de tout le côté nord* (Traité de commerce entre la Russie et la Suède, signé le 8 mai 1838). Il est maitre de Bomarsund, Alten, occupé par lui, fortifié, remplacerait dans le Nord les établissements de la Mer Noire ; enfin, les côtes de Finmark offriraient d'excellents ports à ses flottes ; la Suède, la Norwège, le Danemark, les duchés, auraient à redouter incessamment le sort de la Finlande et des îles d'Aland. La Russie menacerait alors l'Europe du côté du Nord comme elle la menaçait à l'Orient en menaçant la Turquie. Telles sont les craintes de la Scandinavie, et, on doit reconnaître qu'elles ont un fondement trop réel.

Dans la question d'Orient, la Suède a joué le seul rôle qu'elle pût remplir jusqu'au point où en sont arrivés les événements ; car, s'il est permis aux grandes puissances de faire la guerre avec désintéressement, la Suède ne le peut pas ; il faut qu'elle ait son gage d'avenir. Aussi la neutralité déclarée d'abord par le roi Oscar, le 15 décembre 1853, et le traité du 21 novembre dernier, ont-ils été deux véritables déclarations contre la Russie ; puisque, par le premier de ces actes, était annulé le traité d'Abo

qui liait la Suède au colosse moscovite, et, par le second, position était prise contre lui. Il est à regretter que, dans cette circonstance, le Danemark n'ait pas imité cet exemple, car les choses en étaient venues à ce point que la Scandinavie, placée au centre de la guerre maritime, ne pouvait plus garder la neutralité.

La Suède a compris son intérêt dans la question russe; de même que l'occident, elle a vu que s'allier à la France et à l'Angleterre, c'était donner des forces à la cause commune contre l'Empire dont on redoutait les envahissements. Mais, il faut en convenir avec M. Lallerstœdt, « le traité du 21 novembre a sa principale signification, comme étant un premier pas de la Suède vers une action commune avec les puissances occidentales; mais, comme traité de garantie pour une intervention lointaine et éventuelle, il ne pourrait pas résister aux incertitudes du temps et aux difficultés de la distance. »

Le traité de Paris n'ayant stipulé aucune garantie nouvelle pour la Scandinavie, on ne doit pas être étonné du chemin qu'a fait dans ce pays l'idée de la réunion des trois royaumes. En effet, au double point de vue de l'unité nationale et de la politique européenne, la fusion des intérêts scandinaves serait chose désirable. Mais est-elle possible? C'est là la question qu'on se pose tout d'abord lorsqu'on mentionne cette agitation favorable à la réunion des trois couronnes, et lorsqu'on se demande quelle est la tête royale à laquelle on en puisse imposer le poids.

Si l'on jette un coup-d'œil sur l'état de la Scandinavie; si l'on considère la politique suivie par le Cabinet de Stockholm tout d'abord, ensuite par le Cabinet de Co-

penhague, on acquerra bientôt une certitude devant laquelle doutes et objections ne sont plus possibles.

Quelle est aujourd'hui la politique prépondérante en Europe? N'est-ce pas celle de la France : politique d'équilibre, de paix et de progrès? — Or, cette marche est bien celle que la Suède a suivie dans les derniers événements auxquels elle a pu se mêler. Réunie par un traité formel à l'alliance occidentale, elle a donné la meilleure preuve de son adhésion à la marche suivie par elle, et, au besoin, elle mettait ses armées sur pied et nous ouvrait ses ports et le passage sur son territoire pour aller frapper au cœur la puissance qui représentait la politique opposée.

Le Danemark, au contraire, s'est montré, dans ces circonstances, favorable plutôt à l'influence russe qu'à celle des puissances occidentales. Doit-on attribuer cette conduite à sa faiblesse comme Etat, ou aux sympathies particulières des membres qui composent son Gouvernement? Peut-être à l'une et à l'autre cause.

Le royaume de Danemark est formé, comme celui de Suède et de Norwège, de deux parties distinctes : — le Danemark proprement dit et les Duchés. Il comprend deux éléments : — l'élément scandinave et l'élément allemand, — tandis que la Suède offre, de ce côté-là, du moins, une homogénéité complète. De ce fait résulte une faiblesse réelle pour le Gouvernement danois. Et cette faiblesse s'accroit encore de la situation de la famille souveraine : le Roi est sans descendant héritier du trône; le prince royal héréditaire, livré à l'influence russe, réunit peu de sympathies parmi les Danois et les Allemands; plus âgé que le Roi, son avénement au trône

:ait aux partis politiques des espérances qu'il se-
:raindre de voir suivies de perturbations profondes
a monarchie. D'autre part, nul n'oserait affirmer
ı Russie n'a pas un pied pris profondément dans
on des Duchés.

:e à l'Europe, la question scandinave se résumerait
ıue nous venons de le faire. Or, la paix est au-
ıui un besoin, une habitude trop intimement en-
ıns les mœurs de notre siècle pour qu'on ne sou-
pas avec ardeur toute solution d'une question
ue qui épargne les déchirements et les subversions
.ous avons tant souffert.

ıque tant de raisons militeraient pour la réunion
ats scandinaves sous le sceptre du Roi de Suède,
ait grand tort de considérer l'idée exposée par M.
ıtœdt comme une utopie irréalisable. Dire que
ı n'en est peut-être pas encore sonnée; cela est
le. Mais la famille royale de Suède, qui est par-
, par sa sage politique, à créer à ses Etats une si
ıble situation, cette famille qui donne tant et de
times espérances à l'Europe et à ses peuples, ne
ıublier qu'il viendra un jour où son intervention
ccessaire dans les affaires du nord de l'Europe pour
ensemble des intérêts aujourd'hui divergents et
un juste équilibre sur la Baltique, comme contre-
le la puissance des Czars.

ıuestion suédoise est véritablement une question
ise. Tant de liens resserrent l'alliance des deux
ue nous ne pouvons nous empêcher d'étudier ce-
lequel règne un prince d'origine française en le
érant comme une seconde patrie pour les opinions

qui dominent chez nous. De tous côtés, de vastes et sincères témoignages de sympathie lui ont été donnés. La mission du maréchal Canrobert, le traité de garantie du 21 novembre, et plus récemment le titre de marraine que l'Empereur des Français a prié S. M. la Reine de Suède d'accepter vis-à-vis de son fils, sont des liens qui unissent plus intimement désormais la France et la Suède. La démarche de l'Empereur témoigne assez de ses sentiments personnels. L'anecdote suivante est la preuve de ceux qui animent le Roi de Suède. Un diplomate lui posait cette question : — « Ne craignez-vous pas, Sire, que vos sujets voient » avec déplaisir cette alliance spirituelle de leur Reine » avec le Pape ! — Oh ! non, répondit le roi Oscar, ils » seront si heureux et si fiers de la demande de l'Em- » pereur des Français, qu'ils oublieront que le Pape est » catholique. »

La visite du Prince Royal en France n'a pu que confirmer ces amicales dispositions. Son Altesse porte un noble cœur, digne de sa naissance. Elle comprend quel doit être l'avenir du pays sur lequel Elle règnera un jour. Vice-Amiral dans la flotte suédoise, le prince Oscar est avant tout soucieux de l'honneur de sa patrie. Dans une discussion qui s'ouvrit, il y a quelques années, sur la question de savoir si la Suède ne devait pas sacrifier les vaisseaux de ligne et *la grande flotte* aux intérêts de la flotte spéciale ou *petite flotte*, composée de chaloupes canonnières qui protégent admirablement ses côtes, le prince Oscar, comme autrefois son père, alors prince royal, vota pour que la Suède n'abdiquât pas ce moyen de défense. Belle et noble conduite de sa part ! — Puis, sait-on à qui est réservée la mission de sauvegarder, avec ses forces

maritimes, l'indépendance du Nord Scandinave contre les envahissements de la Russie ?

La politique extérieure n'a pas seule occupé la Suède pendant l'année qui vient de s'écouler. L'attention de son Souverain s'est aussi portée sur les grandes questions intérieures. Son discours à l'ouverture de la Diète témoigne de l'ampleur des vues de Sa Majesté pour l'administration de son royaume et pour sa prospérité à venir. En voici quelques extraits concernant le commerce et la législation :

« A mesure que la production du pays augmente, la nécessité de perfectionner les voies de communication se fait sentir davantage. Les travaux considérables qui déjà sont achevés ont produit de grands résultats, et je compte sur votre coopération pour l'accomplissement des vastes entreprises que je vous proposerai, afin d'établir un système de chemins de fer qni contribueront puissamment à la prospérité du pays.

» Il sera nécessaire de former un nouveau département pour les travaux publics, afin de donner plus d'activité et de concentration à cette importante partie de l'administration, qui chaque année prend de nouveaux développements. Je vous ferai connaître les changements dans la Constitution qui seront nécessaires à cet effet.

» J'ai introduit dans notre législation douanière les améliorations adoptées à la dernière Diète, par lesquelles le commerce et la navigation ont obtenu des encouragements et des facilités essentielles. J'ai l'intention de vous présenter maintenant un projet de loi encore plus conformes aux sages principes de la liberté du commerce.

» Une nouvelle ordonnance concernant l'instruction

publique vient d'être promulguée, basée sur les idées qui vous avaient été communiquées et que vous aviez adoptées. J'en attends les résultats les plus satisfaisants pour les générations futures.

» Une tolérance éclairée pour la croyance d'autrui, basée sur l'amour du prochain et inspirée par une conviction devenue inébranlable, forme l'essence des dogmes de l'Eglise protestante. Il est digne d'un peuple dont le grand roi Gustave Adolphe combattit pour la liberté de la pensée et des consciences, laquelle il scella de son sang, de suivre son exemple et de marcher sur ses traces. Les anciennes lois qui entravent encore la liberté des cultes doivent donc disparaître. »

Ajoutons, comme complément de ces travaux intérieurs quelques détails sur les études stratégiques ordonnées par le Roi Oscar dans ses Etats. La guerre dans la Baltique ayant démontré la nécessité pour la Suède de posséder sur ses côtes des points de défense et de fortifications, le Roi avait nommé, l'été dernier, une commission composée d'officiers du génie chargés d'étudier un plan général de défense dont les premiers travaux s'exécuteraient d'abord à Tornea, qui forme, au nord, dans le golfe de Bothnie, les frontières de Suède et de Finlande; les ouvrages de défense s'étendraient sur toute la longueur de la côte opposée du golfe, comprendraient ainsi les villes de Lulea, Pitea, Ulmea et Poderham, et aboutiraient aux îles d'Ornoe et Duloroe, qui dominent l'entrée des eaux en avant de Stockholm.

Pendant l'année 1856, la Suède a perdu l'un de ses plus nobles enfants, le roi Oscar l'un de ses meilleurs serviteurs.

S. Exc. le comte Gustave de Lœwenhielm, ancien Ministre plénipotentiaire de Suède à Paris, est mort le 24 juillet dernier, à Stockholm, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Jamais carrière ne fut mieux ni plus dignement remplie que celle de cet homme d'honneur et de distinction, qui, jusqu'à sa dernière heure, n'a cessé de se dévouer au service de son Roi et de son pays.

Bien qu'âgé de quatre-vingt-six ans, M. de Lœwenhielm remplissait, il y a quelques mois encore, les fonctions d'ambassadeur de Suède à Paris. En cette qualité, il a pris la part la plus active aux dernières négociations entre le Gouvernement de S. M. le roi Oscar et celui de S. M. l'Empereur des Français.

Nous nous rappelons, et c'est pour nous un précieux souvenir, que, dans une conversation particulière, alors que ces négociations étaient encore à l'état de secret absolu, M. de Lœwenhielm voulut bien nous communiquer les vues les plus élevées sur l'avenir du Nord scandinave, lié dans sa pensée à l'avenir politique de la France.

Pendant quarante années, il n'a cessé de mettre au service de sa patrie le sens droit et intègre dont il était doué, le tact diplomatique le plus délicat, qui distinguait son caractère, après l'avoir servie comme grand capitaine dans les guerres qu'elle avait eues à soutenir pendant la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

Dans sa première carrière, le général comte de Lœwenhielm a attaché son nom à d'héroïques faits d'armes. Il en est un qui mérite une mention entre tous. Nous voulons parler de son héroïque défense pendant la guerre de Finlande. A la tête de deux régiments suédois, il

tint dix mille Allemands en échec, et parvint à se retirer de la mêlée, avec quatorze cents hommes seulement, et en recevant les honneurs dus à tant de bravoure par ses ennemis mêmes.

Comme diplomate, quarante années de service dans le poste le plus important d'Europe témoignent assez de l'habileté et du dévouement qu'il n'a cessé de déployer. Pendant ce long séjour à Paris, M. de Lœwenhielm avait reçu du Gouvernement français les plus hautes distinctions; récemment encore, il venait d'être élevé à la dignité de Grand'Croix de la Légion-d'Honneur.

Remplacé dans son ambassade par M. le baron de Mandestroëm, ce noble vieillard se reposait de longues et pénibles fatigues, lorsque la mort est venue le surprendre. Jamais homme d'Etat ne dut emporter plus de regrets dans la tombe.

Il était de ces hommes chez lesquels la tête et le cœur ne meurent pas. Aussi, jusqu'à ses derniers jours, son intelligence, son esprit, son activité morale étaient-elles restées aussi vives, aussi brillantes qu'elles l'avaient toujours été. L'âme, au moment où elle quitte le corps mortel qu'elle animait, peut seule emporter tous les sentiments généreux qui remplissaient sa vie. Ainsi s'est éteint cet illustre vieillard. De pareils souvenirs suffiraient à l'illustration d'une famille, si ses membres, entre autres le frère de M. le comte de Lœwenhielm, n'ajoutaient encore par l'éclat de services rendus aussi à leur patrie, une nouvelle gloire au nom qu'ils portent si dignement.

LE DANEMARK.

LE DANEMARK.

MONARCHIE HÉRÉDITAIRE.

FRÉDÉRIC VII, né le 6 octobre 1808, succède à son père le
STIAN VIII, le 20 janvier 1848.
Héréditaire : — FRÉDÉRIC-FERDINAND, oncle du Roi, né le
ıbre 1792.
ent du Conseil intime d'Etat : — Le docteur en droit PIERRE-
BANG, Ministre des Affaires intérieures.
re plénipotentiaire à Paris : — Le comte de MOLTKE.

---

fférend turco-russe avait pour le Danemark un
analogue à celui qu'il présentait à la Suède. Ce-
t, la politique de cette puissance s'est montrée in-
t plus condescendante que celle de sa voisine. Il
te de dire que des embarras sérieux au-dedans et
ors ont dû faire hésiter son Gouvernement à s'at-

tirer l'animosité de la Russie. Ces embarras se résument en deux faits principaux : — la rébellion des duchés de Holstein et de Lauenbourg soumis à la Couronne de Danemark, et le règlement de l'indemnité qui lui était due par suite de la suppression du péage du *Sund*. Nous allons nous occuper de cette dernière question.

Le péage du *Sund*, dont les Etats-Unis ont déclaré refuser le paiement depuis l'année 1855, est un impôt que le Gouvernement danois prélève sur tous les navires qui passent par ce détroit. De tous temps, le droit lui en a été contesté. Celui dont il a usé jusqu'à présent lui a été concédé depuis plusieurs siècles par des traités successifs, mais toujours après de nombreuses difficultés de la part des Etats qui les ont signés. Nous n'avons point à faire l'historique de la question : il est cependant un fait que nous ne pouvons passer sous silence, car, si le Danemark a semblé compter sur l'appui de la France, il faut qu'il ait pensé à évoquer un précédent qui n'a été qu'une nécessité politique et dont on ne peut faire un argument pour prouver que la Baltique est une mer fermée. Au milieu des luttes soulevées par la coalition des Etats du Nord pour la neutralité armée, en mai 1780, le Danemark adressa une déclaration aux parties belligérantes, proclamant que la Baltique étant une mer fermée, il n'en permettrait l'entrée à aucun vaisseau des puissances en guerre. Les Cours du Nord donnèrent leur adhésion à cette déclaration ; la France dont elle favorisait la politique, l'accueillit également.

Tel est le fait. Doit-il en résulter qu'en principe le Danemark a le droit de fermer la Baltique à la navigation libre et d'entraver ainsi une partie du commerce des

deux mondes ? Cela est inadmissible. Tandis que de tous côtés, sous l'influence bienfaisante des idées libérales en matière de commerce, on voit s'abaisser les anciennes barrières et se multiplier les voies de communication, il n'est pas possible de laisser subsister plus longtemps une pareille entrave aux intérêts de toutes les nations commerçantes et productrices.

D'un autre côté, le passage du Sund appartient-il au Danemark ? — L'examen de la géographie des lieux démontre que la réponse doit être négative. Tout d'abord, le Danemark ne possède qu'une des rives du Sund ; l'autre est du domaine de la Suède. S'il est maître, et personne ne conteste ce droit, de protéger ses rivages comme il l'entend, il ne peut, sous ce prétexte, interdire le passage du détroit aux navires de commerce qui suivent cette voie, et encore moins prélever, d'après un tarif déterminé, une taxe quelconque sur les marchandises dont ils sont chargés.

En second lieu, qu'on admette même que le Gouvernement danois peut surveiller le Sund tout entier, parce que le feu de ses canons protège tout l'espace qui sépare la côte danoise de la côte suédoise, le Sund étant la communication directe entre deux mers, il ne doit exercer cette surveillance que concurremment avec la Suède, et elle ne peut se traduire par un droit payé en argent aux Etats qui la revendiquent. Mais, dans aucun cas, ils ne peuvent fermer ce passage, l'interdire pendant la paix aux bâtiments de commerce qui vont d'un pays à l'autre, sans porter une atteinte réelle au droit des gens.

Pour les commerçants qui entretiennent des relations

avec le Nord, le péage du Sund est une lourde charge. Il frappe à la fois les objets d'importation et d'exportation ; de telle sorte qu'il est devenu un des revenus les plus considérables de la Couronne de Danemark.

En 1853, il s'est élevé à plus de 8 millions. On évalue, en outre, à près de deux millions par année les frais accessoires de commission, de canotage, de pilotage, etc.

Pour 21,586 navires qui ont passé le Sund cette année-là, on voit le contingent que chacun a dû payer en moyenne à la douane d'Elseneur.

Le péage du Sund n'étant établi ni en vertu de la souveraineté du Danemark, ni par application des principes généraux du droit des gens, ne saurait être justifié. Mais, comme le passage du détroit par les navires étrangers pourrait compromettre réellement la sûreté de ses côtes, et comme d'autre part la privation du revenu important qu'il retire du péage devrait, en bonne justice, être suivie d'une compensation, il ne serait juste à aucun point de vue de vouloir trancher la question dans un sens trop absolu.

On ne peut refuser au Danemark le droit d'exercer une surveillance rigoureuse sur le détroit. D'autre part, le passage étant semé d'écueils et de bancs de sable, et les côtes offrant des dangers à la navigation, il entretient bon nombre de phares et de fanaux pour guider les bâtiments qui le traversent. Il est juste, pour trancher définitivement cette question, d'offrir au Gouvernement une compensation pour ces services, en d'autres termes, une indemnité à laquelle il a un droit légitime. Par là, on ramènerait le péage du Sund à sa véritable origine ;

car il n'était, dans le principe, qu'une indemnité pour la protection accordée aux navigateurs contre les pirates, et pour les frais de bouées, d'éclairage, etc.

Une négociation assez longue s'est entamée sur ces bases. La guerre l'a plusieurs fois interrompue sans donner à cette question l'importance politique que les Etats-Unis avaient désiré lui voir acquérir, afin d'opérer une diversion en faveur de la Russie. Enfin, après plus d'une année de pourparlers, le traité général qui se négociait entre le Danemark et les principaux Etats maritimes de l'Europe, pour la suppression des péages du Sund, a été conclu et signé récemment à Copenhague (le 12 mars 1857). Aux termes de ce traité, les péages de toute sorte auxquels les navires étaient assujettis à leur passage à travers le Sund et les Belts seront complétement abrogés à partir du 1er avril; le Danemark s'engage également à supprimer pour certaines marchandises, et à réduire dans une forte proportion pour d'autres, les droits qu'il prélevait jusqu'ici à titre de transit sur le canal de l'Eyder et sur les routes qui relient la Baltique à la mer du Nord. De leur côté, les Etats maritimes s'obligent à payer au Danemark, comme compensation, en un ou plusieurs termes, une indemnité représentant la moyenne quinquennale du revenu des péages actuels capitalisés au taux de 4 0/0.

Ainsi s'est terminée cette affaire qui aurait pu arriver à un caractère de gravité qu'elle n'a pas atteint heureusement. Quelque temps auparavant s'était terminée l'affaire des Duchés, toute locale, mais qui témoigne de mauvais symptômes moraux dans cette partie de la mo-

narchie danoise. La prudence et la sagesse du Gouvernement en ont heureusement triomphé.

Comme la Suède, le Danemark se rattache au mouvement du progrès européen. Dans les deux royaumes se construisent des chemins de fer ; de nombreux projets sont en outre à l'étude. Lorsqu'ils seront exécutés, on communiquera de Stockholm avec les deux autres capitales de la Scandinavie en moins de vingt heures, et en seize heures avec Gothembourg, le principal port sur la rive occidentale.

Le Danemark a beaucoup à faire pour arriver au degré de prospérité politique et matérielle qui distingue la Suède et la Norwège. Les ressorts du Gouvernement, compliqués par l'administration des duchés, ne fonctionnent qu'avec peine et sont exposés à des dangers incessants. Espérons dans l'avenir, et pour le présent, dans la sagesse du Roi régnant. Le sentiment du *Scandinavisme* fait son chemin, et ce n'est pas la situation actuelle du Danemark qui lui fera perdre ni sa force ni ses espérances.

ESPAGNE.

ESPAGNE.

MONARCHIE HÉRÉDITAIRE.

Reine : — MARIE-ISABELLE II (LOUISE), née le 10 Octobre 1830, uccède à son Père, le Roi FERDINAND VII, le 29 Septembre 1833.

Roi : — FRANÇOIS-D'ASSISES-MARIE-FERDINAND, né le 13 Mai 1822; ls aîné de FRANÇOIS-DE-PAULE, Infant d'Espagne, marié le 10 Octobre 846.

L'Infante : — MARIE-ISABELLE-FRANÇOISE-CHRISTINE-DE-PAULE, Prinesse des Asturies, née le 20 Décembre 1851; héritière présomptive de ı couronne.

Ministère : — Le maréchal NARVAEZ, duc de Valence, Président du onseil des ministres.

Ambassadeur à Paris : — Le maréchal SERRANO.

Dans le duel à mort entre Charles-Quint et François ", le vainqueur fut jaloux de la gloire du vaincu. Il y vait en effet de l'héroïsme à combattre à outrance un

souverain dont l'empire était quatre fois plus grand que la France.

Aussi, lorsque l'empereur fit cesser la captivité du roi, une intimité de quelques jours s'établit entre les deux rivaux qui se touchèrent un instant par le cœur. Dans de courts entretiens, mais remplis de grandes pensées, l'âme de Charles-Quint se dévoila tout entière pour complimenter la France dans la personne de son roi.

« L'Espagne, disait Charles V, d'après l'historien Davila, est parvenue à sa suprême élévation ; mais cette réunion de tant de provinces aux idiomes différents, aux instincts contraires, ne saurait former un tout complet, un empire fort et durable.

» Une seule maille détachée de cet immense filet, et l'Europe m'échappe...

» Vous êtes, mon frère, le souverain d'une nation forte et unie. Voyez cette carte de l'Europe : comme la France s'y trouve heureusement placée ! — Voilà le secret de ma jalousie, la cause de nos divisions.

» Si l'heure de gloire et de grandeur sonne aujourd'hui pour l'Espagne, consolez-vous, mon frère, le tour de la France viendra, *et Paris est appelé à devenir la capitale de l'Europe.* »

La prédiction de Charles-Quint s'est depuis longtemps réalisée pour la France ; et, si malheureusement il a dit vrai aussi pour l'Espagne, sa gloire passée rappelle à ce pays l'avenir dont elle le rend digne. Bien que son histoire offre au monde, depuis deux ans, le spectacle d'un champ-clos ouvert aux ambitions, aux tiraillements des partis, on peut suivre les efforts qu'elle ne cesse de faire pour échapper aux étreintes de la révolution et rentrer

dans une voie politique plus régulière. C'est qu'en effet, l'Espagne n'est pas révolutionnaire. L'esprit de conservation y répond visiblement à tous les instincts nationaux. Le mouvement laborieux dont elle est le théâtre depuis un demi-siècle le prouve assez. Pour que la monarchie n'ait pas succombé dans cette lutte incessante contre les envahissements des partis, il faut qu'elle soit aussi profondément enracinée dans le sol que le catholicisme dans la conscience intime des populations.

Le règne d'Isabelle II a commencé sous les auspices d'une guerre civile terrible, qui a laissé en Espagne un ferment de discorde que le temps seul peut apaiser. Les hommes de cette époque sont encore aujourd'hui les chefs des partis; mais, tous leurs actes avortés les ont nécessairement frappés d'impuissance, et nous pouvons dire qu'à présent il n'en reste que deux sur lesquels la reine Isabelle puisse en toute sécurité confier le soin de la dignité royale : le maréchal Narvaez et le maréchal O'Donnell.

Il n'existe entre ces deux hommes, dont nous rapprochons ici les noms, rien de commun dans leur carrière qu'un dévouement sans bornes à leur souveraine. L'un, Léopold O'Donnell, comte de Lucena, à dégagé le trône des périls de l'anarchie et des menées non moins dangereuses qu'Espartero n'avait pas le courage de frapper ; l'autre, Ramon-Marie Narvaez, duc de Valence, avec sa fermeté militaire et son habileté diplomatique, qui avaient déjà rendu tant de services à l'Espagne, a accepté la difficile mission de surveiller et d'assurer la mise en vigueur de la constitution monarchique et conservatrice de 1845.

Au commencement de 1856, le ministère espagnol

avait pour chefs les maréchaux Espartero et O'Donnell, *les deux consuls*, comme on les appelait. En présence d'une chambre des Cortès constituantes, où l'élément révolutionnaire dominait assez pour avoir obtenu la fameuse loi de désamortissement, c'est-à-dire la vente des biens ecclésiastiques, l'union la plus intime était nécessaire entre ces deux hommes. Une rupture, suivant l'opinion de tous, devait jeter une perturbation complète dans les régions gouvernementales.

C'est ce que comprend l'opposition révolutionnaire ; composée des progressites avancés et du parti démocratique, elle usait de tous les moyens pour diviser Espartero et O'Donnell, en représentant ce dernier comme le chef d'une réaction occulte, et en intéressant la vanité du duc de la Victoire. Elle ne réussit pas, elle fut battue au contraire dans toutes ses entreprises. Les deux généraux en qui se personnifiait la situation politique de la Péninsule, restèrent donc au pouvoir, liés par cette intime solidarité que l'on considérait comme la garantie de la tranquillité matérielle de l'Espagne. Seulement cette union, qu'on soupçonnait dès lors ne pas être elle-même sans nuages, semblait le fait d'une nécessité accidentelle encore plus que d'une entière communauté de vues.

Or, à propos d'une question que l'état des esprits rendit nécessaire de soulever, après le vote de la constitution, les menées sourdes qui tendaient à diviser les chefs du cabinet se firent jour tout à coup. Il s'agissait de savoir si la loi fondamentale de l'État serait promulguée immédiatement, ou au contraire indéfiniment suspendue. Dans une réunion tenue par le bureau du Congrès, la commission de Constitution et quelques ministres,

M. Olozaga, ambassadeur à Paris, émit l'avis qu'il fallait soumettre la loi fondamentale à l'acceptation de la Reine, puis en suspendre la promulgation. La proposition était habile, car l'acceptation de la Reine engageait la Couronne; l'ajournement de la promulgation laissait toute liberté à l'Assemblée, qui pouvait au besoin devenir une espèce de long Parlement et tenir le ministère en échec, avec la facilité de choisir le moment favorable pour amener sa chûte. L'opposition de M. Rios-Rosas, homme franchement libéral mais sincèrement dévoué à la monarchie, fit avorter ce plan et mettre aux archives la nouvelle constitution.

Une autre fois, à propos d'une proposition de M. Fuente-Andrès, au sujet des mariages entre parents, une sorte de conspiration s'organisa contre le comte de Lucena. Il s'agissait tout simplement de compromettre le nom d'Espartero en faveur du projet, et cela fait, si O'Donnell, cédant à quelque mouvement de susceptibilité, donnait sa démission, le but était atteint.

La combinaison n'était point sans habileté. Seulement elle échoua dans le conseil même, où ce projet était vigoureusement combattu par le ministre d'Etat, le général Zavala, qui le jugeait d'autant plus inopportun qu'il pouvait susciter encore des difficultés nouvelles dans un moment où on avait la confiance d'un prochain rapprochement avec Rome. La Reine elle-même ne trouvait pas la mesure tellement urgente, qu'il y eût une résolution à prendre avant d'avoir l'avis du ministre de la guerre. Le projet de M. Fuente-Andrès, appuyé par le ministre de l'intérieur, M. Huelves, ne pouvait avoir qu'un résultat assez facile à prévoir, celui de blesser le

général O'Donnell, contre lequel il était principalement dirigé en effet, et dès lors c'était une crise ministérielle qui se trouvait en germe dans ce conflit d'influence. La crise ne fut suspendue que par la convalescence d'O'-Donnell, malade depuis quelques jours, et aussi par une scène imprévue, qui vint jeter un jour singulier sur un tout autre côté de la situation de l'Espagne.

Cela se passait au mois de février 1856. On voit quelles étaient les influences dirigées contre le cabinet et contre le comte de Lucena, en particulier. Jaloux de la faveur que la loyauté de son caractère lui valait près de la Cour, ses collègues mêmes qui comptaient des amis puissants dans les Cortès, des membres du corps diplomatique, M. Olozaga lui-même, que ses opinions libérales avancées et son ambition personnelle poussaient vers un ministère constitué sur d'autres bases, tous ceux enfin qui voyaient avec dépit O'Donnell tenir tête à la révolution, conspiraient à qui mieux mieux contre lui.

Quant au maréchal Espartero, accepté par tous les partis à cause de son ancienne popularité, on connaissait assez la versalité et l'irrésolution de son caractère pour ne pas le redouter et pour le considérer comme le chef possible de tous les ministères à venir. Le grand point était de jeter la désunion entre son collègue et lui.

Les circonstances et l'ambition d'Espartero avaient fait sa fortune. Il a dû son bonheur bien plus à son habileté de profiter des occasions favorables qu'à ses talents et à son courage. Dans la guerre civile qui désola l'Espagne, pendant les premières années du règne d'Isabelle II, il sut recueillir l'honneur des actions auxquelles il prit part, et acquit dès lors une influence immense.

n ne faisait rien sans le consulter. Le second dans le
oyaume, il souffrait de n'être pas au premier rang : c'est
ı l'explication de toute sa conduite politique. Espartero
toujours ambitionné la faveur populaire, et n'a pas su
en servir au moment décisif.

La scène dont nous parlions à l'instant, pouvait avoir
es suites déplorables. Ce n'était ni plus ni moins qu'un
5 mai au petit pied tenté contre l'assemblée de Madrid.
e 7 janvier, au moment où le Congrès discutait une
uestion de banques, une compagnie de la milice natio-
ale chargée du service du palais législatif se mettait en
leine insurrection contre le Congrès lui-même. Le pré-
xte était que l'assemblée avait récemment écarté par
ordre du jour une pétition révolutionnaire venue de
aragosse, et les miliciens de Madrid voulaient, selon
usage, faire respecter la volonté du peuple. C'était là
prétexte, la conspiration était, assure-t-on, plus vaste
t préméditée de plus longue date : elle avait pour but
e recommencer la révolution en livrant l'Espagne à la
omination démocratique. Quelque sérieuse qu'elle fût
ar l'intention, cette tentative n'eut d'autre effet que de
ıontrer l'impuissance des passions révolutionnaires, elle
'obtint même pas un instant de succès ; disparue comme
ıne émeute de cabaret, elle servit à révéler une fois de
lus le travail incessant du parti démocratique.

Peu à près, une modification ministérielle eut lieu,
nais sans secousse, sans la désorganisation tant désirée
lu parti révolutionnaire. Quels que fussent les embarras
de la situation, O'Donnell tenait bon, malgré les tirail-
lements auxquels l'exposait sans cesse le caractère ex-
clusif du duc de la Victoire. En réalité, deux influences

rayonnaient du cabinet sur l'Espagne entière. Espartero entretenait les espérances des factieux ; O'Donnell, tout en se montrant sagement libéral, tenait avec fermeté tête aux révolutionnaires.

Dans cette situation, impossible pour tout autre, le comte de Lucena n'hésita pas à choisir ouvertement une ligne de conduite nette et vigoureuse. Il résolut de mettre un terme aux excès de la presse et aux menées des partis extrêmes. Une altercation s'ensuivit dans le sein du cabinet avec le ministre de l'intérieur, qui, lui aussi, avait ses vues sur ces matières. Espartero intervint en réclamant ou le maintien de M. Escosura au ministère, ou la sortie de ce dernier et d'O'Donnell en même temps. Il faisait ainsi les affaires de la révolution. La Reine, que la prudence la plus sévère dirigeait dans ce dédale politique, vit dès ce moment qu'il lui fallait opter entre ses deux ministres. Son choix était fait : Espartero s'était trop avancé pour reculer ; il offrit sa démission et celle de son collègue. La Reine ne refusa que celle du comte de Lucena. Elle l'éleva immédiatement à la présidence du Conseil, en le chargeant de former un ministère.

Cet acte décisif se passait le 14 juillet. Le jour même, le ministère était composé. Par ce seul coup, les menées ultra-progressites se trouvaient vaincues. Aussi, une émotion profonde se répandit-elle dans Madrid, à cette nouvelle. Comme la crise qui allait suivre avait été prévue pour le jour où la nécessité obligerait Espartero à se retirer des affaires, le Gouvernement ou plutôt le ministre de la guerre avait pris ses mesures. Le corps d'armée chargé de la défense de Madrid, se composait d'environ 10,000 hommes et de trois brigades d'artillerie à

cheval; on avait fait venir dans la capitale les meilleurs régiments, et les bataillons de tirailleurs formés depuis cinq mois, composés de l'élite de chaque régiment et armés de carabines Minié, avaient été également appelés. Le gouvernement de la Reine, par ces mesures prises bien avant la crise ministérielle, avait montré sa ferme résolution de combattre énergiquement les troubles qui pourraient se manifester, de quelque côté qu'ils vinssent.

O'Donnell est prêt à tout événement, lorsqu'on lui annonce que les députés présents à Madrid viennent de déclarer en séance que le Ministère n'a pas leur confiance. Le maréchal répond en refusant de reconnaître la validité de cette délibération prise par une minorité factieuse. Les députés se dispersent; la garde nationale prend les armes et engage la lutte avec les troupes. Les généraux de la Concha, Serrano, Dulce, Ros de Olano, Messina, sous la direction d'O'Donnell, tiennent tête pendant trente heures à l'insurrection, et finissent par l'écraser entièrement. Son dernier chef, un personnage de la révolution de 1854, le *torrero* Pucheta, est tué dans la rue de Tolède. Sa mort est le signal d'une entière déroute.

La garde nationale est dissoute et désarmée; le personnel du corps municipal et du conseil provincial est changé; des journaux sont suspendus; les députés présents à Madrid se réunissent de nouveau pour convoquer l'assemblée; leur réunion est dispersée par la force armée.

Le nouveau ministère proclame la mise en état de siége non-seulement de Madrid, mais de toute l'Espagne, d'où l'on peut conclure qu'il n'est pas entièrement as-

suré des dispositions de toutes les provinces. En effet, un mouvement insurrectionnel éclate presque simultanément, avec une intensité terrible, à Barcelonne et à Saragosse ; mais il est partout vaincu, et le ministère triomphe sans qu'il soit de nouveau question d'Espartero. Il a disparu de la scène politique, emporté par son impuissance et rendu impossible désormais par la destruction de toute confiance en lui chez ceux dont il avait brigué les suffrages.

L'un des premiers actes du ministère O'Donnell est la proposition à la Reine d'un décret portant dissolution des Cortès constituantes. Dans l'exposé des motifs, les ministres de Sa Majesté catholique déclarent que l'autorité royale étant enfin rétablie et consolidée, le Gouvernement a pu se préoccuper du sort des Cortès. Ils estiment que cette assemblée a dépassé ses pouvoirs, et qu'elle n'a pas tenu compte des restrictions originairement apportées à son mandat par le décret de convocation.

C'est ainsi que l'Europe entière avait apprécié la conduite des Cortès. Après avoir passé par tous les maux qu'enfante la révolution, l'Europe avait vu avec regret cette assemblée, grâce aux menées de tous les partis, devenir un foyer de révolution en permanence. Ses actes désordonnés, la manifestation quotidienne dans son sein des opinions subversives, rendaient la situation de la péninsule espagnole si brûlante, si terrible pour le moment où les passions comprimées éclateraient au souffle de cette sorte de commotion illégale, que, partout, se faisait jour un désir profond de voir changer un semblable état de choses.

« C'est devant le danger qu'on juge le mieux les hom-

mes, dit l'historien des dernières luttes dont l'Espagne a été le théâtre (*). » Cela est vrai ; car dans un moment aussi critique, lorsque les efforts des hommes réellement dévoués à leur pays tendaient tous à concilier les chefs du gouvernement, afin qu'ils opposassent au débordement des passions la force d'une union indissoluble, un seul homme a osé apprécier la situation et juger que la révolution dont il n'avait voulu faire qu'une réforme, devait être enrayée à tout prix sur la pente dangereuse où la faiblesse de son collègue l'avait laissé dévier.

Dans la pensée du maréchal O'Donnell, l'Espagne n'était ni heureuse, ni digne de son glorieux passé ; il se sentait capable de mieux faire que ceux qui étaient au pouvoir, et craignant que ces derniers n'entraînassent le pays vers l'abîme, il voulait empêcher une catastrophe déjà trop rapprochée pour être conjurée ; il ne voulait pas faire, mais empêcher une révolution, en délivrant la monarchie des conseillers hésitants, inexpérimentés et imprudents qui avaient conscience du danger couru par elle, sans oser prendre énergiquement et légalement les mesures capables de la sauver. Certes, il était loin de s'attendre alors à ce concours de circonstances devant bientôt amener Espartero sur la scène politique, et il fit preuve d'un bien grand courage civil, d'une bien grande abnégation, quand il dut se résoudre à accepter, pour le salut de son pays, une part de la responsabilité de cette révolution, dont il avait voulu anéantir les chances en s'armant contre le ministère du comte de San-Luis.

(*) Hugelmann, l'*Espagne*, chez Ledoyen, à Paris.

C'est une chose étrange que cette sorte de fatalité obligeant le comte de Lucena à devenir pendant deux ans le représentant de la révolution qu'il avait l'intention de conjurer.

Le péril était devenu inévitable ; sans O'Donnell ce péril n'aurait point eu de remède avant de longues années et il eût certainement abouti à une catastrophe; il ne craignit point de se vouer à la mission de le vaincre, après avoir inutilement cherché à l'empêcher de naître. Il devint le loyal allié de la Révolution à la condition qu'elle l'accepterait pour modérateur et qu'elle renoncerait à des prétentions exagérées qu'elle n'eût point manqué de faire valoir, si elle avait vaincu en dehors de lui. Ce fut un grand bonheur que cette transaction momentanée entre le comte de Lucena et le duc de la Victoire ; elle a, dès le premier jour, mis une entrave au pied de la révolution et constaté la supériorité du principe monarchique sur tous les principes qui levaient la tête autour du maréchal Espartero.

Le ministère du comte de San-Luis n'avait point la force nécessaire pour s'opposer à l'émeute et pour la vaincre, car l'élément militaire lui manquait complétement; et en Espagne comme partout ailleurs, plus encore même que partout ailleurs (l'événement l'a bien prouvé), l'élément militaire est absolument nécessaire à l'œuvre de régénération du pays. Qu'on se figure la révolution de 1854 éclatant en Espagne sans l'existence préalable d'une force disposée à la servir, mais confiante en celui qui la commande et prête à contenir tous les excès ; et on comprendra qu'une semblable considération ait pu peser pour beaucoup dans la balance des déterminations du

parti modéré et amené cette réconciliation morale entre lui et le maréchal O'Donnell.

Quant au passé du comte de Lucena, son éducation militaire s'est faite en dehors de ces bouleversements qui ont amené la désorganisation de l'armée espagnole; il a conquis tous ses grades et s'est conduit de telle sorte dans les batailles auxquelles il a assisté, que les espagnols compétents s'accordent à le considérer comme l'un des meilleurs hommes de guerre des temps modernes. Il ne s'est occupé de politique que sous sa responsabilité personnelle et à visage découvert; il n'a jamais laissé faire ce qu'un autre eût désavoué en cas de non-réussite et glorifié en cas de succès; et quand il attaqua le régent Espartero, ce fut en face qu'il le fit. Gouverneur de l'île de Cuba, il a rendu d'importants services à cette colonie; des calomniateurs ont essayé en vain de dire le contraire; ses adversaires de bonne foi n'ont jamais nié qu'il n'ait contribué pour beaucoup à rendre la Havane capable de résister aux entreprises des flibustiers et de venir en aide à la mère-patrie sans grever pour cela son industrie et son commerce. Mais ce qui mérite véritablement l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, c'est l'habileté de sa conduite depuis le jour où il mit sa main dans la main du duc de la Victoire. Menacé par les passions, il a tout enduré, tout supporté, mais il ne leur a fait aucune concession; il n'a jamais consenti à se dire progressite, et, plus sage que son collègue, il a voulu demeurer l'homme de la nation; aussi quand l'heure décisive a sonné, c'est lui qui s'est trouvé à la tête de l'armée pour défendre la loi, la raison et la monarchie.

Aussi, à peine l'insurrection comprimée, la sollicitude du ministère se reporta-t-elle sur la loi fondamentale de l'Etat, sur la Constitution. Le 16 août parut le décret qui remettait en vigueur celle de 1845, en y ajoutant un acte additionnel conçu dans le sens libéral. Là était une faute. Puisqu'il fallait rendre à la monarchie son autorité, son pouvoir souverain, le ministère devait éviter de montrer le côté par où péchait sa base. Issu d'un mouvement révolutionnaire, O'Donnell sentait bien le faible de sa situation, tant dans le parti modéré que dans l'opinion des progressistes. Il devait ne pas ressusciter l'œuvre du premier ministère du maréchal Narvaez, s'il voulait conserver la présidence du Conseil, car l'œuvre appelait l'homme. Et c'est ce qui arriva peu après.

Le 12 octobre, le maréchal Narvaez, arrivé depuis peu de jours à Madrid, prenait la direction du Cabinet, et formait un nouveau Ministère. Depuis ce jour, tous ses actes ont eu pour but de conjurer les dangers d'une situation plus périlleuse que jamais. Pour se concilier les sympathies du clergé, il a fait décréter la suspension d'exécution de la loi de désamortissement ; pour rassurer les esprits alarmés d'un régime militaire, il a conseillé à la Reine de lever l'état de siége dans toute l'étendue de la monarchie.

Mais, aujourd'hui, en présence d'actes qui auraient dû avoir un effet de conciliation générale pour unique résultat, les influences personnelles tendent à relever la tête, et même on signale leurs menées. Cependant, les hommes politiques qui essaient ainsi de ressaisir un rôle à tout jamais échappé de leurs mains, devraient songer qu'ils vont se heurter à la volonté souveraine de Sa Ma-

jesté la reine Isabelle, et à l'énergique fermeté du maréchal Narvaez. Ni la Reine, ni son ministre ne se laisseront dominer par des intrigues de camarilla qui sont le fléau de tous les Etats, et en particulier, des pays placés comme l'Espagne sur la limite extrême d'une révolution à laquelle elle veut échapper pour rentrer dans une voie plus régulière.

Longtemps, la monarchie était restée dépendante et inactive ; elle avait même été mise en doute à ce moment où la société espagnole semblait se désorganiser au souffle de la révolution. Mais, l'œuvre commencée par le maréchal O'Donnell, ne peut s'arrêter en chemin ; désormais, la souveraineté royale a repris son ascendant comme institution nécessaire et traditionnelle, et les opinions conservatrices retrouvent leur force sous l'action énergique d'un homme tel que le maréchal Narvaez.

Don Ramon-Maria Narvaez est né le 4 août 1800, à Loja, en Andalousie. A l'âge de quinze ans, il prenait du service dans la garde royale et conquérait successivement ses grades jusqu'en l'année 1823, où, déjà officier instruit et expérimenté, il se retira devant une restauration qu'il ne pouvait servir. Dans sa retraite, Narvaez, avec cette liberté d'appréciation, cette simplicité et cette lucidité de jugement que donnent les habitudes militaires, entrevoyait déjà sans doute les complications politiques qui suivraient la mort de Ferdinand VII. Il se traçait d'avance la route à suivre ; aussi, la terrible explosion anarchique de 1833 le trouva-t-elle dans les rangs de l'armée de la reine Isabelle, dont il est toujours resté l'un des plus fidèles serviteurs.

Si la monarchie constitutionnelle est sortie victorieuse de cette crise qui a ensanglanté l'Espagne pendant sept années, la part glorieuse prise par Narvaez à la bataille de Mendigorria, à l'attaque des lignes d'Arlaban, la défaite de Gomez à Majaceite, la pacification de la Manche et la création de l'armée de réserve après 1838, furent certainement les faits les plus décisifs d'une période où Espartero ne joua, dans les circonstances importantes, que le rôle de rival de Narvaez.

L'antagonisme de ces deux généraux avait commencé après la défaite de Gomez; la guerre civile terminée, il s'étendit du champ de bataille aux affaires politiques; il grandit dans toutes les occasions où ces deux hommes se trouvaient en présence jusqu'au jour où les prétentions des deux partis qu'ils représentent amena une lutte décisive. En 1845, Espartero dut céder le pas à Narvaez; le parti progressiste était vaincu; il ne devait se relever que dix ans après.

La récente rentrée du maréchal Narvaez aux affaires a été inopinée et brillante; cette fois, il n'a même pas eu à combattre son adversaire qui s'était retiré de la lutte soutenue au nom de la Reine contre les partis extrêmes, par le maréchal O'Donnell.

Le nom de Narvaez est le symbole de la fidélité aux institutions monarchiques actuelles de l'Espagne. Doué au plus haut degré des qualités politiques nécessaires pour résister à la pression des partis, il a sans cesse visé à un double but : — la gloire de sa patrie, sa grandeur sous la royauté d'Isabelle II. Aussi, son dévouement à Sa Majesté Catholique a-t-il toujours, quoi qu'on en ait dit, dominé dans sa conduite toutes les questions per-

sonnelles. En butte à toutes les attaques, exilé par les efforts de ses ennemis, le maréchal Narvaez a marché ferme vers l'avenir, fort de ses convictions et de la puissance que donnent à ses résolutions un passé sans tache et des opinions toujours et hautement avouées à la face de l'Europe.

Depuis plusieurs années, la lutte est la condition de l'Espagne. Bien qu'aujourd'hui la prépondérance soit acquise au parti conservateur contre les idées révolutionnaires, il s'exerce encore des tiraillements intérieurs qui peuvent être diversement appréciés; mais où sont nécessaires la résolution d'une Reine comme Isabelle II, la fermeté d'un ministre comme Narvaez.

Quelques absolutistes influents voudraient que la reine Isabelle consentît au mariage de sa fille, la princesse des Asturies, héritière de sa couronne, avec le jeune prince Charles, infant d'Espagne, fils aîné de l'infant don Juan, frère du comte de Montemolin. Comme le comte de Montemolin, marié depuis plus de six ans, n'a point d'enfants, le jeune prince sera un jour le chef de la branche issue de ce même infant don Carlos, frère du roi Ferdinand VII, prétendant absolutiste, qui, pendant plus de six ans, a disputé le trône à la reine Isabelle. Le mariage du prince Charles avec la princesse des Asturies aurait l'avantage de faire cesser les intrigues du parti carliste et de légitimer à ses yeux la royauté de la reine Isabelle, ou tout au moins de sa fille.

Le projet d'un mariage entre la branche aînée, celle de Ferdinand VII, représentée par la reine Isabelle, et la branche de don Carlos, n'est pas nouveau; on y a déjà pensé en 1846. A cette époque, on a voulu marier la reine

Isabelle avec le comte de Montemolin ; l'obstacle est venu du comte, qui ne voulait point reconnaître dans sa cousine la qualité directe de Reine, et prétendait ne devoir qu'à lui-même et à son droit de naissance sa qualité de Roi. Le comte de Montemolin persistait à nier ce que la plupart des puissances de l'Europe avaient déjà officiellement reconnu. La même difficulté ne subsisterait plus aujourd'hui, parce que l'infant don Juan, père du prince Charles, commencerait par reconnaître sa cousine Isabelle en qualité de Reine d'Espagne. La princesse des Asturies a eu cinq ans le 20 décembre ; le prince Charles est entré dans sa neuvième année.

La reine Isabelle consentirait, dit-on, au mariage de sa fille avec le fils de l'infant don Juan. Mais les absolutistes ne se contentent pas pour si peu ; ils voudraient que la reine Isabelle abdiquât la couronne en faveur de sa fille mineure. Ils voudraient enfin que pendant la minorité de la nouvelle Reine le Gouvernement d'Espagne fût confié à un conseil de régence composé de trois membres et dont feraient partie le roi François d'Assise, mari de la reine Isabelle, et l'infant don Juan, c'est-à-dire le père de la future Reine et le père de son futur époux. Au fond, c'est à la reine Isabelle que les absolutistes en veulent ; c'est son abdication qu'il leur faut. Les absolutistes sont convaincus que la reine ne renoncera jamais à sa qualité de Reine constitutionnelle, et ils se persuadent qu'ils gouverneraient sous le nom du conseil de régence. L'abdication de la reine Isabelle est donc leur point de départ.

Les propositions des absolutistes ont justement soulevé tous les sentiments de la Reine ; la violence de l'outrage

'a profondément irritée ; elle a repoussé avec toute l'é-
ıergie de son âme des ouvertures offensantes pour une
Reine et pour une mère. Mais le parti qui a conçu un
ıussi étrange dessein ne se rebutera pas, il appellera à
ɔon aide toute sorte d'influences. Son triomphe serait, à
'heure qu'il est, un malheur pour l'Espagne qui ne se
ésignerait ni au régime politique que les absolutistes
voudraient lui infliger, ni aux embarras inséparables
l'une nouvelle minorité, produite cette fois pour satisfaire
ı des combinaisons de parti. Il serait à craindre qu'elle
ıe se levât quelque jour pour proclamer une indépen-
lance anarchique et se donner un autre Gouvernement,
ar l'Espagne n'est malheureusement pas délivrée à
amais des utopies révolutionnaires. L'Espagne doit se
ecueillir, aspirer à voir se raffermir ses institutions et
ıe développer sa prospérité intérieure.

Ce qu'il faut désormais au royaume d'Isabelle II, c'est
a paix, c'est le retour du crédit, c'est la reprise des af-
aires. Lorsque le peuple s'occupe des intérêts matériels,
l a assez des luttes de partis. Ce qu'il lui est nécessaire,
'est la prospérité que ne saurait donner la révolution.

Les journaux de Madrid ne nous entretiennent plus au-
ɔurd'hui que de projets de chemins de fer et de banques
e crédit, qui vont accélérer le mouvement de la pénin-
ıle vers une prospérité industrielle analogue à celle de
France et de l'Angleterre. Ce n'est partout, dans les
rovinces comme à Madrid, que projets de canaux, d'a-
éliorations et d'embellissements. Les capitaux natio-
aux et étrangers abondent ; les concessions d'affaires,
entreprises se multiplient ; le crédit public se raffermit,

et les progrès de la civilisation qui pénètrent à flots dans ce pays en auront bientôt transformé la surface si éminemment propre aux entreprises agricoles, industrielles et commerciales.

LE PORTUGAL.

PORTUGAL.

MONARCHIE HÉRÉDITAIRE.

Roi : — Dom PEDRO V D'ALCANTARA; duc de SAXE, Roi de Portugal et des Algarves, fils de la Reine dona MARIA II DA GLORIA, et du Roi dom FERDINAND, Prince de SAXE-COBOURG et GOTHA. Né le 16 Septembre 1837 ; succède à sa mère le 15 Novembre 1853, sous la tutelle de son père; déclaré majeur le 16 Septembre 1855.

Dom LOUIS-PHILIPPE, Duc de PORTO, frère du Roi, né le 31 Octobre 1838.

Président du Conseil des Ministres : — Le marquis de LOULÉ.

Ministre Plénipotentiaire à Paris : — Le baron de PAÏVA-PEREIRA.

L'année 1856 a vu en Portugal les premiers actes d'un règne sous lequel peuvent s'accomplir de grandes choses. Tout est à créer dans ce royaume où pèsent, depuis quinze ans, l'influence anglaise et l'action de la révolution. Après

la mort de la reine Maria da Gloria, le roi-régent dom Ferdinand recueillait les tristes conséquences des derniers événements; il trouvait la royauté amoindrie, le progrès arrêté, les cortès partagées, la presse déchaînée, le pouvoir en des mains inhabiles ou malveillantes, l'insurrection à peine contenue, les finances plus délabrées que jamais, l'Angleterre prépondérante.... tous maux qui paraissaient devoir amener une ruine prochaine. Par une sage administration intérieure, par une politique habile au dehors, le roi dom Ferdinand a su léguer à son fils, deux ans après, un trône affermi, un pouvoir respecté, un pays rendu aux instincts de paix et de progrès.

Le Roi-Régent avait su éviter toute crise ministérielle qui aurait pu causer quelque tentative nouvelle d'insurrection. Rien de plus sage que de conserver à la tête du Cabinet l'homme que les dernières faveurs populaires y avaient porté, le duc de Saldanha. Sa présence aux affaires était le gage de la tranquillité pendant le temps que les passions soulevées achevaient de s'éteindre sous l'action, chaque jour plus pressante, des besoins matériels. La nécessité des améliorations industrielles et commerciales s'est révélée petit à petit; la paix intérieure a fait comprendre aux sujets du royaume portugais l'urgence qu'il y a de développer les éléments de leur richesse par l'établissement des chemins de fer et l'application des progrès dont jouissent tous les autres pays. Lorsque les préoccupations matérielles commencent à se faire jour dans le peuple, et qu'il en comprend la portée, l'esprit révolutionnaire fait place à l'esprit de civilisation.

Le Portugal entrait donc dans une phase nouvelle lorsqu'est arrivée la majorité de Dom Pedro V. Il n'avait qu'à continuer l'œuvre là où son père venait de la laisser, et à profiter en même temps des leçons du passé et des dispositions du moment présent. En prenant la direction des affaires, le jeune souverain a eu la sagesse de s'interdire tout changement qui eût impliqué une dissolution du Parlement, mesure d'autant plus inutile que des élections générales devaient avoir lieu sous peu de mois, et que là pouvait se manifester l'opinion du pays, si tant est que le pays ait une opinion politique très prononcée. En attendant ce moment, les Chambres de Lisbonne discutaient leur adresse en réponse au discours de la Couronne, et comme les habitudes anglaises ne sont pas encore importées en Portugal, il n'a pas fallu moins de deux mois pour épuiser toutes les récriminations personnelles que les orateurs ont eu à échanger. En réalité, il faut bien le dire, l'opposition, quelque vive qu'elle soit, ne change point la situation, et pendant ce temps le Cabinet préparait un ensemble complet de mesures d'un intérêt tout pratique.

Le ministère du duc de Saldanha voulait seconder les désirs du pays. M. Fontès Pereira de Mello, ministre des finances, s'occupait activement des affaires de son département, et présentait aux Chambres une série de projets parmi lesquels on remarquait un emprunt, un traité pour la construction des chemins de fer portugais, un remaniement du système de contributions. Ces divers projets, tous enchaînés l'un à l'autre, dans sa pensée, étaient le fruit du voyage que M. Fontès Pereria de Mello avait fait récemment à Londres et à Paris. La pre-

mière pensée du Gouvernement du roi dom Pedro était de donner une grande impulsion aux travaux d'utilité publique ; or, entre tous ces travaux, les chemins de fer sont aujourd'hui au premier rang dans tous les pays.

Pour le Portugal, particulièrement, les voies ferrées peuvent avoir une importance considérable, car par elles Lisbonne se rattachera au centre du continent, et pourra devenir un des principaux ports de l'Europe. Il y a quelques années, le Gouvernement avait concédé à une compagnie la ligne de Lisbonne à la frontière d'Espagne ; malheureusement, cette première compagnie a fini par être obligée d'interrompre ses opérations et ses travaux. Il ne faut point trop s'étonner de ce premier insuccès ; le Portugal subit la loi de tous les pays qui ont leur expérience à faire. Devait-on, sous le coup de cet échec, se décourager et abandonner la pensée de relier la capitale portugaise à l'Espagne ? Le Gouvernement ne l'a pas cru. Seulement il y avait deux choses à faire. Il fallait désintéresser la première compagnie concessionnaire et trouver ailleurs les moyens de mener à une meilleure fin le chemin de fer projeté. C'était là le but de deux des projets présentés aux Chambres. L'un proposait de contracter un emprunt de 3 millions de livres sterling au moyen d'une émission de bons de la dette extérieure ; l'autre était un traité passé avec le crédit mobilier de Paris et des banquiers de Londres pour l'étude de deux grandes lignes ferrées, reliant Lisbonne à Santarem et à Porto.

En attendant que ces études soient complétées, et qu'une concession définitive puisse avoir lieu (ce qui paraît devoir être prochainement réalisé en faveur de l'un des hommes de finance les plus distingués de France,

M. Prost, banquier à Paris), les fonds de l'emprunt serviraient au Gouvernement pour désintéresser l'ancienne compagnie et pour activer les travaux qui pourraient se faire. Ces deux projets se liaient donc essentiellement; mais si de la création des chemins de fer il doit résulter dans l'avenir un grand profit pour le pays, en ce moment le service de l'emprunt crée une charge de plus pour le trésor. C'est une difficulté d'un autre genre à laquelle M. Fontès Pereira de Mello pourvoyait en proposant un remaniement d'impôts qui devait, d'après lui, accroître les recettes de l'Etat sans faire peser des charges beaucoup plus lourdes sur les populations. Le ministre des finances supprimait des contributions anciennes, régularisait diverses sources de produits, établissait quelques taxes nouvelles, dont l'une sur le revenu. En outre, il proposait deux mesures complémentaires qui avaient pour but de rendre libre le commerce du savon et d'établir le monopole du tabac au profit de l'Etat. On ne peut nier assurément l'activité que paraissait apporter le ministre dans son service; mais il était impossible de ne pas critiquer certains détails de ses projets : ainsi il est bien clair qu'il faisait une situation privilégiée à la compagnie chargée d'exécuter les études pour la construction des chemins de fer; mais dans un pays où tout est à faire, le principal est d'agir, de donner l'impulsion et d'ouvrir la voie, cette large voie où la fortune épuisée d'un peuple peut se relever et retrouver son élasticité vigoureuse.

Cette considération avait frappé la Chambre des Députés; plusieurs projets obtinrent son adhésion. Il n'en fut pas de même dans la Chambre haute où fermentait d'ail-

leurs un vieux levain d'opposition contre le Cabinet. Le succès des projets en question et de bien d'autres encore était donc gravement compromis. Le duc de Saldanha proposa au Roi la nomination d'une fournée de Pairs dont les voix devaient assurer le sort des projets ministériels et le triomphe du Cabinet. Le Roi refusa et n'hésita pas à former un nouveau ministère, persuadé que les bonnes mesures sont assez fortes par elles-mêmes pour ne pas rencontrer d'opposition là où elles doivent être le mieux appréciées.

Cela se passait au mois de Mai et au mois de Juin 1856. Le marquis de Loulé devint Président du Conseil. Son programme fut celui de l'ancien Cabinet, dévouement profond aux intérêts du pays ; réalisation des améliorations nécessaires. Seulement, il différait sur les moyens d'exécution : le Cabinet du duc de Saldanha augmentait le chiffre des impôts pour suffire à tous les emprunts ; le nouveau Cabinet n'entendait point l'élever, mais il voulait arriver à faire face à toutes les charges de l'Etat.

La situation était difficile. Le budget devait porter un assez notable déficit ; mais le Cabinet avait compris qu'il fallait à tout prix ménager la susceptibilité publique dans un temps de crise où le moindre prétexte pouvait amener des troubles. En effet, la cherté des denrées alimentaires causa un moment d'effervescence promptement calmée. Aujourd'hui le pays est tel qu'il était lorsque le roi dom Pedro a pris les rènes du Gouvernement, c'est-à-dire, complétement tranquille et prêt à recevoir toutes les réformes avec la reconnaissance qu'inspire une juste appréciation des abus du passé.

Le moment est favorable. Le Portugal à ses finances à

relever, son régime économique à modifier, ses ressources intérieures à développer, ses voies de communication à créer. Quelle œuvre plus magnifique pour un souverain ami du progrès? La France qui seconde tout ce qui est noble et grand a montré à Sa Majesté Très-Fidèle ce que peuvent les développements de la civilisation dans l'ordre purement politique comme dans l'ordre des intérêts économiques. Aujourd'hui, elle lui offre, par l'intermédiaire de ses financiers, le concours de ses capitaux. Un ardent désir du progrès et le mobile de toutes choses matérielles, l'argent; que faut-il de plus à un pays riche de ses grands souvenirs, fort de ses aspirations vers un avenir meilleur?....

LA GRÈCE.

LA GRÈCE.

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

Roi : — OTHON Ier, prince de Bavière, né le 1er juin 1815, élu Roi le mai 1832 ; monté sur le trône le 25 janvier 1833 avec une régence ; ajeur le 1er juin 1835 ; marié le 22 novembre 1836.
Reine : — AMÉLIE, princesse d'Oldenbourg.
Prince Héritier du Trône : — ADALBERT de Bavière, frère du Roi.
Président du Conseil des Ministres : — M. ALEXANDRE RIZO RANBÉ, Ministre des Affaires étrangères.
Chargé d'Affaires à Paris : — M. PHOCION ROQUE.

La Grèce conservera toujours le prestige héroïque attaché à son nom. Quelle qu'ait été sa situation, glorieuse ou vaincue, militante ou triomphante, elle a toujours été preuve de la force morale qui constituait sa grandeur aux temps antiques, de l'esprit d'indépendance qui lui a

rendu de nos jours sa nationalité. C'est par là qu'elle a mérité les nombreuses sympathies que le reste du monde lui a toujours témoignées.

Placée géographiquement dans une position qui l'a mise en butte aux tiraillements ambitieux de diverses puissances, son histoire pendant le XIXe siècle, présente les alternatives les plus opposées. Mais un fait n'a cessé de se manifester dans cette péninsule qui dictait jadis les lois au monde, un fait qui témoigne de la puissante et énergique vitalité dont sont douées ses populations, c'est le progrès incessant accompli par cette nation, toujours aussi turbulente, mais aussi intelligente que la furent ses illustres aïeux.

Ces progrès peuvent aujourd'hui être constatés grâce aux documents officiels publiés récemment par le Gouvernement du roi Othon sur la situation financière, économique et agricole de ce pays. Ils témoignent de ce qu'il a gagné sous la royauté d'un Prince aussi dévoué aux intérêts de cette vieille patrie de la civilisation antique qu'aux progrès des arts et de la civilisation moderne sur une terre si riche de grands et nobles souvenirs.

Si, en ce moment même, la Grèce peut passer aux yeux de certains hommes politiques, comme étant dans un état de crise, grâce aux derniers événements, on doit compter cependant que les épreuves par lesquelles elle passe lui seront en définitive salutaires, et qu'elles lui traceront nettement sa ligne politique. L'antagonisme qui se manifestait autrefois entre les représentants des grandes puissances auprès de la Cour d'Athènes doit cesser nécessairement par la fin de l'occupation que la France et l'Angleterre avaient cru devoir établir au Pirée.

Cette occupation contre laquelle la Grèce a protesté avec raison, ne serait plus explicable à l'heure qu'il est, toutes causes qui l'avaient motivée ayant disparu désormais.

Il est temps, ainsi que l'a fait ressortir éloquement M. Rangabé, ministre des affaires étrangères, dans un exposé remarquable de la situation actuelle de la Grèce, il est temps que la vérité soit connue. La Grèce, autrefois si chaudement soutenue par l'opinion de l'Europe entière, a dans ces derniers temps vu des idées erronées prévaloir sur son compte. On a voulu nier ses progrès, on a voulu nier même les efforts réunis du peuple et du gouvernement pour améliorer sa condition. Rien ne peut être plus préjudiciable à ses véritables intérêts que ces erreurs, si elles s'accréditent et si elles finissent par influencer les opinions et les sentiments des puissances mêmes qui ont de tout temps tendu à la Grèce une main secourable et qui l'ont toujours entourée de leur bienveillante sollicitude. Il est donc de l'intérêt de la justice et du droit que la vérité soit connue.

La Grèce peut beaucoup pour l'avenir comme elle a pu beaucoup dans le passé, car elle possède une vitalité rare, grâce à laquelle elle est rapidement sortie de ses ruines. En effet, de 1821, époque où commence la révolution, jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance en 1829, les désastres de la guerre étaient venus s'ajouter à ceux que la conquête avait accumulés sur le vieux sol hellénique. Athènes n'offrait alors que des ruines ; sa population, tant chrétienne qu'ottomane, ne dépassait pas 11,500 habitants ; elle en compte aujourd'hui, d'après le dernier recensement, 31,125 ; les ruines se sont relevées, la ville a été reconstruite sur un plan très étendu et forme

le centre d'un réseau complet de routes et de chemins. Dix autres villes de Grèce ont su, comme Athènes, renaître de leurs cendres.

Avant 1829, on ne voyait, dans l'île de Syra ou Hermopoli, que des rochers et des fourrés incultes. Elle ne comptait que 150 habitants. Il y existe aujourd'hui une ville florissante, habitée par une population de 19,984 personnes; un port qui abrite à la fois plusieurs centaines de navires du plus fort tonnage, de grands établissements publics, etc. Hermopoli est devenu, en un mot, une ville qui peut rivaliser avec les ports de second ordre les plus florissants de l'Europe. Cette prospérité locale est due, il est vrai, à l'escale qu'y font tous les paquebots et tous les navires de guerre venant de l'Occident. Mais l'accroissement de la population est un fait général qui s'applique à toute la Grèce. Voici les résultats principaux du dernier recensement comparé aux chiffres des époques antérieures :

L'année 1821 présentait une population de 667,646 habitants; en 1823, ce chiffre s'élevait à 712,608; 1842 a donné 853,005; et, enfin, en 1852, époque du dernier recensement, le chiffre total est de 1 million 042,527. Il y a donc eu, en vingt ans, une augmentation de 329,919 habitants, soit 50 pour cent. L'Amérique du Nord présente seule une progression aussi forte. Cette population est ainsi repartie :

Péloponèse	514,671	habitants.
Îles	242,762	—
Grèce occidentale	285,094	—
Total égal	1,043,527	

›mprend environ 26,312 marins, 6,280 commer-
5,542 industriels, 229,259 agriculteurs. Les
ıvantes comptent 46,528 individus ; l'administra-
mée de terre et de mer, le clergé, 18,561.
:ulture a été largement favorisée dans le mou-
;énéral; le nombre des agriculteurs qui, avant
'tait dans le Péloponèse que de 36,860 individus,
ıjourd'hui à 64,290; il a presque doublé.
›erficie des terres cultivées était en 1821, tant
'éloponèse que dans la Grèce continentale et les
2 millions 338,000 stremmes; pour 1854, elle
3 millions 650,800 stremmes. C'est surtout dans
›nèse que l'agriculture grecque a fait les progrès
saillants. La production en céréales qui, pour
Grèce, s'élevait en 1821 à 5 millions 100,000
.mes, s'élève aujourd'ui à 9 millions 150,000
ıue 100 pour cent d'augmentation.
l'agriculture, il faut constater le développement
.e l'instruction publique. En 1830, à la fin de la
n grecque, il n'existait dans toute la Grèce que
fréquentées par 2,528 élèves. En 1855 il exis-
· l'instruction moyenne, 7 gymnases et 81 éco-
:ompris les écoles privées: 6,018 élèves les fré-
ıt. Ce chiffre est celui des élèves du sexe mas-
sorte que, eu égard à la population actuelle, la
n est d'un élève d'instruction moyenne par 200
ı. C'est une proportion que peu de pays ont at-
:mi les plus éclairés de l'Europe.
ɛ que les Grecs du Péloponèse et des îles ont un
inné pour la navigation ; en voici la preuve
es chiffres publiés par le Gouvernement. La

marine grecque qui, en 1834, ne comptait que 2,183 navires de première classe et 708 de deuxième, comptait, en 1855, 3,538 navires de première classe jaugeant ensemble 32,396 tonneaux, et 1,525 de deuxième classe, jaugeant 264,405 tonneaux.

Ce dernier fait est d'une grande importance, car il établit que la Grèce, à ses autres moyens d'action politiques, pourra parvenir, à un moment donné, à posséder une marine qui augmenterait considérablement ses forces et lui donnerait le poids auquel elle a droit dans la balance des nations. Ce n'est pas que nous n'espérions pour le monde une longue série d'années de paix. Le traité de Paris a pour longtemps assuré son équilibre. Mais, plus une nation peut se trouver, le cas échéant, forte par son armée et par sa marine, plus elle se trouve libre de grandir en paix, surtout lorsque, comme la Grèce, elle joint le prestige de sa gloire passée et de sa valeur à celui qui s'attache à tous les progrès matériels actuellement accomplis.

Les bâtiments de commerce que la Grèce construit aujourd'hui sont généralement en sapin; ils sont moins solides, moins bien chevillés et moins soignés que ceux que nous construisons en France, mais ils tiennent bien la mer et coûtent deux tiers de moins que les nôtres. Ainsi, un navire de 100 tonneaux de jauge, portant 140 tonneaux de charge, coûte 17,816 francs à Syra, et 46,000 francs à Marseille. Il suit de là que, par tonneau de charge, les navires grecs coûtent 120 francs tandis que les navires français en coûtent 328.

Quelques perfectionnements apportés dans cette industrie n'augmenteraient pas le prix des navires dans

portions trop considérables, et leur donneraient
leur bien plus grande comme usage. Aussi, le
les Grecs s'occuperont sérieusement d'améliorer
onstructions maritimes, pourront-ils prendre le
plus honorable dans la Méditerranée ; d'abord,
rapport commercial ; ensuite, comme marine fai-
service de leur Gouvernement. Pour en arriver
e faut qu'une continuation de la fermeté et de la
e des vues qui distinguent LL. MM. le roi Othon
auguste compagne.

orce de la Grèce réside surtout dans son avenir ;
-dire qu'après avoir acquis depuis quelques années
g honorable parmi les nations européennes, elle
rvenir à de plus hautes destinées, car elle renferme
es éléments nécessaires à sa prospérité et à sa
ur.

xemple de l'Occident peut lui être utile, le contact
es françaises et les transactions commerciales avec
ont également pour la Grèce d'une grande impor-
Cela se comprend, car tout progrès matériel en-
un progrès en politique par la force même des
telles qu'elles résultent de la civilisation. A me-
e la production agricole et industrielle augmen-
Grèce, son commerce prendra de l'extension, et
anges se multipliant, les idées de progrès s'allie-
vantage aux idées d'indépendance qui, à travers
épreuves, ont conservé à ce noble pays une glo-
nationalité.

t remarquable qu'après tant de péripéties diverses,
e n'ait pas reculé dans la voie sociale et politique,
sa reconstitution en nationalité. C'est le meilleur

symptôme de l'énergie vitale de ce peuple chez lequel vibre si fort la corde du patriotisme et dont les instincts sont en même temps si prononcés pour les arts. Double héritage qui trahirait même à son insu la noblesse traditionnelle de son antique origine.

La Grèce ne pouvait être gouvernée par un souverain qui comprenne mieux ses intérêts et ses aspirations que ne le fait le roi Othon. Son gouvernement, son amour pour les arts, sont essentiellement sympathiques au pays, et dignes de la noblesse et de l'indépendance de son caractère. Aussi, serait-il profondément regrettable que les bruits relatifs à de prétendues intentions d'abdication de sa part se fussent réalisés. Il est à souhaiter que le roi Othon demeure longtemps sur le trône qu'il partage avec la femme la plus digne de s'y asseoir à ses côtés.

Les arts, les lettres, les sciences, sont encouragés par LL. MM. avec ce tact plein de délicatesse, ce zèle plein d'intelligence, qui doivent distinguer l'initiative souveraine. Aussi, sous une semblable impulsion, le mouvement intellectuel en Grèce est-il des plus remarquables, à l'heure qu'il est. Il nous suffira de le constater, car l'énumération des hommes distingués qui se sont fait connaître dans ce pays, depuis un certain nombre d'années, nous obligerait à de trop longs détails. Nous nous contenterons de dire quelques mots sur un écrivain plein de mérite et de science, l'orateur le plus éloquent et à coup sûr le plus brillant de la Grèce, celui dont la manière large et pompeuse, mais énergique et incisive en même temps, rappelle le plus heureusement les souvenirs d'Eschine et de Démosthènes. Nous voulons désigner l'auteur de l'admirable oraison funèbre du général Fab-

vier, M. Alexandre Rizo Rangabé, ministre des affaires étrangères, qui occupe une place éminente parmi les savants de l'Europe, et qui est membre correspondant de l'Institut de France. Il avait commencé, lorsqu'il fut appelé au ministère des affaires étrangères, il y a quelques mois, la publication des *Antiquités Helléniques*, recueil général des inscriptions découvertes en Grèce depuis la guerre de l'indépendance, et qui formera une précieuse collection pour l'archéologie et l'histoire de la littérature antique.

M. Rangabé appartient à une famille éminemment littéraire. Un de ses ancêtres est nommé parmi les savants du XVIe siècle. Son père, outre ses poésies lyriques, a traduit en vers quatre de nos plus belles tragédies françaises : *Cinna, Phèdre, Andromaque* et *Zaïre ;* ces traductions sont considérées comme des chefs-d'œuvre.

On a aussi de lui un livre plein d'érudition, les *Hellenica*, fruit de trente années de travail, où l'auteur, rival de Pausanias, a donné une description de la Grèce ancienne et moderne et le tableau complet de la topographie, de la statistique et des événements historiques dont chaque localité a été le théâtre.

M. Alexandre Rizo Rangabé ne s'est cependant pas consacré d'une manière exclusive à eet amour des lettres qui est héréditaire dans sa famille ; il a exercé plusieurs fonctions publiques avant d'être appelé au poste qu'il occupe aujourd'hui.

Mais ce qui recommande surtout son nom à l'attention et à la sympathie de la France, ce sont les sentiments patriotiques et tout français qu'il a publiquement exprimés, lorsqu'il y a quelques mois il prononçait à

l'Acropole d'Athènes son magnifique éloge du général Fabvier.

La direction des relations extérieures de la Grèce a besoin d'être confiée aujourd'hui à des mains prudentes et habiles; on ne peut que se féliciter de voir la sagesse du roi Othon placer sa confiance dans un homme tel que M. Rangabé. Nul ne pourrait mieux que lui exercer sur les destinées de son pays une heureuse influence.

L'exposé que Son Excellence a fait au mois d'août 1856, de la situation de la Grèce, montre bien avec quelle intelligence, quelle sûreté de coup-d'œil elle apprécie les réformes à introduire dans l'administration matérielle et le bien moral à opérer dans les esprits. Pour nous en tenir à la partie purement politique de ce document, nous nous en arrêterons avec M. Rangabé sur les considérations suivantes, qui contiennent assurément les pensées les plus sages dont l'expression ait été formulée sur la situation du Royaume hellénique :

Pendant les déchirements de la guerre de l'indépendance, trois partis ont pris naissance en Grèce et ont continué à la diviser, même après que le calme y fut revenu. Les hommes qui étaient à leur tête et qui exploitaient l'influence, s'attribuaient les sympathies exclusives pour chacune des puissances bienfaitrices, et essayaient de s'appuyer sur les légations respectives pour parvenir aux affaires. La pression qu'ils exerçaient sur le Gouvernement n'avait pour résultat que le triomphe d'intérêts particuliers, car c'étaient ces intérêts, bien plutôt que des principes, qui les divisaient le plus souvent.

Aujourd'hui la Grèce se trouve, sous ce rapport, dans de beaucoup meilleures conditions. Les partis abandonnés

par la nation, qui a compris que leurs discordes ne lui profitaient en rien, désavoués par ceux dont ils empruntaient le nom pour en abuser, et dont ils compromettaient plutôt qu'ils ne servaient l'influence, ont fini par se dissoudre et par se fondre dans un seul sentiment national, contre lequel les ambitions individuelles ne sont pas de force à lutter. En même temps, l'agitation produite dans les esprits par les événements de 1854 s'est aussi apaisée, et a fait place au désir d'augmenter le plus possible le bien-être intérieur.

Les Grecs ne se font pas illusion sur ce que l'Europe exige aujourd'hui d'eux. Ils savent que leur prospérité actuelle, aussi bien que leur espoir pour l'avenir, est au prix de leur conduite modérée et prudente, et de leurs efforts pour avancer rapidement dans la voie des progrès matériels. Il n'y a donc rien aujourd'hui dans l'esprit public en Grèce qui puisse donner de l'ombrage aux puissances, et les empêcher de rendre à ces pays ces sentiments de bienveillance qui ont toujours fait son espoir et sa force.

A ce pays, à ce berceau de la civilisation moderne, qui a si longtemps conservé les arts de l'antiquité morts en Occident, à la Grèce rendue aux Grecs avec l'aide et l'intervention du roi Charles X et de la France, ce qu'il faut encore pour l'aider dans ses efforts, c'est l'appui et non la compression de ses anciens alliés. Il ne faut pas seulement que le sentiment public sache gré à l'Hellade de son attitude digne et modérée; il ne suffit pas de l'exhorter à l'énergie, à la conciliation, à la confiance; il faut encore que les nations européennes, la France surtout, lui viennent en aide. Une plaie de la Grèce, c'est la

situation financière; ce qui la surcharge et l'obère, ce sont les engagements pris pour sa dette. La France, qui sans doute a des charges bien lourdes, ne pourrait-elle pas cependant alléger ce poids par des concessions bienveillantes ? Espérons que les embarras de la crise financière qui s'est déclarée en Europe n'empêcheront point absolument que le vœu des amis de la Grèce ne soit entendu.

Pour nous, nous pensons avec un avocat célèbre (1) que c'est un devoir de cœur — et de bonne politique — de la part de la France en particulier, de continuer de porter à cette cause une sympathie franche, sans complaisance, mais sans variation. Nous n'imiterons pas ces tristes palinodies auxquelles depuis deux ans tant de fougueux philhellènes d'autrefois nous font assister. Héritiers de l'opposition libérale de 1828, ils n'avaient que les hyperboles en faveur des fils de Léonidas : tout à coup voilà qu'ils les transforment en un ramas de brigands sur qui il faut diriger, pour les contenir, les canons de l'Angleterre et même de la France. Exagérations misérables de l'esprit de parti, qu'on ne saurait trop condamner et déplorer. Restons dans le vrai et dans la modération; pas d'engoûments fanatiques, pas de diatribes injurieuses. Sachons gré à la Grèce de son désir d'exister dans la condition d'une nation chrétienne et civilisée ; tendons-lui la main, secourons-la de nos avis et de notre concours; sachons ne la flatter ni la dénigrer, aidons-la et rendons-lui justice. Ce sera plus patriotique et plus honorable.

(1) M. Henri de Riancey, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

LES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

VALACHIE. — MOLDAVIE. — SERVIE. MONTÉNÉGRO.

Le Prince : — ALEXANDRE GHIKA, hospodar de Valachie.
Le Boyard : — THÉODORE BALTCHE, hospodar de Moldavie.
Le Prince : — ALEXANDRE GEORGEVITCH, voïvode de Servie.
Le Prince : — DANIEL Ier PETROVITCH-NJEGOSCH, souverain temporel héréditaire du Monténégro.

« Mon sort est là, » — disait, au mois d'avril dernier, son Altesse Sérénissime le Prince Danilo (Daniel Ier), souverain du Monténégro, en parlant des délibérations du Congrès de Paris, et des espérances que cette réunion de diplomates pouvait faire concevoir aux pays placés dans une situation fausse, comme le sont encore les provinces Danubiennes. Les paroles du noble prince ont été répétées en Valachie, en Moldavie et en Servie de même

que dans le Monténégro. Or, quelle satisfaction ont reçue les espérances de ces peuples dans les résolutions du traité de Paris, c'est ce que nous allons examiner.

I.

De la Servie, nous n'avons qu'un mot à dire : le traité de Paris n'a rien changé à sa position vis-à-vis de la Porte Ottomane, ni à son organisation intérieure. Cette principauté est seulement placée désormais sous la protection collective des puissances contractantes.

Il n'en a pas été de même pour la Valachie et la Moldavie. La situation irrégulière où elles se trouvaient depuis la révolution de 1848, qui avait amené les circonstances les plus difficiles pour ces deux principautés, appelait une complète réorganisation administrative. L'Autriche, la Russie, la Turquie avaient un intérêt égal à voir résoudre par le Congrès cette importante question, dont la solution devait emporter une définition nette et immédiatement exécutoire du rôle de chacune de ces puissances vis-à-vis de la Moldavie et de la Valachie.

L'opinion fut émise au sein de cette assemblée par M. le comte Walewski, par lord Clarendon, par M. le comte de Cavour et par M. le comte Orloff, que, pour répondre aux vœux des populations et en vertu des prévisions d'actes diplomatiques antérieurs, les deux principautés fussent réunie sous un prince étranger. Mais les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Turquie s'étant opposés à cette généreuse résolution, la question fut réservée. Seulement, la Moldavie et la Valachie furent

ɛclarées en principe placées sous la suzeraineté du ıltan, à charge par le gouvernement ottoman de, leur ınserver les priviléges et immunités dont elles jouissent ɛtuellement.

Une commission spéciale devait être chargée de proıser la solution définitive de la question. Elle fut conituée entièrement au mois de septembre dernier. On tend encore le résultat de ses travaux, et cette affaire, plus importante de celles que n'a pas terminées le aité du 30 mars, a dû revenir devant les plénipotenıires du second Congrès.

La Porte, aussitôt la ratification du traité de paix, ɔccupa, de concert avec les représentants des puissances liées, d'arrêter les bases de la reconstitution de la Molvie et de la Valachie. Elle parut poursuivre ce but ec persévérance, malgré les représentations contradicires, les réclamations intéressées des divers partis et s différentes puissances.

Au mois de juillet, les pouvoirs des anciens hospodars naient d'expirer. Il importait que les bases de l'orgaıation future des Principautés fussent, autant que faire pouvait, posées dès ce moment. La manifestation des ıux de ces contrées indiquait clairement, malgré les ɔtestations des journaux allemands, quel est leur véıble intérêt dans cette circonstance. Au lieu de placer ɔays sous une double autorité, il est nécessaire, pour nir les intérêts divergents, pour annuler les efforts, les ɛigues, les manœuvres dont usent les partis et leurs fs afin d'arriver à leur but, de concentrer l'action ıvernementale dans une seule main.

ıa situation des Principautés, où toutes les passions

s'agitent, exige que le pouvoir agisse avec une énergie et une homogénéité qu'on ne trouverait certainement pas dans une administration scindée entre deux personnes, et par suite, plus accessible aux influences personnelles contraires à l'intérêt général. En suivant les anciens errements, au lieu d'une influence supérieure dans le gouvernement il y en aurait toujours deux, qui, agissant peut-être en sens différent, augmenteraient encore la confusion des esprits. Cet inconvénient devait se manifester surtout dans un moment où cette organisation ne pourrait présenter qu'un caractère provisoire. Or, le provisoire pour toute administration étant une cause de faiblesse, il importait de renforcer les attributions du pouvoir loin qu'il fallut les restreindre. Qu'a-t-on gagné à remplacer le pouvoir des hospodars par un simulacre de gouvernement ? La manifestation des vœux des habitants en a-t-elle été plus libre, a-t-elle présenté plus d'accord, plus d'unité ? Non, les passions se sont fait jour plus vite et plus librement, car elle ne craignaient pas la contrainte qu'impose une autorité définitive. Dans la division du pouvoir, on ne saurait voir qu'une cause de division de plus pour le pays, et, dans son affaiblissement, qu'une facilité de plus donnée aux rivalités, aux ambitions individuelles, qui ne cesseront de se remuer tant que l'organisation définitive n'aura pas été arrêtée. Or, le grand, l'unique intérêt pour les Moldo-Valaques, dans les circonstances actuelles, c'est de se montrer unis, c'est d'apporter dans leurs vœux quels qu'ils soient, un accord parfait, afin que l'Europe puisse comprendre et apprécier nettement leur situation.

La manifestation de ces vœux, il faut bien le dire

alarmé l'Autriche et la Turquie. La première pour une cause que nous allons expliquer, et qui n'est au fond que la crainte réelle de la Porte ; la seconde, le développement imminent de l'esprit de liberté qui a survécu à la révolution éminemment populaire de 1848.

L'Autriche convoite les Principautés Danubiennes. D'après ses hommes d'Etat, le Danube devrait se trouver tout entier entre les mains allemandes. Ils considèreraient les Principautés entre les mains de l'Autriche comme un gage et une garantie de l'esprit allemand dans la politique de la maison de Habsbourg. Comme, d'après eux, la Russie n'abandonnera jamais sa politique, et que cette politique a pour but la conquête de Constantinople, elle ne pourra jamais se passer des Principautés ; tandis que les Principautés une fois en la possession de l'Autriche, celle-ci se verrait par là et pour toujours obligée de s'opposer à l'esprit de conquête de la Russie.

Il est impossible de mieux voiler sa convoitise sous des prétextes plus spécieux. Mais la possession des rives du Danube, telle qu'on l'entendrait au-delà du Rhin, serait une violation du traité de Paris, grâce auquel la libre navigation de ce fleuve est acquise à toutes les marines du monde.

La Moldo-Valachie ne saurait passer entre les mains de l'Autriche, même à titre d'échange, car elle est pour la Porte une garantie pour la Russie, en admettant que ce dernier empire n'abandonne pas sa politique. La reconstitution du Gouvernement de ces Provinces aura donc lieu sous l'autorité du Sultan, et, nous l'espérons, dans le sens de la réunion de l'autorité dans les mains

d'un seul homme. Cette combinaison est la seule qui offre des garanties sérieuses, sous la protection des grandes puissances, acquise par le traité du 30 Mars. Le droit qui leur a été ainsi donné sera exercé de façon à satisfaire les intérêts réels des populations moldo-valaques, tout en respectant le droit de suzeraineté du Sultan, presque complétement absorbé, dans ces derniers temps, par l'influence prépondérante de la politique russe. En outre, il leur promet une sécurité complète contre de pareils envahissements de la part de l'Allemagne.

Le Congrès de Paris a stipulé l'évacuation des Principautés Danubiennes. L'Autriche à signé le traité ; avant le 28 octobre, terme fixé pour l'évacuation des territoires occupés par les puissances alliées, la France, la Sardaigne, la Turquie, avaient exécuté leurs engagements. Seule, l'Autriche refusait de sortir des Principautés et l'Angleterre de se retirer de la Mer Noire. M. de Buol déguisait la résolution de l'Autriche sous un euphémisme assez agréable ; il ne s'agissait plus, d'après le ministre de l'Empereur François-Joseph, d'une *continuation d'occupation* mais d'une *interruption de l'évacuation*. Il déclarait d'ailleurs fort nettement que l'Autriche ne prendrait l'engagement d'évacuer définitivement les Principautés que si les puissances occidentales donnaient de leur côté, l'ordre à leurs corps expéditiannaires de terre et de mer d'évacuer le royaume de Grèce.

Pourquoi le Cabinet de Vienne n'avait-il pas fait connaître au Congrès de Paris, pendant qu'il était assemblé les raisons qu'il a dit avoir depuis lors d'excepter le territoire moldo-valaque de la règle commune, en y laissant indéfiniment les troupes autrichiennes ? C'est que

dans la séance du 4 avril, où cette question a été abordée et résolue, il n'entrait dans la pensée de personne qu'une pareille exception pût avoir lieu, pas même qu'elle pût être désirée. Ce jour là, il a été bien entendu entre tous les plénipotentiaires des puissances contractantes que les Principautés seraient évacuées, comme les autres parties de l'Empire ottoman, aussitôt que les mesures matérielles à prendre pour exécuter cette opération auraient pu être concertées entre la Turquie et l'Autriche.

On ne pouvait nullement prétexter de ce que les troupes autrichiennes occupaient les Principautés, pour prétendre qu'elles devaient continuer à y rester encore, comme conséquence naturelle de ce qui existait déjà, sans que les Cabinets de Vienne et de Constantinople, fussent tenus, dans cette situation, de se conformer aux stipulations de l'article 27 du traité de Paris. Le motif de l'occupation, qui a précédé ce traité, ayant disparu, et la prolongation de cette ancienne occupation étant motivée par des considérations d'une autre nature, constituait une véritable occupation nouvelle, qui exigeait les mêmes formalités que s'il s'était agi, non de faire rester les troupes autrichiennes dans les Principautés, mais de les y faire entrer.

Si donc l'Autriche avait continué à occuper les Principautés sans le consentement des grandes puissances, lors même que le Cabinet de Constantinople y aurait consenti, une pareille convention et ses suites eussent été une violation flagrante du traité de Paris.

Evacuation des Principautés par l'Autriche, forme de gouvernement à leur donner, telles sont les deux questions que la diplomatie a eues et aura encore à examiner

en ce qui touche la Moldavie et la Valachie. La première est résolue par l'évacuation ; quant à la seconde, il y a un point sur lequel s'accordent l'Autriche et la Confédération Germanique. Ni la Confédération Germanique ni l'Autriche ne voudraient l'union de la Moldavie et de la Valachie. l'Autriche l'a combattue dans le Congrès, où elle a soutenu la Turquie contre la France, l'Angleterre, la Prusse, la Russie et la Sardaigne. Les choses sont changées depuis la séparation du Congrès ; l'Angleterre s'est rangée à l'avis de l'Autriche et de la Turquie; la Prusse et la Russie se réservent. La France et la Sardaigne sont seules restées fidèles à la cause de l'union. On devine pourquoi cette cause a des adversaires. La Turquie redoute le réveil d'une nationalité qui résiste à tous ses efforts pour l'éteindre. La Turquie repousse l'union des Principautés parce qu'elle y voit le germe de leur complète indépendance. Quels que soient les desseins secrets de l'Autriche, elle doit pour le moment sympathiser avec la Turquie.

Quant au Monténégro, nous allons exposer quelle est sa situation actuelle et qu'elle devrait être, à l'égard de cette héroïque contrée, la conduite des puissances qui ont pris sous leur protection les autres provinces Danubiennes.

II.

LE MONTÉNÉGRO.

t le propre de tous les grands actes de la diplo-
l'entraîner à leur suite une certaine émotion qui se
ste de diverses manières, soit par une fermentation
de l'opinion publique, soit par une agitation inac-
ıée de la part des Cabinets intéressés dans les
ıns résolues ou à résoudre. Il est facile de se rendre
ɜ que tels sont bien les faits qui se passent depuis
.ature du traité de Paris.
ılie s'est remuée ; en butte aux excitations déma-
ıes, elle a malheureusement donné une prise nou-
ıux envahissements de l'Autriche. L'attitude des
ıts Gouvernements a préoccupé le Cabinet de
ɜ, qui, par suite, s'est trouvé mêlé à des complica-
e nature diverse, soit avec les gouvernements
ɜ, soit avec la Russie, soit enfin avec des peuplades
s de ses frontières sur les rives du Danube.
ı pu depuis longtemps pressentir l'importance que
tations du Monténégro peuvent avoir pour cette
ıce. Le prince Danilo, fidèle à la politique de son
s-à-vis de la Porte, s'est toujours montré favo-
la Russie. Des engagements traditionnels et des
rations d'intérêt le rattachent à sa cause. En effet,
u Monténégro a toujours pris les armes en faveur
ıissance moscovite, en échange de la protection
:e dernière lui a toujours accordée. La conformité

des croyances et du langage, qui attestent une origine commune, rapproche les habitants de ces montagnes d'un peuple dont la politique cauteleuse a toujours conservé envers eux les dehors d'une généreuse sympathie. En outre, la majeure partie des revenus de cet Etat est fournie par un subside annuel de la Russie, qui s'élève à 117,500 francs. Son origine remonte à la guerre que les montagnards soutinrent contre les Français, quand ces derniers étaient maîtres de la Dalmatie ; il représente une indemnité des pertes qu'essuyèrent les Monténégrins dans cette lutte, et en particulier des dommages éprouvés par l'évêché qui fut alors privé de ses suffragans dans la circonscription dalmate.

Aussi, on comprend que les Monténégrins, le prince Danilo à leur tête, aient tenté, lors de la dernière guerre, un mouvement en faveur de la Russie. Ce n'était d'ailleurs que la conséquence de l'attitude déjà prise, et qui semblait encouragée par l'Autriche. En effet, dans l'année qui précéda la mission belliqueuse du prince Mentschikoff à Constantinople, l'Autriche intervint tout à coup avec une certaine violence dans la guerre déjà commencée entre les Pachas du Sultan et le prince Danilo. Alors qu'Omer-Pacha achevait de cerner les Monténégrins pour les contraindre à se soumettre, le général Leiningen se rendit précipitamment à Constantinople, obligea la Porte-Ottomane à faire rebrousser chemin à ses troupes et à ses flottes, et encouragea ainsi l'empereur Nicolas à se livrer, contre le Pouvoir souverain du Sultan, à de nouvelles violences. Dans ces derniers temps, les enseignements du passé ont paru porter leurs fruits; l'Autriche a cessé de faire les affaires de la Russie et dé-

serté la cause du Monténégro, pour collaborer contre lui avec les généraux de la Porte-Ottomane.

Le Gouvernement de l'empereur François-Joseph n'a pas été mu en cela seulement par l'esprit de justice, mais bien par un sentiment de préservation et de conservation qui lui est tout personnel.

Le prince Danilo, héritier de Pierre Pétrovich, vladika, c'est-à-dire prince-évêque du Monténégro, tient son investiture de la Russie. Du pouvoir légué par son oncle, le Prince n'a accepté que la moitié, abandonnant les droits spirituels, jusqu'alors inhérents à la Principauté, au frère de son prédécesseur. Cet acte d'habile politique lui permet de suivre avec persévérance le programme que lui ont laissé ses ancêtres : respect à la Russie, ménagement envers l'Autriche, haine à la Turquie.

Pendant l'année 1856, le Monténégro, situé dans le voisinage immédiat de la Dalmatie, s'est trouvé livré, il y a quelques mois, aux tentatives de l'anarchie, et même l'autorité du prince Danilo a été méconnue par une partie de la tribu. En Août dernier, il a voulu les châtier ; un certain nombre de Turcs ont pris parti pour les insurgés; des deux côtés il y a eu des excès sanglants, dont chacun a voulu tirer vengeance. Tout cela n'est pas nouveau ; c'est à peu près l'histoire des incessantes hostilités qui ont éclaté, depuis plus d'un siècle, entre les habitants de la *Montagne Noire* et les Ottomans, hostilités qui se renouvelleront sous le moindre prétexte, tant que la position des Monténégrins, vis-à-vis de la Porte, ne sera pas bien fixée, et que des engagements solennels n'auront point été pris de part et d'autre. En outre, un certain nombre de sujets italiens politiquement compro-

mis, se sont successivement réfugiés dans le Monténégro, il pourrait en résulter, si ces tentatives anarchiques n'y étaient comprimées, un danger réel pour la Dalmatie.

Dans cette circonstance, l'Autriche a cru prudent d'embrasser le parti de la Turquie. Son intérêt le lui commandait dans un certain sens. Mais, pour rendre aux choses leur importance réelle, n'est-ce pas là une querelle bien misérable, et ne serait-il pas préférable de transporter la question sur un terrain plus sérieux? Au lieu de soumettre purement et simplement le Monténégro à la Turquie, ne serait-il pas d'une meilleure politique de considérer quelles peuvent être les destinées d'un pays auquel sa situation géographique peut donner une importance véritable, mais qui, en raison de ses mœurs primitives et indépendantes, ne sera jamais qu'un foyer de rébellion tant qu'il sentira peser sur lui le joug musulman?

Si l'Autriche consentait à céder au Monténégro quelques lieues de côtes, ce qui permettrait à cette République de s'enrichir et de diriger son activité vers le commerce, cette condescendance rendrait les habitants moins accessibles aux suggestions de la Russie. Mais la crainte de perdre le port magnifique de Cattaro, qui seul peut balancer dans l'Adriatique la suprématie de Trieste, empêchera longtemps encore le Cabinet de Vienne de faire succéder à des dispositions sourdement hostiles un système plus généreux et plus large, fondé sur la réciprocité des intérêts.

Dans ce cas, le sort du Monténégro serait lié à celui de la Turquie : la réforme ottomane, s'opérant dans des conditions favorables, il ne resterait guère de prétexte à ces fiers et héroïques montagnards pour continuer des-

agressions excusables uniquement à titre de représailles. Aussi, s'ils conservent leur indépendance, ce ne peut être que par des motifs qui la subordonneront à des intérêts d'un ordre général. Tels seraient ceux que nous venons d'indiquer : — En donnant au Monténégro un plus large développement, on lui permettrait de se soustraire au protectorat de la Russie, d'entrer dans la grande famille des peuples commerçants européens ; enfin, par la consécration de son indépendance absolue, un prétexte de discorde entre la Russie et la Turquie serait désormais supprimé, et l'Autriche gagnerait de ce côté une sécurité qui, sans cela, sera toujours troublée.

Telle est la seule solution qui puisse paraître raisonnable pour la question du Monténégro. Il faudra certainement en arriver là. C'est ce que représentait le prince Danilo dans l'éloquent manifeste adressé par lui aux puissances européennes, au mois de Mai 1856. Il résumait ses justes réclamations dans les quatre points suivants :

« 1. Reconnaissance de l'indépendance du Monténégro par voie diplomatique ;

» 2. Extension de ses frontières vers l'Herzegovine et l'Albanie ;

» 3. Délimitation définitive de la frontière vers la Turquie ; telle qu'elle existe pour la frontière autrichienne ;

» Annexion du port d'Antivari à la Principauté. »

Il représentait en même temps que c'est au prix de leur sang que les Monténégrins ont conquis toute la côte de Cattaro, qu'ils ont possédée jusqu'en 1814, jusqu'au jour où l'empereur Alexandre Ier invita le métropolitain et le

monténégrin à céder le littoral de Cattaro à l'Autriche, à laquelle le Congrès de Vienne venait de l'adjuger. Les Monténégrins se soumirent à la décision des puissances européennes, se retirèrent dans leurs montagnes et abandonnèrent le littoral à l'Autriche. Ce fut une grande injustice de les repousser entièrement de la mer en ne leur laissant pas un seul port; car, ainsi que le fait ressortir le noble Prince, sans la liberté du commerce il n'y a pour le pays et pour le peuple du Monténégro ni progrès ni développement intérieur, ni base propre à l'établissement d'une organisation politique régulière, ni rapports convenables avec les peuples voisins. Aussi, demande-t-il, à défaut de la restitution de Cattaro, la concession d'Antivari. C'est de toute justice.

Dans cette circonstance, comme plus tard, lors des agressions de l'Autriche et de la Turquie, le prince Danilo s'adressait plus particulièrement à l'Empereur des Français, comptant sur la prépondérance politique du Gouvernement qui avait conduit la guerre d'Orient. Cet appel en faveur de droits si légitimes paraît ne pas être resté infructueux. L'espoir lui a été donné que les grandes puissances feront cesser les difficultés dont il se plaint, reconnaîtront sa souveraineté et qu'il recevra une indemnité, sinon en territoire, du moins en argent. On ne sait pas qui devrait payer cette indemnité ; sera-ce pas la Porte qui s'en chargera ? Là n'est pas la question. On pense que la Russie a usé de son influence à la cour de France en faveur du Prince de Monténégro. Il est certain qu'elle s'intéresse toujours à cette Principauté, et il est de fait que la dotation que l'empereur Nicolas faisait payer au prince, a été considérablement augmentée sous-

r actuel. Quoi qu'il en soit, la reconnaissance des du prince Danilo sera un acte de justice. Nous ns qu'on ne s'arrêtera pas là. Un dédommagement iaire ne suffirait pas d'ailleurs ; il lui faut un agran- ıent de territoire, sans quoi, le Monténégro souf- oujours du voisinage de la Turquie, quelles que les bonnes intentions et les talents politiques de ıef souverain.

III.

questions relatives aux Principautés sont d'un ntérêt pour la politique européenne. Ainsi, la Con- tion Germanique a besoin, au seul point de vue de mmerce et de son industrie, non seulement de la ıavigation du Danube et de la neutralisation de la oire, points si importants pour la tranquillité de s Etats — il lui faut encore voir donner une bonne sation aux provinces danubiennes.

ıù le Danube sort des possessions de l'Autriche, il lans les provinces de la Turquie et devient presque)t la ligne de séparation entre la Valachie et la rie. Plus tard, il pénètre dans la Moldavie qui, au Traité de Paris, possède aujourd'hui ses em- ıres. Ainsi la route fluviale du commerce de l'Al- ne avec la Mer Noire, dès qu'elle cesse d'être pro- par les autorités allemandes ou autrichiennes, ɜous la protection des autorités de la Valachie et Moldavie. Quand cette protection sera efficace, le ɜrce de l'Allemagne prendra un rapide essor dans

toutes les contrées de l'Europe orientale, mais ce commerce restera ce qu'il est, timide et improductif, si la Valachie et la Moldavie continuent d'être livrées à un régime inintelligent et oppressif. La prospérité du commerce allemand dans les pays riverains de la Mer Noire dépend en grande partie du progrès matériel et moral des principautés danubiennes.

Les intérêts de ces provinces sont donc intimement liés à ceux du reste de l'Europe. Il en est de même du Monténégro, pour des raisons analogues. En s'occupant des questions d'avenir pour ces peuples, la France ne fait que leur payer une dette de reconnaissance — dette toute chevaleresque, mais, plus noble par cela même, si nous en croyons une tradition romaine.

— Vers le milieu du XIVe siècle, sous le règne de Philippe de Valois, la France était envahie par les Anglais. Dans un pays lointain (la Moldo-Valachie), situé aux bouches du Danube, le nom de la France, qui avait brillé d'un si grand éclat au temps des Croisades, était resté sympathique aux populations. La nouvelle de l'invasion de son territoire y parvint et y excita une grande compassion. Quel dommage que le Pont-Euxin fut séparé de la Manche par une distance presque infranchissable à cette époque! Des milliers de soldats seraient sortis de la vieille colonie de Trajan pour chasser l'envahisseur anglais.

Néanmoins, le roi Philippe de Valois vit un jour arriver à son camp un jeune chevalier étranger, tout poudreux, suivi d'une petite troupe de vaillants hommes à cheval et le harnais sur le dos; ils parlaient une langue harmonieuse et inconnue, qu'ils appelaient la langue

r. Leur chef répondait au nom de BANO MARUCINI, qui, ıs son idiome étranger, signifiait *seigneur des Ronces*, ù vient qu'on le traduisit en celui de *marquis de Ron-'d*, qui fut son nom français.

Le jeune marquis était un Roumain, fils puîné d'un he et puissant seigneur des bouches du Danube, qui ıait, après les fatigues inouïes d'un périlleux voyage 700 lieues, d'un coin de l'Europe à l'autre, se mettre, c sa troupe, à la disposition du Roi pour l'aider à dé-rer notre sol de l'occupation anglaise. Ces vaillants umains, qui avaient foi dans la France vaincue, furent ueillis avec reconnaissance ; ils combattirent en toute asion avec l'ardeur du plus bouillant patriotisme et c le courage des plus braves chevaliers.

Ce fait, complétement ignoré en France, est consigné ıs l'histoire de la Roumanie; Ronsard, le prince de nos tes du XVIe siècle, qui prétend descendre du *Bano rucini*, l'a également consigné dans les vers suivants :

Or, quant à mon ancêtre, il a tiré sa trace
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsard.
Riche d'or et de gens, de villes et de terres,
Un de ses fils puînés avait amour de guerres ;
Un camp d'autres puînés assembla, hasardeux,
Et quittant son pays fait capitaine d'eux,
Traversa la Hongrie et la Basse-Allemagne,
Traversa la Bourgogne et la grasse Champagne,
Et, hardi, vint servir Philippe de Valois,
Qui, pour lors, avait guerre avecque les Anglois.

En prenant aujourd'hui en main les intérêts des Pr vinces Danubiennes, la France reconnaît noblement dette qu'elle a contractée il y a cinq cents ans envers valeureux *Bano Marucini*.

JÉRUSALEM ET LA TERRE-SAINTE.

JERUSALEM ET LA TERRE-SAINTE.

Son Eminence Monseigneur VALERGA, *patriarche catholique.*

C'est le propre des époques comme la nôtre, et en particulier des événements semblables à ceux qui se sont récemment passés, de soulever des questions politiques plus ou moins difficiles à trancher, questions essentiellement sujettes à discussion, et dont le caractère a toujours pour objet de passionner les opinions contraires.

On a pu remarquer que tels sont les divers faits qui se sont passés à la suite des conférences de Paris et du traité de paix. Quelques rares publicistes ont voulu agiter tout d'abord la question du rétablissement de la

Pologne — rêve politique évanoui.—A la faveur du texte même des protocoles, la question italienne, bien autrement grave et importante par la nature des intérêts qu'elle embrasse, a été considérée aux points de vue les plus contradictoires. Mais aujourd'hui, toute discussion paraît toucher à sa fin, sur un pareil sujet, car il semble acquis, du consentement des grandes puissances, que toujours restera inébranlable le droit souverain et imprescriptible de l'indépendance absolue des Etats qui composent la péninsule. La question italienne était une question révolutionnaire au premier chef; mais au moment où nous sommes, c'est une insigne folie de compter sur aucun appel, sur aucun soulèvement, où qu'ils se produisent, pour porter une atteinte quelconque au principe d'autorité.

La question italienne avait son côté religieux. Sous ce rapport surtout, elle n'était susceptible de recevoir aucune suite, et particulièrement, dans le sens qu'invoquait la révolution. Le pouvoir du Souverain Pontife restera intact, car ses droits sont, avant tous les autres, de ces droits auxquels on ne saurait toucher sans sacrilége. Rome est le centre de la catholicité ; et nous ne sommes pas à une époque où l'on puisse tenter de diminuer le prestige qui environne l'autorité du Saint-Père. Bien au contraire, comme chef de l'Eglise, il importe plus que jamais que son pouvoir spirituel domine les tendances matérielles qui se sont fait jour dans le siècle.

Ce n'est qu'en parlant au sentiment religieux qu'on apportera un remède moral à certains maux invétérés dans notre Société. Aussi, accueillerons-nous toujours avec respect et sympathie les idées grandes et nobles qui ont

ɔur objet la glorification de la pensée catholique. C'est ce titre que nous parlerons d'un projet remis au jour ɑ 1856, et qui semble amené naturellement comme un ɔrollaire de la question d'Orient. Son énoncé suffit pour ɪi donner un caractère grand et chevaleresque, celui-là ɑême qui s'attache à l'histoire des Croisades.

Il s'agit de la reconstitution d'un royaume catholique, lont Jérusalem serait la capitale.

La question des Lieux-Saints ayant renfermé en germe ɑ question d'Orient, on voit tout ce qu'un pareil projet mprunte d'actualité aux circonstances politiques du ɪoment.

Nous ne sommes plus au temps où la conquête du ɔmbeau du Christ soulevait les peuples en masse pour ɜs précipiter, *comme un seul homme, sur l'Orient*, suiant l'expression de la princesse Anna Comnène. Aussi, our la reconstitution d'un royaume de Jérusalem, seɪit-ce folie que de songer à un nouvel appel aux armes, une nouvelle croisade. Moyen semblable serait incomatible avec nos mœurs et ne trouverait d'excuse aux eux d'aucun Gouvernement. L'empereur Napoléon Ier vait conçu le projet malheureusement éphémère de ɜndre à la Terre-Sainte une foi, une loi, un Roi. Un iographe prête la même idée à Napoléon III. — Grande ɜnsée à laquelle applaudirait la chrétienté en voyant ɜs trois dons sociaux rendus à la terre des premiers ɪrétiens ! — La foi, c'est le catholicisme, car c'est dans s eaux du Jourdain et dans les murs de Jérusalem ɪ'il a pris naissance. — La loi, c'est la loi monarchique ɪi seule assure l'avenir, en éloignant l'anarchie des ats fédérés et les misères des Républiques. — Le Roi,

ce serait un Prince français, un Prince de la maison impériale, qui serait appelé à régner sur une terre et sur des peuples chez lesquels le nom de Napoléon Ier est resté comme le symbole de la force et de la puissance.

L'histoire attribue à la France de temps immémorial le droit de protéger le catholicisme en Orient. Nos annales contemporaines confirment ce privilége, et, aux yeux de l'auteur, aux yeux de tous, si son projet était accepté, rien ne le justifierait mieux que le rang qu'elle occupe actuellement, que le rôle qu'elle remplit aujourd'hui parmi les nations. Si donc un peuple a des droits incontestables à la succession de Godefroy de Bouillon, prince français et chef des croisés, c'est le peuple français, car il s'est toujours montré à la tête des libérateurs du Saint-Sépulcre.

Déjà même, la France vient d'obtenir du Sultan une concession d'une grande importance; c'est la cession de l'église Saint-Anne à Jérusalem et de la maison qui passe pour être le berceau de la sainte Vierge. Si, au point de vue religieux, cette concession a de l'importance, elle en a une bien plus grande encore au point de vue politique; voici, à ce sujet, quelques détails qui présenteront sans doute de l'intérêt.

On sait que l'église du Saint-Sépulcre est desservie par les religieux catholiques, grecs et arméniens. Les franciscains ont continuellement dix de leurs frères renfermés dans l'église du Saint-Sépulcre, pour défendre (c'est le mot) les sanctuaires des catholiques contre les empiétements des Grecs, pour le service du chœur et pour entendre la confession des pélerins. Ils ont remplacé, dit Mgr Mislin, qui a accompagné récemment Mgr le duc

de Brabant dans son excursion en Orient, les vingt chanoines qui avaient été institués par Godefroy de Bouillon. Ils demeurent dans quelques cellules obscures, humides et malsaines situées derrière leur chapelle ; ils y restent trois ans sans pouvoir sortir et on leur passe la nourriture par un guichet.

C'est dans ce lieu misérable que vivent ces religieux, réduits à cet état par les envahissements successifs des arméniens et des grecs. Il y a derrière ces cellules des écuries occupées par les chevaux de la cavalerie musulmane. Récemment, le Gouvernement français avait demandé la concession de ce terrain pour rendre l'habitation des pauvres religieux un peu plus commode. Pour un motif ignoré, jusqu'à présent cette demande n'avait pas été accueillie. Mais le Sultan, pour prouver son désir d'être agréable à la France, lui a concédé l'église Sainte-Anne, près la porte de Saint-Etienne. Quelques traditions disent que la Sainte Vierge est née près de Nazareth, mais la plupart des traditions orientales disent, au contraire, qu'elle est née à l'endroit où se trouve une petite maison attenante à l'église Sainte-Anne.

Il faut dire qu'il ne reste guère de cette église que de belles ruines. Jusqu'à présent, les Pères de la Terre-Sainte obtenaient chaque année, à prix d'argent, du Pacha gouverneur de Jérusalem la permission de célébrer la messe dans ces ruines le jour de la Sainte-Anne. C'est dans cette partie de la ville que le patriarche, Mgr Valerga, a reporté une partie de la colonie chrétienne. Les vastes établissements qu'on a construits autour de l'église du Saint-Sépulcre ayant envahi tous les terrains,

les chrétiens, en général fort pauvres, ne trouvaient à s'y loger que très-difficilement.

Grâce aux efforts de Mgr Valerga, la condition générale des chrétiens de Syrie s'est déjà tellement améliorée, que, dès à présent, les Anglais, qui voient tout et cherchent à profiter de tout, songent à former une compagnie pour construire un chemin de fer qui irait de Beyrouth à Jérusalem. C'est toutefois un projet qui paraît d'une bien difficile exécution, car les vingt-cinq lieues du parcours sont remplies de montagnes et d'immenses vallées.

Si la reconstitution d'un royaume de Jérusalem venait à être agitée dans les Conseils politiques de l'Europe (et elle le sera quelque jour, car elle est du nombre des questions qui offre ce double intérêt politique et religieux, si puissant sur les masses) le Traité de Paris aura été un précédent heureux pour cet acte de raison et de justice. Puisque le troisième point de garantie décide la neutralisation de la Mer Noire, que ce principe soit appliqué à Jérusalem et à la Terre-Sainte. La sagesse et l'expérience de la diplomatie règleront les conséquences et les moyens d'exécution.

Quel concours de circonstances pourrait être plus favorable? Une réparation solennelle vient de consacrer les droits des chrétiens en Turquie, et le *Hatt-i-Humaïoum* du 18 Février 1856 n'est-il point le précurseur de la charte d'affranchissement que nous invoquons pour Jérusalem?

En même temps qu'une ère nouvelle s'apprête pour les populations chrétiennes de l'Orient, voici qu'une entreprise gigantesque s'élabore pour ouvrir la barrière qui

sépare la Méditerranée du golfe Arabique, et réunir, par un canal, l'antique Péluse et Suez. Le courant maritime qui se dirige vers le cap de Bonne-Espérance abandonnera un jour la ligne tracée par Vasco de Gama, et couvrira des flottes de l'Europe les latitudes voisines de Jaffa et de Jérusalem. Le succès de cette grande entreprise sera un honneur éternel pour M. Ferdinand de Lesseps dont l'infatigable énergie poursuit son œuvre aux applaudissements de tous.

Sous le rapport religieux, le projet de reconstitution du royaume de Jérusalem réunira toutes les sympathies. Sous le rapport politique, surtout au point de vue de l'influence française en Orient, nous n'hésitons pas à déclarer que son exécution, en tant qu'elle serait possible, aurait une grande importance pour la civilisation de ces contrées. Cependant qu'on ne croie pas que nous prétendions par là souhaiter un renversement quelconque, une usurpation quelle qu'elle soit. Non, la Terre-Sainte ne pourrait être déclarée indépendante que par suite d'un achat ou d'un échange. Ce serait une province de moins pour l'Empire du Sultan; un dédommagement serait nécessaire. Et dans le cas seulement où la diplomatie s'emparerait de cette question, il deviendrait possible de l'examiner à ce point de vue.

La Palestine catholique a été l'objet des vœux de tous les Princes chrétiens. Cette idée, remise en lumière, ne doit pas rester inaperçue; elle fera son chemin. Quand aboutira-t-elle? On ne saurait le prévoir; car, suivant la prophétie — *Jérusalem sera captive jusqu'à ce que ses temps d'épreuve soient accomplis.* Mais à une époque où nous voyons se passer tant et de si grandes choses, où la

Providence a paru vouloir donner à la France et à l'Europe une si visible protection, ne peut-on penser que cette idée, quelque étrangère qu'elle soit au positivisme du siècle, ne restera pas stérile et marquera les premiers pas de la civilisation française sur une terre abandonnée depuis plusieurs siècles, mais qui garde toujours le sépulcre du Christ et l'épée de Godefroy de Bouillon ?

L'EGYPTE ET L'ISTHME DE SUEZ.

EGYPTE.

SOUVERAINETÉ HÉRÉDITAIRE.

ID-PACHA, Vice-Roi d'Egypte.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ.

FERDINAND DE LESSEPS, Ministre plénipotentiaire, promoteur du et.

---

ne grande question de politique, de commerce et dustrie s'agite en ce moment. Au milieu des compli- ons de la guerre d'Orient, des différends qui se sont és entre les nations, dans les deux mondes, elle s'est jour rapidement, et n'a pas tardé, après l'apparition premiers documents qui la concernaient, à s'emparer 'opinion publique et à attirer l'attention des Gouver-

nements et des nations commerciales. C'est qu'elle se rattache à d'immenses intérêts, que ses résultats sont incalculables, et qu'à tous les titres qui en recommandent l'examen aux esprits sérieux, elle est l'une des plus grandes et des plus utiles de notre siècle. Nous voulons parler du percement de l'isthme de Suez.

M. Ferdinand de Lesseps, Ministre plénipotentiaire, est le promoteur de cette gigantesque entreprise, encouragée par le prince éclairé qui gouverne l'Egypte, Mohammed-Saïd, qui, à peine investi de son Gouvernement, reconnut tout d'abord les résultats grandioses du percement de l'isthme de Suez, tant sous le rapport politique qu'en ce qui touche aux progrès du commerce et de la civilisation.

Si l'idée de créer un canal de communication entre la Mer Rouge et la Méditerranée remonte jusqu'aux premiers temps historiques, et a préoccupé, à juste titre, tous les grands souverains qui ont régné sur l'Egypte, la réalisation définitive est digne à tous égards du vice-roi qui la gouverne aujourd'hui. Mohammed-Saïd, a dit avec raison M. de Lesseps, a compris qu'il n'y pas d'œuvre qui, par sa grandeur et l'utilité de ses résultats, puisse entrer en parallèle avec celle dont l'idée est prête, à peu de chose près, à être mise à exécution.

Pour le règne de ce Prince, quel beau titre de gloire! Pour l'Egypte, quelle source intarissable de richesses! Les noms des souverains égyptiens qui ont élevé les pyramides, ces monuments inutiles de l'orgueil humain, restent ignorés. Le nom du Prince qui aura ouvert le grand canal maritime de Suez sera béni de siècle en siècle.

L'Isthme qui réunit l'Afrique et l'Asie, en séparant la Méditerranée de la Mer Rouge, est une étroite langue de terre, dont les deux points extrêmes sont Péluze et Suez, forme, dans un espace de trente lieues, une dépression longitudinale, résultant de l'intersection de deux plaines qui descendent par une pente peu sensible, l'une de l'Egypte, l'autre des premières collines de l'Asie. La nature, dit M. de Lesseps, semble avoir tracé elle-même dans cette ligne la communication entre les deux mers. D'après ce principe, les ingénieurs du Vice-Roi ont proposé de faire traverser cet Isthme dans toute sa largeur par une section directe du Sud au Nord, de Suez à Péluse. C'est le projet adopté par M. de Lesseps.

Un autre projet, proposé par M. l'ingénieur Talabot, ferait partir le canal de Suez, en le dirigeant vers le Nil; il traverserait ensuite une grande partie de l'Egypte et aboutirait au port d'Alexandrie. Ce n'était plus, à proprement parler, le canal de l'Isthme de Suez; les difficultés et les objections que pouvait soulever le projet de Linant-Bey étaient tournées; elles n'étaient pas tranchées. Le premier implique le tracé direct, solution véritable de la question; le second n'est qu'un tracé indirect.

Les deux systèmes ont de commun ce qui constitue les bases d'une grande voie maritime de communication. Cela devait être, puisqu'ils ont pour but la solution de la même question. C'est entre ces deux systèmes que le Vice-Roi d'Egypte ne voulut se prononcer, au mois de mai 1855, qu'après avoir consulté le mémoire de M. de Lesseps, daté du 15 novembre 1854, au camp de Maréa, dans le désert hybique.

Laissons ici parler le promoteur de cette magnifique entreprise :

Les deux tracés, dit-il, présentaient chacun en leur faveur des autorités considérables.

La première solution à prendre était donc de décider entre ces deux systèmes celui qui présentait à la fois les plus grandes facilités d'exécution combinés avec les plus grands avantages pour le développement et la rapidité de la navigation.

Quant aux résultats financiers, commerciaux, politiques de l'opération, pour tous les pays de l'Europe et pour l'Amérique du Nord, ils peuvent être résumés dans un chiffre expressif :

Sur une moyenne de 5 à 6,000 lieues, la route commerciale entre l'occident et l'orient se trouverait abrégée, en moyenne, d'environ 3,000 lieues.

Les produits du canal couvriront-ils les frais de l'entreprise, et donneront-ils des bénéfices suffisants.

On peut calculer, sans être taxé d'exagération, que la navigation de l'Europe et de l'Amérique avec la mer des Indes représentera, avant l'achèvement du canal, 6 millions de tonneaux par an. Au lieu de doubler ou de tripler ce chiffre, comme on le fait habituellement lorsqu'il s'agit de calculer les effets de l'abréviation ou du perfectionnement d'une voie de communication, il suffit d'en appliquer seulement la moitié au passage par le canal de Suez.

Ainsi, possibilité de l'exécution, intérêt de tous les peuples navigateurs, progrès du commerce et de la civilisation, réalisation facile du capital nécessaire à l'achève-

ment des travaux par l'avantageuse et large rémunération de ce capital; tout se réunissait pour rendre le percement de l'Isthme de Suez digne de la sollicitude du prince éclairé qui gouverne l'Egypte. C'est ce que je cherchai à faire ressortir dans le mémoire que je présentai à S. A. Mohammed-Saïd.

Le Prince ayant bien voulu approuver mes propositions, rendit un firman qu'il communiqua aux consuls généraux des puissances étrangères.

Ce firman me donne le pouvoir exclusif de constituer une compagnie formée de capitalistes de toutes les nations, ayant pour objet le percement de l'Isthme et l'exploitation d'un canal entre les deux mers, sous le nom de *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.*

Les charges de la Compagnie sont :

L'entreprise à ses frais de tous les travaux de construction ;

Le paiement de l'indemnité due à tout particulier exproprié pour cause d'utilité publique ;

L'obligation de prélever une part de 15 pour cent sur les bénéfices nets au profit du trésor égyptien, et de 10 pour cent au profit des membres fondateurs de la Compagnie ;

Le droit pour le Gouvernement égyptien d'approuver les tarifs de passage établis par la Compagnie, ainsi que ses statuts ;

La stipulation formelle de maintenir dans les tarifs une égalité absolue entre les pavillons de toutes les nations, et l'interdiction d'accorder des avantages particuliers au profit exclusif de l'une d'elles.

Les avantages réservés à la Compagnie par le firman sont :

La concession du canal des deux mers pendant 99 ans, à compter du jour de son ouverture à la navigation ;

La concession gratuite de tous les terrains nécessaires à la construction du canal et appartenant au domaine public ; ces terrains sont la presque totalité de ceux sur lesquels les travaux doivent être exécutés ;

La répartition entre les actionnaires de 75 pour cent sur les bénéfices nets ;

La concession gratuite de tous les domaines publics, aujourd'hui incultes, qui seraient arrosés et cultivés aux frais ou par les soins de la Compagnie, au moyen d'un canal d'irrigation dérivé du Nil ;

Une redevance à déterminer par mesure de terre (feddan, environ un demi-hectare) à la charge des propriétaires qui voudront faire arroser leurs terrains par les eaux des canaux appartenant à la Compagnie ;

La faculté gratuite d'extraire des mines et carrières du domaine public, sans payer aucun droit, tous les matériaux nécessaires au canal et aux constructions qui en dépendront ;

La libre entrée de toutes les machines et de tous les matériaux que la Compagnie fera venir de l'étranger pour l'exploitation de sa concession ;

Une indemnité à déterminer, à l'expiration du privilége, par arbitres amiables, pour le prix de l'abandon du matériel et des objets mobiliers ;

Et enfin l'engagement solennel pris par le Vice-Roi de

son bon et loyal concours et de celui de tous les fonctionnaires de l'Egypte pour faciliter l'entreprise et l'exploitation du privilége.

Le firman du Vice-Roi présentait très heureusement le caractère d'initiative, d'impartialité et d'utilité universelle qui seul pouvait assurer le succès.

Il faisait de la nouvelle voie de communication entre deux hémisphères le domaine égal de tous les peuples. Tous les capitaux étaient appelés à partager les honneurs et les bénéfices de l'entreprise, et personne n'était privilégié.

C'est ce que reconnurent tous les Gouvernements. Aussi, M. de Lesseps trouva-t-il partout les sympathies les plus complètes pour l'accomplissement de son projet. Partout il fut jugé le plus facile à exécuter et le plus utile aux intérêts de tous les peuples, tandis que le contre-projet de tracé indirect de M. Talabot présentait des difficultés insurmontables. Une commission internationale formée par les soins de M. de Lesseps établit, par ses expériences, ses observations, ses calculs, faits sur les lieux mêmes, les avantages que présente le tracé direct. Ils peuvent se résumer comme il suit:

1° D'abord, le tracé direct est d'un tiers plus court que l'autre. Celui-ci aurait 400 kilomètres de longueur, et le tracé direct seulement 155, qui se réduiraient à 120, comme on va le voir. A peu près vers le milieu de l'Isthme, on rencontre les lacs amers, qui offrent 18 kilomètres de navigation tout faits, qui n'exigent pas un seul coup de pioche, comme le disent les ingénieurs du Vice-Roi, et 18 autres kilomètres sont aux trois quarts creusés par la

nature même. Restent donc 120 kilomètres, c'est-à-dire 30 lieues tout au plus.

2° Le tracé direct est le plus facile. Il n'y a dans l'Isthme entier que deux points saillants qu'il faudrait traverser en les contournant en partie ; l'un le Serapeum, qui, d'après les repères de nivellement contrôlés en 1853, a 16 mètres 5950 de hauteur, et l'autre, El Guior, qui en a 11,6300. Ce serait, avec la profondeur du canal, une coupure de 20 mètres ou au plus 24 mètres, sur quelques points. Certes, il n'y a rien dans ce travail qui puisse effrayer l'art de nos ingénieurs.

3° Le tracé direct est le plus naturel. L'Isthme est traversé par une dépression longitudinale, résultat de l'intersection des deux plaines descendant par une pente insensible, l'une de l'Egypte, l'autre des premières collines de l'Asie. Les lacs amers, remplis des eaux du golfe Arabique par l'effet seul des marées, peuvent aisément former un réservoir qui, avec 280 millions de mètres carrés de surface sur 2 mètres de vive eau, ne recevrait pas moins de 250 millions de mètres cubes pour le service du canal au-dessous de la ligne d'eau du niveau des deux mers. Le lac Timsah, placé à égale distance à peu près de Suez et de Péluze, est comme un port intérieur où l'on pourra ravitailler et réparer les navires. De plus, par un autre bienfait de la nature, vers le lac Timsah vient aboutir perpendiculairement à la dépression longitudinale un autre sillon non moins remarquable, celui de l'Ouadi-Toumila (la fertile Jessen de la Bible). Ce sillon reçoit encore aujourd'hui sur une grande partie de sa longueur les débordements du Nil, et forme le tracé

naturel d'une communication partant du fleuve et allant se rattacher, dans la partie centrale de l'Isthme, à la ligne de navigation maritime qu'on établirait entre le golfe Arabique et la Méditerranée.

4° Le tracé direct est le plus utile. Il sert à la fois les intérêts politiques de l'Egypte et de l'Empire ottoman. Il n'exigera que très peu d'entretien; et comme il aura fort peu de travaux d'art, la navigation n'y sera point exposée à ces interruptions qu'elle aurait à craindre dans le tracé indirect.

Nous empruntons maintenant à M. de Lesseps lui-même l'évaluation des dépenses pour la réalisation de ce projet. Elles sont de quatre natures:

Dépenses de terrassements. — Dépenses pour travaux d'art. — Dépenses d'administration. — Intérêts à payer au capital employé jusqu'au jour de l'achèvement des travaux, c'est-à-dire de l'ouverture du canal à la navigation.

Les devis ont été dressés avec soin, et personne n'était capable de les établir avec plus d'autorité et de certitude que les deux ingénieurs qui, depuis vingt et trente ans, n'ont cessé de diriger en Egypte les grands travaux de cette espèce, et ont commandé dans ce pays des armées de 40 à 80,000 ouvriers.

Les jetées, les barrages, partout où il y aura lieu d'en établir, sont évalués à des prix proportionnellement supérieurs à ceux des travaux analogues exécutés en Europe, en prenant pour base les dépenses faites à Cherbourg et à Cadix pour l'Océan; à Marseille, à Cette, à Gênes, à Barcelone, à Valence, etc., pour la Méditerranée.

Les dépenses ainsi évaluées se résument dans les chiffres suivants :

Terrassements, etc.	F.	72,000,000
Travaux d'art	»	84,233,200
Frais d'administrations à raison de 2 et demi pour cent du capital annuellement employé	»	3,905,830
Total	F.	160,139,030
Ajouter pour travaux imprévus	F.	2,410,970
Pour intérêts à 5 pour cent à fournir au capital à mesure des versements jusqu'à l'achèvement du travail	»	22,450,000
	F.	185,000,000

Les ingénieurs auraient pu, sans manquer aux règles de l'art, diminuer la dépense de plus de vingt millions de francs. Il leur suffisait de s'appuyer sur l'opinion d'un grand nombre de marins, d'ingénieurs hydrauliques distingués, et entre autres M. Renaud, ingénieur en chef des ports maritimes de France, pour supprimer le môle d'abri du côté de Péluze, les barrages éclusés ainsi que les bassins de retenues, et pour les remplacer par un simple service de dragages, toutes modifications, qui, depuis, ont été proposées en partie, ainsi qu'il résulte du rapport qu'a publié la commission internationale.

Toutes les nations de l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes, sont intéressées comme la France et l'Angleterre, à l'ouverture du canal de Suez. Elle aura une influence immense sur leur prospérité. Aussi, quelque élevée que puisse paraître, malgré la modicité relative

estimations portées au devis, la dépense nécessitée
percer cette langue de terre de 30 lieues de large,
ité et les profits qui en résulteront la compenseront
lement.

n tableau indiquant l'abréviation de chemin qui doit
sulter entre les principaux ports d'Europe et d'Amé-
e et le port de Bombay pris comme terme de com-
ison pour les divers points des côtes des Indes
ra évident le résultat que nous prévoyons :

Indication des 'Europe et d'Amérique.		Distance jusqu'à Bombay Par le canal de Suez.	Distance jusqu'à Bombay Par l'Atlantique.	Différence.
tantinople.....	lieues.	1,800	6,100	4,300
e.....	—	2,062	5,800	3,778
te	—	2,340	5,960	3,620
eille.....	—	2,374	5,650	3,276
g	—	2,224	5,200	2,976
nne.....	—	2,500	5,350	2,850
eaux.....	—	2,800	5,650	2,850
avre.....	—	2,824	5,800	2,976
res	—	3,100	5,950	2,850
pool.....	—	3,050	5,900	2,850
erdam	—	3,100	5,950	2,850
-Pétersbourg.	—	3,700	6,550	2,850
York.....	—	3,761	6,200	2,439
elle-Orléans...	—	3,724	6,450	2,726

après ces données, on peut apprécier combien, s'il
ne entreprise qui mérite les sympathies et les en-
gements du monde entier, le percement de l'Isthme
ez doit être mis au premier rang. Un simple tableau
aratif suffit à démontrer quels avantages en tirerait

le commerce de tous les peuples, auquel serait ouverte une voie plus facile, plus rapide et plus sûre vers les riches contrées de l'Asie, qui leur procurent un échange annuel de deux à trois milliards de francs. La civilisation y gagnerait encore plus que le commerce ; et il semble que c'est là un de ces projets que l'humanité tout entière devrait approuver et hâter de tous ses vœux.

Nous devons dire que c'est bien ainsi que la question a été généralement comprise, et que l'opinion de tous les pays a été unanime sur le fait lui-même si quelques divergences se sont produites dans des questions secondaires. Les publicistes anglais ne sont pas restés en arrière, et le projet de M. de Lesseps a été accueilli par eux sans la moindre arrière-pensée de jalousie ou de rivalité nationales. Mais la *Revue d'Edimbourg* a tenu à honneur de faire exception à cet accord unanime, et, dans son numéro du 1er janvier 1856, elle a consacré un long article à essayer de prouver que le percement de l'Isthme de Suez était une *question oiseuse* (c'est le terme dont elle se sert) qui pouvait bien amuser quelques instants des rêveurs et des désœuvrés, mais que des esprits sensés ne pouvaient prendre au sérieux.

Le paradoxe, quelque violent qu'il puisse être, n'est pas toujours une erreur, bien qu'il soit difficile d'avoir raison contre tout le monde. Mais sur quoi se fonde celui-là ? quels sont les arguments qu'invoque la *Revue d'Edimbourg* pour soutenir une thèse aussi extraordinaire ?

Ces arguments les voici, en les résumant fidèlement :

1° Le canal est impossible ;

2° Il abrégerait si peu la route qu'il vaut autant passer

par le cap de Bonne-Espérance; et que ce n'est pas la peine de faire cette énorme dépense.

En voyant ces arguments sous cette forme, on doute vraiment que ce soient des gens éclairés et convaincus qui les produisent. Mais nous pouvons assurer à nos lecteurs que nous ne prêtons rien à la *Revue d'Edimbourg*, et que c'est bien là le système qu'elle défend dans un article fort long et fort étudié.

D'abord, comment le canal est-il impossible? La *Revue* répond, parce qu'il faut des jetées d'une lieue et un quart à Suez, et qu'il en faut de deux lieues à Péluze, où la mer, en outre, est un amas de vase de 80 pieds dans laquelle il est impossible de rien fonder. Mais où la *Revue d'Edimbourg* a-t-elle pris des renseignements aussi faux? La Commission internationale, composée des plus habiles ingénieurs de l'Europe a constaté dans un rapport très-circonstancié et parfaitement motivé, adressé au Vice-Roi, qu'à Suez les jetées auraient tout au plus 1,800 mètres, et à Péluse 2,300, parce que ce sont là les distances où l'on trouve en mer les profondeurs de 8 et 9 mètres. Il est de plus avéré qu'à Péluze la mer est aussi limpide que partout ailleurs, et que le limon du Nil, s'il en trouble la transparence, n'y peut mettre le moindre obstacle à la navigation. Les 80 pieds de vase de la *Revue* sont une hallucination de gens qui n'ont jamais vu les lieux dont ils parlent avec tant d'aplomb. On construira le port de Péluze sur un excellent fond de sable argileux où s'assiéront fort solidement les matériaux fournis par les îles de Chypre, de Rhodes, de Scarpanto, etc.

Le second argument de la *Revue* ne vaut pas mieux que l'autre, et il semble qu'il suffise de jeter les yeux sur

la carte pour se convaincre de sa fausseté. Mais la *Revue d'Edimbourg* exagère à plaisir les difficultés de la navigation dans la Mer Rouge; et c'est en partant de cette hypothèse bien gratuite qu'elle conteste au percement de l'Isthme de Suez les avantages de rapidité qui pour tout le monde paraissent évidents. On peut répondre à la *Revue* que la Mer Rouge n'est pas aussi mauvaise qu'elle le dit, puisque chaque mois les steamers de Bombay et de Calcutta la traversent deux fois avec une régularité parfaite, et qu'ils sont rarement d'un ou deux jours en retard. La *Revue* le sait si bien elle-même qu'elle propose de doubler les voyages et d'en faire un par semaine au lieu d'un seul tous les quinze jours. Quant à la navigation à voiles, on peut apprendre à la *Revue d'Edimbourg* que si les navires américains ne vont pas dans ces parages, c'est que jusqu'à présent ils n'y ont pas trouvé des profits suffisants. Mais la nature n'oppose aucun obstacle redoutable à leurs voyages. La preuve en est la navigation indigène, qui sans être fort active ni fort habile, ne laisse pas cependant que d'y trafiquer en tout temps. Il y a entre Djeddah, Massaoua, Hodeida et Suez un mouvement continuel de cinq à six cents petits navires que ces prétendues difficultés n'arrêtent jamais. Il n'est pas probable qu'elles arrêtent davantage nos bâtiments, quand ils voudront y aller.

En outre de ces arguments, véritablements puérils, d'autres objections dans un sens différent, dans l'ordre politique, furent aussi mises en avant par quelques rares organes de la presse anglaise ; elles se résument ainsi : L'intérêt politique de l'Angleterre s'oppose au percement de l'Isthme de Suez.

Une pareille assertion était de nature à émouvoir l'opinion. La réponse ne s'est pas fait attendre. Elle émane d'une haute autorité sur les communications de laquelle nous sommes souvent heureux de nous appuyer. Nous voulons parler de M. Barthélemy de Saint-Hilaire, dont les travaux sur l'Egypte ont attaché le nom à l'exécution du projet de M. de Lesseps, et à qui reviendra une bonne part de la gloire qui attend les promoteurs de cette entreprise.

D'abord, quand on parle des obstacles que l'Angleterre suscite contre l'exécution du canal de Suez, il faut bien se dire que c'est là une expression inexacte et injuste. L'Angleterre a vu, en général, le projet du canal maritime avec autant de sympathie que les autres nations. La presse anglaise entière, sauf l'unique exception que nous avons citée plus haut, s'est prononcée favorablement, et ses organes les plus accrédités y ont applaudi. Les compagnies les plus puissantes ont adhéré, telle que la Compagnie des Indes-Orientales et la Compagnie péninsulaire et orientale ; les banquiers, les armateurs, les négociants, les ingénieurs ont suivi cet exemple. On peut donc dire, sans exagération, que l'Angleterre, loin de repousser le canal maritime, le désire, et s'apprête à en profiter, comme la Hollande, qui se trouve dans une situation analogue. Ce sont seulement, devrait-on dire, quelques hommes d'Etat qui s'alarment, et qui, obéissant à des traditions surannées, voudraient comprimer l'élan qui emporte aujourd'hui tant de peuples vers les rivages et les marchés de l'Orient. Mais il ne serait pas difficile de prouver à ces hommes d'Etat, s'ils existent réellement, que leur patriotisme et que leur prudence s'égarent.

L'opinion publique, plus clairvoyante, leur donne une leçon dont ils devraient profiter ; elle voit plus juste qu'eux dans une question qui est au moins autant morale que matérielle. Mais je doute fort de la réalité de ces objections prétendues de la part des hommes d'Etat anglais ; et tous ceux que nous avons consultés, parmi les plus influents, approuvent notre entreprise et la trouvent aussi utile à l'Angleterre qu'au reste de l'humanité.

Il est presque ridicule, en effet, de supposer que l'Angleterre puisse craindre la moindre concurrence dans les Indes. Sa domination, qui s'accroît chaque jour, et qui naguère encore vient de s'étendre sur un nouveau royaume, celui d'Aoude, régit deux cent millions de sujets, soit directs, soit tributaires. L'Angleterre a de plus les navires et les vaisseaux innombrables que l'on sait. Elle ne peut redouter ni la rivalité de l'Autriche par Trieste, ni celle du Piémont par Gênes, ni celle de la Grèce, de la Turquie, de la Russie ou de l'Egypte. Peut-elle redouter d'avantage la nôtre? Il est par trop évident que non. Nous sommes hors d'état de donner le fret à plus bas prix qu'elle, et notre marine marchande est encore loin d'être aussi nombreuse que la sienne. Nous n'avons ni les capitaux suffisants, ni les habitudes commerciales, ni les établissements qui seraient nécessaires pour tenter en grand ces entreprises de longue haleine. Les seuls concurrents sérieux que l'Angleterre puisse avoir dans ces parages, ce sont les Etats-Unis. Déjà ils y font un commerce qui absorbe le quart à peu près de tout le trafic. L'Angleterre en a la moitié, il est vrai, tandis que toutes les autres nations réunies en dehors de ces deux-là n'ont à elles seules que le quart qui reste. Voilà donc les

vrais rivaux de l'Angleterre ; elle n'en a pas, elle n'en peut avoir d'autres. Or, à qui des deux profitera l'ouverture de l'isthme de Suez? Est-ce à l'Angleterre ou aux États-Unis? Ont-ils Gibraltar, les îles Ioniennes, Malte et Aden? Liverpool et Londres sont-elles plus éloignées que New-York?

Reste donc que l'Angleterre, ou plutôt les quelques hommes d'Etat dont on parle, sans toujours les bien comprendre, veuillent conserver exclusivement le monopole actuel qu'elle a dans les Indes, sans y rien changer, sans permettre à qui que ce soit de venir en modifier les conditions. Mus par un sentiment d'étroit égoïsme, ils voudraient forcer toutes les nations de la Méditerranée à demeurer éternellement étrangères au commerce de l'Orient, et les empêcher de s'y créer une route facile et lucrative. Mais de quel droit pourrait-on s'opposer au légitime désir de toutes ces nations et leur barrer le chemin? De quel droit priverait-on les colonies mêmes de l'Angleterre, dont les vœux ne sont pas moins ardents, de ce débouché nouveau qu'elles réclament? Comment oserait-on dire à la face du monde ou dans le sein d'un congrès européen que l'Angleterre doit immoler à son intérêt particulier, fut-il même bien entendu, l'intérêt de l'humanité entière? Est-ce un aveu possible? Et qui en assumerait la honte et la responsabilité? S'il est aujourd'hui une vérité démontrée en économie politique et internationale, c'est qu'on ne s'enrichit pas en appauvrissant les autres. Le vrai moyen de prospérer, c'est de faire que tous ceux avec qui l'on est en contact prospèrent ainsi que vous. La politique économique que, depuis quelques années, a inaugurée la nation anglaise, à son grand

honneur, repose sur ces principes de libéralité et de justice éclairées. Il n'est pas possible que des hommes d'Etat puissent s'obstiner, ainsi qu'on le dit, à braver l'opinion universelle, et celle même de leur pays, qui n'entend pas être servi par des moyens aussi peu honorables et aussi faux.

Nous croyons avoir assez démontré l'immense utilité du percement de l'isthme de Suez pour n'avoir plus qu'à constater maintenant la possibilité de mettre ce projet à exécution, dans un bref délai, ainsi qu'il ressort du rapport présenté par la commission internationale à S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

Le canal de Suez est une entreprise universelle, l'œuvre la plus digne des temps modernes. Les intérêts matériels dominant tout aujourd'hui, les bases morales des sociétés étant fixées pour l'avenir, les agglomérations humaines se préoccupent surtout du développement de leur bien-être ; et, comme la richesse en est devenue la principale source, leur but constant est de l'acquérir, ou d'augmenter par un échange continu de leurs produits, celle qu'elles possèdent déjà.

En même temps que le christianisme — ou seulement quelques-uns de ses principes — tendaient à modifier dans sa base la constitution des anciennes Sociétés, cette préoccupation des intérêts matériels se développait et amenait, petit à petit, le progrès et la civilisation. Heureusement contagieuses, comme les principes du christianisme, ces deux conditions essentielles de l'existence des nations modernes se sont étendues à tous les peuples. Leurs aspirations sont devenues unanimes pour la possession que leur procure la civilisation de la vieille Eu-

e ; ce qui a fait dire, non sans quelque apparence de
son, que sur l'Orient et les deux Amériques repose
venir du monde.

En effet, que ces terres, a-t-on dit, à présent insuffisa-
nt habitées, mais rendues fécondes comme aux pre-
ers jours de la création, par un repos de longs siècles,
ces terres s'emparent de nos progrès, de nos arts, de
sciences, leur population s'augmentant, leur climat
leur fertilité rivaliseront puissamment avec les forces
isées de notre continent.

Mais, l'industrie et les relations internationales tendant
ansformer la face du monde, que reste-t-il de cette
umentation ? Un fait subsiste seul : la répartition
ulière, par le commerce, des ressources que présente
re globe entre les peuples qui l'habitent. La concur-
ce est ouverte entre eux. C'est la loi économique des
ions. Quels que soient les intérêts du privilége, elle
endra comme toute vérité, comme toute justice —
, dans la vie sociale, la lumière ne peut être étouffée.
st le feu sacré qui se rallume après les années de la
tivité.

Quelques obstacles qu'on puisse opposer à la réalisation
tique des conséquences d'une semblable loi, ils ne
vent tenir devant l'examen de la raison. C'est ainsi
sont tombés les arguments élevés contre le perce-
nt de l'isthme de Suez ; c'est ainsi que s'écroulent
que jour les échaffaudages de dialectique élevés par
prohibition en matière de commerce. Le projet du
al de Suez est la meilleure idée pratique qu'ait pu
irer l'intérêt général des peuples. Elle est venue à
heure pour seconder la diffusion de la vérité écono-

mique dans le monde. Son triomphe assurera le triomphe de la liberté commerciale.

Quand nous nous élevons contre les prétentions exclusives du privilége, avons-nous tort ? L'Angleterre s'est faite l'apôtre des principes libéraux dans le monde; elle les renie à propos du percement de l'isthme de Suez. Elle transporte à travers cette langue de terre ses marchandises précieuses et ses dépêches. Elle veut empêcher les autres peuples de passer dans le Bosphore, dont Mohammed-Saïd et M. de Lesseps poursuivent l'exécution. Tous les obstacles connus jusqu'à présent à cette œuvre pharaonique sont venus d'elle. Mais comme toute prétention injuste est inconséquente, ses arguments passent, sans raisons plausibles, de l'ordre économique à l'ordre politique.

L'Angleterre a préconisé la liberté du commerce. Il y allait de son intérêt. Maîtresse d'un certain nombre de grands marchés sur le globe, elle a fait ressortir avec vérité que, dans les principes proclamés par elle, se trouve l'avantage de tous les peuples. Pourquoi la vérité ne serait-elle plus vraie aujourd'hui, quand il s'agit du canal de Suez? Parce que, suivant une politique large et bien entendue, la communication des deux mers doit être neutralisée, et que la Grande-Bretagne ne pourra planter son pavillon ni à Péluze, ni à Suez. Le monopole cesse. Tous les peuples sont admis à profiter d'un bienfait qui rendra éternellement bénié dans les deux hémisphères la mémoire du prince à la généreuse initiative duquel sera dû ce travail magnifique.

« Comme les obstacles qui ne tiennent qu'à la volonté humaine sont purement facultatifs, écrivait dernière-

ment M. Barthélemy de Saint-Hilaire, à propos de l'opposition de nos voisins d'Outre-Manche, et qu'ils pourraient ne pas exister, il faut qu'on les justifie. Ceux qui les suscitent ont eu à en répondre devant le tribunal de l'opinion, plus redoutable et plus incorruptible qu'on ne le suppose généralement. Pour entraver le progrès de la civilisation et de l'humanité, il faut avoir de bien bonnes raisons. Mais de plus, si on les a, il faut les dire à la face du monde, et démontrer à l'univers qu'on est en droit de le contredire et de résister à ses besoins les plus légitimes et les plus innocents. Cette tâche nous semblerait bien rude, même en admettant qu'on fût dans le vrai ; elle nous semble à peu près impossible, quand on est dans le faux ; ou du moins cette résistance déraisonnable ne peut se maintenir longtemps, surtout quand on en est soi-même à cacher ses arguments, et à douter tellement de leur valeur qu'on n'ose les faire connaître et les discuter publiquement. »

Tel est bien l'état de la question : — adversaires réduits au silence, opposition sourde. Mais d'autre part, sympathies universelles, persévérance forte et intelligente. Le Vice-Roi d'Egypte connaît en même temps les besoins de son peuple et ceux des autres nations. Il sait que nulle entreprise n'est plus favorable au développement de la civilisation que le percement d'un isthme destiné à abréger par milliers de lieues la route d'un monde à l'autre. Il ambitionne pour la vieille terre des Pharaons un avenir meilleur qui puisse, grâce à ses efforts, mitiger les malheureuses traditions du passé, et lui assurer, avec les biens matériels, les progrès moraux

sans lesquels nulle société n'est solidement et définitivement constituée.

Raffermir les bases sociales, tel doit être le but constant des Gouvernements. Aucune forme d'administration politique ne s'y prête mieux que la monarchie ; aussi reconnaissons-nous hautement les sympathies auxquelles ont droit les hommes qui se dévouent à l'œuvre difficile qui leur a été dévolue de sauvegarder l'avenir des peuples. Mais il importe que, comme eux, leurs successeurs soient bien persuadés qu'ils ont à la fois charge d'âmes et charges d'intérêts matériels. Fardeau lourd, tâche difficile ; mais pour laquelle de dignes ouvriers resteront toujours.

En Egypte, Mohammed-Saïd, si profondément pénétré de sa mission, peut compter entièrement sur son successeur. Pour qui connaît Achmet-Pacha, un des trois fils d'Ibrahim, cette assertion est une prédiction certaine. Aussi, Mohammed-Saïd poursuit son œuvre avec cette ample confiance que donne l'assurance de trouver un digne continuateur. L'avenir de l'Egypte paraît assuré aussi bien que le présent. Le percement de l'isthme de Suez ne trouvera que des sympathies chez Achmet-Pacha ; car il n'ignore pas que c'est le moyen de conserver, le cas échéant, la bienveillance des puissances étrangères. Achmet-Pacha, nous en acceptons l'augure, se ferait un honneur de continuer l'œuvre commencée au grand profit de la civilisation de son pays.

ÉTATS-UNIS.

ÉTATS-UNIS.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

Président : — M. JAMES BUCHANAN.

Le Gouvernement des Etats-Unis vient de traverser une crise déplorable pour sa considération dans le monde. Cette crise a été l'œuvre d'un homme ambitieux et maladroit, l'œuvre du Président qui descend en ce moment du pouvoir, de M. Pierce, en un mot. Si l'amour de l'indépendance qui fait le fond du sentiment national n'assurait la constitution des Etats-Unis d'Amérique, une semblable crise n'aurait pas porté seulement atteinte à sa situation morale vis-à-vis de l'étranger; elle aurait pu attaquer dans sa base l'édifice social ébauché par Washington, mais, qui, depuis lui, n'a pas été élevé d'une seule assise.

Des partis se sont formés ; des dissensions intérieures en sont résultées. Un esprit d'indomptable orgueil s'est emparé de la nation ; l'avenir semble être son domaine, et l'Amérique son territoire. L'Union est devenue ambitieuse et annexioniste. Par ce point de sa politique extérieure, elle touche de près à la politique moscovite qu'elle a voulu seconder en jetant la question du Sund au milieu des complications des affaires orientales.

A ne considérer que les faits de cette nature, on serait tenté de ne voir dans la société américaine qu'un chaos puissant, qu'une arène immense, où l'avenir est livré à l'énergie des individualités.

C'est là l'impression qu'on éprouve tout d'abord lorsqu'on examine superficiellement la situation des Etats-Unis, car, dans leur existence, se mêlent les faits les plus incohérents ; on y remarque une étrange persistance de vues, le désordre et le travail.

Mais si l'on considère de plus près ce qui s'agite au sein de cette nation turbulente et inquiète, on voit bientôt se dégager de ce mouvement confus cet esprit de suite qui caractérise toute société régulièrement constituée. Les questions qui préoccupent l'opinion publique ont certainement une gravité extrême ; les unes se discutent au grand jour, avec une passion malheureusement exagérée : telle est la question de l'esclavage, qui divise les Etats du Nord et les Etats du Sud ; les autres sont encore, pour ainsi dire, à l'état latent ; elles existent ; la solution s'en poursuit, indirectement, sous toutes les formes, car elles ne peuvent être abordées de front. De quelle manière, par exemple, poserait-on la question de savoir comment arriveront à se fondre dans le peuple *yankee*

ıus les éléments étrangers qu'attire dans l'Union l'appât e la fortune ?

Les deux questions que nous venons d'énoncer divisent epuis assez longtemps les esprits dans l'Amérique du lord. Des rivalités qu'elles ont suscitées est sorti un ouveau parti, celui des *know-nothings*. Cette sorte de ecte politique a adopté les traditions des anciens *Amé-icains natifs ;* sous un nouveau nom, elle continue la uerre acharnée que ces derniers ont faite à l'élément tranger, en tentant d'amoindrir son action dans les ffaires, de diminuer son influence, en un mot d'annihi-r dans l'Union l'esprit nouveau que pourraient y im-orter les émigrants.

Les Know-Nothings se disaient eux-mêmes, avant leur ſfaite, le parti américain par excellence. Néanmoins, algré les manœuvres de toute sorte auxquelles ils ont recours, ils n'ont pu, jusqu'à présent, gagner beau-up de terrain, ni surtout se maintenir sur celui qu'ils aient conquis.

Quelle que soit la divergence des opinions, il reste tou-ırs dans l'esprit du peuple *Yankee*, cette admirable ;titude de vues, qui, tout en le laissant applaudir aux centricités, lui fait repousser toute exagération ridicule pernicieuse. On ne doit pas attribuer à une autre ıse l'insuccès des Know-Nothings. Leur politique d'ex-ısion serait la ruine des Etats ; le peuple américain le nprend bien, car s'il doit à la justesse de ses apprécia-ns une bonne part de la réussite de ses immenses en-prises, il sait fort bien que l'élément étranger qu'on ıdrait supprimer aujourd'hui, a puissamment contribué 'élever à ce degré de puissance et de prospérité presque

incroyable auquel il est parvenu en moins de trois quarts de siècle.

Assurément, les Know-Nothings, n'ont pas songé aux conséquences de leurs doctrines. Si des ambitions uniquement personnelles n'avaient probablement déterminé un semblable mouvement, ils auraient reculé devant l'abîme qu'ils prétendent creuser à la nation américaine, devant l'isolement qu'ils ne pourraient manquer de créer en éloignant les Européens des affaires commerciales qui sont la vie des Etats-Unis, en détruisant leur influence sur les affaires publiques, là précisément où elle semble nécessaire pour conserver dans la politique du Cabinet de Washington cette similitude de vues avec celles des Cabinets Européens devenue presque indispensable par suite de la multiplicité des relations de toute nature qui existent entre les deux mondes.

Cependant, on a déjà vu combien, sous l'administration de M. Pierce, en 1856 particulièrement, le Gouvernement des Etats-Unis s'est peu soucié de l'habileté et de la rectitude de sa ligne politique vis-à-vis de l'Angleterre. Cela était d'une maladresse inqualifiable, car, si ce n'est au-dedans, à l'extérieur du moins, cette République doit conserver une politique analogue à la politique européenne. Malgré toute sa prospérité, cette société ne forme qu'une nation jeune encore, dont les frontières sont mal délimitées par le manque d'habitants. Mais un tel esprit de progrès anime les Américains, qu'ils ne cessent d'étendre leur territoire, soit en allant défricher les contrées de l'Ouest, soit en tentant de nouvelles conquêtes. Et c'est sur ce terrain que leur politique diffère essentiellement de celles des Etats européens ; car aucun

parmi ces derniers n'est agité de ces tendances envahissantes, si ce n'est la Russie.

Les derniers actes d'annexion commis par les Américains du Nord ont, à juste titre, soulevé les susceptibilités de l'Europe. En effet, sur leur continent de même que sur le nôtre, chaque pays à sa place marquée et ne peut être accru ou diminué de territoire sans jeter le trouble chez ses voisins. Il faut un certain équilibre et de justes mesures entre des Gouvernements pour lesquels l'indépendance a été conquise au prix de guerres longues et pénibles. Ce sont les tendances de la Russie à rompre cet équilibre, à détruire ces mesures, qui ont nécessité la guerre d'Orient. Ce sont les tentatives annexionistes de l'Union qui ont soulevé contre elle la défiance de tous les Cabinets de l'ancien et du nouveau monde.

La logique de pareils principes a entraîné M. Pierce à de singulières inconséquences. Loin de désavouer les déprédations commises au Nicaragua par un flibustier de la pire espèce, escorté de quelques centaines de gens sans aveu, par Walker, cet aventurier assassin, dont un Membre du Parlement britannique n'a pas craint de dire qu'il était — « *un honnête homme.* » — M. Pierce a reconnu son usurpation comme un gouvernement légalement constitué. Etrange aberration du sens politique chez un homme dont toutes les capacités administratives auront abouti à léguer à son successeur la tâche la plus difficile, tant à l'intérieur des Etats que vis-à-vis des puissances étrangères.

Cependant, en présence des derniers actes du flibustier et des révélations au moins piquantes survenues entre lui et un certain Goicuria, son *ambassadeur* à Londres,

le Gouvernement américain a dû décider de l'abandonner à ses propres forces. Bien plus, assure-t-on, il aurait poussé sous main les habitants de l'Amérique Centrale à marcher contre ce misérable. Mais, n'anticipons pas, racontons la rupture entre Walker et Goicuria, et citons quelques pièces instructives sur cette affaire.

Goicuria qui représente, depuis nombre d'années, les patriotes de Cuba aux Etats-Unis, se croyant joué par le flibustier du Nicaragua, qu'il avait aidé de tous ses moyens, a dévoilé, au commencement de Décembre 1856, les projets et les plans de son ancien ami. Voici, d'abord, un extrait d'une lettre de M. Goicuria, lettre extrêmement intéressante par les détails qu'il y donne sur ses relations avec Walker, les conditions de leur alliance, et la franchise avec laquelle il se décide à tout dévoiler :

« Il est bien connu, dit-il, que, pendant des années, j'ai été dévoué — cœur et âme, vie et fortune — à la cause de l'annexion de Cuba aux Etats-Unis. On peut m'appeler flibustier et me supposer d'indignes motifs. Cela m'est indifférent, et je n'ai pas à m'en défendre. Mon cœur, mon sang, ma fortune sont voués à la cause cubaine.

» Celle du Nicaragua n'était pour moi qu'un objet secondaire, une simple pierre d'attente vers Cuba. Naturellement, je me réjouissais de voir une belle contrée enlevée à un Gouvernement misérable et imbécile, — et aussi longtemps que je considérai M. William Walker comme un homme honnête et sagace, je n'étais pas moins satisfait de voir le pouvoir entre ses mains. Mais mon premier et dernier objet était Cuba, et c'est dans cette vue que j'envoyai un agent au Nicaragua dans l'hiver de

1855-1856. Cet agent conclut, le 11 Janvier 1856, le traité suivant avec M. Walker qui s'engageait ainsi, aussitôt que le Gouvernement de Nicaragua serait établi, à se dévouer à l'émancipation de Cuba. »

Voici maintenant le texte du traité conclu entre Walker et M. F.-A. Laine, agent de M. Domingo de Goicuria :

« Le général William Walker, commandant en chef de l'armée du Nicaragua, consent à conclure la convention suivante avec le capitaine F.-A. Laine, agent de M. Domingo de Goicuria, seul possesseur et dépositaire des objets et valeurs appartenant à la cause de Cuba et consistant en argent, un navire et des munitions de guerre.

» 1° Le général William Walker engage sa parole d'honneur qu'il aidera et coopérera de sa personne et de ses différentes ressources, soit en hommes, soit autrement, à la cause de Cuba, et en faveur de sa liberté, — lorsqu'il aura consolidé la paix et le Gouvernement de la république du Nicaragua.

» 2° Le général William Walker propose et admet comme entendu que le matériel et les ressources pécuniaires du Nicaragua, aussi bien que celles qui sont dans la possession du parti révolutionnaire de Cuba, seront réunies ensemble, faisant cause commune dans le but de renverser la tyrannie espagnole dans l'île, et d'assurer la prospérité de l'Amérique Centrale, de façon à confondre par là les intérêts des deux pays.

» 3° Le général Walker demande un plein exposé sur preuves et explications, des ressources appartenant à la cause de Cuba ; et, de plus, un rapport détaillé avec liste

des forces militaires et navales, ainsi que des autres ressources du Gouvernement espagnol dans l'île de Cuba.

» 4° Le capitaine F.-A. Laine ayant pris en considération le contenu des trois articles précédents, accède au contenu desdits trois articles et les accepte seulement comme le préambule d'un traité à faire sur une base plus solide par les parties intéressées. En conséquence, il s'engage sur sa parole d'honneur à observer ces conventions jusqu'à ce qu'il ait des pouvoirs plus étendus pour un arrangement définitif.

» En preuve de quoi, après avoir rédigé deux écrits de la même teneur, nous y apposons nos signatures, dans l'Etat indépendant de la République du Nicaragua, aujourd'hui 11 Janvier 1856.

» Wm WALKER. — F.-A. LAINE. »

M. Goicuria raconte qu'à la suite de ce traité, il se rendit lui-même au Nicaragua, et y resta jusqu'au 21 Juin. Le 12 août dernier il recevait de Walker la lettre suivante dont la dernière phrase a fait pousser une immense clameur par tous les organes de la presse américaine, et surtout par ceux qui soutenaient Walker de tout leur pouvoir :

« Granada, le 12 Août 1856.

» Mon cher général, je vous envoie par le général Cazeneau vos lettres de créance pour l'Angleterre. J'espère qu'elles ne seront pas sans résultat. Si vous pouvez entamer des négociations avec l'Angleterre et obtenir pour

le Nicaragua le port de San-Juan-del-Norte, vous aurez obtenu un point essentiel pour notre cause. Si nous n'avons San-Juan-del-Norte, il nous manque ce qui nous sera indispensable plus tard, une force navale dans la mer des Antilles. Les conséquences commerciales de cette possession ne sont rien en comparaison des résultats qu'on en obtiendra pour la marine et la politique.

» .....Je compte que beaucoup sera fait en Angleterre. Vous pouvez y faire plus qu'aucun Américain, parce que vous pouvez faire voir au Cabinet anglais que nous ne sommes engagés dans aucun plan d'annexion. Vous pouvez lui faire comprendre que le seul moyen d'arrêter l'expansion de la démocratie du Nord, est une fédération puissante et compacte du Sud, basée sur des principes militaires.....

» .....Ne pouvez-vous donc faire écrire une lettre par.....? Dites à.....qu'il doit m'envoyer les nouvelles et me faire savoir si « Cuba doit être libre » — mais pas au profit des Yankees. Oh! non. Ce beau pays n'est pas pour ces barbares Yankees. Que feraient dans l'île un pareil ramas de *chanteurs de psaumes*?

» Rappelez-moi, etc.

» Wm WALKER. »

Ces extraits en disent assez pour expliquer le sentiment avec lequel la brouillerie des deux aventuriers a été accueillie dans toute l'Union. Walker n'a pas tardé à en ressentir les effets. Privé des secours qu'il en recevait, après mille atrocités commises dans le Nicaragua, il a été battu à plate-couture, ni plus ni moins qu'un véritable

chef de bandits, par les Indiens réunis aux habitants de Costa-Rica, de Guatemala et de San-Salvador. Des évêques ont prêché contre lui la guerre sainte. Il a voulu d'abord dissimuler ses échecs sous de pompeux bulletins de victoire ; mais la vérité s'est fait jour. Non seulement il n'a pas détruit l'armée confédérée, mais il est dans une position désespérée. Il a été chassé de toutes les positions qu'il occupait dans le Nicaragua ; 400 de ses soldats se trouvaient enveloppés près de Granada par les forces de l'armée des Républiques alliées et étaient à bout de provisions et de munitions. Walker, réfugié sur le lac à bord d'un vapeur, ne pouvait leur porter secours. Il avait brûlé Granada et Massaya afin de ne pas les laisser au pouvoir de l'ennemi.

A cette heure, Walker s'est enfui du Nicaragua ou il a été pendu, digne fin du plus misérable forcené dont les annales du crime à main armée puissent faire mention.

Peut-être devrions-nous relever ce qu'il y a de choquant et d'inconcevable à entendre l'enceinte du Congrès américain retentir du panégyrique de Walker, ainsi que l'a fait M. Quitman, le 17 Décembre dernier, au moment même où se déchiraient les derniers voiles qui pouvaient dissimuler la nature réelle du rôle qu'il joue dans le Nicaragua. Mais ces aberrations de convoitise, qui ont fait absolument perdre à une partie du peuple américain le sens du juste et de l'injuste, ne sauraient plus étonner personne et les commentaires qu'on pourrait y consacrer seraient autant de perdu. Il faut attendre que quelque rude leçon des événements vienne réveiller aux Etats-Unis la conscience du droit, que l'ivresse de la prospérité semble y assoupir de plus en plus.

M. Pierce cède le pouvoir à M. Buchanan. L'élection de ce dernier ne s'est pas faite sans quelques troubles. La lutte était ouverte entre les abolitionistes et les partisans de l'esclavage. Deux candidats sérieux se trouvèrent en présence, le colonel Frémont, jeune républicain très ardent et adversaire obstiné de l'esclavage, et M. Buchanan, démocrate et partisan de l'esclavage. C'est ce dernier qui l'a emporté à l'élection du mois de Novembre dernier. Son avénement à la présidence semble devoir faire craindre le maintien du *statu quo*, pendant quatre années encore, sur la question de l'esclavage à l'intérieur, le développement de la politique annexioniste de la conférence d'Ostende, à l'extérieur.

Les opinions émises par M. Buchanan au sujet de la prise de possession de l'île de Cuba, tant convoitée par les Nord-Américains, ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'avenir de la politique extérieure de l'Union, quelles que soient d'ailleurs les espérances que nous pouvons fonder sur les revirements d'opinion auxquels M. Buchanan a l'habitude de se livrer avec une habileté incontestable.

On considère assez généralement en Europe que les précédents politiques d'un homme d'Etat l'*obligent* pour le reste de sa carrière. En Amérique, il en doit être de même, bien que là, comme ailleurs, du reste, les suffrages accueillent souvent l'homme habile qui sait flatter la passion du plus grand nombre. M. Buchanan doit être classé parmi ces derniers. Et, c'est précisément cette considération là qui lui fait la position la plus difficile où puisse se trouver un homme politique.

M. Buchanan doit choisir entre deux voies également

ouvertes devant lui : — la voie suivie par M. Pierce, et le chemin opposé à la diplomatie annexioniste de son prédécesseur.

De son choix résulteront l'opinion et l'attitude de l'Europe vis-à-vis de l'Union américaine. L'Europe est en droit d'attendre beaucoup du nouveau Président; malgré les complications qui absorbent en ce moment une grande partie de son attention, elle ne peut être indifférente aux premiers actes de M. Buchanan, car ils engageront sa conduite pour une période de quatre années.

Le différend anglo-américain a éveillé, nous ne dirons pas les susceptibilités, mais bien réellement les défiances de l'Europe. Restée attentive, mais sans inquiétudes, lors des différentes affaires suscitées par la manie annexioniste des Etats-Unis à propos du Mexique et des territoires voisins de leurs frontières, elle n'a pas pu méconnaître jusqu'à quel point s'étendrait leur ambition, la carrière une fois ouverte.

Déjà, les tentatives dirigées sur l'île de Cuba avaient ému les Gouvernements qui possèdent des colonies dans ces parages. Si le Cabinet de Washington ne désavouait pas hautement les flibustiers qui avaient tenté de s'emparer de cette île, on en concluerait avec juste raison qu'en vertu des mêmes principes, l'Amérique du Nord pourrait essayer de se rendre maîtresse de nos établissements des Antilles. La logique la plus sévère ne présiderait pas, de la part de l'Union, à un résultat semblable, mais l'administration Pierce ne se préoccupait pas de si peu de chose, et l'Espagne a dû toujours songer sérieusement à maintenir à Cuba une force considérable pour repousser les invasions imminentes.

Un autre incident auquel on n'attachera l'importance qu'il mérite que lorsque ses suites auront éveillé des inquiétudes en Europe, c'est la persistance apportée par les Américains à profiter de la faiblesse qui résulte de la séparation de la République dominicaine d'avec l'Empire d'Haïti, pour s'emparer du port de Samana. Une fois ce résultat obtenu, la diplomatie et la force, espèrent-ils, leur donneraient facilement raison du reste de l'île. Ils comprennent parfaitement que la division du pays sous deux autorités et sous deux formes de Gouvernements différentes, leur feraient la part belle, si l'empereur Faustin d'un côté, la France et l'Angleterre de l'autre, n'opposaient la résistance la plus sage et la plus énergique à la réalisation de semblables projets.

Rappellerons-nous les tentatives faites sur le Mexique, aussi à la faveur de la faiblesse de cet Etat? Parlerons-nous encore des exploits du flibustier Walker hautement glorifié par M. Pierce? Que pouvons-nous dire du bombardement de Grey-Town, de la ruine de la population française de cette ville, de l'insulte faite au pavillon anglais dans cette occasion? Tous ces faits sont connus. L'Europe les a appréciés, et elle attend avec impatience de savoir positivement quelle ligne politique suivra M. Buchanan à l'égard de la suite à donner à de semblables affaires.

Aussi, sommes-nous fondé à dire que la charge acceptée par le nouveau Président, est lourde et difficile. Nul ne doute qu'il ne déploie son habileté ordinaire pour l'occuper honorablement. Mais, de quelle manière s'y prendra-t-il pour conserver intact le prestige de sa

nation, pour sauvegarder l'avenir et ne pas commettre d'imprudences politiques dans le genre de celles de son prédécesseur ? Enfin, quelle attitude prendra-t-il vis-à-vis de l'Europe?

Si, nous espérons pour M. Buchanan qu'il se laissera guider par de sages et prévoyantes inspirations, nous ne laissons pas que de reconnaître la délicatesse de sa position. Il lui faut ou rompre habilement avec les déplorables traditions de M. Pierce, ou maintenir le *statu quo* à l'intérieur et poursuivre au-dehors sa politique acerbe, injuste et ambitieuse. Certes, ce n'est pas dans cette dernière hypothèse que se trouverait le plus beau côté. M. Buchanan est homme à le comprendre et à se rendre compte qu'il est des circonstances solennelles, comme celle où il se trouve placé aujourd'hui, qui ouvrent aux hommes d'Etat les véritables perspectives où se découvrent la route à suivre et les inspirations à écouter pour l'honneur et l'intérêt de son pays, pour la sécurité et la confiance du monde.

Une grave question s'agite à l'intérieur des Etats-Unis. C'est celle de l'esclavage. Les noirs esclaves se révoltent dans le Tenessee. Dans le Kentucky leur soulèvement paraît imminent. Partout se manifestent des appréhensions qui prouvent mieux que tout raisonnement combien le sens public comprend que l'état actuel de l'esclavage dans le sein de l'Union ne saurait être de longue durée.

Cette question est un brasier épouvantable qui dévorera quelque jour l'Union tout entière, à moins que ne cesse l'inconséquence gouvernementale qui maintient l'escla-

ans une République civilisée. Le remède héroïque
udrait à ce mal ne sera pas obtenu sous l'adminis-
de M. Buchanan.

vie politique des Etats-Unis, telle que nous ve-
e l'exposer, telle qu'elle résulte des différends dont
vons parlé dans d'autres chapitres, ne doit pas
r très enviable aux Etats Européens, on ne peut
naître qu'il se manifeste dans ce pays une exubé-
d'activité dont une habile direction saura profiter
e jour pour le placer au rang élevé qu'ambitionnent
i tous les citoyens de la *Grande République.*

HAÏTI.

pire dans la partie Française. — République dans la partie Espagnole.

HAITI.

Empereur : — FAUSTIN Ier.
Impératrice : — S. A. I. ADELINA.
Princesse Impériale : — S. A. I. Madame OLIVE.
Ministère : — Son Excellence le général DELVA, comte de DAME-IIE, grand chancelier de l'Empire, Ministre plénipotentiaire en nce, président du Conseil.
M. Louis DUFRESNE, Ministre de la Guerre, de la Marine et des lations extérieures.
M. de SALOMON jeune, Ministre des Finances, du Commerce, de nstruction Publique et des Cultes.
M. d'HIPPOLYTE, Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, en 1856; cédé le 30 janvier 1857, et remplacé par M. GUERRIER DE PROPHÈTE, mte du TERRIER-ROUGE.
Chargé d'Affaires à Paris : — M. le comte SÉGUY-VILLEVALEIX.

SANTO-DOMINGO.

Président : — M. BAEZ.

Lorsque la Providence veut sauver ou illustrer un pays, elle suscite toujours quelques hommes extraordinaires, instruments de ses décrets, et promoteurs de ses volontés. Ces hommes se reconnaissent à des signes plus ou moins éclatants; chez les anciens, leur berceau est toujours entouré des merveilleuses fictions de la fable; chez nous, l'opinion publique, plus exacte, les consacre et les suit.

Il n'est certainement pas donné à tous ces hommes de marquer dans leur siècle au même degré, ni d'imprimer sur le monde la même empreinte de leurs pas. Charlemagne et Napoléon n'ont pas de rivaux dans les brillantes individualités qui, à leur exemple, se révèlent au genre humain ; mais il est beau, même après ces étonnants génies, d'inscrire son nom sur le catalogue de l'immortalité.

De nos jours, les gloires s'amoindrissent, les réputations se disputent, les idées se controversent, et les grands hommes deviennent plus rares. Mais, aussi, les hommes utiles, ceux qui se distinguent de la foule par leurs tendances généreuses, par leur libéralisme pratique, et par l'application des véritables principes de la civilisation, ces hommes appartiennent à leurs contemporains, et d'énergiques sympathies les accompagnent, les soutiennent dans l'accomplissement de l'œuvre pour laquelle Dieu semble les avoir prédestinés.

Chacun poursuit cette œuvre dans la sphère qui lui est assignée; mais, quelle qu'elle soit, la responsabilité des chefs des diverses nations n'en est pas amoindrie, car, sur eux pèse de son poids le principe de la solida-

ité humaine. Cela ne fut jamais plus vrai qu'à cette ıeure où les nations tendent toutes à se rapprocher les ınes des autres, à serrer leurs rangs pour ainsi dire, fin d'avancer d'un pas plus rapide dans la voie du pro-;rès.

Le progrès, voilà la devise de notre époque. Il est vrai ussi que jamais devise ne fut plus constamment et plus dèlement suivie. Le récit des événements contempo-ains en est la preuve permanente. Tandis qu'en Orient, n grand peuple, que le fanatisme musulman semblait evoir séparer à jamais de la communauté européenne, 'en rapproche au contraire par une étroite alliance avec es grandes puissances de l'Occident; à l'autre côté du ıonde, un autre peuple, jadis esclave, mais qui a valeu-eusement conquis sa liberté depuis un demi-siècle déjà, béit à la forte impulsion de son souverain, et entre haque jour d'avantage dans la communauté d'intérêts ıar laquelle l'Europe est unie à l'Amérique. Nous vou-ons parler de l'empire d'Haïti et de l'empereur Faus-in Ier.

A l'époque où fut élu Président de cet Etat le général Faustin Soulouque, en 1847, la presse entière tenait le angage que nous tenons aujourd'hui, en parlant de ce chef souverain devenu Empereur sous le nom de Faustin Ier. Sans tenir compte des incohérences qu'avait dû pré-senter le laborieux enfantement de cette nationalité nais-sante, sans considérer les péripéties, les épreuves sans nombre par lesquelles elle devait encore passer nécessai-rement pour arriver à constituer son entière indépen-dance, elle manifestait un espoir sans limites pour l'ave-nir que le nouveau Président réservait à son pays.

L'empereur Faustin a-t-il donc démérité vis-à-vis de l'étranger pour que cette attitude soit presque complétement changée ? Nullement ; il s'est acquis au contraire des titres nouveaux à la confiance de l'Europe en établissant des relations régulières avec les principales nations de ce continent et en défendant contre les Etats-Unis l'indépendance d'une île dont l'envahissement par ce peuple serait un danger permanent pour les possessions Françaises, Espagnoles et Anglaises dans le Nouveau-Monde. D'autre part, le ridicule, si terrible en France, dont certains écrivains américains — et français, il faut bien en convenir — se sont efforcé de couvrir tous les actes d'un vieillard qui a cependant senti son bras assez fort pour entreprendre de subjuguer les révoltés de Saint-Domingue et de comprimer l'anarchie dans Haïti, le ridicule a fait changer nombre de publicistes de manière de voir. Aujourd'hui, on dirait qu'ils n'ont pas assez de malédictions contre Sa Majesté haïtienne, assez de louanges pour l'auteur d'un indigne pamphlet auquel ils reprochent encore de compter sur l'avenir de la race noire (1).

Ainsi, il y a quelques temps à peine, un critique n'allait-il pas jusqu'à écrire dans un grand journal — « que le nègre, à cela près de quelques exceptions, d'ailleurs superficiellement observées, n'a guère que les vertus et les vices de l'enfance et de la domesticité, et que ce n'est ni avec ces vices, ni même avec ses vertus, que l'on peut fonder des Empires ! Eunuque spirituel, ajoutait-il, même

(1) *L'Empereur Soulouque et son Empire*, par Gustave d'Alaux.

il semble posséder le plus de qualités cérébrales,
es vaines rages de l'eunuque, le nègre appartient-
› de ces races déchues comme il en est plusieurs
grande famille humaine, et que la Bible, ce livre
te vérité, a désignées comme devant servir les
et porter leurs fardeaux à leur place, ainsi qu'elle
ne dans son style imagé et réel. » Ce même cri-
oit dans l'Empereur d'Haïti, le type de la race
éfinit ainsi, au mépris des principes du Christia-
Mais, si de pareilles monstruosités n'ont pas
de réfutation, il faut convenir qu'il est difficile de
l'injure plus loin. C'est pourtant ce que n'a
faire l'auteur du pamphlet que nous signalons,
admet, lui, — et l'aveu est précieux à recueil-
que parmi les quelques Haïtiens qui, avant ou
l'émancipation, ont été appelés à vivre dans
ilieu intellectuel, parmi ceux-là même qui n'en
u que le rayonnement lointain, il s'est produit des
qui feraient honneur à tous les pays.
ıi ces individualités, trop nombreuses pour que
ongions à les énumérer, citons cependant quel-
ms, qui ont eu en France un certain retentisse-
En première ligne, le ministère composé d'hommes
par l'Empereur et investis de sa confiance. Parmi
ıbres du Cabinet, nous mentionnerons spécialement
ral Delva, comte de Damemarie, que son habileté
ıtique avait fait désigner pour la mission de mi-
lénipotentiaire auprès du Gouvernement français,
. Nous avons eu l'honneur de le connaître à Paris,
istinction de son esprit et de ses manières le fai-
considérer à juste titre comme l'un des membres

les plus recommandables du corps diplomatique. Il est rare que le véritable mérite ne rencontre pas des détracteurs. Les qualités personnelles qui ont valu à M. Delva l'estime de son souverain n'ont pas trouvé grâce auprès de M. d'Alaux. Mais de semblables critiques ne peuvent qu'ajouter au mérite d'hommes tels que le Grand Chancelier de l'Empire d'Haïti. Sa modération dans les affaires intérieures de l'Etat, son habileté dans la conduite des affaires diplomatiques lui ont concilié une estime générale de nature à le dédommager amplement des diatribes dont il partage l'honneur avec l'empereur Faustin.

Entouré d'hommes qui, tous, ont fait leurs preuves de patriotisme, Sa Majesté Haïtienne marche d'un pas assuré vers l'entière reconstitution morale et matérielle de sa nation. Si, parfois, notre esprit européen peut, dans la conduite de ce jeune peuple, se trouver frappé d'incohérences, qui, pour n'être pas les nôtres propres, ne nous sont cependant pas aussi étrangères qu'on pourrait toujours le croire, qu'on veuille bien considérer tout d'abord, ainsi que le dit M. Gustave d'Alaux, notre compétiteur, qu'on ne va pas en un jour de la rivière de Gambie aux bords de la Seine ! La population haïtienne n'en est pas le seul exemple ; nombre de Républiques américaines, l'Amérique du Nord elle-même nous offrent tous ces symptômes du laborieux enfantement de nationalités nouvelles, qui, grâces à leur origine, veulent entrer de plein-pied dans le champ de la civilisation universelle. Qu'en résulte-t-il ? Déchirements, tiraillements douloureux à l'intérieur ; à l'extérieur, étonnements pour ceux qui ne se rendent pas un compte exact de cette situation anormale, embarras politiques pour les

puissances qui ont des relations commerciales avec ces peuples. Le différend anglo-américain et les scènes déplorables qui se sont passées lors de l'élection de M. Buchanan en sont des exemples frappants.

L'Etat d'Haïti a du moins sur les autres cet avantage que ses commotions intérieures n'ont jusqu'à présent affecté que sa situation même. Il y a huit ans encore, des préjugés de races, des souvenirs sanglants et des irritations qu'ils entretenaient de part et d'autre, empêchaient l'Etat d'Haïti, bien que son indépendance fut depuis longtemps reconnue par la France, de prendre place au nombre des Gouvernements régulièrement constitués. Les changements incessants auxquels se prête la forme républicaine, appelaient la restauration de l'autorité sans laquelle un peuple ne peut exister, telle que l'a établie S. M. Faustin Ier, sous le régime impérial. Avant lui, il y avait dans la situation d'Haïti, quelque chose d'analogue à la situation politique du Paraguay, avec cette différence pourtant que, dans l'île régnait l'anarchie, dans les anciennes missions des jésuites un dictateur ombrageux et jaloux de son pouvoir souverain.

De peu s'en fallait alors que, vis-à-vis de la France, l'Haïtien ne se considérât comme un esclave révolté (cette idée était exploitée par quelques ennemis jurés des anciens colons). Par suite, une partie de la population haïssait les français comme on hait un maître irrité ; elle supposait aussi peut-être, à la France, des arrières-pensées de reprise de possession, des idées de conquête dont le temps a fait désormais justice, et chacun de ses vœux renfermait une imprécation contre ses anciens oppresseurs.

Quels mauvais esprits soufflèrent ses funestes pensées, ce n'est pas ce qu'il s'agit d'examiner ; mais ces pensées régnaient à Saint-Domingue, elles formaient presque la base de l'éducation haïtienne.

Des hommes se sont rencontrés, qui ont voulu rompre avec ces vieilles traditions, et qui ont compris que tant que ces erreurs se perpétueraient, il serait impossible de faire admettre leur pays dans la communauté des nations véritablement civilisées. Ils ont trouvé l'homme qui répondait à leur pensée dans le président Faustin Soulouque, devenu empereur sous le nom de Faustin Ier. Cet homme, en rompant avec les traditions de l'anarchie, a jugé que le peuple dont il est devenu le chef souverain est capable de former une nationalité importante. Loin de dissimuler cette espérance, il a peut-être exagéré les moyens employés pour en amener la réalisation. Mais, n'y avait-il pas là une nécessité vis-à-vis d'un peuple plein de jeunesse, dont l'imagination a besoin d'être frappée vivement par les signes extérieurs, mais qui doit être en même temps conduit avec une énergie répondant à ses propres instincts ? Nous le croyons ; aussi, n'hésitons-nous pas à déclarer, avec le plus acharné détracteur de l'empereur Faustin, que ce souverain nous paraît l'homme appelé à constituer, sur ses véritables bases, la nationalité haïtienne.

Appelé le Ier mars 1847, par l'élection libre du Sénat, à la présidence d'Haïti, l'Empereur actuel avait mérité cette distinction, à laquelle d'ailleurs il n'aspirait pas, grâce à de patriotiques antécédents qui, de grade en grade, l'avaient élevé à la dignité de général de division. On l'avait vu, peu de temps avant son élection, prêcher

l'union des partis et l'harmonie entre les diverses races qui peuplent l'île, malgré les vociférations des *piquets*, les révolutionnaires du pays. A ces pacifiques dispositions, il joignait des sentiments profondément patriotiques.

Son élection fut pour Haïti, comme pour les étrangers, le signal d'une ère nouvelle dans cette île. Il s'occupa tout d'abord d'établir des relations régulières avec l'Europe, tout en frappant impitoyablement l'anarchie autour de lui. Les anciennes discordes civiles avaient laissé un ferment redoutable qui éclatait par instants et menaçait la République d'une révolution en permanence. Il fallait ôter aux chefs de partis tout prétexte à de fausses espérances. Le nouveau Président sévit d'abord d'une manière terrible contre tout symptôme de rébellion; puis, en vertu d'un vote des représentants de la nation, il accepta l'autorité souveraine, fondant ainsi la forme définitive du Gouvernement haïtien.

Ces faits ont été jugés bien diversement. On a ri beaucoup en France des splendeurs de la cour noire. Aujourd'hui, on maudirait, sans le connaître, si ce n'est par M. d'Alaux, cet Empereur qui, pourtant, a déployé une énergie rare pour soustraire aux commotions de l'anarchie un peuple que le régime républicain n'avait pas préparé à l'obéissance aux lois, si nécessaire à la constitution d'une société. Dans un pays où les instincts féroces peuvent se développer au moindre incident, la faiblesse perd tout d'abord le chef de l'Etat. C'est ce qu'à compris l'empereur Faustin : c'est ce qui a fait dire à M. d'Alaux lui-même, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, qu'il est bien — l'homme appelé à

constituer, sur ses véritables bases, la nationalité haïtienne.

Depuis que l'île Saint-Domingue n'appartient plus à la France, elle a passé par diverses phases politiques à travers lesquelles se sont formés, comme en tout pays, des partis turbulents, rendus chaque jour plus dangereux par les espérances que leur faisait concevoir l'anarchie résultant de leurs menées. Le premier acte définitif que produisit leur lutte, fut la séparation de la partie espagnole de l'île d'avec la partie française ; cette première se constitua dès lors en République indépendante.

A dater de ce jour, les Américains qui, de concert avec les Anglais, exploitaient presque seuls le commerce de l'île, conçurent l'espérance d'obtenir de la faiblesse de l'un des deux Gouvernements, sur la promesse d'une protection illusoire de la grande République, la concession d'un point quelconque pour y fonder un établissement. Leur intention, qu'ils ne dissimulaient d'ailleurs que fort peu, était, grâce à ce premier envahissement, de s'emparer un jour ou l'autre de cette magnifique colonie.

Depuis 1843 notamment, plusieurs démarches infructueuses ont été tentées dans ce sens. Elles furent poursuivies avec acharnement sous les présidents Guerrier, Pierrot et Riché. A la mort de ce dernier, l'élection inattendue du général de division Faustin Soulouque, à la présidence de l'Etat, vint couper court aux intrigues du Cabinet de Washington. Dès lors, tous ses efforts se portèrent vers le Gouvernement plus faible de Santo-Domingo, auprès duquel il s'en fallut de peu qu'en 1854, les démarches du général Cazeneau n'obtinssent la cession du port de Samana.

Voici les faits :

Vers la fin du mois d'août 1854, le général Cazeneau, des Etats-Unis, accompagné de sa femme, violente annexioniste, fut envoyé à Santo-Domingo par M. Marcy, afin de négocier un traité de commerce et de colonisation dans lequel se trouverait inscrite l'autorisation d'établir une station navale dans la baie de Samana, ce qui équivaut on le sait, avec les Etats-Unis, à une véritable annexion. Mais les représentants des Gouvernements français et anglais crurent devoir s'opposer à la ratification de ce traité afin de sauvegarder l'indépendance de Santo-Domingo, indépendance protégée par la France et l'Angleterre tant vis-à-vis des voisins de cette République que vis-à-vis des Américains. M. Cazeneau protesta au nom de l'Union, comme toujours, contre cette intervention d'un pouvoir étranger et *européen* dans les affaires d'un pays indépendant et *américain*. Il adressa *ultimatum* sur *ultimatum* au Gouvernement dominicain, trop disposé malheureusement à lui répondre dans un sens favorable à ses désirs. Mais l'influence française et anglaise fut la plus forte, et l'envoyé des Etats-Unis en fut uniquement pour ses frais de menaces et de diplomatie.

On conçoit d'après ces données, quel immense intérêt il y a pour l'Empire d'Haïti à ne pas reconnaître l'indépendance d'une République dont la faiblesse expose l'île entière à ne pas devenir la proie de l'Union annexioniste. La France et l'Angleterre ont compris également qu'il importait, pour la sécurité de leurs colonies et de leur commerce d'empêcher cet envahissement par les Américains du Nord. Jusqu'à présent leurs agents diploma-

tiques ont tout fait pour les éloigner de l'île d'Haïti. C'est à cela que s'est bornée leur mission. Quelque jour, nous n'en doutons pas, ils auront également à intervenir dans le retour sous une même autorité de la République dominicaine et de l'Empire d'Haïti.

Cette réunion des deux Etats garantirait leur propre sécurité en augmentant leur force, en détruisant les espérances des partis hostiles qu'ils renferment, en coupant court aux négociations du Gouvernement de Washington. Elle donnerait en même temps satisfaction aux intérêts européens engagés dans ces parages. Aussi, quoi qu'on puisse dire en faveur de l'indépendance des Dominicains, nous ne croyons pas les raisons qui militeraient pour cette thèse de nature à faire oublier les considérations que nous indiquons.

Quelque solution qui puisse être proposée à la question haïtienne, on ne fera jamais disparaître l'intérêt général qu'elle présente aux puissances européennes qui entretiennent des rapports commerciaux avec l'Amérique. Aussi, dans la situation anarchique où se trouve la République dominicaine, à l'heure qu'il est, en considérant la faiblesse qui résultera toujours pour elle de sa séparation d'avec Haïti, les dangers permanents qui en sont la suite pour les deux états, est-il permis d'appeler l'attention des grandes puissances européennes sur cette affaire, en se demandant si, par une sage intervention diplomatique, il ne serait pas bon de préparer dès à présent les voies au retour de cet Etat dans la communauté politique dont il s'est violemment séparé.

Depuis son arrivée au pouvoir, la sollicitude constante de l'empereur Faustin s'est portée sur ce grave sujet.

A plusieurs reprises, il a tenté, par la voie des armes, de faire rentrer la République dominicaine sous sa loi. Ce résultat est le but de ses constants efforts, car il ne peut envisager qu'avec des craintes trop légitimes l'avenir que les relations de ceux qu'il considère comme des sujets révoltés avec les Américains du Nord, réserverait au pays dont il est devenu le souverain.

La politique de la République dominicaine, lors de la mission du général Cazeneau, avait été trop évidemment dominée par l'action des Etats-Unis pour que les craintes du Gouvernement haïtien n'eussent pas été éveillées à trop juste titre. Ces craintes fournissaient à l'empereur Faustin Ier le meilleur prétexte pour saisir une occasion de satisfaire sa principale préoccupation, sa pensée dominante, la réunion des deux parties de l'île de Saint-Domingue sous le même pouvoir.

Vainement la France et l'Angleterre, dont les intérêts dans ces parages sont considérables, ont-elles employé leur influence pour détourner S. M. haïtienne d'un semblable projet. Poussée par les craintes que lui inspiraient les dangers dont les prodigieux et continuels accroissements des Américains du Nord menacent la République dominicaine et son Empire, elle a pensé pouvoir s'y soustraire, au moins momentanément, en satisfaisant son légitime désir de se donner une plus grande force par la réunion des deux Etats sous son sceptre.

Afin de ne pas être suspecté de partialité, nous empruntons à une plume systématiquement hostile au Gouvernement haïtien, celle de la rédaction du *New-York Herald*, qui ne ménage en aucune circonstance

le blâme et l'injure à l'empereur Faustin, le récit de cette malheureuse expédition.

L'armée de l'Empereur d'Haïti composée des troupes du Sud unies à celles de Port-au-Prince, s'est mise en marche le 10 décembre ; elle a été rejointe à Mirabelais par les corps d'armée de Gonaïves et de Saint-Marc, au nombre de 23,000 hommes, indépendamment de 7,000 soldats du Nord, commandés par le général Paul Cucayette, auquel rendez-vous avait été donné à une petite ville près de la frontière.

A Mirabelais, 4,000 hommes reçurent l'ordre de prendre la route du Sud, avec quelques provisions, et devaient rejoindre l'Empereur près d'Azua. A peine avaient-ils traversé la frontière qu'ils rencontrèrent un corps de Dominicains ; le régiment de Jacmel a, le premier, lâché pied, ce qui a causé une déroute générale. Le vieux général Garat, commandant de cette division, a été tué dans l'engagement, ainsi que plusieurs officiers. La division, commandée par Soulouque, et forte d'environ 18,000 hommes, n'a pas eu un meilleur sort. Elle se dirigeait par la route de Las-Caobas, et près de cette ville, trouva environ 400 Dominicains soutenus d'une pièce d'artillerie.

L'avant-garde continua d'avancer jusqu'à portée de fusil des Dominicains ; après des pourparlers entre les deux commandants, la bataille s'engagea, et les Haïtiens prirent la fuite, entraînant avec eux l'armée d'élite de Faustin Ier. Celui-ci n'a dû son salut qu'au dévouement de quelques fidèles qui ont couvert sa retraite. Les soldats jetaient leurs fusils pour pouvoir courir plus vite ;

les Dominicains les ont poursuivis jusqu'aux portes de Port-au-Prince, où la garde nationale de cette ville parvint à les arrêter. (Il suffit, par parenthèse, de jeter les yeux sur une carte géographique pour se convaincre de l'impossibilité de ce dernier détail, et par suite de la mauvaise foi des journaux américains).

Ainsi qu'il est bien démontré par ce récit, la fuite d'un premier régiment a entraîné, comme d'ordinaire en pareil cas, la débandade d'une partie de l'armée. La lâcheté, ou plutôt la trahison, d'un officier supérieur du régiment des Caffres, de Voltaire Castor, a été la première cause du désastre. Au moment de la rencontre il s'élança sur son cheval, en criant à ses troupes de le suivre, et il tourna bride en revenant vers le corps principal, qui, naturellement, crut la déroute déclarée sur un autre point. Depuis lors, les Etats-Unis ont redoublé leurs manœuvres pour arriver à leurs fins ; mais l'empereur Faustin tient ferme d'une part, en refusant de reconnaître l'indépendance de Saint-Domingue et en poursuivant partout les traîtres, quels qu'ils soient. D'un autre côté, la France, l'Espagne et l'Angleterre, qui ont de grands intérêts à sauvegarder dans ces parages, empêcheront l'intervention d'une puissance envahissante dans les affaires qui ne peuvent la concerner.

Un journal eut l'idée au moins singulière, après cette expédition, d'émettre l'opinion qu'il n'y a, pour la question haïtienne, de solution possible et raisonnable que dans la rétrocession à la France de cette colonie, qui avait toujours été considérée comme l'un des plus beaux joyaux de sa couronne.

Bien que ce journal n'ait pas entendu dire par là que

la France doive reprendre par la force une colonie dont la révolte l'avait privée, il pensait que, grâce à la prépondérance que notre Gouvernement a conquise en Europe, il pourrait peut-être par la voie des négociations, *réparer la faute commise par l'un des Gouvernements qui l'ont précédé,* et *rendre en même temps, à la reine des Antilles, le repos et la prospérité dont elle avait joui si longtemps, à l'abri de notre protection et de notre drapeau.*

Mais de quelle manière concilier dans ce dernier cas notre droit de médiation et la revendication demandée par ce journal? Ce serait agir par trop sans façon, à la manière de la grande République américaine pour laquelle toute terre, quel qu'en soit le propriétaire, est un objet de convoitise irrésistible. Ce serait prendre pour nous le rôle que nous avons empêché les Etats-Unis de jouer dans l'affaire de Samana.

Nous avons d'anciens droits, dira-t-on ; mais ces droits nous ont été rachetés; l'indemnité consentie nous est payée ; et, d'autre part, la France a assez de déboursés à faire pour coloniser notre grand royaume de l'Algérie pour qu'elle ne songe pas à recouvrer une île qui, sans nous appartenir, fournit encore à notre commerce, les plus riches cargaisons des pays américains.

Puis, il est juste de reconnaître que, dans tous ses rapports avec les Etats européens , le Gouvernement haïtien a montré toujours les meilleures dispositions. Le rôle de la France, celui de l'Angleterre, rôle qu'elles se sont elles-mêmes imposé, est actuellement de faire prévaloir partout les principes de justice, de bonne administration, qui caractérisent les peuples amis du progrès, quelle que soit la date de leur émancipation, afin de les

amener à composer une société régulière et reliée par la solidarité des principes à la grande famille de la civilisation. Or, il faut reconnaître que, dans ses Etats, l'Empereur d'Haïti seconde entièrement ces idées de bonne politique. Il veut la paix et l'unité chez lui ; il donne à ses sujets l'exemple des vertus publiques et privées qui font les bons citoyens, et sait contenir partout les mauvaises passions.

L'empereur Faustin est pénétré au plus haut point de l'importance de sa mission. Ses idées, ses goûts, ses connaissances qu'il a travaillé à étendre avec une louable ardeur, le rapprochent complétement des idées européennes. Parlant peu, scrutant et examinant beaucoup, il poursuit ses projets dans un secret absolu. Il déploie une grande magnificence inséparable, dans la pensée de ses sujets, de la Majesté Souveraine, mais il est sobre et frugal comme un spartiate; il doit à son régime sévère, comme celui d'un bon soldat, la santé de fer dont il jouit. Quoi qu'en aient dit ses détracteurs jurés, les mœurs de l'Empereur d'Haïti sont en harmonie avec ce caractère doux et bienveillant, que lui connaissent ceux qui ont pu l'approcher. Toute sa vie (ses ennemis eux-mêmes en conviennent), l'Empereur a poussé aux limites extrêmes de la plus délicate politesse le respect pour les femmes. L'intime union qui existe dans la famille impériale est la meilleure preuve que ses sentiments n'ont jamais changé.

A ces qualités du cœur, l'empereur Faustin joint des qualités les plus précieuses pour un souverain : énergie indomptable, inébranlable fermeté. Autant il est bon père

de famille dans son intérieur, autant il est un chef d'Etat terrible et redouté vis-à-vis des oppositions politiques. C'est à une semblable sévérité qu'il doit le maintien de l'autorité souveraine au milieu des menées dont les partis essaient toujours de circonvenir un trône de fondation nouvelle ; c'est au soin incessant qu'il prend de maintenir son droit et la nationalité haïtienne qu'il doit l'amour dont l'environnent ses sujets.

L'impératrice Adelina et la princesse impériale Olive composent la famille de Sa Majesté haïtienne. L'une et l'autre se distinguent par leur bonté ; la Princesse Impériale est d'une beauté rare dans la race noire ; elle possède un magnifique talent de pianiste. Jusqu'à ce jour, l'Empereur n'a pas d'héritier mâle ; mais la Providence semble lui réserver de longs jours pour accomplir sa destinée.

En résumé, l'œuvre de l'empereur Faustin comprend deux choses : assurer l'indépendance d'Haïti contre l'Amérique du Nord, — affermir l'état de choses créé par lui sous le titre d'Empire d'Haïti.

La paix est nécessaire à l'intérieur ; d'autre part, il serait désirable de voir cesser les tiraillements que causent la séparation de la République dominicaine et la facilité que, dans son état d'anarchie, les Américains trouvent à l'exécution de leurs projets. L'empereur Faustin ne veut à aucun prix reconnaître son indépendance ; il importe que la France, l'Angleterre et l'Espagne avisent à donner satisfaction aux intérêts que comporte cette question.

La paix une fois assurée, l'empereur Faustin pourra suivre l'accomplissement de son œuvre avec cette admi-

rable persévérance qu'il a montrée jusqu'à ce jour. Les puissances européennes qui donnent la main à tous les progrès, ne peuvent que lui prêter leur concours pour atteindre un but d'affermissement politique et de civilisation sociale favorable à tous les grands projets et au juste équilibre des nationalités du Nouveau-Monde.

LES ETATS DE LA PLATA ET L'ÉMIGRATION.

DE L'AVENIR DES RÉPUBLIQUES DE LA PLATA.

Les contrées de l'Amérique du Sud qui appartenaient jadis à l'Espagne et qui se sont séparées violemment de la métropole par l'insurrection de 1810 à 1812, n'ont cessé, depuis cette époque, d'être le théâtre de guerres intestines déplorables pour la prospérité du pays. Tous ces troubles ont abouti à partager l'ancienne vice-royauté de la Plata en petites Républiques indépendantes dont la faiblesse respective entretient seule l'existence par suite de l'impuissance où elles se trouvent de se ruiner mutuellement.

L'histoire de ces Républiques n'a d'intérêt pour l'Europe qu'au point de vue du commerce et de l'émigration. Avec le Brésil, elles occupent le territoire peut-être le

plus fertile des deux mondes. Leur population étant, au total, moins élevée que celle de l'un des Etats du second ordre dans l'ancien continent, elle ne peuvent exploiter leurs richesses sans le secours des Européens.

Ce secours peut leur être donné par les transactions commerciales qui, de concert avec l'industrie, sont seules de nature à enrichir les nations, et par l'émigration, cette loi éternelle des sociétés qui apporte aux peuples déshérités des ressources de la civilisation le concours des progrès réalisés par les peuples plus avancés, et la force auxiliaire des bras qui ne trouveraient pas à s'occuper dans les pays où s'est concentré un trop-plein de population.

La fièvre endémique de révolution à laquelle les Etats de la Plata semblent être sujets depuis l'époque de leur indépendance leur a fait ressentir vivement l'infériorité où ils se trouvent vis-à-vis de l'Europe et le besoin d'appeler à eux le commerce et les colons européens. Ils comprennent que là est pour eux la seule voie de salut qui assure l'avenir par la stabilité des intérêts matériels. Dans cette partie du monde, comme en Europe, les Gouvernements ne peuvent acquérir de force qu'en transportant les préoccupations des esprits de l'ordre politique dans l'ordre commercial et industriel.

Pour atteindre un semblable résultat, la colonisation vient efficacement leur donner son concours. On dirait que le vieux monde veut s'associer à ces efforts, et les seconder, en envoyant vers ces terres vierges de nombreuses colonies d'émigrants qui emportent avec eux l'esprit de civilisation et de progrès dont ces populations du Nouveau-Monde sont avides, et vont augmenter

leur activité des forces et des moyens dont ils disposent.

Près de 20 millions d'émigrants européens ont fondé en moins d'un demi-siècle, au milieu des forêts de l'Amérique du Nord, une des nations les plus riches et les plus florissantes du monde. Cet exemple y entraîne encore chaque jour de nombreux imitateurs, et engage d'autres Etats à en profiter. Aussi, voyons-nous l'Amérique entière ouverte de toutes parts à l'émigration. Les colons s'y empressent; et, par ce mouvement, s'établissent un débouché pour la population européenne exubérante et de nombreux et immenses marchés pour notre commerce.

L'Europe profite aussi de ce mouvement civilisateur, et y trouve une sécurité contre l'accomplissement des prévisions néfastes émises au sujet de l'accroissement de sa population et de l'insuffisance de sa production. Nous avons beau tourner toute notre attention vers les améliorations agricoles, qu'on se souvienne bien que, tant qu'on ne sera pas parvenu à équilibrer la production et la consommation, toutes les études théoriques n'auront produit qu'un vain bruit. L'assertion d'un publiciste célèbre d'après lequel les pays médiocrement peuplés sont les seuls qui produisent au-delà de leur consommation, peut sembler fondée, en partie du moins. Elle n'a toutefois d'exact qu'un aspect sous lequel, certes, son auteur ne l'a pas envisagée : c'est que ce sont les pays vierges qui sont susceptibles de donner les récoltes les plus abondantes — et ce sont ceux-là qui attendent la colonisation pour détruire le paupérisme en Europe et couvrir l'insuffisance de nos récoltes.

L'accroissement de la population européenne est un fait qui frappe tous les yeux. Chacun peut, sans grande peine, en apprécier la portée, en calculer les conséquences, du moins partiellement. L'une de ces dernières, la conséquence qui frappe davantage la masse des hommes qui pensent, c'est que l'accroissement de la population nécessite l'augmentation de la production, afin de conserver à chaque classe la somme de bien-être dont elle jouit.

Il y a longtemps que des craintes se sont manifestées à cet égard, dans toutes les parties habitées de l'Europe; et, des théories émises à ce sujet, rien, jusqu'à présent, n'est sorti qui ait résolu ce grave problème. En regard du fait de l'accroissement de la population, un autre s'est produit cependant, qui a indiqué une marche à suivre pour parvenir à atténuer les conséquences du premier; c'est l'émigration.

L'émigration qui, de tout temps, dès la plus haute antiquité, a été le seul remède efficace au trop-plein de la population que la race humaine établit sur un même point du globe, l'émigration, à notre époque de civilisation, est destinée à atténuer pour la vieille Europe les souffrances qui résulteraient forcément de l'augmentation du nombre des habitants, et par suite de la multiplicité des besoins nouveaux que leur crée le développement des arts et d'industrie.

Ainsi, tandis que l'émigration est du plus haut intérêt pour l'avenir politique et économique du Nouveau-Monde, elle n'offre pas moins d'importance pour l'Europe. Mais, en ce qui concerne spécialement l'Amérique du Sud, il est du devoir des Gouvernements, dans les deux

hémisphères, de veiller et de contribuer à l'apaisement des passions politiques chez des peuples émancipés avant l'âge, où l'amour de l'indépendance amène trop souvent la licence et détruit les sûretés que l'émigrant croit trouver dans sa nouvelle patrie.

La leçon est dure; mais il faut bien le dire : — pour que les Etats de la Plata comptent sur le concours non interrompu de l'émigration, il est indispensable que la tranquillité s'y rétablisse, que les institutions y acquièrent un caractère de stabilité qui offre assez de garantie à l'opinion, afin que le courant se maintienne des parties trop pauvres ou trop peuplées de l'Europe vers ces terres si fertiles et si peu habitées.

Chaque nouvelle révolution donne des espérances pour l'avenir; chaque mois les détruit. Cela n'est autre chose que l'anarchie, l'anarchie, suite des institutions républicaines mal assises, mal définies, sans cesse modifiées sans nécessité. Un peuple peut bien commencer son existence sous le régime de la liberté absolue ; mais il ne peut la continuer qu'avec l'aide d'une prudence et d'une sagesse dont les Gouvernements américains sont loin de donner toujours une preuve incontestable.

LE BRÉSIL.

LE BRÉSIL.

EMPIRE.

Empereur: — Dom PEDRO II DE ALCANTARA, né le 2 décembre 1825, monté sur le trône le 7 avril 1831, sous tutelle, prend les rênes du Gouvernement le 23 juillet 1840; couronné le 18 juillet 1841; marié le 4 septembre 1843.

Impératrice: — THÉRÈSE-CHRISTINE-MARIE, née le 14 mars 1822, fille de feu FRANÇOIS Ier, Roi des deux-Siciles.

Princesses: — ISABELLE-CHRISTINE, née le 29 juillet 1846, et LÉOPOLDINE-THÉRÈSE, né le 13 juillet 1847.

Président du Conseil des Ministres: — Le Conseiller d'Etat Marquis de PARANA.

Ministre des Affaires étrangères: — M. J. M. DA SILVA PARANHOS.

Chargé d'affaires à Paris: — M. le Marquis de LISBOA, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

Un fait d'une grande importance sociale se manifeste depuis plusieurs années et tend chaque jour à prendre de nouveaux développements. C'est l'émigration que l'Europe dirige vers le Nouveau-Monde. Les résultats, qui en sont déjà considérables, sont appelés à un immense avenir sous le rapport matériel; et, sous le rapport moral, ils sont destinés à exercer une influence énorme sur les relations internationales de l'Amérique avec l'ancien continent.

Il suffit de considérer que déjà l'influence des idées européennes a acquis aux Etats-Unis une portée évidente à tous les yeux, pour reconnaître que, dans les deux autres parties importantes de la terre découverte par Christophe Colomb, c'est-à-dire au Brésil et dans les provinces de la Plata, ces magnifiques contrées colonisées par les nations européennes, il n'y a désormais qu'à entretenir les rapports qui existent actuellement pour voir s'y développer une civilisation analogue à la nôtre.

Si jamais Gouvernement manifesta son intention d'atteindre un but semblable, c'est, à n'en pas douter, l'Empire du Brésil; et certes, jamais vues plus élevées et plus justes ne furent mieux secondées par des conditions plus favorables. Un sol fertile, un climat presque partout salubre, un ciel plein de vie et une nature luxuriante, concourent à un ensemble magnifique, trop beau peut-être, car en présence d'aussi splendides merveilles, le travail de l'homme semble inutile, tant la terre se montre prodigue de ses produits. Ajoutez à cela des conditions gouvernementales d'une sagesse extrême, et il faudra conclure avec nous que, si quelque chose manque à cet

Empire, ce ne sont ni les trésors de la nature, ni les bienfaits que prodigue à son peuple la sagesse du souverain ; c'est le petit nombre des bras voués au travail, c'est l'absence des Européens qui, ayant des besoins plus pressants et plus nombreux à satisfaire que les indigènes, peuvent y apporter un actif et utile concours.

Les lignes que nous venons d'écrire tracent naturellement le plan de notre étude sur le Brésil : — Situation intérieure, modification des conditions matérielles et morales où se trouve cet Empire par la colonisation européenne et par l'activité de ses relations avec l'ancien continent, avenir que lui réservent et son Gouvernement, et la double influence de l'Europe par le travail de ses émigrants et par le contact de ses idées sociales et politiques.

Sans songer à entrer dans une voie de conquêtes au moins inutile, le Brésil a une grande œuvre à accomplir. Dans toutes les parties de cet empire, le mouvement des intérêts matériels tend chaque jour à s'accroître. Un rapide coup-d'œil sur cet aspect de sa situation suffira pour le démontrer. A la banque fondée récemment à Rio-Janeiro sont venues se joindre des succursales créées dans les provinces, à Minas, à Saint-Paul, à Rio-Grande. Le commerce et l'industrie se développent. L'esprit d'association a une grande part dans ces entreprises, qui ne doivent rien au Gouvernement.

A propos même de cette institution, il s'est élevé, en 1854, une sérieuse question de droit commercial. Une société commanditaire se formait et organisait la banque connue sous le nom de Maua-Mac-Grégor et Cᵉ. Le Gouvernement s'opposait à cette création pour écarter

une concurrence préjudiciable à la Banque du Brésil. N'ayant pas réussi à l'empêcher, il rendit un décret portant que le capital des associations commanditaires ne pouvait être divisé par actions. La société a modifié alors ses statuts pour obéir au Gouvernement ; mais elle a porté la question devant les Chambres. Le Code de commerce n'ayant rien stipulé sur la division du capital en actions dans les sociétés en commandite, le Gouvernement a vu une prohibition dans ce silence. La société Maua argue au contraire d'après l'axiome connu que tout ce qui n'est pas défendu est permis. Ce débat, qui intéresse une question de principe, mais dans laquelle le Gouvernement n'a songé qu'à exercer son droit en faveur d'une institution qui relève de sa surveillance ; ce débat, disons-nous, n'a pas encore été vidé, que nous sachions. Mais la fondation de nouvelles maisons de Banques est une preuve de l'activité que nous signalons.

Le mouvement matériel du Brésil est attesté par d'autres faits. L'un des plus intéressants, qui a été un événement pour le pays, c'est l'inauguration du chemin de fer qui va de la baie de Maua à Pétropolis. Cette inauguration a eu lieu au mois d'avril 1854. L'Empereur et la Cour, les ministres, les membres du Parlement, tous les hauts fonctionnaires de l'Etat assistaient à cette cérémonie de l'ouverture du premier chemin de fer dans l'Empire. Plus récemment, un traité a été signé à Londres pour l'exécution d'une autre ligne de fer qui doit aller à Rio, en se bifurquant, jusqu'à Minas-Geraes et à Saint-Paul. Bahia et Pernambuco ont aussi leur projet. « Dans cinq ans, disait un journal brésilien à ce propos, nous irons rapidement et dans des véhicules commodes

jusqu'au bord du Parahyba. Fort bien; la vallée de Parahyba, c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout. Le pays est sans chemin, sans canaux, sans moyens de transport et de locomotion. Ne nous arrêtons pas; allons de l'avant. Dans les voies de communication, il y a toutes choses : il y a les lois, les réformes, le budget, la civilisation, la paix, la sécurité publique. » Le journal de Rio parlait de l'avenir en constatant ce qui manque au présent.

L'établissement des chemins de fer vivifiera ces contrées en favorisant leur commerce. Cette branche de l'activité générale a subi une certaine décroissance en 1854, décroissance qui trouve son expression dans la diminution de la recette des douanes; elle a été de 1,200 contos. Elle peut s'expliquer par des causes spéciales, telles que la réduction de quelques droits d'exportation; mais la raison principale, c'est la guerre engagée entre les puissances européennes et la Russie. Le déficit s'est fait remarquer surtout dans les relations commerciales avec l'Angleterre. Le prix du fret est devenu plus cher; les paquebots n'ont pu exécuter leurs voyages aussi régulièrement, et, par suite, le Brésil a senti le contre-coup de la lutte. Cette cause cependant n'influe pas d'une manière notable sur l'ensemble de la situation financière de l'Empire. Dans l'exercice 1853-54, les recettes de l'Etat étaient de 36,000 contos; le budget de 1854-55 présentait un chiffre de dépenses de 51,153 contos contre un revenu de 34,000 contos. D'après la loi de finances proposée pour 1855-56, les dépenses prévues sont de 32,318 contos, et l'évaluation des recettes monte à 34,000 contos. Dans ces derniers chiffres, assure un publiciste,

il est tenu compte de l'influence que peut exercer l'état de l'Europe.

Cette influence sera heureuse, on n'en peut douter. De quelle manière et par quels moyens se produira-t-elle? C'est ce que nous allons examiner.

Le Brésil, entre autres progrès réalisés sous le règne de l'empereur dom Pédro II, a aboli le trafic des esclaves; il a tourné principalement ses efforts vers la colonisation intérieure, en cherchant à favoriser les immigrations extérieures. Mais il importe aux hommes que préoccupe l'avenir de ce pays, de considérer que la colonisation n'est qu'un moyen de peuplement secondaire. C'est surtout par la propagation de l'espèce que s'accroît la population. C'est là un fait certain, même pour les Etats-Unis, le pays où l'émigration s'est portée avec le plus de densité. Il nous paraît bon d'en faire connaître la preuve. L'introduction des noirs de traite est sévèrement interdite dans les Etats de l'Union, et les possesseurs d'esclaves, dans les régions du Sud, ont au moins, sous ce rapport, pris depuis longtemps leur parti, Donc, les noirs qui existent dans l'Union américaine, sont les noirs ou descendants des noirs qui existaient à l'époque où le Congrès a aboli la traite. Or, cette population noire a pris, dans ces derniers temps, un accroissement prodigieux, et voici les chiffres que fournissent à cet égard les statistiques les plus dignes de foi: en 1820, le chiffre de la population esclave était de 1 million 538,118 individus; en 1830, ce chiffre s'est élevé à 2 millions 11,320; en 1850, il était de 3 millions 204,313. Ainsi le nombre des esclaves a plus que doublé en 30 ans.

Assurément, les planteurs de la Virginie et de la Loui-

siane veillent avec le plus grand soin à la conservation de leurs esclaves, et au point de vue de l'humanité, il n'y guère à leur savoir gré de ces soins, car l'intérêt est leur unique mobile. Mais si la reproduction de la race esclave s'opère dans de telles conditions de fécondité, n'est-il pas naturel de conclure de ce fait que les mêmes lois s'appliquent à la reproduction de la race libre et que partout où elle aura, ce qui semble ne devoir lui manquer nulle part, le même traitement hygiénique et alimentaire que les noirs des Etats-Unis, la population devra s'accroître au moins dans les mêmes proportions?

Si cette progression ne se manifeste pas, c'est qu'un fait économique quelconque entrave l'action de la loi naturelle, et M. de Lacerda Warneck signale, avec une patriotique sincérité, le fait qui retarde au Brésil le développement de la population. Ce fait c'est la cherté, de jour en jour croissante, des denrées alimentaires.

Le café est la richesse du Brésil: tous les propriétaires du sol veulent avoir des plantations de café, car c'est le plus productif des revenus. Aussi qu'arrive-t-il? La culture des vivres est délaissée; la terre ne manque pas, mais les bras sont insuffisants et les caféiers absorbent presque tout ce qu'il y a de travailleurs disponibles. De là une cherté extrême de tous les objets de consommation.

Cette cherté est encore augmentée par l'épuisement des terres exploitées depuis la conquête par les grands propriétaires. Ce mal est réel sans doute, mais la colonisation peut y remédier, car l'agriculture du Brésil, fort primitive, n'a pas les procédés laborieux et savants de l'agriculture européenne, procédés que l'industrie des

colons appliquera sans doute à ces terres dont la bêche n'a encore remué que la surface. Aussi le Gouvernement brésilien souhaite-t-il vivement attirer l'émigration vers ce pays.

Jusqu'à présent, le Brésil a fait de nombreux sacrifices pour appeler les émigrants dans son sein. Mais, comme en Europe, où les tentatives officielles de colonisation ont toujours mal réussi, on ne compte encore dans cet Etat qu'un succès, magnifique, il est vrai, mais obtenu au prix d'énormes sacrifices. Hâtons-nous d'ajouter que c'est l'Empereur lui-même qui a voulu patroner cette colonie à laquelle il a donné son nom, et que la ville de Pétropolis qui a surgi comme par enchantement autour de sa résidence est, dès à présent, une cité magnifique dont la situation prospère fait l'objet de l'envie de tous les colons qui arrivent au Brésil et même des indigènes de Rio-Janeiro. L'avenir de Pétropolis ne pourrait être complétement apprécié dès aujourd'hui : reliée à la capitale de l'Empire par un chemin de fer, unie bientôt sans doute aux principales villes du territoire par d'autres voies de communication, elle deviendra un des centres importants du Brésil, comme elle est déjà *le plus beau joyau de sa civilisation.* On ne saurait regretter les dépenses qu'a coûtées une ville édifiée et peuplée en dix années seulement, lorsqu'il s'agit d'obtenir un résultat aussi grandiose, aussi utile à tout un pays.

Au contraire des entreprises de colonisation par le Gouvernement, celles qui ont été tentées par les particuliers ont presque partout complétement réussi. C'est le système auquel on doit s'arrêter désormais. Les leçons de l'expérience ont démontré qu'il est le seul utilement

praticable, et, par conséquence, le seul auquel l'Etat doive accorder des encouragements.

Reste à savoir de quelle nature seront ces encouragements: — Déjà, quelques assemblées provinciales, prenant en considération le prix élevé du passage et la longueur de la traversée d'Europe à Rio-Janeiro, ont voté des fonds nécessaires pour indemniser les émigrants de la perte d'argent et de temps qui en résulte pour eux. Le Gouvernement paraîtrait disposé à généraliser cette mesure. On ne saurait nier qu'elle est extrêmement utile pour déterminer un courant d'émigration continue; mais, à la bien examiner, elle ne doit être que temporaire, car les richesses qu'offre l'Amérique du Sud au travail des Européens deviendront bien certainement un stimulant suffisant pour les y appeler lorsque ces ressources leur seront bien connues.

L'émigration aura ce double avantage pour le Brésil, qu'elle peuplera et fécondera les terres que la rareté des bras laisse forcément improductives, et qu'elle établira entre cet Empire et les Etats européens une solidarité d'idées et d'intérêts qui aura la plus heureuse influence sur sa situation politique et sur ses progrès matériels.

Les développements de l'émigration sont des symptômes des progrès de la civilisation. Les besoins de l'industrie devenant plus nombreux et plus divers, la multiplication des produits est nécessaire, et le travail se trouve invinciblement attiré là où se font sentir ces besoins. C'est ce qui a lieu au Brésil : placé sur le même continent qu'une république où la civilisation, quoique jeune, est déjà à son apogée, il éprouve la nécessité de s'élever au même niveau ; les Etats-Unis ont atteint le degré de prospérité

dont ils jouissent par une émigration continue; le Brésil appelle aujourd'hui, comme l'Union américaine, les travailleurs de l'Ancien-Monde.

Mais ce n'est pas seulement l'industrie, c'est aussi le commerce, que les émigrants d'Europe apportent et attirent dans le Nouveau-Monde. L'accroissement de la production rejette nécessairement au-dehors le surplus de la consommation et sollicite les échanges. Il en résulte une source active de prospérité matérielle et un contact non interrompu au moyen duquel s'opère la transmission des idées qui établissent la solidarité morale des nations.

Les hommes que l'empereur Dom Pedro II a appelés à la tête du Gouvernement brésilien, parmi lesquels on remarque M. le Marquis de Parana et M. da Silva Paranhos, dont les opinions sont d'un grand poids dans leur pays et même en Europe, — ces hommes, disons-nous, ont compris l'avenir qui est réservé au Brésil. Aujourd'hui que les passions publiques s'y sont calmées, que les partis violents y ont perdu leur ascendant, ils ont profité de cette situation pour étendre l'action politique du Gouvernement et pour la porter spécialement vers les intérêts matériels et vers les affaires extérieures.

Sous ce rapport, le traité de commerce et de navigation, conclu au mois de juin 1856, entre le Brésil et le Paraguay, a donné lieu à des témoignages de satisfaction de la part du peuple et de ses représentants, qui sont la meilleure preuve des sympathies qu'a su se concilier le Gouvernement. D'autres affaires moins importantes ont aussi été réglées ou sont en voie d'arrangement. Toutes les stipulations des nouveaux traités ont pour objet l'af-

fermissement des bonnes relations avec l'étranger et la sécurité du commerce à l'extérieur.

Le Brésil marche dans une voie où les progrès lui deviennent faciles de jour en jour. Il peut profiter de l'état pacifique de l'Europe pour augmenter son commerce, se créer une marine et favoriser l'émigration. C'est ce qu'il paraît disposé à faire ; et les intentions éclairées du chef de l'Etat, dont la sollicitude se porte sur tous les détails du Gouvernement, ne peuvent laisser de doute à cet égard. Mais, quelque favorable que soit la situation du Brésil sous certains rapports, il est évident qu'il lui reste des efforts à faire pour atteindre le rang auquel il a droit. Dans la monarchie, il a un préservatif contre les bouleversements politiques ; il a dans l'étendue de ses possessions de quoi alimenter la plus large et la plus féconde activité. Le silence même des passions politiques semblerait laisser toute liberté à une initiative énergique. Pour cela, il faut compter sur l'Empereur et sur ses ministres. Ils ne peuvent douter de l'avenir de leurs tentatives, entouré qu'est le souverain de l'amour de ses sujets, investi qu'est son Gouvernement de la confiance des populations.

Avant de terminer, nous ne pouvons passer sous silence un trait qui honore le caractère de l'Empereur du Brésil, autant qu'il témoigne de son goût pur et éclairé en matière de littérature et d'art. Lorsque le *Cours familier de littérature* de M. de Lamartine a paru dans ce pays, la souscription à cette belle œuvre permanente de notre grand poète a excité un enthousiasme extraordinaire. On aurait dit une manifestation nationale en faveur d'un grand citoyen. Cette souscription a pris véritablement

le caractère d'un mouvement d'ovation littéraire. M. Lionel de Alencar, directeur du journal où cette œuvre avait été annoncée, alla solliciter S. M. I. de vouloir bien prendre part à la démonstration brésilienne adressée à M. de Lamartine. Dom Pedro a saisi la plume avec empressement et a tracé ce vers sur l'album contenant les souscriptions :

Les siècles sont à toi, le monde est ta patrie.

Puis, Sa Majesté a souscrit pour cent mille francs au *Cours familier de littérature*.

LE PARAGUAY.

LE PARAGUAY.

RÉPUBLIQUE.

Président : — Son Exc. Don Carlos Antonio Lopez.
Général-en-chef des armées : — Son Exc. Don Francisco Solano Lopez.
Consul général et agent politique à Paris : — M. A. Laplace.

Les conquêtes de la civilisation sont incessantes. Elles se propagent au loin avec une intensité qui varie sur tous les points; mais partout leur mouvement est constant. Elles marchent en subjuguant le monde. Elles franchissent les solitudes inhabitées pour aller planter l'étendard pacifique du progrès chez les peuples les plus reculés.

Les nations mêmes restées les plus isolées dans le mou-

vement général, les plus étrangères aux grandes idées de notre siècle, sentent peu à peu une influence occulte s'exercer sur elles, sorte de précursion magnétique d'une prochaine conquête à la civilisation.

Parmi ces nations, les divers Etats hispano-américains, dont un certain nombre sont demeurés longtemps stationnaires dans les troubles qui avaient suivi leur révolution, ces Etats, disons-nous, veulent entrer aujourd'hui de plain-pied dans la communauté des peuples civilisés. Mais ils s'y présentent dans des conditions diverses.

On connaît la situation des républiques de la Plata. Elle change peu. Les troubles y sont permanents. La fièvre du pouvoir y agite toutes les ambitions et trouble la sécurité de l'avenir, quelques espérances que l'on puisse fonder sur des symptômes de stabilité pour certains gouvernements.

Un seul Etat a échappé, depuis la proclamation de l'indépendance, à l'anarchie qui déchire les provinces Argentines ou du Rio de la Plata. C'est le Paraguay. Tombée sous la dictature ombrageuse du docteur Francia, cette république est restée pendant près de vingt-cinq ans dans un isolement qui la sépara du reste du monde comme derrière une barrière insurmontable.

Cette politique étrange eut au moins un résultat utile, ce fut de conserver la paix et de favoriser l'agriculture, en imposant à tous les habitants des cultures variées et des défrichements considérables, mesure qui amena en peu de temps une véritable révolution agricole, et fit augmenter les productions de la terre dans des proportions considérables. L'économie rurale et le commerce furent par suite complétement modifiés, car on cessa de

tirer de Buenos-Ayres un grand nombre de comestibles que le sol pouvait aisément produire.

L'interruption du commerce eut aussi pour résultat le développement de l'industrie et des manufactures. Les habitants ne pouvant plus tirer du dehors les tissus et autres objets qui leur étaient nécessaires furent contraints de se mettre à les fabriquer eux-mêmes. Les diverses branches de l'activité industrielle, les forges, les fabriques d'armes, l'orfèvrerie et l'architecture, participèrent à cette sorte de progrès local et passif, dont la Chine seule a pu donner une idée.

La privation d'un commerce actif est la ruine d'un pays. C'est ce qui serait arrivé pour le Paraguay, si le gouvernement sage du président actuel, Don Carlos Lopez, n'avait promptement mitigé le système déplorable du docteur Francia. Par suite d'une prohibition absolue, les magasins s'étaient trouvés bientôt encombrés de marchandises, de produits précieux, tels que la *yerba* ou thé du Paraguay, et le tabac, qui représentaient un capital considérable, mais diminuaient journellement de valeur, soit par leur détérioration, soit par les frais que nécessitait leur conservation. Bon nombre de propriétaires avaient été ainsi rapidement ruinés. Le président Lopez s'empressa de faire cesser une semblable situation.

Aujourd'hui, la face des choses est bien changée : au dire même des voyageurs qui visitent le pays avec des préventions qui n'ont plus de raison d'être, la situation est devenue bonne sous le régime qui place désormais le Paraguay au nombre des Etats qui peuvent compter dans la balance politique des puissances des deux mondes.

Situé entre le 54e et le 63e degré de longitude, le 18e et le 27e de latitude australe, le Paraguay est séparé de la république de Bolivie, au nord, par les solitudes du Chaco ; du Brésil, à l'est, par le large et profond *Rio del Parana*, qui établit également au sud une limite entre ce pays et la confédération argentine. Placée au centre de l'Amérique du Sud, dans l'embranchement de deux magnifiques rivières, le Parana et le Paraguay, dont les eaux vont se mêler à celles du *Rio de la Plata*, occupant une superficie de 27,000 lieues carrées, cette république se trouve ainsi, malgré son éloignement des deux Océans, dans une position admirable pour le commerce, sur la grande route de l'Atlantique, que lui laissent libre ses traités récents avec Buenos-Ayres. Bien qu'en partie en-deçà du tropique du Capricorne, la température y est douce, et il n'existe pas un pays au monde doué d'un climat plus sain et plus régulier. Le sol est des plus fertiles.

Aujourd'hui que, grâce à la haute sagesse de son gouvernement, le Paraguay est ouvert aux étrangers, et qu'après avoir signé des traités d'alliance avec les principaux États de l'Europe, il a montré son désir d'entamer avec eux des relations de commerce, en envoyant des échantillons de ses produits à l'exposition universelle, il y a pour tout le monde un intérêt immense à connaître ses productions, appelées à jouer un grand rôle sur les marchés européens.

Et tout d'abord nous citerons l'herbe du Paraguay, le *maté*, dont le goût, plus agréable que celui du thé des Chinois, est apprécié au plus haut degré par les peuples voisins. Cet arbuste produit en deux ans, et remplit les

bois de ce pays. Il a souvent préoccupé les naturalistes, alors que la fermeture du Paraguay ne leur permettait pas de satisfaire leur savante curiosité.

Ses bois de teinture et ses plantes médicinales doivent aussi appeler spécialement l'attention. Les couleurs que l'on tire de ses bois et de ses graines ont une durée et un éclat inconnus jusqu'à ce jour. Le bleu foncé que l'on tire de l'*Iriburetima* et le rouge de l'*Acangai* sont remarquables ; le violet, que nous devons à la combinaison de plusieurs couleurs, s'y trouve produit naturellement ; l'indigo et la cochenille y abondent. Quant aux plantes médicinales, il serait curieux pour un homme de l'art, et utile pour l'humanité, d'analyser leurs propriétés ; plus d'une est inconnue en Europe : pour ne parler que de celles dont les noms nous sont familiers, on peut citer la *rhubarbe*, la *salsepareille* ; nous ajouterons le *baume des Missions* extrait de l'*Aguaraiba*.

Le Paraguay possède en outre des cotons de toute beauté et d'une très grande force ; le *Samuú* en donne de jaunes d'une incomparable douceur au toucher. Nous mettrons à côté d'une production si importante pour le commerce de nos pays, deux espèces de chanvres, le *caraguata* et l'*ibira*, d'une finesse et d'une légèreté remarquables, avantages auxquelles ils joignent une grande solidité, ce qui permet de les employer indifféremment dans les ateliers où se font les ouvrages de luxe, dans les corderies pour les câbles, et pour le calfatage des navires : ils ne pourrissent point dans l'eau.

Des arbres découlent des gommes et des résines d'une grande variété, et l'importance toute nouvelle donnée au *caoutchouc* appelle spécialement l'attention sur celui que

produit le Paraguay en abondance, et auxquels les indigènes donnent le nom de *mangaia*.

L'écorce du *cebil* ou *curupai* a une autre utilité, et rien ne peut lui être comparé pour le tannage des cuirs.

Nous terminerons cette énumération si restreinte des produits du Paraguay, par la mention de ses tabacs, objet d'une consommation si générale en Europe et particulièrement en France. D'une qualité égale aux tabacs de la Havane, ils possèdent un parfum délicieux ; la culture de cette plante, grâce à cette générosité du sol que nous avons signalée, exige peu de frais ; leur préparation ne laisse rien à désirer, et nulle part on ne trouve des cigares roulés avec plus de soin et d'une forme plus élégante.

Telles sont les productions spéciales du pays : nous n'en avons cité qu'une faible partie ; nous avons négligé surtout celles dont la culture est plus générale, et que l'ancien monde compte au nombre de ses richesses ; nous n'avons point parlé de ses fruits savoureux, de ses blés, de son maïs ; nous avons même passé sous silence ses cannes à sucre, dont la culture est générale en Amérique.

Pour achever de faire connaître ce pays, dont peu de personnes jusqu'ici ont pu se former une idée exacte, nous dirons que le Paraguay, dont la population en 1840, n'allait pas à plus de 5 ou 600,000 âmes, a atteint aujourd'hui près d'un million ; les habitants sont d'un caractère doux et traitable, excepté sur la question de leur indépendance. La forme du gouvernement est une république administrée par un président qui réside à l'Assomption : cette dignité a été créée en 1844

en faveur de Son Excellence don Carlos Antonio Lopez qui, nommé pour 10 ans, a vu, en 1854, le peuple manifester sa reconnaissance par une réélection, qui vient encore d'être renouvelée pour sept années (19 Mars 1857). C'est à sa prudence et à sa fermeté que le Paraguay doit d'avoir vu son indépendance acceptée, en même temps qu'il se formait à l'intérieur une administration régulière; nous avons déjà parlé de ses efforts pour ranimer le commerce et pour attirer les étrangers dans ce pays d'où ils avaient été si longtemps bannis; il a mis le comble à ses bienfaits par une mesure de justice et d'humanité, l'abolition de l'esclavage; et, pour éviter les excès d'une transition trop brusque, il a établi que tout homme naissait libre désormais, que tout achat d'esclave était interdit, et que les esclaves actuels pourraient se racheter moyennant une somme modique.

Son Excellence le brigadier général don Francisco Solano Lopez, fils du président, placé jeune encore à la tête des armées de la République, donne tous ses soins à perfectionner l'art militaire qui fait sous lui de rapides progrès. Dans un voyage qu'il fit, il y a quelques années, en Europe, en qualité de ministre plénipotentiaire, il a étudié notre système de guerre, acheté des frégates à vapeur, des machines à remorquer, en même temps qu'il est parvenu à rattacher son pays à la politique occidentale, à négocier des traités avec les diverses cours de l'Europe, et à fait nommer à Paris un consul général, M. A. Laplace, établissant ainsi un rapport direct et continu entre les marchés de la France et ceux du Paraguay, et donnant la surveillance légale de ces relations à l'homme qui les connaît le mieux en France.

Le Paraguay, préparé par un long repos et par de vieilles habitudes d'obéissance passive au pouvoir directeur du pays, offre à l'avenir de la civilisation toutes les garanties désirables. Une ancienne défiance a longtemps rendu son Gouvernement susceptible à l'excès vis-à-vis des étrangers. Mais, de ce mal est sorti un bien, car cette république ne s'en trouve que plus forte pour réaliser dans son sein les progrès que les peuples voisins n'accomplissent qu'avec peine.

Tandis que tout est encore en projet à Buenos-Ayres, à Monte-Video, de grandes entreprises s'exécutent au Paraguay. Un chemin de fer reliant les principaux centres du pays entre eux va y être livré à la circulation. Des navires se construisent et sillonnent les magnifiques fleuves dont ces contrées sont traversées. La prospérité règne partout. Nulle inquiétude, nulle préoccupation à l'heure qu'il est. Don Lopez vient d'être réélu président. Le pays est tranquille, et attend impatiemment l'heure où le pouvoir passera dans les mains de son fils, car il n'en faut pas douter, c'est à ce but élevé qu'il doit parvenir.

Don Francisco-Solano Lopez, le petit général (*generalito*), est fort populaire; ajoutons que dans son récent voyage en Europe, il a montré de l'instruction, des idées larges et droites, et qu'on peut attendre de lui cette politique commerciale, libérale et féconde, que son père, embarrassé dans les traditions de Francia, n'a jamais pu se résigner à pratiquer entièrement.

Le général Lopez est sûrement l'homme le plus distingué de son pays. En Europe, il occuperait un des premiers rangs parmi les hommes d'action et d'intelli-

gence qui se distinguent de la foule. On doit donc tout attendre de sa future élection. Son père, d'un esprit juste et précis, mais trop imbu de l'expérience de faits qui n'ont plus de raison d'être, lui laissera un héritage dont il a mesuré la valeur. Il n'ignore pas que donner un jour au Paraguay le général Lopez pour Président, ce sera lui léguer un actif et énergique civilisateur.

Dès à présent au Paraguay se trouve ouvert un débouché nouveau à l'émigration. S'il est exact que les avantages trouvés par les émigrants dans les Etats de la Plata ont amené en 1856 dans le port de Buenos-Ayres 16,449 étrangers, dont 9,790 émigrants ou colons, à savoir, 1,430 Espagnols, 1,484 Français, 2,788 Italiens, 113 Anglais, 16 Américains du Nord, 9 Allemands, etc., que ne doit pas attendre la colonisation dans une contrée où le Gouvernement la favorisera, où le climat et les productions naturelles encouragent toutes les entreprises agricoles et industrielles, où une tranquillité continue est la sauvegarde de tous les intérêts pour l'avenir?

AMÉRIQUE CENTRALE.

BOMBARDEMENT DE GREY-TOWN. — LES FLIBUSTIERS AU NICARAGUA. — INDEMNITÉ RÉCLAMÉE DES ÉTATS-UNIS POUR LA RUINE D'UNE VILLE LIBRE ET OUVERTE.

I.

Le 13 juillet 1854, un attentat inouï dans l'histoire du monde civilisé fut commis dans l'Amérique Centrale, sur une ville du royaume mosquite qu'habitaient nombre de nationaux français, anglais, allemands, sardes, haïtiens et citoyens de l'Union.

La ville de Grey-Town fut bombardée sous le prétexte le plus futile par ordre du pouvoir exécutif de Washington : — pour n'avoir pas payé dans les vingt-quatre

heures de la signification une indemnité de 24,000 dollars, en compensation d'un prétendu dommage causé par ses habitants à la compagnie américaine de transit interocéanique.

Le général Pierce, cet habile homme d'Etat qui rêva une intervention en faveur de la Russie, une guerre avec l'Angleterre, qui eut l'intention de reconnaître le flibustier Walker, le dévastateur du Nicaragua, en qualité de président de cet Etat, le général Pierce dut expliquer un ordre pareil, car il importait, dans l'honneur de son pays, qu'il se déchargeât de la terrible responsabilité que cet acte inqualifiable faisait peser sur son administration.

Voici la version qu'il crut pouvoir invoquer comme une explication dans un message présidentiel : — Grey-Town n'est, prétendit-il, qu'un repaire de bandits et de pirates, toujours prêts à piller l'établissement voisin de la Compagnie américaine interocéanique. Une tentative avait même été dirigée par eux contre le trésor de l'Union confié à cette Compagnie. Cette tentative suivie d'un dommage considérable pour elle exigeait une réparation et appelait un châtiment. En conséquence, il était du devoir du Président des Etats-Unis de leur infliger l'un et d'exiger l'autre. C'était son droit. Il se félicitait donc d'avoir ordonné le bombardement de Grey-Town

Encore qu'un pareil châtiment soit une insulte à l'humanité, on pourrait admettre que des moyens de rigueur fussent employés contre un repaire de bandits, pourvu toutefois qu'ils ne ressemblassent pas à la justice sommaire de ce gouverneur qui, pour punir un vol dont il ne connaissait pas l'auteur, faisait pendre au hasard

sept habitants d'un certain village, bien sûr qu'il était de ne pas se tromper en condamnant un honnête homme.

Cette pensée était cependant la justification invoquée par M. Pierce. Lors même que les faits allégués par lui eussent été exacts, ils n'expliqueraient pas d'une façon plausible l'affreuse extrémité à laquelle il s'était arrêté. Il n'en resterait pas moins coupable d'un crime de lèse-humanité.

Cette accusation terrible pèse depuis sur son administration, sans qu'aucune démarche ait pu obtenir une justice, même tardive, envers les malheureuses victimes de cet acte barbare. Le nouveau Président sera-t-il plus accessible aux réclamations présentées en leur faveur ? C'est une question à laquelle nous espérons qu'il sera répondu affirmativement.

Mais, n'anticipons pas sur les faits; et, puisque nous avons rapporté les causes du bombardement de Grey-Town, d'après M. Pierce, exposons-les sommairement en contrôlant les termes du message du dernier Président des Etats-Unis par le récit des témoins occulaires de cette triste dévastation.

L'Union tend à envahir tout le continent américain. Elle est fidèle à sa devise : — Go ahead ! — L'invasion du Nicaragua par Walker, la ruine du commerce européen dans cette partie du Nouveau-Monde, en sont de déplorables conséquences. Grey-Town gênait l'ambition yankee. On voulait substituer à cette place commerciale San-Juan-del-Norte, appartenant à la Société du transit. Il ne fallait qu'un prétexte; la Compagnie se montra habile à le faire naître. A la suite d'une querelle, feinte

ou réelle, entre des citoyens américains et un certain Mac'Cerens, deux baraques furent démolies. Elles appartenaient à ce dernier, et se trouvaient placées dans les établissements de la compagnie.

Cette querelle et ses suites furent transformées en une tentative de vol commise par les habitants de Grey-Town. Le dommage s'élevait au plus à 100 dollars. On en exigea 24,000. Une corvette de 24 canons, un par mille dollars, fut envoyée pour appuyer cette réclamation, avec ordre de bombarder la ville si satisfaction n'y était donnée dans les vingt-quatre heures.

L'accumulation des marchandises produite sur cette place par la difficulté des affaires y avait amené une gêne momentanée. Puis, on pouvait douter de l'exécution de cet ordre barbare. La ruine s'y abattit avec les bombes américaines. Cent quatre-vingt-dix neuf familles virent leur fortune anéantie dans la perte et l'incendie des marchandises qui s'en suivirent et dont la valeur s'élevait à 25 millions 520,000 francs.

Cinq Etats européens se trouvèrent ainsi témoin d'un acte de vandalisme contre leurs nationaux. Le pavillon du consul anglais fut même en cette circonstance, arraché et foulé aux pieds. Six autres Etats américains étaient également intéressés dans cette affaire. L'Union elle-même pouvait exiger une réparation pour le désastre commis par elle, puisque onze familles des Etats-Unis, résidant à Grey-Town, avaient éprouvé à elles seules une perte de 1 million 800,000 francs.

La diplomatie se mit à l'œuvre. Ses efforts restèrent impuissants en présence de l'entêtement de M. Pierce. Retranché derrière son récit *officiel*, le Président refusa

toute réparation. En vain entendit-il les plaintes des Gouvernements intéressés, les doléances des malheureux ruinés par ses ordres. Il resta sourd, et de peu s'en est fallu, depuis, comme on le sait, qu'il ne reconnût le flibustier, sauvage envahisseur du Nicaragua, comme dictateur de cet Etat.

Grey-Town est donc resté sous la domination de Walker, dans la misère la plus profonde. Les habitants de cette ville ruinée tendent les bras vers l'Europe. Leur honorable délégué, M. de Barruel-Beauvert, est venu poursuivre en France et auprès des Gouvernements anglais, allemands, sarde et espagnol, un but d'humanité, une réparation dûe à l'honneur national.

Si trois ans se sont écoulés depuis le bombardement de Grey-Town, ses tristes débris n'en attestent pas moins l'inhumaine illégalité de la mesure dont cette ville a été l'objet. Il n'y pas là seulement à venger un attentat contre quelques individus. Le droit des gens a été outrageusement violé par un Gouvernement dont le chef, il est vrai, ne réunissait même pas les sympathies de ses administrés.

L'opinion publique s'est émue aux Etas-Unis. D'honorables adhésions ont été données à la cause des malheureux négociants de Grey-Town. Une nation essentiellement marchande ne pouvait s'empêcher d'être sensible à un attentat qui intéresse pour plus de 25 millions le commerce interocéanique.

S'il nous est permis de préjuger l'avenir de la question, d'après ce symptôme, nous espérons que M. Buchanan, plus éclairé que son prédécesseur, désintéressé d'ailleurs dans cette affaire, donnera droit aux justes

réclamations qu'il recevra en faveur de Grey-Town; car il n'est pas possible que l'Europe demeure froidement spectatrice d'un fait aujourd'hui accompli, mais qui criera vengeance jusqu'à parfaite réparation.

II.

L'exemple de la spoliation a été donné officiellement par les Etats-Unis. Walker l'a suivi. Son expédition du Nicaragua en est la preuve. Couvert du sang de ses victimes et de la poussière des villes ruinées, il a dévasté l'une des contrées les plus fertiles, les plus belles du Nouveau-Monde, sans que rien ait pu arrêter sa marche, si ce n'est la résolution désespérée des habitants dont il menaçait encore l'existence. Ligués contre ses hordes incendiaires; les Gouvernements de Guatemala et de Costa-Rica ont envoyé leurs troupes à sa rencontre; de Massaya jusqu'à Rivas, elles ont traqué les flibustiers pendant une année entière, pour les amener à composition et expulser du pays le redoutable yankee sur lequel semblait compter M. Pierce pour annexer une nouvelle Province aux Etats-Unis.

Toutes sortes d'horreurs ont marqué la triste odyssée de Walker. La ruine de Granada en est un affreux épisode. Nous le raconterons ici, car ces détails atroces ne sont nullement connus en Europe. Ils serviront à faire apprécier l'homme dont les exploits sont le digne pendant de ceux accomplis par le commandant de la *Cyane* sur Grey-Town.

Lorsque Walker se fut arrêté à la sauvage détermination de brûler la ville de Granada qu'il ne pouvait défen-

dre, il fit d'abord transporter les malades, les blessés, les femmes et les enfans sur l'île d'Omotepe.

Cette île, d'une assez grande étendue, est située sur le lac presque en face de Virgin-Bay ; elle est habitée principalement par les Indiens. Ceux-ci prirent la fuite dans l'intérieur aussitôt que le débarquement s'opéra. Il ne resta donc dans le village, ni provisions, ni moyens de transports, ni ressources d'aucune sorte. La presque totalité des malheureux débarqués dut donc rester sur le rivage, exposés à toutes les intempéries de la nuit, et la pluie tombait à torrents. Ils n'avaient ni abri, ni pain, et il en est qui sont restés quatre jours sans porter un morceau de nourriture à leur bouche. Deux d'entre eux étaient morts à bord du steamboat des flibustiers, plusieurs autres eurent le même sort pendant la nuit.

Le jour suivant on installa tout le monde dans les huttes ou dans l'église du village convertie en hôpital, excepté une vingtaine pourtant qui restèrent abandonnés sur la plage, et que l'on peut regarder comme y étant morts. Cependant un commandant de place étant arrivé, on essaya de réunir tous ceux qui pouvaient porter les armes, et l'on en rangea soixante dans cette catégorie. Les douze plus vigoureux, sous la conduite du capitaine Baldwin, s'acquittèrent du devoir harrassant de débarquer et loger les invalides, d'ensevelir les morts, etc. On en comptait trente-six dès le cinquième jour.

La nuit suivante, l'ennemi, Indiens et Centre-Américains, — pénétra dans le village qu'il surprit. C'est à peine si vingt personnes réussirent à se sauver dans trois bateaux. Parmi celles-ci il ne se trouvait qu'une femme.

Les Guatemaliens et les Costa-Ricains poursuivirent Walker. Nous ne raconterons pas en détail une expédition qui trouvera sans doute son historien, car elle est une grande leçon pour les peuples Américains qui tiennent à leur indépendance. Ils doivent maintenir rigoureusement la ligue qui les unit aujourd'hui contre l'invasion étrangère, car leur union seule peut faire leur force. Grâce à une action simultanée, grâce surtout au courage des Costa-Ricains, Walker, mis en déroute à Granada et successivement chassé de toutes ses positions, est allé succomber à Rivas, le 1er Mai dernier, après une longue année de déroutes et de revers.

Cette série d'insuccès et la manière dont a été menée la campagne d'expulsion entreprise contre les flibustiers, mettent dans tout son jour l'audacieuse imposture qui représentait Walker comme ayant un parti dans le Nicaragua. Au bout de plus d'une année d'occupation, le prétendu libérateur en est réduit, comme le premier jour, à sa bande de forbans et traqué comme une bête fauve par toutes les populations indigènes, coalisées pour le salut commun. La lutte à laquelle on a voulu prêter si longtemps les apparences d'une guerre civile, où les étrangers jouaient le rôle d'auxiliaires, éclate aujourd'hui dans son caractère véritable: il s'agit d'un combat à mort entre des pirates de terre et ceux qu'ils veulent dépouiller.

D'un autre côté, que deviennent les merveilleuses victoires, dont le mirage a sans cesse attiré de nouvelles dupes sous les drapeaux de Walker? A vingt reprises, on a représenté le règne des flibustiers comme inauguré à jamais — à la seule condition de quelques subsides en

hommes et en argent. La crédule convoitise du peuple américain a fourni sans relâche l'argent et les hommes, et voici le résultat auquel on est arrivé : après avoir occupé d'une façon plus ou moins authentique Granada, Managua, Massaya, Leon, Chontalès, Rivas et vingt autres points, les soi-disant maîtres du Nicaragua en sont réduits à se rendre à merci pour éviter d'être ensevelis sous les ruines de Rivas.

Une autre réflexion encore se présente à l'esprit en présence de ces faits : c'est que cette race Centre-Américaine, tombée si bas dans l'estime publique, et traitée avec tant de dédain par ses prétendus vainqueurs, se révèle bien différente de ce qu'on l'avait dépeinte. Pour des peuples qu'on disait incapables de se défendre et prêts à subir passivement le premier joug qu'on voudrait prendre la peine de leur imposer, il nous semble que les Costa-Ricains et leurs alliés montrent passablement d'énergie et de courage. A bien examiner la carrière pseudo-triomphante de Walker au Nicaragua, on trouve que ses victoires se réduisent à la surprise par laquelle il se rendit maître de Granada au mois d'Octobre 1855. Depuis lors, toutes ses rencontres avec l'ennemi se sont invariablement terminées par une retraite. Santa-Rosa, Rivas, Leon, les deux journées de Massaya ont été, pour les flibustiers, tout autre chose que des Marengos et des Austerlitz. Il est inutile d'ajouter à cette nomenclature la capitulation de Rivas. — L'histoire de cette année d'invasion devra être curieuse à écrire ; mais si elle est lamentable pour le Nicaragua, elle renferme, ainsi que nous venons de le dire, une importante leçon pour les

peuples Américains, et implique une flétrissure pour le nom de ceux qui ont osé la seconder.

III.

Il y a un demi-siècle, les événements qui se passaient à quelques mille lieues de l'Europe étaient pour elle comme des faits passés depuis longtemps. Aujourd'hui, il n'en saurait être de même. La vapeur et l'électricité mettent en contact les points du monde les plus éloignés; ils rapprochent les intérêts de telle sorte qu'à travers la distance ils sont tous solidaires les uns des autres.

Dans l'ordre des affaires privées comme dans celui des affaires publiques, individus et nations y trouvent une facilité de communications qui les porte à resserrer entre eux les liens de la grande famille humaine. Par là s'étend l'influence de la civilisation; la colonisation vient augmenter les forces des peuples dont le nombre est insuffisant pour féconder de vastes territoires; le commerce entretient des relations d'intérêts politiques et matériels entre les diverses parties du monde où se manifestent ces phénomènes du progrès.

Il importe à tous les peuples de ne pas laisser décliner la situation que l'industrie leur a créée. Il leur importe avant tout de maintenir les bonnes relations qui existent entre eux et de faire disparaître tout prétexte que l'esprit révolutionnaire pourrait invoquer plus tard pour détruire ce magnifique ensemble de paix universelle dont nous sommes témoins en ce moment.

C'est à ce titre, nous l'avons dit souvent, que le dé

sastre de Grey-Town mérite l'attention de la France, de l'Angleterre, de la Sardaigne, de tous les Gouvernements qui ont des nationaux lésés par ce désastre inouï. Le bombardement de cette cité inoffensive a été un acte violateur du droit des gens, un crime de lèse-humanité commis avec une froideur révoltante, accompli avec une cruauté à peine digne d'une tribu barbare.

Cependant ses auteurs sont le chef et les agents d'une nation civilisée. Il est vrai de dire que ce même chef passe, à l'heure qu'il est, et avec assez d'apparence, pour avoir favorisé les flibustiers du Nicaragua ; bien mieux, pour avoir partagé le fruit des déprédations de Walker. C'est une tache qu'il sera difficile d'effacer de la mémoire de M. Pierce. Il importe à la dignité des Américains de repousser toute solidarité avec celui qui a pu ordonner la destruction de Grey-Town, acquérir les propriétés spoliées par Walker, et a voulu faire sanctionner par le traité anglo-américain sa complicité avec les flibustiers.

Ce qui fait la prospérité de la grande République du Nord-Amérique, c'est son immense commerce avec l'Europe. Or, n'a-t-elle pas à craindre qu'un jour, si elle n'a pas repoussé la responsabilité des actes de M. Pierce, l'Europe ne lui en demande compte et ne pousse ses exigences à une réparation qui lui coûterait cher? Nous espérons une sage résolution de la part de M. Buchanan.

Mais, avant que la nouvelle administration de l'Union n'ait pris ce parti, il est bon qu'elle sache à quoi s'en tenir sur l'opinion des nations européennes. Elle s'est prononcée ouvertement par la voix de la presse. Il est une autre sorte de manifestation qui doit donner le plus grand poids à cette juste réclamation. C'est la demande

officielle d'une réparation des dommages éprouvés par nos compatriotes.

Dans ce but, la plupart de nos grandes places de commerce, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Orléans, Rouen, Paris, ont signé spontanément une supplique à l'Empereur pour lui demander d'intervenir en faveur du commerce français menacé dans l'Amérique Centrale.

Une enquête a été ordonnée en 1855 sur les événements de Grey-Town. Depuis le mois de juin de cette même année, M. le lieutenant de vaisseau Bonachristave, commandant l'*Achéron*, de la marine de l'Etat, a envoyé son rapport, résultat de l'enquête officielle, au ministre des affaires étrangères. Les pétitions adressées à l'Empereur ont surtout pour but d'obtenir que Sa Majesté se fasse rendre compte de cette mission et veuille bien prendre connaissance du rapport rédigé à la suite de l'expédition de l'*Achéron*. L'exposé des faits suffit à montrer de quel côté est le bon droit. Une ville libre a été bombardée et incendiée. Impuissants à se défendre ses habitants appellent leur cause devant le tribunal de l'opinion universelle et réclament la restitution de leurs biens anéantis par les nord-américains. Ils ont recours à leurs juges naturels, aux Gouvernements qui seuls peuvent les protéger. Ils envoient en Europe un délégué officiel, chargé de présenter leurs justes réclamations à qui de droit, afin d'obtenir la réparation qui leur est due.

Ce délégué, M. de Barruel-Beauvert, l'une des victimes les plus cruellement frappées, tant dans le désastre de Grey-Town que dans l'invasion du Nicaragua, poursuit avec le zèle le plus louable la mission dont il est chargé. La cause qu'il défend est une cause nationale,

digne d'être embrassée par la politique française qui est intéressée à faire respecter partout les principes de la justice et de l'humanité. Par ses soins, les pétitions des chambres de commerce de France ont été remises le 12 Juin à l'Empereur, presque au moment où lord Palmerston déclarait imprudemment dans le Parlement anglais que la ruine de Grey-Town ne pouvait donner lieu à aucune demande d'indemnité. La suite des démarches de M. de Barruel-Beauvert donnera la mesure de la portée de cette étrange assertion. Est-ce à un français à rappeler au premier ministre de la reine Victoria que, dans la ruine de Grey-Town, le pavillon britannique a été abattu et foulé aux pieds par les américains, et que s'il s'engage dans cette question au nom de l'Angleterre, la France ne peut accepter ses déclarations? Lord Palmerston n'ignore pas que la politique française est avant tout indépendante.

La réparation due aux victimes de Grey-Town sera obtenue par la force du droit, lorsque les Gouvernements intéressés la réclameront énergiquement au Cabinet de Washington. Cette démarche manifestera hautement l'opinion de l'Europe et son intention sur une nouvelle invasion dans n'importe quel état américain. Elle prouvera que les puissances européennes sont bien pénétrées, à l'heure qu'il est, de la nécessité de maintenir partout l'équilibre politique en vue de l'intérêt général. Les peuples américains étendent leurs bras vers ces puissances; ils attendent de leur sagesse, de leur justice et de leurs réclamations, la compensation due à leurs pertes; ils invoquent contre leurs spoliateurs, contre leurs assassins, les châtiments dus à tant de crimes.

Or, quand l'Europe espère dans le nouveau Président des Etats-Unis, M. Buchanan ; quand celui-ci doit avoir à cœur de faire oublier le souvenir des fautes d'un Gouvernement dont il hérite pour une période de quatre années ; le moment ne saurait être mieux choisi pour effectuer les démarches favorables à la cause des opprimés.

Lorsque se terminent les différends politiques de l'Europe, il est à souhaiter de voir les deux mondes rentrer dans cette magnifique unité de paix, qui fait la grandeur et laprospérité des nations, en effaçant entre elles les causes de haine et de récriminations qui peuvent exister. Or, quels que soient les traités, les questions américaines troubleront un jour le monde, si on ne les tranche au plus tôt. La vapeur qui franchit les mers comme elle supprime les distances sur les continents, rend urgent cet applanissement des discordes futures.

Aussi, nous insistons sur cette question du Nicaragua et de Grey-Town avec la persuasion qu'en travaillant à une solution présente, nous travaillons pour l'avenir. Et l'avenir, c'est l'énigme de l'humanité. Heureuse si, dès aujourd'hui, elle en pénètre le secret pour échapper aux conséquences des fautes commises !

FIN.

TABLE.

P.

Introduction .....
Des causes de la guerre d'Orient .....
Guerre d'Orient .....
Le Congrès et le Traité de Paris .....
Texte du traité .....
La France et l'Angleterre .....
La Russie et la Turquie .....
L'Autriche et la Prusse, la Suisse et Neufchâtel .....
L'Allemagne et la Confédération Germanique .....
La Belgique .....
Le Nord Scandinave .....
La Suède et la Norwège .....

Pag.
Le Danemark 117
L'Espagne 123
Le Portugal 143
La Grèce 151
Les Principautés Danubiennes (Valachie Moldavie, Servie, Monténégro) 163
Jérusalem et la Terre-Sainte 181
L'Egypte et l'Isthme de Suez 189
Les Etats-Unis 211
L'Empire d'Haïti 227
Les Etats de la Plata et l'Emigration 247
Le Brésil 253
Le Paraguay 265
Amérique Centrale (Bombardement de Grey-Town. — Les Flibustiers au Nicaragua. — Indemnité réclamée des Etats-Unis pour la ruine d'une ville libre et ouverte) 275
Conclusion 288

FIN DE LA TABLE.